

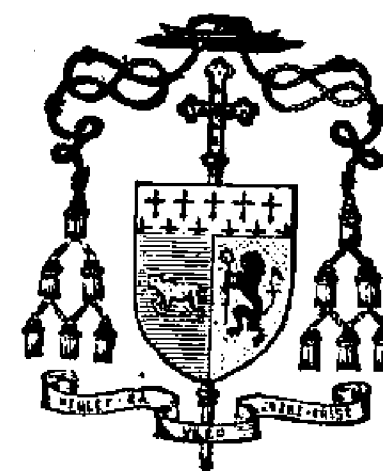
—
DIOCÈSE DE QUIMPER & DE LÉON

BULLETIN DIOCÉSAIN

d'Histoire et d'Archéologie.

XIX^e ANNÉE

—
PRIX de l'Abonnement annuel
6 Francs.
—



QUIMPER

TYP. DE KERANGAL, IMPR. DE L'ÉVÊCHÉ

—
1919

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

LANNÉANOU⁽¹⁾

La paroisse de Lannéanou est une ancienne trêve de Plouigneau. La forme primitive du nom est *Lan-leanou* (l'église de saint Leanou ?), selon M. Loth, qui cite en Mon un *Llan-leianau*. L'église est actuellement dédiée à Saint-Jean-Baptiste, patron de l'Ordre des Chevaliers Hospitaliers, qui avaient fondé en cet endroit une aumônerie relevant de leur commanderie de Pont-Melvez. Jusqu'à la Révolution, la chapelle de Lannéanou dépendit de l'Ordre de Malte, qui avait dans la trêve et en Plouigneau divers villages et tenues, et y levait une dime. En 1720, nous apprend M. le chanoine Guillotin de Corson (2), les armoiries du commandeur de la Feuillée étaient peintes sur le maître-

(1) Nous devons ce travail à l'obligeance de M. Le Guennec, dont personne n'ignore la compétence.

(2) *La Commanderie de la Feuillée et ses annexes, Bullet. de l'Association bretonne*, 1896, p. 270.

autel, et le jubé du chœur, « grand balustre de bois séparant le haut du bas », supportait les statues de la Sainte Vierge et de saint Jean.

L'établissement de Lannéanou se trouvait sur une montagne, au carrefour de trois voies assez importantes : celle de Morlaix à Callac et au Vieux-Bourg de Quintin ; celle de Carhaix à Lanmeur ; et une troisième, nommée dans les vieux titres *Hent Léonec* (le chemin léonard), qui mettait en communication, par l'abbaye du Relecq et le bourg de Guerlesquin, le Tréguier, le Haut-Léon et la Cornouaille du Nord. Saint Mélar passa à Lannéanou, lorsqu'il fuyait les assassins lancés à sa poursuite, pour chercher un refuge près de Lanmeur, chez le comte de Poher Conomor, au château de la Boissière. Sa mémoire y est demeurée respectée ; il avait un autel dans la vieille église, et l'édifice actuel abrite toujours sa statue.

Le Dictionnaire d'Ogée dit que l'église était remarquable par ses gracieuses ogives et ses beaux vitraux coloriés, mais qu'elle fut dégradée et mutilée sous la Révolution. D'après l'état et procès-verbal qui en fut dressé le 9 Octobre 1679, par François Bouin, sieur de Rains, conseiller-maître à la Chambre des Comptes, la rose de la grande vitre contenait un écusson mi-parti de Goesbriand et du Ponthou. Plus bas, étaient les armes des seigneurs de Garspern, en Plougonven ; de Kervenniou, en Plouigneau ; de la Tour, en Plougonven, et de Guerdavid, en Lannéanou.

Du côté de l'Épître, une fenêtre offrait, sur le jambage de pierre qui séparait ses deux panneaux, deux écussons, l'un mi-parti de La Tour et Goebriand, l'autre mi-parti de La Tour et de Le Rouge de Bourouguel, en Plouigneau. Sous cette vitre, il y avait un banc armorié de Garspern, appartenant au sieur de Kerroué du Dresnay pour sa terre de Gleharay. A côté, une voûte et enfeu portait deux écussons en bosse des Le Rouge de Guerdavid.

Du côté de l'Évangile, un banc et trois tombes blasonnées aux armes de La Tour dépendaient de la terre de Kerlosser-Le Lévyer, possédée par le sieur de Morizur.

Missire Allain Guéguen, ancien curé de ladite trêve, déclara au commissaire qu'il ne faisait, en son temps, de prières nominales pour aucuns seigneurs particuliers, « mais bon pour la conservation de Sa Majesté et pour l'évesque du diocèse », et qu'il ne connaissait point le fondateur.

A la sortie du chœur, du même côté, se trouvait l'autel de Saint-Mélar, voisin d'un banc dépendant du manoir de Lostanvern, en Botsorhel, appartenant au sieur de Lannidy Calloet. La fenêtre de cet autel contenait des écussons aux armes des Toupin et des Jourdrain, anciens seigneurs de Lostanvern, et des Calloët. Plus bas était une voûte non armoriée.

En descendant vers les fonts baptismaux, on rencontrait un autre banc dépendant de la terre de Roesva, aux héritiers du feu sieur de Trébanec Gourcun. Dans la nef, une petite vitre à deux panneaux offrait un écusson *de sable à la croix fleuronée d'argent*, reproduit sur l'arcade avoisinante, qui appartenait au sieur de Quistillic, en Plougonven, « et un quart desditz preminances à Jan Salaun, mesnager de ladite paroisse pour la terre du Grand-Hugen ».

A la clef de voûte du portail, il y avait un écusson aux armes du commandeur de la Feuillée, et au plus éminent lieu de la tour un chiffre sans autres armes (A. 19).

Aujourd'hui, l'église n'a conservé d'ancien qu'un lourd et courtaud clocher du XVIII^e siècle. Sur sa façade, une niche abrite la statue en granit d'un évêque accompagné d'un dragon, peut-être saint Méen. Dans le bas-côté droit, statue de saint Mélar, couronne en tête, tenant sa main coupée. Au maître-autel, Vierge-Mère et saint Jean por-

tant le livre et l'Agneau. Au bas-côté gauche, saint Yves en camail et bonnet d'official, tenant un rouleau de papier. Dans le cimetière, croix mutilée : à l'avant, le Christ et deux anges eucharistiques ; au revers, petite Vierge-Mère.

En 1590, le curé de Lannéanou se nommait Missire François Poulguinan. Il dut refuser d'abord son adhésion à la *Sainte-Union* morlaisienne, sorte de comité de salut public composé de fougueux ligueurs, car il ne se présenta pas « avec ceux du treff de Lannéanou », pour jurer l'acte d'union, à la séance du 27 Novembre 1589. Le 29 Janvier 1590, Jean Le Lévyer, sieur de Kerochiou, « resmontre avoir prins le curé de Lannéanou et l'avoir constitué prisonnier, requérant qu'il soit interrogé ». Le lendemain, après « enquestes faictes contre le prebtre Poulguinan, la prinse [est] declairée bonne, et pour les accusations particulières, passé de sa rançon [sera] remis à MM. les ecclesiasticques pour faire la justicze, et sera escript aux paroisiens la cause de l'amprisonnement dudit curé ». Il vint à récipiscence, et prêta serment le 12 Février, en s'engageant à publier le monitoire du pape au prône du dimanche suivant, et à payer 92 écus de rançon au sieur de Kerochiou (1).

Peu de communes finistériennes sont aussi pauvres en fait d'archives que Lannéanou. Elle n'a plus de cahiers d'état-civil antérieurs à 1791, plus de registres de délibérations avant 1838. La destruction des archives d'état-civil anciennes doit être relativement récente, puisque l'inventaire communal les mentionne depuis 1693.

Le 12 Octobre 1793, les officiers municipaux réclament du district de Morlaix « huit livres de poudre et du plomb, balles et dragées proportionnellement, pour être distribués aux bons citoyens et vrais républicains », afin qu'ils

(1) A. DE BARTHELEMY : *Le Cahier de la Sainte-Union*, pp. 38-63.

puissent se défendre contre les malfaiteurs et les brigands qui venaient de piller la maison du citoyen Yves Mole-dant, après en avoir enfermé les habitants, pieds et poings liés, dans des huches où ils faillirent étouffer.

Le 20 Floréal an II (8 Mai 1794), le comité de surveillance prescrit qu'à partir du 30, la commune devra commencer à observer les décadis et invite tous les citoyens et citoyennes à se trouver, avant 10 heures du matin, à l'église, où lecture sera faite en chaire des lois nouvelles. Les chefs de ménage, pauvre et riche, sont particulièrement conviés à y être assidus « sous peine d'être regardés comme suspects et traités comme tels ». Aucun mendiant ne pourra demander l'aumône ce jour-là, sous peine d'amende et de prison (1).

FAMILLES NOBLES

Les maisons nobles de Lannéanou étaient : Grantugen, Kerlosser, Keruscar, Roesva, Gléharez, et Guerdavid.

1^o Grantugen (mal à propos appelé le *Grand-Hugen* sur les cartes d'Etat-Major) a donné son nom à une famille omise par Courcy, mais dont des aveus aux Archives de la Loire-Inférieure (B-1092) attestent l'existence. Charles Grantugen possédait en 1540, comme tuteur de son fils Pierre, le manoir de Kernavez, en Poullaouen. Pezron Grantugen fournit aveu au Roi pour le même lieu en 1618.

Guillaume Le Lay de Grantugen, cultivateur et premier lieutenant du guet à Plouigneau, en 1789, député du Tiers-Etat des sénéchaussées réunies de Morlaix et Lannion aux Etats Généraux, était né à Grantugen. Il resta obscur

(1) *Documents*, II, 300 et 318.

parmi la députation de Bretagne, et n'a à son actif qu'une motion publiée en brochure. Kerviler a donné son portrait dans ses *Recherches et notices*, d'après la gravure de la collection Dejabin. « On dirait, dit-il, d'une tête de bois. »

2^o Kerlosser, vieux manoir célèbre dans les traditions locales. En 1481, il appartenait aux Le Roux, puis passa aux Trogoff, de la Tour, Le Lévyer, Gourcun, Kerc'hoent de Morizur, Pastour de Kerjan, de Tonquédec, de Kerdrel et de Lorgeril.

On y accède du bourg par la voie romaine de Carhaix à Lanmeur, encore assez bien conservée par places. On la quitte au carrefour voisin du hameau de Kerangroas, où s'élève une vieille croix pattée monolithe de 2 mètres de hauteur. A côté, sur le sommet d'une colline, il y a des traces de travaux anciens, levée de terre et tertres formés de pierres amoncelées. Peut-être y avait-il eu en cet endroit un poste de surveillance.

Le manoir de Kerlosser (anciennement Kerloassezre) est un édifice du xvi^e siècle, construit par la famille de la Tour dans une position très forte dominant la profonde vallée du Douaron. Son portail extérieur est muni de meurtrières et l'édifice principal, à porte gothique, s'appuie à droite sur une sorte de pavillon flanqué de deux échauguettes carrées reliées par une galerie garnie de mâchicoulis et d'embrasures nombreuses. Une tour ronde qui se dressait derrière la maison a été abattue. Dans la cour, git un écusson offrant les armes mi-parti de Guy Le Lévyer, sieur de Penarstang et de Kerloassezre, sénéchal de Morlaix en 1640, et de sa première femme Marie de la Boissière.

Entre l'ancien manoir et la maison de campagne actuelle est la chapelle, dédiée aux saints Fabien et Sébastien. C'est un édifice solidement bâti, avec un portail à fronton triangulaire au pignon Ouest, que surmonte un original clo-

cheton en forme de lanternon à six pans, mais décapité de son couronnement. L'abside demi-circulaire a une grande fenêtre accostée de deux baies rondes. La devise des de la Tour : TOVT : EST : A : DIEV : et la date 1560 se lisent au-dessus de la porte.

La même devise, entourant le blason de cette famille, d'azur à la tour d'or, surmonte l'autel de pierre, porté sur deux pilastres Renaissance. Statues anciennes de saint Sébastien, attaché à un arbre et criblé de flèches, et de saint Fabien, en évêque, bénissant. Au bas de la chapelle, grand Christ gothique, d'une expression saisissante, ayant à ses pieds le pélican symbolique qui nourrit ses petits de son sang.

Les sablières du lambris sont coupées d'écussons soutenus par des chimères, anges, grotesques. J'y ai reconnu les armes des de la Tour avec diverses alliances : Trogoff, Salaün de Lesven, Kergariou, Coatanscour, Gozebriand, Le Rouge de Bourouguel et Derian de Brévara. On conserve dans la chapelle deux vieux reliquaires en étain ; l'un d'eux figure un avant-bras avec sa main et contient un ossement considérable, radius ou cubitus ; le second, de forme rectangulaire, mais d'une ornementation identique à celle du premier, renferme aussi un important fragment d'os. On dit que ce sont des reliques de saint Sébastien et de saint Fabien, mais toute trace d'authentique a disparu. La chose n'est d'ailleurs pas invraisemblable, car l'évêque de Quimper, puis de Tréguier, François de la Tour, cadet de la maison de Kerlosser, mort à Penarstang, en Plougouven, en 1593, a pu obtenir ces insignes reliques pour en enrichir la chapelle de son manoir familial.

Ce François de la Tour a laissé dans la région la réputation d'un sorcier adonné à la magie et peu régulier dans ses mœurs. Il était l'ami d'un autre magicien, le Coatalec,

qui habitait le manoir de Kermeno, en Plougonver, mais se brouilla avec lui et saisit dès lors toutes les occasions de lui jouer de mauvais tours. Un jour, se trouvant à la fenêtre de son cabinet, il aperçut Coatalec traversant l'espace dans un chariot volant pour se rendre à Morlaix. Il lui jeta aussitôt un sort qui arrêta net ce précurseur de l'aviation ; mais comme François de la Tour restait le nez en l'air, jouissant de l'embarras de son rival, celui-ci s'en vengea en lui plantant sur le crâne deux énormes cornes de bélier qui l'empêchèrent de rentrer la tête. Les deux compères durent se délivrer mutuellement.

La tradition locale ajoute que la chapelle fut construite à l'occasion d'une épidémie de peste, et qu'un pieux solitaire engagea les habitants à placer à sa porte un degré d'acier (*treujou dir*), en leur promettant qu'eux ni leurs descendants n'auraient rien à craindre de la contagion tant que ces marches ne seraient pas usées entièrement. Ce degré n'existe plus.

3° Keruscar. Ce manoir se trouve plus près du bourg de Lannéanou, au bord de la même voie de Carhaix à Primel. Il a appartenu aux familles Pinart, de Rospiec, Saisy de Kerampuil, de Lagadec, de Pompéry et de Parcevaux. Près de l'habitation moderne subsiste l'ancienne maison, à porte ogivale et cinq fenêtres décorées d'accolades, dont les meneaux ont été enlevés. La chapelle, dédiée à saint Claude, a un fronton Renaissance à colonnes, attique et balustrade, que surmonte un petit clocheton pointu assez curieux ; elle paraît avoir été bâtie au XIX^e siècle.

4° Roesva ou Resvoa, était jadis possédé par la famille Le Sugarde. On trouve dans les registres de Saint-Mathieu de Morlaix, à la date du 26 Février 1652, le mariage d'écuyer Jean Le Sugarde, sieur de Roesva, de la trefve de Lannéanou, et de d^{lle} Marguerite Nouel, dame de Mesan-

vézec. En 1679, ce manoir avait passé aux héritiers du sieur de Trébanec-Gourcun. Il n'en reste qu'un vieux logis du XVII^e siècle, sans aucun caractère.

5° Gléharès, tout à l'extrémité Nord de la commune. D'abord possédé par les Garspern ; en 1543 à la dame de Bourouguel, puis passé par mariage aux du Dresnay.

Il n'y subsiste plus rien d'ancien.

6° Guerdavid, vieille terre seigneuriale qui appartient, depuis le XV^e siècle, à la famille Le Rouge de Guerdavid, ramage des Le Rouge, seigneurs d'Ancremel en Plouigneau. L'ancien manoir a été démoli ; ses belles pierres de taille ont servi à la construction d'une ferme, dont la cour est encore précédée d'un portail Renaissance en ruines. Une maison de campagne style Restauration, abandonnée et très délabrée, s'élève non loin, et porte sur le linteau d'une de ses baies, cette date qui doit être celle du manoir détruit : A 1566.

La chapelle est également ruinée et dépourvue de toiture. Ses murs sont solidement bâtis et sa façade faite de pierres de taille. Un clocheton Renaissance couronne le pignon Ouest, percé d'une porte à claveaux que surmonte un écusson ovale martelé. Un hêtre de belle venue a poussé à l'intérieur, où se trouve la table en pierre de l'autel, soutenue de deux pilastres en gaine. Le colombier de granit, la solide chaussée de l'étang, le moulin seigneurial, les bois encore touffus témoignent de l'importance passée de cette terre.

Messire René-Gabriel Le Rouge, chevalier, seigneur de Guerdavid, époux de Marie-Catherine-Henriette de Keratry, meurt à Saint-Melaine de Morlaix, le 3 Janvier 1768, à l'âge de 50 ans. Il précéda dans la tombe son père, Messire Louis-Hyacinthe Le Rouge, chevalier, seigneur de Guerdavid, mort à Morlaix le 4 Janvier 1774, âgé de 86 ans, dans son hôtel du quai de Tréguier, et enterré dans l'église

de Lannéanou, « selon la permission gracieusement accordée à la famille par Messire Jean-B^{ts} Le Clerc des Aulnais, recteur de S^t Melaine ».

Marie-Anne Le Rouge de Guerdavid était, en 1790, prieure des Bénédictines de Locmaria de Quimper. A la même date, le Père gardien du couvent des Capucins de Morlaix était le R. P. « Jean-François de Morlaix, ancien professeur de théologie, ex-provincial, dit dans le monde Le Rouge de Guerdavid, âgé de 70 ans ».

Armoiries des familles nobles.

La Tour, S^{rs} de Kerlosser : *d'azur à la tour d'or ; devise : Tout est à Dieu.*

Grantugen (S^{rs} dudit lieu) : *de sable à la croix fleuronnée d'argent.*

Trogoff, S^{rs} de Kerlosser : *fascé d'argent et de gueules de 6 pièces ; devise : Tout du tout.*

Le Lévyer, S^r de Kerlosser : *d'argent à la fasce d'azur surmontée d'une merlette de même et accompagnée de 3 trèfles de gueules, 2, 1.*

Gourcun, S^r de Kerlosser et de Roesva : *d'azur à la croix pattée d'argent, chargée en cœur d'un croissant de gueules.*

Kerc'hoent, S^r de Kerlosser : *losangé d'argent et de sable ; devise : Sur mon honneur.*

Pastour, S^r de Kerlosser : *d'or au lion de gueules accompagné de 5 billettes d'azur en orle.*

Pinart, S^r de Keruscar : *fascé ondé d'or et d'azur de 6 pièces, au chef de gueules chargé d'une pomme de pin d'or.*

Rospiec, S^r de Keruscar : *d'azur à la croix d'or, cantonnée de 4 merlettes de même ; devise : Fidei et amoris.*

Lagadec, S^r de Keruscar : *d'argent à 3 trèfles d'azur.*

Le Sugarde, S^r de Roesva : *d'argent à la fleur de lys de sable surmontée d'une merlette de même.*

Garspern, S^r de Gléharès : *d'or au lion d'azur accompagné de 7 billettes d'azur en orle ; devise : Qui s'y frotte s'y pique.*

Penmarc'h, S^r de Gléharès : *d'or à la fasce d'azur accompagnée de 6 pigeons de même.*

Dresnay, S^r de Gléharès : *d'argent à la croix ancrée de sable, accompagnée de 3 coquilles de gueules ; devises : Crux anchora salutioris, et : En bon espoir.*

Le Rouge, S^r de Guerdavid : *d'argent à la fleur de lys de sable surmontée d'une merlette de même.*

RECTEURS DEPUIS LE CONCORDAT

Lannéanou n'appartient au diocèse de Quimper que depuis le Concordat ; aussi n'avons-nous que très peu de renseignements sur cette paroisse avant la Révolution. En 1791, il n'y restait qu'un prêtre, Yves Clastrou, de Plouégat-Moysan, interdit déjà depuis plusieurs années ; il fut élu recteur de Guiclan, mais préféra rester à Lannéanou. Il fut remplacé, au Concordat, par un certain Guillaume Homo, ordonné en 1793, par Expilly, et curé de Guimaëc ; il mourut en 1806.

On peut croire que, pendant douze ans, la pauvre paroisse de Lannéanou fut bien négligée, au point de vue religieux, par ces deux recteurs plus que suspects.

A la mort de M. Homo, la paroisse fut confiée à 1805-1808. Jean Le Pelleter, né à Ploujean en 1757, prêtre en 1781 ; prieur de Saint-Dominique à Morlaix ; excellent ecclésiastique ; vicaire à Lanmeur dès 1802 ; il mourut vers 1811.

1812-1818. Pierre-Joseph Le Houérou, né le 21 Avril 1751, à Tréguier ; fit profession aux Capucins de Roscoff, sous le nom de Paul de Tréguier. Le 14 Juin 1790, au couvent de Brest, il déclare vouloir rester capucin. A quitté la France pour Jersey, où il est demeuré pendant quatre mois ; a passé en Allemagne, où il a séjourné pendant trois ans ; puis s'est rendu en Italie, en 1796, de là à Lisbonne, et enfin à Guernesey, d'où il est revenu en France ; le Père Houérou est autorisé à se retirer à Morlaix. Il est vicaire à Guimaëc en 1805, et recteur de Lannéanou en 1812. Le 1^{er} Septembre 1817, il obtint du Roy un brevet de pension comme ancien religieux, et quitta le ministère, étant devenu aveugle ; mais, dit M. de Tromelin, vicaire général, « très estimable sous tous rapports » (1).

De 1818 à 1827, la paroisse demeura sans pasteur. L'église et le presbytère étaient dans un état déplorable.

En 1827, M. Abhervé-Guéguen, curé de Plouigneau, y donna le Jubilé, avec huit prêtres ; et à la suite, Monseigneur y nomma recteur

1827-1832. M. Pierre Bernard, de Plougoulm, mais ce ne fut pas pour longtemps ; en Décembre 1830, M. Bernard, ayant refusé de chanter la messe pour célébrer l'avènement de Louis-Philippe, fut dénoncé au sous-préfet de Morlaix, qui demanda son déplacement.

1832-1836. René Jézéquel, de Taulé, fut réduit à dire la messe dans un appartement pouvant à peine contenir trente personnes, à raison du mauvais état de l'église qui était tel, en 1833, que le maire prit un arrêté en interdisant l'entrée, et bien fit-il, car l'édifice s'écroula en partie, dans la journée du 23 Août, et si les fidèles

(1) Nous devons ces renseignements à l'obligeance du Père LE GRIMELEC.

eussent été présents à un office, il y aurait eu de graves accidents.

- 1836-1857. Jean Joncourt, de Morlaix.
- 1857-1866. Mathurin Guillerm, de Guiclan.
- 1866-1871. Guillaume Broch, de Guissény.
- 1871-1885. Yves Thomas, de Guimaëc.
- 1885-1889. François Abjean, de Ploudaniel.
- 1889-1892. René Léal, de Guipavas.
- 1892-1898. Auguste Le Foll, de Plougastel-Daoulas.
- 1898-1906. Joseph-Marie Léost.
- 1906. François Lilès, de Plouguerneau.

*
* *

L'église était sous le vocable de Saint-Jean, et a été entièrement reconstruite à notre époque. Elle avait été autrefois l'objet de nombreuses fondations.

Le 15 Février 1581, missire Guéguen, un prêtre, sans doute, lui laissait, par testament, une rente sur Prat-an-Oguel et Goarem-Bian, en Lannéanou.

En 1668, Guillaume Beuzit léguait une rente foncière sur le Plessix, en Botsorhel.

En 1676, un Pierre Guéguen donnait à l'église une rente sur Rufuntun, en Guimaëc.

En 1721, Eutrope Hervé donnait aux prêtres de Lannéanou des rentes sur Coatguéguen, en Lannéanou.

En 1741 et 1744, rentes pour les prêtres, sur Coat-Kerfogel, en Lannéanou, et sur Crech-Boc'h, en Botsorhel.

Ces fondations, à charge de services religieux, étaient encore desservies en 1834, mais avec les réductions rendues nécessaires par la diminution des rentes.

CHAPELLES

Un état des chapelles, en 1869, n'en signale que deux : une à Kéruscar, sous le vocable de *Saint-Claude*, construite depuis 1840, et dont est propriétaire M^{me} Le Lagadec.

La seconde, plus ancienne, est celle du château de Kerlosser, sous le vocable de *Saint-Fabien* et de *Saint-Sébastien*, et possédant les reliques des saints martyrs dans deux reliquaires en étain, le premier en forme de cassette, l'autre représentant un bras avec sa main, le tout portant des ornements ciselés dans le métal, et semblant dater du xvii^e siècle. La chapelle était attenante à un château, et M. Le Guennec vient de nous en donner une intéressante description.

La chapelle, en 1804, appartenait à M. de Kerjean Pastus, de Plougasnou, qui en accorda l'usage aux paroissiens de Lannéanou. Du petit clocher qui la surmontait, il ne reste plus que les montants de la chambre des cloches, et l'on m'a assuré que M. Teurnier, le célèbre prédicateur breton, y était monté, pour s'en servir comme d'une chaire, à l'occasion d'un Pardon, chaire originale, qui répondait bien à l'originalité de l'orateur.

FIN DE LANNÉANOÙ

LESNEVEN

Le Collège des Chanoines de Sainte-Anne

(Suite.)

SUPPRESSION DU CHŒUR COLLÉGIAL (suite).

Rien d'enchevêtré comme la situation qui allait résulter de ces projets de reconstruction totale. Tout d'abord, il y avait — inévitablement — une question de prééminences. Le fameux contrat du 15 Mars 1589, dont il a déjà été question (1), disait que les sieur et dame de Chemillé se réservaient la collation, fondation et présentation du collège des chanoines, comme autant de droits qui devaient demeurer en leur maison du Châtel. Cette réserve eût été incompréhensible et inutile, diront plus tard les seigneurs de Lescoet, si la fondation avait appartenu en soi à cette terre du Châtel que conservaient les sieur et dame de Chemillé. Donc, originairement tout au moins, cette fondation ne devait pas être un droit inhérent à cette dite terre. Mais alors à quelle autre seigneurie eût-elle appartenu ? Evidemment, on ne pouvait la rattacher qu'à la maison de Lescoet, si richement possessionnée à Lesneven. Les seigneurs de Kernou, en effet, y avaient deux

(1) Bull. dioc., Déc. 1917 et Déc. 1918.

maisons nobles ayant fiefs, les seules qui ne fussent sujettes ni aux moulins ni aux fours du roi ; et il était d'autre part dû à ces seigneurs des rentes censives sur presque toutes les maisons de la ville, avant le don qui en fut fait à la fabrique de Saint-Michel. Mais alors, « si le titre de fondateur du Collège établi dans l'église de la paroisse appartenait de droit à la terre de Lescoet, il est clair que la terre de Lescoet était aussi fondatrice de la paroisse, puisque église et chapelle des chanoines sont sous le même toit et enceintes des mêmes murs ».

En conséquence, Messire Claude-Alain Barbier, chevalier, Comte de Lescoet, seigneur de Kerno, se croyait, à la date du 4 Août 1757, en droit de revendiquer le titre de fondateur de l'église de Saint-Michel.

Il y avait bien eu le contrat de 1686, par lequel l'aïeul paternel du dit seigneur Comte avait cédé de ses droits à M^{me} la Duchesse de Portsmouth, et avait consenti à partager avec elle les marques de prééminence en l'église Saint-Michel. Cet acte portait que les trois écussons des du Châtel en la maîtresse vitre, au côté de l'Évangile, demeureraient en l'état, « si mieux n'aime ladite Duchesse y mettre ses armes particulières, et au lieu des autres qui sont en pareil nombre de l'autre côté, libre au seigneur de Kerno de les ôter pour y mettre celles de Lescoet, soit pleines, soit en alliance avec du Châtel ; et aux autres endroits de l'église ledit seigneur ne pourra mettre ses armes qu'au côté senestre ou au-dessous de celles du Châtel ». Mais le seigneur de Lescoet n'entendit pas pour cela abandonner le titre de fondateur de l'église paroissiale, où, par suite, il se croyait fondé à prétendre de multiples marques d'honneur. A ce propos, nous allons rapporter ici deux pièces qui nous renseigneront en partie sur les prééminences à Saint-Michel.

Pour ce qui est des tombes, nous savons bien que les

Chanoines pouvaient se faire enterrer dans leur chœur collégial ; mais les listes tant soit peu complètes nous manquent à ce sujet. Dans l'église paroissiale proprement dite, il y avait de nombreuses rangées de tombes. Bien que leur énumération soit d'une époque antérieure (procès-verbal dressé, en Septembre 1632, par Guillaume Le Clerc, sieur de Goasquellen, fabrique), on jugera peut-être qu'elle peut offrir un certain intérêt (1).

Au premier rang :

Sous l'arcade, entre le chœur et la chapelle de M^{me} Sainte-Anne, tombe élevée à Jacques Barbier, seigneur de Kerno, avec de part et d'autre, deux pierres tombales armoyées de ses armes : « une fasce à 3 pigeons ».

Plus un escabeau au-dessous et joignant deux autres tombes à lui appartenant.

Item, du côté de l'Épître, un autre escabeau et une autre tombe élevée dans la muraille costière, avec une fenêtre à deux panneaux armoyée des armes dudit seigneur.

Plus, au premier rang des tombes joignant le marche-pied du grand autel, du côté de l'Évangile, trois tombes s'entrejoignant, aux héritiers de défunte demoiselle Anne Kermarrec, armoyée d'une fasce et un lion naissant, qui sont les armes d'écuyer François de la Fitte, sieur de la Pallue, conseiller du Roi et son bailli à Lesneven (maître ès arts) (2).

Jouxte lesdites trois tombes, à même rang, autre tombe

(1) Arch. Dép. E. 472. — Guillaume Le Clerc, sieur de Goasquellen, avocat, procureur du roi en 1647. Fabrique de Saint-Michel en 1632 ; un des fondateurs du Rosaire à Lesneven ; administrateur de cette confrérie en 1638. Avait épousé, le 23 Août 1654, Jeanne Lesguern, dame de Trézel, fille aînée de la maison de Lescoat, en Kerlouan, et en secondes noces, Guillemette Dirop. Cette dernière légua 10 livres de rente à Notre-Dame, sur une maison à Brest.

(2) De Courey, d'après Guy Le Borgne, donne comme armes à cette famille de François de la Fitte, sieur de la Pallue, bailli de Lesneven en 1632 : « d'argent à une branche de myrte de sinople en pal ».

qu'écuyer Guy Faillart, sieur de Kerligouan, se portant procureur spécial d'écuyer Claude Kerbic, sieur de Kervault (1), a maintenu lui appartenir, avec autre tombe joignant.

Jouxte ladite tombe, à même rang, du côté de l'Épître, autre tombe qu'on dit appartenir au sieur du Cleuzmeur, armoyée « *de macles et d'un lion en chef* » (2).

Jouxte ladite tombe, une autre, armoyée *de frette et de 3 chevrons en alliance*, appartenant aux enfants de feu écuyer Jean du Goazmoal, sieur dudit lieu (3), maître ès arts.

Jouxte, à même rang, une pierre tombale joignant la muraille costière, sous le banc des prêtres, avec une fenêtre armoyée de Morizur.

Au deuxième rang :

Une tombe au bout de l'autel de Saint-Jean-Baptiste, au côté de l'Évangile, aux enfants de François Le Ciet, sieur de Mescaro.

Jouxte, une tombe à Sébastien Le Borgne. (On a déjà cité ce peintre, maître ès arts, *Bull. diocés.*, 1917, p. 249.)

Autre tombe à maître Yves Le Guen, sieur de Kerradenec, joignant d'un bout à la table de l'offrande, armoyée des armes dudit sieur et mademoiselle sa compagne, Françoise de Coetnempren (v. *Bull. diocés.*, Sept. Oct., 1918, p. 197).

Une tombe à Jean du Bois, sieur de Goazvennou (4).

(1) Voir *Bull. dioc.*, 1917, p. 250.

(2) D'après de Courcy : Du Cleuzmeur (paroisse de Pleumeur-Bodou) : « *Losangé d'argent et de gueules, au chef d'or chargé d'un léopard de gueules* ».

(3) D'après de Courcy : Goazmoal, en Ploudiry, « *d'argent fretté d'azur* », comme Kerguern.

(4) Mort le 3 Avril 1634. — Ecuyer Christophe du Bois de Goazvennou, mort le 24 Mars 1641. — Françoise Coatquerven, dame de Goazvennou, décédée le 21 Novembre 1653. Armes : « *d'argent à un rameau*

conseiller du Roi et son lieutenant à Lesneven (de 1617 à 1634, v. Kerdanet, *Lesneven*).

Une tombe aux héritiers de Yves Balaznant et Marguerite Loumenven.

Une tombe, sans armes, non réclamée, et adjugée à écuyer Jean Bohier, sieur de Kerferré (1).

Au troisième rang :

Devant l'autel de Saint-Jean-Baptiste et joignant le chœur des Chanoines, une tombe avec escabeau, au sieur de Goazvennou avec ses armes.

Autre tombe à demoiselle Marie Coatnempren, dame de Kermerchiou.

Une tombe à Hamon Le Dall (2).

de palmier de sinople, accompagné de 3 quintefeuilles de gueules », fondu dans du Poulpry (de Courcy).

Il y avait, à la sacristie de Saint-Michel, une chasuble de velours bleu et rouge portant les armes des Goazvennou.

(1) V. *Bull. diocés.*, 1917, p. 280.

(2) Voir Donation à la Confrérie du Rosaire, par le dit Hamon Le Dall (*Bull. diocés.*, 1918, p. 101).

Il fut procureur syndic des habitants et maire, en 1631 et 1648. Sa femme, Marguerite Cabon, testa le 31 Mars 1668. Lui-même avait testé le 3 Avril 1659, léguant 60 livres de rente à l'église Saint-Michel.

Le 24 Décembre 1676, nous trouvons réunis, pour traiter de la question de cette rente :

Guy Le Dall, sieur de Kervistin, demeurant à Saint-Pol, marié le Dimanche 9 Octobre 1651, à Brest, à une demoiselle de Saint-Renan ;

Nicolas Le Dall, sieur de Kerduiez, demeurant à Landerneau (où il avait épousé, le 18 Janvier 1649, en l'église Saint-Houardon, Marie Le Cholennec, dame de Penquer) ;

Jérôme Le Dall, sieur de l'Estang, demeurant à Lesneven ;

Gillette Le Dall, dame de Crechennou, demeurant à Landivisiau ;

Louis Le Rouge de Guerdauid, faisant pour son fils aîné, écuyer François Le Rouge, issu de son mariage avec Françoise Rodellec, fille de Michel de Rodellec, sieur de Pencharo et de Marie Le Dall, le dit Louis Le Rouge de Guerdauid, demeurant au manoir de Kergoat, en Poullaouen ;

Ecuyer François Gouzabatz, seigneur du Plessix (de la paroisse du Tréhou), et sa femme Adélicc-Anne Le Dall, dame de Coatedern (qu'il épousa à Lesneven, le 1^{er} Sept. 1659), demeurant au manoir de Penatraon, en Plouvien ;

Dame Claude Le Dall, douairière de Beurepos, femme de Hervé

Une tombe à défunt écuyer, Gabriel Keranguen, « sieur de Traongurun, armoyée de ses armes, d'argent à 3 tourteaux de gueules ». Devise : « *Laca evez* » (1), et appartenant depuis aux héritiers de défunte Marie de Keranguen, dame de Kerigoual.

Autre tombe aux héritiers de Yves Balaznant et Marguerite Loumenven.

Autre tombe, où est inhumé ledit sieur de Traongurun, avec trois autres emplacements de tombes, au même rang.

Au quatrième rang :

Devers l'Épître, un grand escabeau avec petite fenêtre en la muraille costière, audit sieur de Traongurun, avec ses armes.

Dans la grande nef, devers l'Épître, une tombe dans une arcade en la muraille costière, avec une vitre, un autel, un escabeau armoyé des armes d'écuyer Jean de Kerguelen, sieur du Mendy, avec tombes de juxte (2).

A l'entrée du chœur, une tombe à Jean Guiomar, sieur de Saint-Laurant. Armes : « *un chevron brisé, 3 coquilles et une rose* ».

Le Mercier, sieur de Beurepos (le mariage fut célébré à Lesneven, le 4 Mars 1658, par Miss. Hervé Tréguer, recteur de Plourin et Prieur de la Forest), les dits époux demeurant au manoir de Beurepos, en Guipavas ;

Tous héritiers de Hamon Le Dall et Marguerite Cabon ; lesquels, pour s'acquitter, transportent à la fabrique une maison en Goulven. Mais nous trouvons, dans un acte du 29 Février 1788, que la rente est acquittée sur le manoir et métairie nobles de Tromilin, en Kerlouan, par Charles-Guy-Joseph Le Borgne de Coetivy, seigneur du Boisriou, de Tromilin, etc., demeurant à Tréguier, paroisse de Saint-Sébastien.

C'est probablement en 1722, qu'un des enfants de Jérôme Le Dall, précédemment cité, Mathieu-Jean Le Dall, sieur de Tromelin, mousquetaire du roi, demeurant à Brest, paroisse de Saint-Louis, faisant pour lui et son frère, le sieur de Cheff de Lestang Le Dall, aura ainsi transporté de Goulven à Kerlouan, l'assiette de la rente.

(1) *Bulletin dioc.*, 1917, p. 249.

(2) DE COURCY : Kerguelen, sieur du Mendy, paroisse de Plabennec ; « écartelé aux 1 et 4 : d'or au houx arraché de sinople, qui est Kerguelen ; aux 2 et 3, échiqueté d'argent et de gueules, qui est Mendy.

Trois tombes près de l'autel de Saint-Sébastien, à Guy Le Roux et Catherine Bozec, sieur et dame du Reuniou, avec leurs armes (1).

Au deuxième rang, à commencer vers l'Épître :

Une tombe, près de l'autel du sieur de Kergouniou, à Hervé Tribara, sieur de Mesquernic, avec ses armes (2).

Une tombe à maître Yves Larvor.

Deux tombes à François Menou, du Conquet.

Une tombe à écuyer Jacques Desportes, sieur de Pontriny, et demoiselle Jeanne de Kerlech, sa compagne (3).

Juxte le tronc, à l'entrée de l'arcade, une tombe au sieur du Cleuzmeur, avec escabeau, devant le premier pilier de la nef.

Autre tombe au sieur et dame de Pontriny.

Au troisième rang, commençant devers l'Épître, près la chaire du prédicateur :

Trois tombes, un autel, un escabeau, jusque derrière l'autel des Saints Cosme et Dasmien, et une vitre aux armes du sieur de Kergouniou.

Une tombe avec escabeau au sieur du Cleuzmeur.

Juxte le grand pilier, un escabeau de Kerno avec les enfeux au-dessous.

Au dernier rang, vers l'Épître :

Une chapelle sortant de la nef, dédiée aux Saints Cosme et Damien, avec une vitre à deux panneaux, aux anciennes armes des Danaille, « *Une croix pattée d'argent en champ de sable* » (4).

Pour ce qui est des fenêtres et vitres armoyées, à l'épo-

(1) *Bull. diocés.*, 1917, p. 250.

(2) « *De sable au chevron d'or accompagné de 3 besants de même* » (DE COURCY). Voir *Bull. dioc.*, 1917, p. 250.

(3) *Bull. dioc.*, 1917, p. 248.

(4) *Bull. dioc.*, Mars-Avril 1918, p. 51.

que de la démolition, voici ce qu'on trouve dans le procès-verbal de 1754.

Maitresse vitre : armes du Roi en supériorité.

Côté de l'Évangile : armes de la ville (1) en alliance avec France et Bretagne.

Côté de l'Épître : un écusson de Bretagne, en plein.

Dans deux soufflets immédiatement au-dessous : armes de du Châtel, et Barbier en alliance avec Lescoet.

Au-dessous, quatre écussons en ligne droite, en quatre diverses alliances dont l'une paraît bien être avec Lescoet : les armes qui s'y trouvent sont *de sable à la fasce d'argent chargée de 3 molettes percées de sable*, et les armes de Lescoet sont, suivant autre procès-verbal du 4 Août 1757, *de sable à la fasce d'argent chargée de 3 quintefeuilles de sable percées*. (Les différences peuvent ne provenir que de la faute du peintre.)

Au-dessous, autres écussons aux armes pleines de du Châtel, ou en alliances.

Dans la muraille Sud, cinq fenêtres vitrées : la première, c'est-à-dire la plus proche du sanctuaire, aux armes de Morizur ou Coatanfao.

La deuxième, remplie des armes de Lescoet.

La troisième, aux armes de Penmarch en alliance.

La quatrième, aux armes de Mendy.

La cinquième, aux armes de Hellez-Touronce.

Puis vient la chapelle de Trégouinec, à MM. de Penhoat et de Kerellon, d'environ 10 pieds de profondeur, et s'étendant hors de la nef, vers la rue des Récollets (2).

Au côté dextre du maître-autel, joignant les balustres

(1) L'armorial de 1696 dit : « d'or au lion de sable qui est Léon, couronné de même et tenant dans ses pattes de devant un guidon d'azur chargé d'une fleur de lys d'or ». A en juger d'après les armes qu'on voit actuellement à l'Hôtel de Ville de Lesneven, on pourrait dire : « lion rampant de sable, lampassé et armé de gueules ».

(2) Voir Bull. dioc., Mars-Avril 1918, p. 51, note.

de la chapelle Sainte-Anne, une tombe élevée avec, en relief, un casque à l'antique aux deux côtés duquel sont des armes en alliance : 1^o plus près de l'autel, un écusson portant *une fasce accompagnée de 3 pigeons* ; puis un *chevron accompagné de trois doubles roses*, sans que les couleurs y paraissent maintenant (en 1754) ; 2^o de l'autre côté dudit casque, les susdites armes portant *une fasce accompagnée de 3 pigeons* et autre *au lion passant* ; et au bout le plus éloigné de l'autel, les susdites armes, *une fasce accompagnée de 3 pigeons* en alliance avec autre écusson portant *burellé de 10 pièces et quivres affrontées en pal entrelacées dans lesdites fasces*.

A côté de la grande porte, sous la tour, est un vitrage soutenu de deux piliers de pierre, de 10 pieds de haut, 7 de large, et trois soufflets avec, en supériorité, les armes de Penmarch, et deux autres en dessous : à dextre, armes de Penmarch avec autres armes *portant losangé d'argent et de gueules, à la fasce de gueules* ; à senestre, deux écussons en alliance : l'un *d'or aux 3 pigeons d'azur* ; l'autre *de gueules au fermail d'argent*.

Au pignon occidental, est un vitrail qui éclaire l'orgue, avec armes des du Châtel.

Personne n'avait d'armes au haut du portail ; et pour ce qui est du dehors, il n'y avait d'armes en pierres que celles du Roi, à 4 pieds au-dessous (?) de la maitresse vitre (1).

Les Gontaut-Biron, de leur côté, représentaient que le sieur de Lescoet avait étendu ses droits de prééminencier, au préjudice de la seigneurie du Châtel (faisant par exemple, mettre un écusson au haut de l'escalier de bois conduisant au petit clocher de la chapelle des Chanoines),

(1) Les descentes du Sénéchal pour faire procès-verbal de l'état de l'ancienne église sont du 27 Mars et du 20 Décembre 1754 (Arch. dép. E. 472).

« si bien que quand même il serait seul fondateur de l'église il ne pourrait rien demander au delà, alors que cependant la terre de Kerno à laquelle il rapporte toutes ses prééminences anciennes, est une terre sans fief et sans juridiction, et que le chef-lieu de la terre de Lescoet est dans la paroisse de Languengar et non en celle de Lesneven ».

En réalité, « aucun des seigneurs ayant prééminences à Saint-Michel ne peut s'en prétendre fondateur. Car cette église et toute la ville sont dans le proche fief du Roi » ; d'ailleurs, à en croire du moins les habitants, « tous les droits d'un fondateur haut justicier s'éteignent lorsque l'église est rebâtie à neuf » (1).

(A suivre.)

(1) M. de Gontaut-Biron pourtant protestait contre cette dernière assertion et invoquait un arrêt du Parlement de Paris, du 2 Mars 1584, sur procès évoqué de Bretagne, rapporté par Ferrière, « Des Droits de Patronage », III^e partie, chap. III^e, n^o 85, p. 538, où il est dit que « les tombes élevées et les épitaphes peuvent être rétablies lorsqu'une église a été ruinée et est reconstruite ».

Les derniers Seigneurs de Névet.

La famille de Névet est une des plus anciennes de Cornouaille, et si nous devons en croire Jean de Névet, dans son aveu à l'Evêque de Quimper en 1644, son existence serait antérieure à l'introduction du christianisme dans le pays. Ce sont les seigneurs de Névet qui accueillirent, sur leurs domaines de Plonévez, Plogonnec et Locronan, etc., saint Ronan, saint Corentin et saint Guénolé. Et lorsque le roi Gradlon appela saint Corentin à l'Evêché de Quimper, lui ménageant une entrée solennelle dans la ville, voulut le recevoir sous un *poêle à quatre piliers*, ce fut un seigneur de Névet l'un des premiers porteurs.

Il n'est pas bien sûr que ce cérémonial eut lieu de point en point pour la réception de saint Corentin, comme l'assure M. de Névet ; mais il est certain que ce fut le cérémonial adopté pour plusieurs de ses successeurs, notamment au xv^e siècle, et toujours un seigneur de Névet était un des quatre gentilshommes appelés à porter sur leurs épaules l'Evêque de Quimper depuis Locmaria jusqu'à la cathédrale.

Cet honneur était en même temps un service qu'ils devaient à l'Evêque, comme possédant des terres dépendantes du fief épiscopal, fief constitué par les libéralités du roi Gradlon ; c'est ainsi que les seigneurs de Névet, dont le château établi en la paroisse de Plogonnec, fief

de l'Evêque, devaient à celui-ci un droit de *bail*, c'est-à-dire qu'à la mort des barons de Névet, et pendant la minorité du fils, l'Evêque jouissait de tous les revenus de ses biens, à la charge de pourvoir à l'entretien et éducation du fils, et ce jusqu'à sa majorité. Les seigneurs de Névet trouvèrent ce droit excessif ; et même pour s'y soustraire, détruisirent leur antique château à Plogonnec, pour en construire un autre à Lézargant, en Plonévez, « à deux portées de mousquet plus loin ». Enfin, une transaction intervint, en 1377, par laquelle l'Evêque consentit à remplacer le droit de bail, par un simple droit de *Rachat*, qui ne lui accordait qu'une année de revenus à la mort de chaque baron (1) de Névet.

Telles sont les origines de cette maison, dont nous possédons une suite des principaux seigneurs qui furent mêlés aux événements de la province ; mais nous ne parlerons ici que des derniers seigneurs, à partir du xvii^e siècle.

Jacques de Névet

1602-1616

Il était né en 1587, fils de Claude et de Elisabeth d'Acigné, fille de Louis d'Acigné, baron de la Rochejagu. Jacques se maria vers 1607, à Françoise de Tréal, dame de Beaubois (en la paroisse de Bourseul, au diocèse de Saint-Malo). Il était sieur de Lézargant, de Pouldavid, Trégonguen, Beaubois, gentilhomme de la Chambre, chevalier de l'Ordre du Roi, gouverneur du Faou, de Douarnenez et de l'île Tristan, capitaine de 50 hommes d'armes.

De Françoise de Tréal il eut deux enfants : Jean, qui

(1) Voir cette transaction dans notre notice sur Plogonnec et ses chapelles.

lui succéda comme baron de Névet, et Claudine, qui se maria en premières nocces à Gabrielle de Goulaine, et en secondes nocces à Vincent du Parc, marquis de Locmaria.

Jacques n'avait encore que 29 ans, lorsqu'un événement tragique vint mettre fin à ses jours, le 28 Octobre 1616. A propos d'une querelle de préséance, aux Etats de Rennes, M. de Névet fut assassiné par Thomas de Guémadeuc, son parent, gouverneur de Fougères, où sur la plainte de la veuve de Névet, il ne tarda pas à être saisi par la justice du Roi et décapité à Paris.

Jean de Névet

1616-1646

Fils de Jacques, âgé d'environ 6 ans, demeura sous la tutelle de sa mère, Françoise de Tréal qui le maria, en Octobre 1629, à peine âgé de 20 ans, à Bonaventure du Liscoët, dame de Kergolleau. Pendant les dix-sept ans qu'il vécut en mariage, il eut dix enfants, quatre garçons et six filles :

François, le fils aîné, qui, à l'âge de 17 ans, mourut le 25 Avril 1647, quelques mois après son père ;

René, qui devint le chef de famille, et mourut en 1676 ;

Louis, élevé au collège des Jésuites, mourut, nous dit M. G. de Carné, en 1659 ;

Enfin, le dixième des enfants, Malo, dont nous parlerons plus loin.

Des six filles, quatre se marièrent :

Bonaventure, née le 12 Novembre 1634, mariée à Louis du Breil de Pontbriand ;

Marie, qui fut mariée, en 1662, à René Le Rouge de Trolin, Sr de Penfentenyo ;

Claudine, baptisée à Locronan, le 10 Mai 1632, qui épousa Pierre Le Voyer, baron de Tregomar ;

Charlotte-Anne, mariée à Hervé de Boishalbran ;

Et deux autres filles, qui entrèrent au couvent de la Visitation de Rennes.

René de Névet

1647-1676

A l'âge de 7 ans, à peine, René, qui était né le 26 Octobre 1641, devint chef de la maison de Névet, par la mort de François, son frère aîné. Il fut élevé, probablement à Quimper, mais certainement chez les Jésuites, pour lesquels il conserva un profond attachement. A peine âgé de 30 ans, il épousa (vers 1670), Marie-Anne, dame de Matignon, fille de François de Matignon, fils lui-même d'Eléonore d'Orléans de Longueville apparentée à Louis XIV.

Deux fils naquirent de ce mariage :

Henri-Anne, baptisé dans la chapelle de Lezargant, avec la permission de Monseigneur de Cornouaille, par Mathurin Esnault, docteur en Sorbonne, en présence de messire Jean Hénaff, curé de Plogonnec, le 1^{er} Juin 1671 ;

Et un second fils, d'une très faible complexion, né en 1673.

René de Névet était lieutenant du Roi et colonel du ban et de l'arrière-ban de l'Evêché de Cornouaille. Ce qui le caractérisait, c'était sa piété et sa charité pour ses vassaux, comme nous le dirons plus loin, sur le témoignage d'un de ses contemporains. Il rendit notamment les plus grands services, lors de la révolte dite « du papier timbré », en 1675. Quatorze paroisses s'étaient révoltées, de Douarnenez à Concarneau, et avaient pris le *Code paysan*

comme résumé de leurs revendications. Or, l'influence de M. de Névet fut telle que, sans avoir combattu, mais non sans avoir encouru quelques dangers, il obtint, des paroisses rebelles, « la promesse de ne plus prendre les armes, d'empêcher de sonner le tocsin, et les détermina même à brûler le *Code paysan* ». C'est ce que nous affirme M. Trévédy, dans une notice demeurée, croyons-nous, manuscrite, et que confirme l'attestation de M. de Tréanna, Sr de Lanvillio.

Sur ces entrefaites, à la fin du Carême de 1676, sentant la mort approcher, il vint à Quimper, chez les Pères Jésuites, pour s'y préparer par une dernière retraite. Il y trouva M. de Tréanna, autre saint homme qu'il avait choisi comme exécuteur testamentaire, et qui nous a laissé un projet de notice sur les grâces reçues par diverses personnes, pendant ces pieux exercices. Nous en extrayons ce qu'il dit de M. de Névet ; on dirait, par la forme qu'il emploie, qu'il voudrait en faire un canevas de procès de canonisation (1) :

« Monsieur le marquis de Névet, lieutenant du Roy et colonel de l'arrière-ban en Basse-Bretagne, a fait deux retraites, dans les quelles il reçut tant de grâces de Dieu que sa ferveur le porta à les écrire de son propre sang, comme on l'a découvert après sa mort ; aussi on le voyait pleurer des deux heures entières et jamais on n'entrait dans sa chambre, qu'on ne le trouvât agenouillé ou prosterné contre terre... C'était, probablement, dans ces heureux moments que la vue sensible du Sauveur du monde opérait ces effets admirables, dont il parle lui-même dans le mémoire qu'il en fit. Car la première fois, sous la figure d'un enfant infiniment beau et aimable, il le détacha si

(1) Le manuscrit se trouve aux Archives Départementales du Finistère, série D, 6-9.

absolument de l'amour de ses enfants, qu'il regardait auparavant comme le plus grand obstacle de son salut, qu'il n'y pouvait plus penser qu'avec peine.

« La deuxième fois, lui présentant sa croix (le Sauveur), lui inspira un si généreux mépris du monde, qu'il ne soupirait plus qu'après sa mort, qui arriva le huitième jour après (1), comme Dieu lui avait fait connaître dans sa retraite.

« Madame sa femme, issue de l'illustre maison de Matignon, âgée de 21 à 22 ans, d'une complexion fort délicate, fut tellement touchée par le récit que le Père de la retraite, qui avait aidé son mari à mourir, lui dit qu'elle lui demandait tous les instruments de mortification, dont son cher mari s'était servi pour sa conversion, en voulant user, comme d'objets consacrés par son sang ; surtout après qu'elle eut fait l'application d'un billet écrit de son sang dans cette rencontre : son second fils était sur le point de mourir, elle n'osa lui faire appliquer des remèdes à cause de la faiblesse de son enfance et de sa maladie inconnue. Il lui vint en pensée de lui appliquer, sur son petit visage, cet écrit du sang de son mari, disant à Dieu : « Seigneur, l'âme du père est en votre grâce, faites-la ressentir à notre cher enfant par l'application du sang de son père, mon époux. » Et sur le champ, son enfant se trouva toujours mieux jusqu'à sa parfaite santé. C'est ce que cette marquise attesta au Père même (Jésuite), en venant prendre congé de lui pour se retirer en un couvent. » (2).

(1) La retraite se termina le lundi de Pâques 6 Avril, et il mourut le 13 Avril suivant 1676.

(2) Où, vraisemblablement, elle passa les premiers temps de son deuil ; car c'est elle qui éleva son fils aîné, Henri-Anne, qui mourut en même temps que sa mère, à Beaubois, en 1699. Le fils cadet mourut, peu après son père.

Après cette sorte de préambule, M. de Tréanna ajoute la notice qui suit :

« REMARQUES SUR LA VIE ET SUR LA MORT HEUREUSE
DE MONSIEUR LE MARQUIS DE NÉVET

« Il décéda le 13 Avril 1676, en son château de Lézargant, et nomma M. Lanvillio pour exécuteur testamentaire.

« La vertu qui éclata le plus en sa vie fut l'équité ; celle qui le couronna à la mort fut un entier attachement à la personne de Jésus-Christ.

« Pendant ses humanités, où il était encore comme un enfant, il faisait paraître un jugement aussi mûr et un esprit aussi sérieux, qu'un homme qui aurait vieilli dans les affaires, un respect admirable pour Madame sa mère, jusqu'à sa mort.

« Pour son amour pour Jésus : Combien l'ont vu se jeter par terre pour lui demander pardon. Que de larmes, il versait dans les retraites ! Il en était si outré de douleur, qu'une fois on craignait que sa poitrine en fut gâtée, l'ayant entendu, pendant des heures entières, pousser des soupirs qui fendaient le cœur à ceux qui étaient présents ; il lui était impossible de les empêcher, parce que son Sauveur, qui le voulait purifier, les lui causait, et puis l'ayant purifié, il l'échauffait de son amour. Sur quoi l'on rapporte même deux choses admirables.

« Il communia trois fois, en la retraite qu'il avait prévue être la dernière. En la première communion il donna une pièce d'argent à deux pauvres, auxquels il devait laver les pieds, comme à Jésus-Christ. Cette libéralité porta son Sauveur à le reconnaître, lui apparaissant, en sa deuxième communion, comme un enfant tout plein de lumière. Il chercha, depuis, quelque image ou peinture

qui pût avoir du rapport, mais il n'en put trouver. Ce fut en ce moment que son amour pour ses chers enfants passa en son Sauveur, considéré dans cette enfance ; il résolut de ne les vouloir plus voir, et lorsqu'on lui présenta son aîné qui lui tendait les bras sur son lit, il dit : « Retire-toi d'ici, tout mon amour est pour mon cher Jésus ».

« *Pour son détachement des créatures* : La troisième communion qu'il fit en la retraite, le lundi de Pâques (6 Avril), le même Jésus lui présenta une croix, et ce même instant lui fit renoncer tellement à tout le monde, pour s'attacher à lui seul, qu'il a laissé écrit de sa main et signé de son sang, qu'il renonçait à toute ambition, à ses biens, etc. (en un mot, la rédaction qu'il fait exactement serait trop longue), pour s'attacher entièrement à Jésus-Christ, qu'il traite d'époux, etc. Je n'ose changer les termes, quoique nous les admirerions, même dans une sainte religieuse... Mais aussi il ajoute qu'il jouira de son Jésus toujours et partout dans sa compagnie, dans ses bois, dans sa chambre et partout, pensant à lui.

« La première parole qu'il dit à son confesseur, à l'heure de la mort, d'un visage riant : « Hé bien, mon Père, me voilà tel que j'étais en votre retraite ; je ne sache ma conscience coupable de rien qui m'aliène mon doux Jésus. Je lui garde ma parole de mourir avant que de l'offenser mortellement ; je n'ai pas besoin de mettre en pratique mon bon propos de me confesser dans les 24 heures, après avoir crucifié mon Sauveur par un péché mortel, car je ne sache pas en avoir commis, et que je meure plutôt, présentement. » C'est un terme qu'il a écrit et proféré si souvent qu'il semble que c'était ce qu'il avait de plus à cœur.

« *Pour la dévotion à la Sainte Vierge* : Il l'appelle sa bonne Mère ; il désire avoir témoignage, comme il a été de sa

congrégation. Il lui demande la mort présentement, plutôt de crucifier ce cher enfant de ses entrailles, c'étaient ses termes. Il a sa chapelle domestique dédiée à cette bonne Mère, de laquelle il attend, et de son cher Fils, le secours nécessaire dans les affaires où il ne peut avoir de conseil de personne.

« *Sa dévotion pour les Anges* : Premièrement, il se met de leur sainte association, établie dans notre église (1) de Quimper. Secondement, il prend saint Gabriel pour protecteur de sa maison, dans un ravissement qu'il eut pendant ses derniers exercices, où il se sent incontinent quitte de toute cette tendresse extraordinaire qu'il avait eue jusqu'à ce moment, pour Messieurs ses enfants, pour s'attacher uniquement à l'enfance de Jésus.

« *Sa dévotion vers ses patrons* : Les litanies des Anges. Outre plusieurs oraisons à la Vierge, il récite l'office de l'Immaculée Conception fait pour les défunts. Saint René (2) dont il portait le nom, saint Joseph, saint Eloy (3), saint Hyacinthe, sainte Anne, saint Joachim, il leur faisait sa prière, récitait leurs litanies, antiennes, et oraisons particulières ; s'acquittait de toutes ses confréries, et tout cela inviolablement.

« *Pour sa religion* : Il a fondé une collégiale en son château de Beaubois, mais il en méditait une plus nombreuse, au même lieu, outre ce qu'il a de fondations à Locronan ; il avait résolu d'y établir une collégiale, entretenue de bonnes rentes redoublées ; il ne veut de messes que par de bons prêtres, il l'écrivit et le dit, etc.

« Grand discernement pour le sang de Jésus-Christ ;

(1) Eglise du Collège, que M. de Tréanna considère comme la sienne.

(2) Saint Ronan.

(3) Saint Eloy, ou saint Théleau, de la paroisse de Plogonec.

il l'écrivit partout dans ses papiers de dévotion ; dans son testament, il le recommande à son pasteur ; pour le choix de vocation, il vint faire une retraite au Collège, il en fit une chez les Pères Capucins, de quelque peu de jours qu'il put soustraire à la multitude de ses affaires. Il fait encore une retraite, qui devait être la dernière, où il reçoit des grâces miraculeuses.

« *La pureté de son âme et de son corps pour la chasteté :* Il avait une telle aversion pour le vice contraire, que ni jette œillade, ni parole ne lui échappe, son grand sérieux y contribuant. Quelques gentilshommes ont remarqué qu'il prenait la plus mauvaise viande de sa table. Rien n'approchait de sa maison qui pût, non seulement causer un soupçon raisonnable, non pas pour lui mais même pour la jeunesse qui le servait, car il faisait passer la pureté de son esprit et de son corps, jusque dans l'esprit et le corps de ceux qui l'approchaient. Il traitait son corps rigoureusement, quoiqu'il fut faible et sujet à de grandes infirmités ; on lui trouva encore, après sa mort, une rude discipline dans sa cassette. Il faisait même telle profusion de sang, que son confesseur rapporte qu'il avait vu des pages entières écrites de son sang, pour sceller, dit-il, sa foi à son Jésus. C'était de cette manière généreuse qu'il imprimait ses bons propos, et surtout celui de mourir plutôt que de l'offenser jamais mortellement.

« *Pour ses officiers :* Il les eût voulu comme lui, c'est-à-dire, remarquables par cette équité qui lui était naturelle. Sitôt qu'il avait entendu quelque exaction, il y remédiait le plus tôt qu'il pouvait. Il avait une certaine personne de conscience, pour lui faire savoir toutes les plaintes que l'on pouvait faire de lui, lui attribuant les fautes de ses officiers ou de ses domestiques vers ses sujets, comme il arrive que le seigneur porte l'iniquité des siens ;

et tout ce que cette personne lui rapportait sur ce sujet, après avoir trouvé le rapport véritable, il dédommageait l'intéressé, et il avait arrêté place pour ces Messieurs en retraite, et y en avait fait aller quelques-uns à son exemple.

« *Pour ses parties :* Une personne, fort élevée en dignité dans le pays, lui fait contester, par les officiers, tels droits qu'il jugeait incontestables ; il en fait juge le propre frère de sa partie... Il était si modéré à parler à des personnes, qu'il savait ne lui vouloir point de bien, qu'il en parlait même sans passion, en louant les bonnes qualités, en excusant le mieux qu'il pouvait les entreprises qu'ils faisaient à son préjudice ; si ce n'était que les exemples choqueraient quelques-uns qui vivent aujourd'hui encore, il serait facile d'en porter plusieurs.

« *Pendant l'arrière-ban :* Sa vigilance, son équité, sa sincérité à punir les exactions ; il se montre vrai frère de la Patrie.

« *Pour ses soins à secourir les révoltés :* L'inquiétude d'esprit qu'il a eue ; le secours unique du Ciel dans son Lézargant ; la dépense qu'il lui fallut faire ; son danger à Douarnenez.

« *Pour entretenir l'amitié parmi les nobles :* Il court jour et nuit ; il n'a de repos qu'il n'ait apaisé les querelles.

« *Pour ses domestiques :* Il les fait faire les prières du soir en commun ; il a soin de les faire se confesser et communier ; il avertit ceux qui sont capables de la retraite d'y aller ; ils avouent qu'ils ont perdu leur père. En sa mort, les manœuvres auxquels il faisait gagner de l'argent pour la subsistance de leurs pauvres familles, ses vases, etc., se jettent par terre auprès de son lit. Après sa mort, si son testament ne paraît pas plus grand, c'est parce que déjà il en a exécuté déjà la meilleure partie

pendant sa vie, c'est qu'il veut, avant que de mourir, on aille prendre de sa caisse de quoi l'exécuter.

« *Pour ses sujets* : Il servait de père, son dessein c'est de les rendre les plus aisés du pays, couvrant cette charité paternelle du prétexte qu'un seigneur n'est jamais mieux payé de ses vassaux, que lorsqu'il les a mis dans la facilité de le payer de terme en terme. Lorsqu'il ne pouvait avoir le paiement qu'en les incommodant, il leur demandait du travail au lieu d'argent. »

Tel est ce projet de notice sur M. René de Névet, que traça M. de Tréanna, dans un élan d'admiration pour la piété et les vertus de celui dont il était l'exécuteur testamentaire ; nous l'avons donné avec toutes les redites et les et cætera du manuscrit écrit, sans pagination, sur trois feuillets doubles et séparés.

Voici son acte de décès, tel qu'on peut le lire dans les registres paroissiaux de Locronan :

« Le corps de deffunct haut et puissant seigneur chevalier marquis René de Nevet, en son vivant colonel de la cavalerie de l'Evesché de Cornouaille, S^{gr} de Lézargant, Beaubois et autres lieux, âgé d'environ 36 ans, décédé du jour d'hier, en son château du dit Lézargant, après avoir receu les sacrements de l'église, nécessaires à salut, par le vicaire perpétuel de la ville de Locronan, fut inhumé par icelluy vicaire en la dite église, dans son tombeau prohibitif, proche le grand autel, ce 14^e jour d'Avril 1676. »
Signé : François Le Hé, vic. perp.

Henri-Anne de Névet

1676-1699

René de Névet laissait deux fils ; le plus jeune mourut le 4 Mars 1677, à l'âge de quatre ans.

L'aîné, Henri-Anne, n'avait que cinq ans à la mort de son père ; comme lui, il fut colonel du ban et de l'arrière-ban ; le 7 Juin 1694, il eut l'honneur de commander la revue que Vauban passa à Quimper ; et peu après il fut nommé colonel du régiment de royal-vaissaux (Trévédy). Mais son mauvais état de santé le contraignit à renoncer à cette charge.

Il avait vingt-neuf ans, et ne s'était pas marié ; sa mère en avait quarante-neuf. Ils se retirèrent tous deux en leur propriété de Beaubois (à Bourseul, diocèse de Saint-Malo) ; mais ce fut pour y mourir, M^{me} de Névet au mois d'Août 1699, et son fils, au mois de Décembre de la même année.

Qu'allait devenir le riche héritage des Névet ? Un seul du nom subsistait, c'était Malo, oncle du défunt et frère cadet de René ; mais il avait dit adieu au monde.

Malo de Névet

1699-1721

Malo, dernier des dix enfants de Jean de Névet, était né en 1645, et avait dû faire ses études à La Flèche, chez les Jésuites, avec son frère Louis (Carné). Il renonça de bonne heure au mariage ; et voyant son frère René marié à M^{lle} de Matignon, avec espoir de postérité, il se retira de plus en plus du monde, désirant, à l'exemple de saint Ronan, vivre d'une sorte de vie érémitique. Pour cela, il fonda une sorte d'hospice sur le sommet de la montagne qui domine *Plaç-a-C'horn*, où il pourrait offrir un asile aux pèlerins de la *Tromenie* et de Sainte-Anne de la Palud. Lui-même y vivait dans la solitude, sans autres distractions que de fréquentes visites à ses bons amis les Capucins de Quimper.

Lorsque son neveu Henri-Anne de Névet mourut, on

conçoit les angoisses de la famille ; son nom va-t-il s'éteindre ? Malo avait encore ses six sœurs, dont quatre mariées et deux Visitandines ; toutes n'hésitèrent pas à supplier leur frère de sacrifier ses goûts au bien commun. Le pauvre Ermite hésita longtemps, il pria, il consulta, enfin, il crut devoir se rendre aux vœux de tous, et épousa Marie-Corentine de Gouzillon.

On attendit les événements ; cinq ans se passèrent et pas d'enfants ? En 1705, il a soixante ans, semble avoir perdu tout espoir et, dès cette époque, « il dicte tout un règlement de vie, dans le cas où il plairait à quelqu'un d'imiter son exemple en se retirant sur la montagne de Locronan, prescrivant à ses héritiers d'en recevoir jusqu'à trois, et donner à chacun une pipe de seigle par an et un journal de terre ». M. de Carné, qui nous signale le fait, remarque qu'à sa mort, 1721, personne ne s'était encore présenté.

Malo songea du moins à assurer la survivance du nom de Névet, en adoptant son filleul et neveu, Malo-Joseph du Breil de Pontbriand, fils de sa sœur Bonaventure ; puis il reprit insensiblement sa vie de solitaire, soit près de son hôpital de Locronan, soit chez les Pères Capucins de Quimper, où il avait un petit appartement.

Dix ans se passent ainsi ; en 1716, Malo va avoir soixante et onze ans ; il s'occupe de confirmer ses anciennes dispositions testamentaires et de faire de nouvelles fondations au profit de son fils adoptif et des pauvres écoliers des collèges et séminaires de Quimper et de Paris (1).

Mais voici que, tout à coup, une nouvelle stupéfiante se répand dans la province : M^{me} de Névet est enceinte ! Il est parlé de cette émotion dans les papiers du temps.

(1) Vide H. 187.

Dans une lettre du 23 Février 1717, écrite à M^{me} de Trémaria, à Kerazan (en Cléden) ; il y était dit : « Avant d'avoir vu M^{me} de Tréanna, j'avais su qu'elle était grosse, et je crois sa grossesse plus réelle que celle de M^{me} de Névet. Cependant, il arrive des choses extraordinaires, depuis quelque temps, aux femmes : M^{me} de Champagnet, qui est mariée depuis plus de vingt ans, est enceinte ; M^{me} de Langan a eu un garçon, après un grand nombre d'années de ménage ; M^{me} Quillimadec fait aussi parler de sa grossesse, car à la Pentecôte dernière, elle se croyait être grosse de quelques mois, et elle n'a pas encore accouché. »

Chez M^{me} de Névet, sera-ce un garçon ou une fille ? On est bientôt fixé, et le 30 Juin 1717, M^{me} de Névet accouchait d'une fille au château de Lézargant. On peut croire qu'elle n'avait pas négligé de demander cette faveur au bon saint Renan ; mais elle ne lui fut accordée que bien imparfaitement, car la descendance directe des Névet était par le fait éteinte.

C'est dans la chapelle de Lézargant que fut baptisée la fille, le 2 Juillet suivant, par Missire Gonidec, recteur de Plonévez ; le parrain était Sébastien Le Gouzillon, chevalier S^{er} de Kermeno, la marraine, Marie-Thérèse du Parc, dame de Locmaria, qui se fit représenter par Marie-Vincente de Kersulguen ; la baptisée reçut les noms de Marie-Thérèse-Josèphe.

La naissance d'une fille dérangerait les projets de Malo de Névet, qui aimait tendrement son fils adoptif ; mais la coutume de Bretagne était claire : ce dernier ne pouvait hériter au détriment de la petite Marie-Thérèse. Après avoir longtemps consulté, pour savoir comment il pourrait avantager son filleul, voici à quoi il se résolut. Il devait confier, dès l'âge de trois ans, sa fille aux religieuses du Calvaire de Quimper, et par codicille du 5 Mars 1719 (H. 187), il ajoutait que, si avant sa mort, il ne reti-

rait pas sa fille du couvent, il voulait qu'elle y restât jusqu'à l'âge de douze ans, et n'en sortit que pour épouser son cousin Malo Névet de Pontbriand, à moins qu'il ne s'en rendit indigne « par le jeu, l'ivrognerie, le libertinage, la prodigalité et l'ingratitude ». Celui-ci aurait, en tout cas, cent mille livres sur sa succession, pour acheter une charge de conseiller à la Cour, mille livres de pension et dix tonneaux de froment à prendre sur ses biens en Plogonnec, pour l'honneur du nom de Névet qu'il lui donnait ; pourvu qu'il le portât seul, et en simple qualité de *Vicomte de Névet*.

Après toutes ces dispositions, Malo, le vieil Ermite, ne songea plus qu'à se préparer à la mort, après avoir déposé son testament entre les mains du Père Marcellin, capucin à Quimper.

Il tomba malade au Carême de l'année 1721, et il mourut le mardi après le dimanche de la Passion (1). Il avait eu, pour l'assister en ses derniers moments, deux capucins, le Père Joseph, de Rosporden, son confesseur, et le Père Marcellin, alors gardien de la maison de Quimper.

L'enterrement eut lieu à Locronan, avec une nombreuse assistance et grand concours de pauvres, qui ne pouvaient oublier tout ce qu'il avait fait pour eux en fondant l'hôpital *Plaç-a-C'horn* et des rentes pour y entretenir douze orphelins de la paroisse de Plogonnec ; n'avait-il pas, de plus, ordonné de distribuer 5 sols à tous les pauvres qui assisteraient à ses obsèques ?

La reconnaissance des pauvres pour le nom de Névet se traduisit par un chant, une sorte de complainte composée par l'un d'eux.

M. Théodore de la Villemarqué nous l'a conservé sous le nom d' « Elégie de M. de Névet ». On ne saurait mieux exprimer la vénération dont ce nom était l'objet pendant

(1) Pâques arrivait le 13 Avril en 1721.

cette période de cinquante ans qui fut témoin de la sainteté et de la charité peu commune des deux frères René et Malo de Névet.

« ELÉGIE DE MONSIEUR DE NÉVET (1)

« Mon pauvre homme, qu'est-il arrivé que vous paraissez si consterné ? que vous êtes vert comme un raisin, mon pauvre homme, dites-moi, que vous êtes pâle comme la mort, que vous est-il arrivé ?

« Vous saurez assez tôt ce que j'ai vu : depuis la maison jusqu'au bourg, une foule s'avance (*heul bras a vont*) au son de la cloche, M. le Recteur en tête, devant lui une châsse drapée de blanc, que traînent deux grands bœufs couverts de harnais d'argent ; derrière, une multitude, la tête inclinée par une profonde douleur (*kalz tud o tont war lec'h stouet ho fen gan kalz a nec'h*).

« St Jean le Valet, frappait à la porte du Recteur, cette nuit-là : « Levez-vous, levez-vous, Monsieur le Recteur, « M. de Névet est malade. Portez avec vous l'extrême-« onction, le vieux seigneur souffre beaucoup. (*War an « aotrou koz a zo tenn*). »

(1) *Maronad an aotrou Nevet.*

I

Ma den paour petra zo digouet
Pa zeut d'ar ger ker stravillet ?

Pa 'z oc'h ker glaz evit rejin
Ma denik paour, leveret d'in

Pa 'z oc'h ker glaz hag ar maro
Petra zo digouet war ho tro ?

— Abred awalc'h e kleftet
Ann doare dez poz meuz gullet

Zalec an ti beteg ar vorc'h,
Heul braz o vont, dre zon ar c'hloc'h.

Ann aotrou person penn-kentan
Eunn arc'h lienet wen ra-z-han

Daou ejen braz oc'h hi douguen,
Sternou arc'hant diouc'h ho c'her-
[c'hen.
Ha kalz a dud o tont war lerc'h
Stouet ho fenn gand kalz a nec'h.

II

Sant-Iann, ar mevel, a skoe
War dor ar person, en noz-ze.

Savet savet otru persôn
Ann otru Nevet a zo klaon ;

Kaset gen-hoc'h ar groaz nouen
War an otru koz a zo tenn.

— Setu me deut, otru Nevet
Tenn eo war 'n hoc'h am euz kleftet ?

— « Me voici, Monsieur de Névet ; vous souffrez beaucoup, me dit-on. J'ai apporté l'extrême-onction, pour vous soulager si je le puis. » — « Je n'ai aucun soulagement à attendre à l'égard de mon corps ; à l'égard de mon âme, je ne dis pas. » Après avoir été confessé, il dit au prêtre : « Ouvrez à deux battants les portes de ma chambre, que je voie tout mon monde, ma femme, mes enfants, autour de mon lit ; mes enfants et tous mes serviteurs, et que je puisse, en leur présence, recevoir Notre Seigneur avant de quitter ce monde. » La dame et les enfants et tous ceux qui étaient présents pleuraient. Et lui, si calme, les consolait et leur parlait si doucement : « Taisez-vous, taisez-vous, c'est Dieu le maître, chère femme ; taisez-vous, mes petits enfants (*ho tevet, ma bugaligo*), la Sainte Vierge vous gardera. Mes métayers, ne pleurez pas ; vous le savez, gens de la campagne, quand le blé est mur on le moissonne, quand vient l'âge de mourir, il le faut, (*pa zeu an oad mervel zo red*). Taisez-vous, gens de la campagne, taisez-vous, chers pauvres de ma paroisse ; comme j'ai pris soin de vous, ils vous aimeront comme moi, ils feront du bien à notre pays (*ober a rint mad hor bro*). Ne pleurez pas, ô bons chrétiens, nous nous retrouverons bientôt. »

« Le jeudi matin, M. de Carné demandait, en revenant

Ar groaz-nouen zo gan-i-me
D'ho konforti, mar gallan-me.

— N'em euz konfort bet da gaouet
Enn tu ma c'horf e-barz ar bed ;

Enn tu ma c'horf me n'am euz ket,
Enn tu ma ene, larann ket. —

Goude ma oa bet koveset
D'ar beleg en deuz lavaret :

— Digoret frank dor ar gambr-man,
Ma velinn holl dud ma zi-man,

Ma friet ha ma bugale
Tro-war-dro demcuz ma gwele ;

Ma bugale, ma merourien
Kerkouls ha ma servichourien ;

Ma hellin, 'nn ho zouez, kemeret
Hon Otrou 'barz mont diouc'h ar bet.

Anni itron hag he vugale,
Ha kemend oa eno ouele ;

Tevet, tevet, na oelet ket
Doue eo ar mestr, ma friet !

Ho tevet, ma bugaligo,
Ha Verc'hez Sakr ho tiwallo.

Ma merourien, na oelet ket,
Tud diwar mez, gouzout a ret,

Pa ve hao-ann ed, ve medet
Pa zeu an oad mervel zo red !

Tevet, tevet tud diwar ar mez,
Tevet, peorien kez ma farrez ;

de la fête de nuit, en revenant chez lui sur son cheval blanc, vêtu d'un habit galonné, d'un habit de velours rouge de feu, galonné d'argent tout au long. Le jeudi matin, M. de Carné, s'en revenant, demandait : « Pourquoi, Messeigneurs, ceux de Névet ne sont-ils pas venus à la fête ? (*Daoust perag, di me leveret, ne deut ket d'ar fest re Nevet*) ? » — « Le vieux seigneur, à ce qu'on dit, est malade au lit (*an trou koz, 'vel ma glevann, zo en wele chomet klann*). » — « Si le seigneur est au lit malade, allons savoir de ses nouvelles. »

« Quand ils arrivèrent au manoir, ils entendirent les cloches sonner, la porte de la cour était tout au grand ouverte, et la maison était déserte. « Si vous êtes venus pour lui rendre visite, vous le trouverez au bourg. C'est hier qu'on a allumé le feu de la mort, et qu'on a vidé toutes les cruches (1), que M. le Recteur l'a levé et porté

'Vel em euz bet sonj ac'hanoc'h,
Ma fotred defint sonj ouzoc'h,

Evel-d-on-me hi ho karo,
Hag ober a rint mad hor bro.

Na oelet ket, kristenien vad,
Ni n'em gavo 'benn eur boutad ! —

III

D'ar iou vintin, Otrou Karne
Tont deuz ar fest noz, c'houlenne,

O tont d'ar ger, vare'h gwenn,
Bordet he jupeñ penn-da-beñn,

He jupen voulouz ru glaou-tan
Bordet penn-da-beñn gand archant.

D'ar iou vintin, otrou Karne
O tont en dro a c'houlenne :

— Daoust perag, va zud jentiled,
Ne ket deut d'ar fest re Nevet ?

Daoust perag, di-me leveret
Pe oant bet pedet da zonet ?

— An trou koz, 'vel ma glevann
Zo enn he wele chomet klan,

— Mar ma 'm trou, er gwele klan,
Deomp da glask kanad anean. —

Pa oant o tigont gand ann ger,
Hi a gleve son ar c'hleier

Digoret frank ar perzier
Ha den ebed barz ar maner

(1) Cet usage de vider les cruches est signalé par Brizeux, dans ses *Bretons*, à l'occasion de la mort de Hoël :

.....« Prenez garde surtout que son âme se noie !
Videz tous les bassins, tous les seaux, tous les muids... »

C'est devenu comme une sorte de pratique superstitieuse, mais je suis persuadé que, dans le principe, cet usage répondait à une pensée chrétienne ; c'était comme une reproduction du rite liturgique qui veut que, le jour commémoratif de la mort du Sauveur, le Vendredi-Saint, on vide tous les bénitiers de l'église, qui ne seront de nouveau remplis que lorsque les eaux auront été sanctifiées, le Samedi-Saint, par le contact du cierge pascal, symbole du Christ ressuscité.

« avec honneur dans la chapelle, que Madame et les
« enfants l'ont enseveli dans sa châsse neuve. Voici encore
« toutes fraîches les traces de la charrette qui l'a porté en
« terre. »

« Et eux de presser leurs chevaux et d'arriver au cime-
tière. Quand ils furent arrivés au cimetière, leur cœur se
fendit de douleur, en voyant le fossoyeur le descendre
dans la tombe froide pour jamais (*en toull douar kriz da
viken*).

« La Dame, derrière, sur ses deux genoux, vêtue de
noir, sanglotant, et ses enfants poussant des cris lamen-
tables, en s'arrachant les cheveux de la tête, et dix mille
personnes en faisant autant, et surtout les pauvres.

« C'est l'un d'eux, nommé Malgan, qui est l'auteur de
ce chant de mort, qu'il a composé en l'honneur du sei-
gneur de Névet, du seigneur de Névet béni, qui a été le
soutien des Bretons (*a oa kendalc'h ar Vretoned*). »

(A suivre.)

— Mar m'oc'h deuet d'he zarempret,
E bered ar vorc'h he galfet.

Bet ma bet dec'h tan ar maro,
Ha skarzet mad ann holl boudo

An otrou person d'he zével
Ha d'he zongen kaer d'ar chapel ;

He itron hag he vugale,
D'he lienat en arc'h neve.

Setu fresk, aman, roudou char
A zo eet d'he gas d'an douar.

Hag hi da douch war ho ronsed,
Ha da zigont gand ar vered. —

Pa oant digouet gand ar vered
Ranne ho c'halon o welet,

Welet ar c'hleuiet d'he ziken
En toull douar kriz da viken

'nn itron warlerc'h, guisket e du
War he daou-lin, oc'h oela dru,

Hag he bugale ioual ken,
Hag sachat bleo deuz ho fenn.

Dek mil den ober kemend all,
Hag ann dud paour dreist ar re-all.

Unan aneo, hanvet Malgan,
En deuz gret ar maronad-man

En deveuz ar wers man savet
En enor d'ann otrou Nevet

D'ann otrou Nevet beniget
A oa kendalc'h ar Vretoned.

FIN

PRÊTRES MORTS POUR LA FOI

EN 1792, 1793 ET 1794

(Appendice.)

RENÉ GUÉGUEN

Le R. P. Armel (Le Grimelec) nous signale une omis-
sion dans la liste que nous avons donnée des prêtres
morts pour la foi pendant la Révolution ; c'est celle d'un
Père Capucin, Charles de Locronan, dans le monde René
Guéguen de *Kermorvant*, né à Locronan en 1712 ; profès,
en 1732, du couvent d'Hennebont. En 1791, le Père vint à
Vannes, dont la maison devait réunir un certain nombre
de religieux ; ce nombre fixé par la loi n'ayant pas été
atteint, il se retira au Croisic, puis il fut transféré à Nan-
tes, à la fin de cette année. Le Père Charles de Locronan
avait alors 80 ans ; il était sourd et incapable de suppor-
ter le voyage ; cependant, il fut transporté à Nantes, dans
le courant d'Avril 1792, emprisonné au Séminaire, puis,
en Novembre 1793, sur le navire *la Gloire*. C'est là què,
dans la nuit du 26 au 27 Brumaire an II (16 et 17 Novem-
bre 1793), il fut mis, avec plusieurs autres, sur un bateau
à soupape et noyé dans la Loire. Son corps fut retrouvé à
Chantenay, et « inhumé en Capucin, avec son cordon, »
comme le remarque le Curé constitutionnel de Chante-
nay, qui l'inhuma dans le cimetière de la paroisse.

Le Père Charles de Locronan, René Guéguen, appar-
tient donc au diocèse de Quimper, et en cette qualité,
son nom doit être joint à ceux qui, comme lui, ont payé
de leur sang la gloire d'être demeurés fidèles à la foi.

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

LANNÉDERN

En descendant de la grande route dans le cimetière, on a devant soi un groupement assez curieux formé par l'église, le joli petit calvaire et l'ossuaire qui occupe le côté Ouest de l'enclos sacré.

EGLISE

Elle doit son origine au tombeau de saint Edern, qui fut enseveli en cet endroit, après avoir vécu en ermite près de la chapelle de *Coat-ar-Roc'h*.

Sur la façade Midi est un porche d'assez bonne allure, avec colonnes corinthiennes soutenant une frise et un fronton au milieu duquel est percée une niche. On y trouve cette inscription : H. BRAS. — I. MODIRE. — VE : I : KDEVEZ : RECTOR. — C. ALAIN. — 1662.

A l'intérieur, le regard est en premier lieu attiré par la maîtresse-vitre à quatre baies et à tympan fleurdelisé, qui a conservé ses vieux vitraux peints, d'un bon dessin

et d'une belle coloration, mais qui offrent des panneaux singulièrement disposés et mélangés : *Résurrection des morts*, — *Flagellation*, — *Montée au Calvaire*, — *Saint Edern sur son cerf*, — *La Cène*, — *Descente de croix*, — *Saint Yves défenseur de la veuve et de l'orphelin*, — *Baiser de Judas*.

Statues en vénération :

1. Saint Edern, vêtu en ermite, robe et manteau à camail et capuchon, à cheval sur un cerf. Il est toujours représenté chevauchant un cerf, de même que saint Théleau ; mais tandis que ce dernier porte les attributs épiscopaux, mitre et crosse, saint Edern est figuré en ermite. Nous dirons, plus loin, la raison de cette figuration.

2. Notre-Dame de Pitié.

3. Saint François d'Assise montrant les stigmates de ses mains. Physionomie jeune.

Un tableau du Rosaire est daté par l'inscription suivante : Y. QVINTIN. 1660. — M^{re}. KERDEVEZ : LORS. R. MAVDIRE. LORS. FAB.

Autrefois, le tombeau de saint Edern se trouvait au milieu de la nef ; mais comme il encombrant l'édifice trop étroit pour les fidèles, vers 1890 on l'a relégué au bas du collatéral Nord, où il est un peu perdu dans l'obscurité. Ce monument est constitué par une table portée sur une arcature à redents qui semble du xiv^e siècle, et sur cette table est la statue couchée du Saint, vêtu de la robe et de l'aumusse, les mains jointes et les pieds posés sur le cerf, qui est sa caractéristique ordinaire.

Près du catafalque, est un bénitier portatif en bronze, semblable à ceux que l'on voit à Loqueffret, à Plonévez-Porzay, Kergoat et autres églises, portant cette inscription : GVILLAVME. LE. TOVX. DE. LA. PAROISSE. DE. LANDEDERN, 1578

OSSUAIRE

Il forme une chapelle assez petite mais remarquable par son style. La façade est percée de quatre baies à arc plein-cintre et d'une porte médiane surmontée d'un fronton en demi-cercle, et accostée de deux bénitiers. Audessus des fenêtres sont des têtes d'anges ailés alternant avec des têtes de morts et des os en sautoir.

Aux angles, à la retombée du rampant des pignons, sont deux anges tenant des phylactères avec ces inscriptions :

COGITA . MORI — RESPICE . FINEM

Sur la petite frise de la corniche, on lit :

COLIN . F . LE . BRAS . F . M . J . KERDEVEZ . R

ce qui reporte ce petit monument aux environs de 1660 ou 1662, comme le tableau et le porche.

A l'intérieur, on trouve une statue de sainte Anne, deux saints évêques et une sainte reine, portant couronne et sceptre; puis une sorte de triptyque ou grand panneau en bois reproduisant en six bas-reliefs des scènes de la vie de saint Edern.

Pour comprendre ces différentes représentations, il est nécessaire de donner auparavant un aperçu de la vie de ce bon Ermite.

Aucun de nos hagiographes ne parle de saint Edern, qui est patron de trois paroisses du diocèse : Edern, Lanédern et Plouédern. Par bonheur, Dom François Plaine, qui s'est beaucoup occupé de nos Saints bretons, a pu obtenir, grâce à l'obligeance de l'érudit M. Roudaut, ancien curé de Ploudiry, une analyse de l'ancienne *vie* de saint Edern, conservée sur un parchemin, à Plouédern, jusqu'aux dernières années du XVIII^e siècle, analyse faite par Raoul de Kerlan, greffier de Landivisiau, qui fut

chargé, en 1776, de dresser l'inventaire des archives de cette paroisse. C'est d'après cet inventaire et d'après une *Guerz* bretonne inspirée de l'ancienne *vie*, que je relate les traits suivants ayant trait à notre saint Ermite.

Edern, venant de Grande-Bretagne, très probablement du pays de Galles, débarqua dans la baie de Douarnenez ou à Douarnenez même, se fixa d'abord dans le vallon du Juc'h, et ne tarda pas à s'avancer plus loin dans les terres, à une petite distance de Briec, à l'endroit où se trouve maintenant le bourg d'Edern. C'était du temps d'Alain le Grand, par conséquent dans les dernières années du IX^e siècle ou les premières du X^e.

Le bon Saint, dans l'ermitage qu'il s'était bâti, vaquait à la prière et à la pénitence sans s'occuper d'autre chose; mais les gens du village lui cherchèrent noise.

L'Ermite avait une pauvre vache qui s'égarait quelquefois dans les champs d'autrui, et tous de crier qu'elle était voleuse et de faire retomber leur colère sur le Saint. Même le seigneur de Quistinit, château voisin, donna ordre à ses gens de lâcher ses chiens sur la bête, si bien que celle-ci, sous leurs morsures terribles, resta comme morte sur place. L'Ermite survient, appelle sa vache et celle-ci, obéissant à son ordre, se lève pleine de vie et sort du champ de ce seigneur inhumain. S'il avait été moins cruel et plus clairvoyant, il aurait pu remarquer que, partout où l'animal avait passé, le blé poussait en plus grande abondance, pour réparer en admirable mesure ses innocents larcins.

Pour éviter ces molestations, l'anachorète s'avança plus loin dans le pays, entre Brasparts et Loqueffret, dans le bois de *Coat-ar-Roc'h*, non loin du bourg actuel de Lanédern. Là, tout près d'une fontaine, il établit son ermitage et construisit un oratoire à la Sainte Vierge, à l'endroit où se voit maintenant la chapelle de Notre-Dame du Bois de la Roche.

Il arriva qu'un jour un cerf, poursuivi par un gentilhomme à la chasse, et sur le point d'être forcé par les chiens, se réfugia dans la hutte du Saint, semblant lui demander un asile pour échapper à la mort. L'Ermite lui accorda l'hospitalité, et désormais l'animal ne le quitta plus, allant brouter et pâturer aux environs dans la journée, et revenant le soir prendre son gîte.

C'est pour cela que saint Edern est toujours représenté à cheval sur un cerf. On trouve sa statue ainsi figurée au fond du sanctuaire de l'église de Lannédern, contre le fût de la croix de cimetière, à une autre croix au bord de la route, à la limite de Lannédern et de Loqueffret, sans compter un panneau du tableau en bois qui va être décrit et en un panneau de la maîtresse-vitre.

Des statues analogues se trouvent à l'église d'Edern et sur le baldaquin des fonts baptismaux de l'église de Plouédern. Dans la même église, une autre statue du Saint, avec cerf à ses pieds ; puis, dans l'église de Plogonnec, un vieux vitrail du xvi^e ou du xvii^e siècle représentant encore l'Ermite chevauchant son cerf.

Voici, maintenant, la description de chacun des panneaux du tableau en bois :

1. Panneau supérieur, à main gauche ; Saint Edern en prière près de la fontaine avoisinant l'oratoire qu'il a érigé à Notre-Dame. Une femme vient pour recourir à son intercession.

2. Panneau inférieur, épisode de la vache : Un valet la chasse à coups de bâton, pendant que le seigneur de Quistinit, à cheval, fait des reproches au Saint.

3. Panneau supérieur, milieu : Des chiens, lâchés sur la vache, mettent celle-ci à mort, et les gens du seigneur accourent avec des armes, tandis que le Saint est en prière à genoux, tout désolé.

4. Panneau inférieur : Le Duc de Bretagne ou le Comte

de Cornouaille, passant par le pays et se trouvant égaré, envoie un page demander son chemin à saint Edern ; celui-ci, étant en prière, tarde un peu à répondre au page, lequel, irrité de ce retard, lui donne un soufflet, ce à quoi le Saint répond en tendant l'autre joue. Le Duc, que l'on voit à cheval, est frappé de cécité avec toute sa suite, et ne recouvre la vue qu'en arrivant sur un point de la terre de Léon, où il bâtit une église, qui est maintenant l'église paroissiale de Plouédern.

5. Panneau supérieur, droite : Un chasseur sonne de la trompe, un cerf poursuivi par ses chiens se réfugie auprès du Saint, qui est en prière, avec chapelet pendu à son bras gauche.

6. Panneau inférieur : Le Saint à cheval sur son cerf ; un chasseur et son chien en arrêt pour contempler ce spectacle.

CROIX DU CIMETIÈRE

Elle est montée sur trois hautes marches et un dé octogonal. A mi-hauteur du fût, est en saillie un cul-de-lampe qui soutient une effigie de saint Edern, en robe et manteau à capuchon, chevauchant pacifiquement son cerf. Le croisillon mouluré, d'où surgissent la croix du Sauveur et celles des larrons, porte en outre un *Ecce-Homo* et les statues adossées de Notre-Dame et saint Jean, saint Pierre et la Madeleine.

ORFÈVRERIE

Le trésor de l'église possède deux pièces d'orfèvrerie remarquables :

1. *Croix de procession* en argent, dont le sommet et les croisillons sont terminés par des boules ornées de godrons

et de palmettes ; grand nœud hexagonal composé de deux étages de niches contenant les statuets des douze Apôtres, angles garnis de pilastres et de volutes feuillagées ; deux consoles en cornes d'abondance, portant les statues de Notre-Dame et de saint Jean de chaque côté du Crucifix. A l'avant, un médaillon représente saint Edern à cheval sur son cerf. Date indiquée par cette inscription : FET . CE . IOVR . 19 . AVRIL . 1620

2. *Petite châsse reliquaire* en argent, mesurant 0 m. 50 de longueur, 0 m. 12 de largeur et 0 m. 15 de hauteur, contenant des reliques insignes de saint Edern. Aux quatre angles, sont des niches gothiques abritant les statuets de saint Pierre, saint Paul, saint André et saint Jean.

CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE COAT-AR-ROCH

Elle est située à 500 mètres Sud du bourg, au bas d'un grand massif rocheux, à l'endroit où saint Edern fit son ermitage. Il y a, cependant, un autre endroit où l'on situe aussi l'ermitage du bon Saint.

Le clocher gothique, surmonté d'une flèche très élancée, a tous les caractères du commencement du XVI^e siècle. A l'intérieur, dans un collatéral séparé de la nef par des colonnes octogonales, une source jaillit d'un rocher émergeant du sol. C'est la fontaine auprès de la quelle se fixa le saint Ermite.

ANCIENS RECTEURS

- 1533. Décès de Revelen (Déal).
- 1544. Marc Floc'h.
- 1567. Décès de Jean Kergoet, recteur (r. G. 125).
- 1580. Jacques Loz.
- 1660-1662. Jean Kerdévez.

1745-1752. Jean Le Carré.

1752-1783. Yves-Thomas Crozon, né à Quéménéven, en 1720, prêtre en 1746.

1783-1790. Toussaint-Maurice Flohec du Guermeur, né à Lanniscat en 1767. « Excellent, supérieur à sa place ; il a tout embelli, à commencer par son église » (Saint-Luc). Refusa le serment, se retira en Angleterre.

RECTEURS DEPUIS LE CONCORDAT

1801-1824. Joseph Le Pennec, de Briec.

1829. Mathieu Seven, de Pleyben.

1830-1837. Guillaume-Marie Abalain, de Lannilis.

1837-1850. Hervé Le Flochlay, de Saint-Pol de Léon.

1850-1872. Jean-François Jointrec, de Saint-Pol de Léon

1872-1876. Mathieu Clévarec, de Lannédern.

1876-1882. Paul-Marie Guiziou, de Lesneven.

1882-1887. Clet-Marie Bonis, de Goulien.

1887-1900. Gabriel Le Goff, de Landéda.

1900-1906. Charles Michel.

1906-1910. Joseph-Aimé Jan, de Ploaré.

1910-1915. Yves Monot, de Guipavas.

1910. Jean-Marie Le Pape, de Brest.

MAISONS NOBLES

Kernesne, S^r de Penanec'h : *d'or à trois coquilles de gueules.*

Lezormel, S^r des Tourelles : *bandé de 6 pièces d'argent et d'azur ; devise : Le content est riche.*

La Marche, S^r des Tourelles : *de gueules au chef d'argent ; devise : Marche droit.*

LANNEUFFRET

Était une très petite paroisse, ne comptant, en 1789, que 150 communicants, enclavée dans la paroisse de Plouneventer ; elle reconnaissait comme seigneurs MM. de Garsfield et Kergorlay.

Elle était, du reste, très ancienne et il en est question dans le Cartulaire de Landévennec, qui nous dit que le noble comte Even, vivant en l'an 955, donna à saint Guénolé, c'est-à-dire au monastère de Landévennec, une certaine trève, « *Quandam tribum nomine Lan Sancti Wivreti* », avec toutes ses dîmes et appartenances, le *Loedti huella et izella* et *Kœr guingualtuc*, dont les terres vont jusqu'à l'Elorn, *Kermenedech* au Couchant, et *Rodoed Carn (Vadum Corneum)* au Levant.

Patron : saint Guévroc ou Kirec.

L'histoire de ce Saint ne dit pas qu'il ait fait son ermitage en ces parages, mais bien sur le terrain de Ploudaniel, en un vallon qui s'est ensuite appelé *Traoun Guévroc*. Cependant, M. l'abbé Jean Le Guen, ancien aumônier de la Retraite de Lesneven, qui s'est beaucoup occupé de l'histoire des Saints du Léon, affirme, dans une lettre du 3 Mai 1884, qu'on peut voir encore à Lanneuffret des vestiges de l'ermitage du monastère de saint Guévroc. Serait-ce à l'endroit où s'élève maintenant l'église paroissiale ?

Cette église est bâtie sur le versant Nord d'un plateau élevé, dont le sommet est à la cote de 88 mètres. Elle est très modeste dans ses proportions et dans son style. Sur une clef pendante, dans la voûte du porche, on lit la date de 1585. — Le clocher est simple, composé de deux baies pourcloches, formant premier étage et surmontées d'une

autre baie unique que couronne une petite flèche avec clochetons d'angles.

L'intérieur comporte une nef sans bas-côtés, deux bras de transept et mur absidal dans le même alignement. Trois autels en bois dépourvus de caractère ; quelques statues modernes.

Statues anciennes.

1. Saint évêque ou saint abbé, avec chape, mitre et crosse, hauteur 1 m. 25, en pierre. Ce pourrait bien être l'image du saint Patron.

2. Sainte Anne assise, faisant lire la petite Sainte-Vierge, 0 m. 80, pierre.

3. *Ecce-Homo*, pierre, 0 m. 80.

4. Saint franciscain, tenant un calice ou un ciboire, semblable à ceux que l'on voit à Bodilis, à La Roche et à Brennilis, et qui serait un saint Antoine de Padoue, d'après le Père Antoine de Sérent.

5. Christ en croix, sur le tref ou poutre transversale dans la nef.

6. A la façade du porche, saint moine, probablement saint Guévroc, patron.

Chaire à prêcher, médaillons des quatre Évangélistes. — Cuve baptismale, inscription : QVI : CREDIDERIT : ET : BAPTISATVS : FVERIT : SALVUS : ERIT. — Près des fonts baptismaux, fenêtre fleurdéliée.

Dans le cimetière, est une belle croix en Kersanton, du xvi^e siècle, dont les croisillons portent les statues adossées de Notre-Dame et saint Jean, *Ecce-Homo* et saint Guévroc, costumé en moine et tenant un livre fermé. — Entre ces deux dernières images est une Notre-Dame de Pitié, ayant beaucoup de style et de distinction.

Au haut de la prairie, vers l'angle Nord-Est du cimetière, est la petite fontaine monumentale du vénéré Patron.

Lors de l'enquête sur la mendicité, M. Rannou, recteur, répond, le 17 Janvier 1775 :

« Monseigneur, il y a à Lanneuffret 37 feux ; de ces 37 feux, il y en a 24 aisés, 8 qui achètent le blé et n'en vendent pas ; à ma connaissance, un seul mendiant, laboureur journalier, devenu infirme depuis 7 ou 8 mois ; sa femme est tisserante ; ils ont quatre enfants, dont l'aîné, âgé d'environ 12 ans, sera en état d'être aussi tisserant, à l'âge de 14 ou 15 ans au plus tard. Le travail ne manque pas, à Lanneuffret, à qui veut bien travailler. Ils ont environ douze livres de rentes annuelles, qu'ils pourraient, ce me semble, vendre, pour aider à leur entretien.

« Il n'y a, à Lanneuffret, ni hôpital, ni quêtes, ni quoi que ce soit en faveur des pauvres, ni, ce me semble, moyen d'en établir de particulier pour la paroisse ; mais comme Lanneuffret est enclavée dans Plouneventer, les mêmes établissements pourront servir pour l'une et l'autre paroisse. »

On desservait, autrefois, dans l'église de Lanneuffret, la chapellenie de Goasmoal ou de Keramanac'h, dont était présentateur un seigneur de Karamanach-Trénevez, puis M. de Kersauzon-Brésal. Revenu de 66 livres à charge de 60 messes par an.

Et une chapellenie, dite de Paugam, présentée autrefois par les héritiers, puis par les Evêques de Léon, et dont était titulaire, en 1777, M. de Bonnemetz. Revenu : une maison et courtil affermés 18 livres, à charge d'une messe basse par semaine.

En 1786, M^{sr} de Léon concluait, de son enquête sur l'état des paroisses de son diocèse, que Lanneuffret était à supprimer.

RECTEURS AVANT LA RÉVOLUTION

1560. Olivier Le Roux (G. 342).
 1688. Pierre Cren ; se démet.
 1588-1690. Denis Tetrel ; va à Saint-Thonan.

1690. Jean Le Bihan (r. G. 79).
 1692. Yves Goazglaz ; sur démission du prédécesseur,
 1734. Michel Le Rodehec ; se démet.
 1734-1740. François Gloazglaz.
 1740-1764. Jean Quémeneur.
 1764-1785. Guillaume Rannou ; décédé.
 1785-1789. François-Louis-Michel Moine ; décédé.
 1789. Yves Cadiou ; sous-curé de Mespaul ; nommé recteur le 4 Septembre 1789.

M. Yves Cadiou refusa le serment, en 1791, et s'embarqua à Roscoff, pour l'Angleterre, en Septembre 1792. Nous n'avons pu constater son retour d'exil, où, probablement, il est mort.

Pendant la Révolution, vers la fin, la paroisse fut confiée à un vieux prêtre, M. Héliez, qui, avant la Révolution, était prêtre habitué à Guimiliau ; il avait été frappé de suspens par M. de Troërin, par suite de ses excentricités, et ce monsieur écrit :

« Le bonhomme Héliez, ancien recteur de Lanneuffret, n'est guère en état d'être employé, ni du côté du corps, ni de celui de l'esprit. J'ai été chargé, il y a bien des années, de lui notifier un interdit pour conduite au moins indécente. Elle fut suivie d'originalité. Le dimanche suivant de son interdit, il établit, dans le porche de l'église de Guimiliau, dont il était prêtre habitué, une boutique de lassets, de scapulaires et de chapelets.

« J'aime à croire que sa conduite est différente aujourd'hui, puisque Dieu lui a fait la grâce de souffrir beaucoup pour la bonne cause, pendant la Révolution, et que mes confrères Henry et Péron l'ont employé pendant une partie de ce tems. Ils l'avaient envoyé à Lanneuffret, où il s'est bien conduit.

« Si vous vouliez l'employer au ministère, il serait essentiel de l'avertir de s'habiller plus décentement, car

sa malpropreté l'expose tous les jours à la risée publique... On vient de me dire que le bonhomme Héliès, malgré son air de mendiant, est fort riche ; il a été longtemps au Séminaire, avant la Révolution ; mais malgré cela, il gagnait toujours de l'argent, en qualité de marchand de bœufs. »

M. Péron est encore plus sévère, sur son compte. Il écrit, le 27 Février 1804 :

« Vous avez connu cet original, à Sizun. Il est toujours le même homme, ignorant, cupide, insubordonné. Mon collègue crut pouvoir l'approuver, dans un temps de grande disette d'ouvriers. Il a été longtemps à l'île de Batz, à Plouescat... Toujours dans mon voisinage, il m'a causé à lui seul plus de peine et d'embarras que tout le reste du diocèse ensemble. Le seul respect pour l'approbation accordée par mon confrère, m'a empêché de l'interdire, j'avais obtenu son interdit de ce respectable collègue, mais un tems de tribulation et de trouble me fit différer de le lui notifier, et dans le besoin, on l'a depuis fort employé dans la petite paroisse de Lanneuffret, où il a désolé tous ses voisins, comme il le faisait lorsqu'il était à Plouescat. Je pense que l'oratoire de Pontchrist lui suffit, et qu'on lui fait encore grâce. »

RECTEURS DE LANNEUFFRET, DEPUIS LE CONCORDAT

1804-1808. Nicolas Roudaut.

Lanneuffret fut érigée en paroisse, par ordonnance du 30 Septembre 1846.

1847-1853. Alain Héliès, de Lampaul-Ploudalmézeau.

1853-1858. Alain Donval, de Plounéventer.

1858-1860. Guillaume Colléter, de Plouézoc'h.

1860-1862. Jérôme Cosden, de Plouguerneau,

1862-1867. Jean-Pierre-Marie Trividic, de Plouzévédé.

1867-1868. Michel Gourmelon, de Plouézoc'h.

1868-1870. Jean Gourmelon, de Plouézoc'h.

1870-1873. Claude-Marie Rolland, de Plounéventer.

1873-1877. René-Marie Pouliquen, de Saint-Thégonnec.

1877-1900. Félix-Jean-Marie Brignou, de Saint-Mathieu de Morlaix.

1900-1905. Jacques-Marie Duédal.

1905-1909. Joseph-Marie Richard.

1909-1914. Jean-Pierre Rozec, de Saint-Méen.

C'est sur les limites de cette paroisse que, sous l'épiscopat de M^{sr} Nouvel, vers 1879, les Pères Bénédictins de la Pierre-qui-Vire établirent un monastère, qui n'eut qu'une existence bien éphémère, par suite de l'exécution des décrets contre les Ordres religieux. Ceux de Lanneuffret, dits de Kerbénéat, durent se disperser et s'exiler en Angleterre.

MAISONS NOBLES

Courtois, S^r de Kerandraon : *d'argent à trois hures de sanglier de sable ; alias : d'argent au chevron de gueules accompagné de trois hures de sanglier de sable.*

Keramanac'h, S^r du dit lieu : *d'or au cormoran de sable ; devise : Littora prædatur.*

Poulpry, S^r de Keramanac'h : *d'argent au rencontre de cerf de gueules.*

Le Vayer, S^r de Kerandraon : *d'argent à deux haches d'armes de gueules adossées en pal.*

LANNILIS

L'an 1019, Guillaume, chapelain de l'Evêque de Léon, Eude, lui dédiait une *vie* de saint Gouesnou qu'il venait d'écrire. Dans cette *vie*, il est dit que le père de saint Gouesnou, *Tudogilus* ou *Tugdonus*, aborda en Bretagne, et bâtit un oratoire « *in finibus Plebe denarii inter Bazlanandum et Doenam fluvios* », sur les confins de *Ploudiner*, entre les rivières *Balaznant* (l'Aber-Benoît) et *Doen*, aujourd'hui l'Abervrac'h. L'oratoire prit le nom de son fondateur et est devenu le prieuré de *Loctudon* ou *Lothunou*, dépendant de Saint-Mathieu fin de terre, situé sur la paroisse de Lannilis.

Ploediner était le nom de cette portion de territoire comprenant actuellement les paroisses de Lannilis et de Landéda, avec *Broennou*, sa trêve.

Lors de l'enquête pour la canonisation de saint Yves, nous voyons figurer, en 1371, un sieur Henry de Kerdanet « *armiger parochianus de Ploudiner* », diocèse de Léon (1).

Et cependant déjà, comme le montre le Pouillé de M. Longnon, au xiv^e siècle, les paroisses de Landéda et de *Lanna Ecclesiæ* (Lannilis) coexistaient avec cette dénomination de *Ploediner* pour désigner la région elle-même.

Les continuateurs d'Ogée disent que *Diner* ne serait autre que *Tinidor* ou *Ténénan*, fondateur de Plabennec et évêque de Léon, qui, d'ordinaire, est représenté aux pieds de son maître, saint Carantec. Or, nous dit M. de Kerdanet (A. G. 516), au xvii^e siècle, un recteur de Lan-

(1) Voir l'intéressant travail de M. JOURDAN DE LA PASSARDIÈRE sur la *Topologie des paroisses de Léon*, dans l'*Echo paroissial de Brest*,

nilis nous montrait l'image de saint Pierre, patron de la paroisse, représenté avec un moine à ses pieds, « comme qui dirait un religieux du prieuré de Loctunou ». N'était-ce pas plutôt l'ancienne statue de saint Diner aux pieds de saint Carantec, dont on aurait fait saint Pierre, en changeant simplement l'inscription ?

Sur un missel à l'usage de Paris, conservé à Lannilis, se trouvent plusieurs notes manuscrites, latines et françaises, écrites par M. Goulven L'Hostis, recteur de 1602 à 1657, qui, pendant sa longue carrière, aimait à consigner les faits intéressant sa paroisse. M. de Kerdanet en a donné une partie (*loco citato*), mais nous préférons nous en rapporter, pour le latin surtout, à la lecture faite de ce manuscrit par M. de la Rogerie, qui en a fait un relevé exact qu'il a eu la complaisance de nous communiquer.

C'est, d'abord, une sorte de procès-verbal de la consécration de l'église :

« *Anno Domini 1516 (1), die veneris XXV Martii, in quo cantatur ad introituum missæ, fac mecum signum (2) in feria VI^a in medio quadragesimæ, ecclesia parochialis, per venerabilem antistitem S^u Brioci et circoscriptum (pour circospectum) Oliverium du Chastel (3), fuit dedicata. Assistentibus et presentibus viris Gabriele de Castro ejusdem nepote, D^{no} du Rascor fabrica, D^{no} de Mercadec, D^{no} de Kerpabu, D^{no} de Kerengar, magna parte universitatis ecclesiæ parochialis predictæ. J. Golvino Ostiz hæc fideliter rescripta sunt. »*

(1) L'année 1516 commençait alors à Pâques, qui, cette année, avait lieu le 23 Mars, et se terminait à la Pâque suivante, 1517, qui avait lieu le 12 Avril.

(2) C'était l'introit de la messe du vendredi après le troisième dimanche de Carême, mais il est à remarquer que ce vendredi ne tombait pas le 25 Mars, mais le 20. xx (v) vient donc d'une faute de transcription.

(3) Olivier du Chastel fut effectivement évêque de Saint-Brieuc, du 20 Mars 1506 au 16 Mai 1525, jour de sa mort. Et ce serait, sans doute, sur la demande de son neveu Gabriel du Chastel qu'il serait venu consacrer l'église de Lannilis.

M. l'abbé Goulven consigne ensuite différents faits contemporains.

« La grande cloche, nommée *Jacq* pour respect de noble Jacques Bélégant, Sr de Kerpabu, fut jetée en fonte le commencement de Septembre 1626.

« Dame Anne de Périen, dame à présent de Kerpabu, a fait son entrée à Kerpabu le 25 Août 1646.

« Faisant réparer la chapelle d'argent (reliquaire) qui était fort descheu, de nos reliques ; il a fallu retirer les reliques, ce qui s'est fait en présence de quatre de nos prêtres, et ainsi remis, la chapelle estant réparée, les titres et écriteaux sur, les reliques sont comme ensuit :

« *De lapide tecta Sanguine Christi.*

« *De reliquiis S. Pauli Apostoli S. Lucii papæ et m.*

« *De reliquiis quatuor coronatorum martyr. Sunt quedam fragmenta indumentorum creditur, et aliquorum Sanctorum, nec de illis titulum reperimus.*

« Je, povre réparateur de ce que dessus, Golvin Ostiz, pretre tres indigne, receut la dite chapelle réparée et remise de ses bris le 5 Février 1646.

« Le cimetièrre est béni par le R. Lostis, le dimanche 12 Août 1640. L'oratoire fondé le 8 Février 1641, béni le 17 Août 1644. Yves Roudaut, architecte. »

Lannilis possédait, dans un lieu nommé *Trobérou*, une chapelle qui a joué un grand rôle dans l'histoire de la paroisse. Son existence remontait au moins au xv^e siècle, et elle était, sous le vocable de Notre-Dame, grandement honorée en ce lieu, sous le titre de Notre-Dame de *Trobérou*.

La chapelle était à égale distance entre le bourg de Lannilis et le manoir de Kerpabu, où résidaient les sieurs de Bellingant, dès le xvi^e siècle, et qui y avaient droit de prééminence, par suite de la concession à eux faite, en 1601, par les anciens seigneurs de Maillé Carman.

De là, d'un côté, prétentions par les sieurs de Bellingant d'en faire une chapelle dépendante de Kerpabu ; de l'autre, opposition des Recteurs de Lannilis, qui veulent toujours la considérer comme chapelle publique dont l'administration relève du général et de l'Evêché. Ce fut une suite de contestations, qui nous sont exposées par l'un des recteurs, Jean Perrot (1718-1736) ; il nous a laissé, à ce sujet, un mémoire dont nous allons extraire les renseignements qui suivent :

« On ne sait en quel temps ni à quelle occasion cette chapelle a été bâtie, mais on voit bien qu'elle est antique par les anciens inventaires des biens de cette chapelle. »

Vers l'an 1530, écuyer Christophe Gourio, sieur du Rouazle, ne dédaignait pas d'en être fabrique.

« En 1582-1584, elle avait de l'argent à prêter, » car « il y tombe beaucoup d'offrandes par la piété des fidèles », et dès l'an 1587, « il y avait, dans la chapelle de *Trobérou*, deux calices d'argent et des ornements de velours, avec tuniques et dalmatiques, ce qui ne se voyait alors que dans les églises riches ».

« Le 16 Avril 1560, Nicolas *Trobérou* et Marguerite Guéguen y fondèrent trois messes à perpétuité. »

« La même année, 19 Mai 1560, Catherine Laouënan, veuve de Jan Le Floc'h, y fonda une messe de Notre-Dame, à perpétuité. »

« Le 13 Janvier 1593, noble homme Jan de Kerozven y fonda deux services à trois prêtres. »

« De tout temps immémorial, il y a eu des marguilliers en la chapelle de *Trobérou*, qu'on nommait aussy gouverneurs ou syndics, c'est avec eux que les susdits fondateurs de services ont traité dans leurs contrats de fondation. »

« On ne peut raisonnablement douter qu'anciennement les gouverneurs de *Trobérou* ne fussent nommés par les paroissiens de Lannilis, et qu'ils ne rendissent leurs comptes devant eux, selon le droit commun. »

La chapelle de Trobéro ne peut pas être considérée comme trêve, car elle est trop près de l'église paroissiale, et trop loin du manoir de Kerbabu, pour être appelée chapelle domestique. C'est une chapelle publique de la paroisse, qui a droit d'en vérifier les comptes.

Telles sont les conclusions de M. Perrot.

Il nous apprend, de plus, que ce n'est que depuis une centaine d'années (1601) que les sieurs de Bellingant peuvent se dire fondateurs et premiers prééminenciers de la chapelle de Trobéro, et à l'appui il cite l'acte par lequel

« H^t et P^t messire François de Maillé, comte, chevalier de l'Ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et dame Claude de Kermavan, son épouse ; S^r et dame de Lislette du Chastel d'Homerville romain ; comte et comtesse de Kermavan de Seizploué, etc., demeurant en leur château du Bois, paroisse de Plounévez, d'une part ;

« Et noble homme Jehan Bellingant, S^r de Kerpabu, paroisse de Lannilis. Laquelle dame o l'autorité de son mari, en considération des bons et agréables services qui lui ont été faits par le dit Bellingant, étant notre sénéchal de Kermavan, et ses prédécesseurs nous ayant tous servis, a donné au dit Bellingant, à titre de simple donaison irrévocable, le droit de prééminence et fondation appartenant à la dite dame en la chapelle de Notre-Dame de Trobéro, au dit château du Bois, le 13 de Septembre 1601. »

Ce qui favorisa les prétentions du S^r de Bellingant sur la chapelle de Trobéro et l'administration sans contrôle des offrandes qu'on y versait, c'est qu'à cette époque, 1602, on nomma comme Recteur de Lannilis un prêtre qui était sous la dépendance des sieurs de Bellingant. Voici comment s'exprime à ce sujet M. Perrot :

« Ce Recteur (M. Goulven Lhostis, 1602-1657) leur a été en tout favorable, comme fils de fermiers de la maison, puis précepteur de MM. les enfants, parvenu enfin par

leur crédit à la rectorie de Lannilis, avant même qu'il fut prêtre ; il affectionna tellement la maison de Kerbabu, qu'il aima mieux y rester toute sa vie, avec sa famille, dans une des fermes, que de venir habiter son presbytère. »

L'an 1653, les sieurs de Bellingant agrandirent la chapelle et obtinrent de l'Evêque, Mgr de Laval, l'autorisation de bénir un cimetière et d'y faire des enterrements.

L'an 1654, ils fondèrent une grand'messe à perpétuité, les dimanches et fêtes, avec aspersion d'eau bénite, pain bénit et procession autour du cimetière, avec croix et bannières qui furent achetées à cette intention ; ils obtinrent même la permission d'y faire dire la messe les quatre grandes fêtes de l'année.

A la mort de M. Lhostis, son successeur, M. Meryen, « trouvant dans la chapelle de Trobéro une forme de gouvernement si peu ordinaire, y forma des oppositions, surtout pour les enterrements, » et c'est sans doute à raison de ces difficultés « avec quelques seigneurs de la paroisse, » comme nous le dit M. de Kerdanet (A. G.), que M. Meryen donna sa démission, en 1662, pour devenir chanoine de Sainte-Anne de Lesneven.

Les recteurs successifs essayèrent de transiger et de remettre les choses en ordre, principalement pour l'administration du temporel de la chapelle, et le 7 Juillet 1719, Monseigneur de Léon, Jean-Louis de la Bourdonnaye, en visite pastorale, ayant fait l'appel des gouverneurs de la chapelle de Trobéro, « se sont présentés Olivier Gouez et Prigent Nicolas, gouverneurs de la dite chapelle ; nous leur avons demandé si leurs comptes étaient en état, ils nous ont répondu que non et qu'ils ne rendaient point de compte qu'au S^r de Bellingant. A l'endroit, nous avons demandé au S^r Recteur s'il tombait quelques offrandes dans la dite chapelle, il nous a répondu que oui. Sur ce,

ouy les conclusions de notre vénérable promoteur (M. Haléguen, recteur de Pleyber-Christ), nous avons ordonné que le général de la paroisse de Lannilis nommera à l'avenir les gouverneurs de Notre-Dame de Trobéro, et qu'ils présenteront leurs comptes à notre prochaine visite, en conformité de nos précédentes ordonnances, à faute de quoi nous déclarons que nous interdirons la dite chapelle. »

La revision des comptes était d'autant plus nécessaire que, vers cette époque, il était constaté que diverses fondations de chapellenies n'étaient plus desservies, entre autres une chapellenie fondée en 1593, de deux services à trois prêtres l'un, le premier jour de l'année, l'autre, le jour de la Décollation de saint Jean, en Août, par noble homme Jean de Kerozven, Sr du dit lieu ; et une autre chapellenie fondée par la même famille, en 1662, par noble homme David du Bois, Sr de Rozven. Or, en 1723, les représentants de cette maison, Julienne Dubois, fille d'un sieur François de Rozven, autorisée de son mari, écuyer Mathurin Le Forestier de Quillien, portait plainte au présidial de Quimper, que les fondations de ses auteurs n'étaient pas desservies depuis longtemps, quoique les gouverneurs de Trobéro touchassent les revenus de la fondation ; le sieur de Bellingant et les gouverneurs de Trobéro furent donc assignés et se virent condamnés à remplir les charges imposées par les fondateurs, et en leur payer le revenu pendant vingt-neuf ans, autrement les héritiers des fondateurs pourraient réclamer les biens gages de la fondation et les mettre à la disposition de l'Evêque de Léon, pour œuvres pies et messes, soit à Lannilis soit ailleurs. Jugement rendu à Quimper, le 5 Juillet 1724, et sur appel de M. Bellingant, confirmé au Parlement de Rennes, le 16 Mars 1730.

*
*
*

Le nombre des chapellenies ou fondations établies dans l'église de Lannilis était considérable. En voici quelques-unes.

Chapellenie de D^{lle} Julienne Kerengar, dame de Kereon, dite de Penendreff, fondée en 1615 ; présentateur, le Sr de Penendreff, puis M. de Kersauzon ; rente de 151 livres pour 80 messes, dont 48 devaient être desservies à Lannilis, les autres en la chapelle du château de Kerengar.

Chapellenie fondée par André Le Moign, en 1629, demeurant en la paroisse de *Plouavatz* (Guipavas), « à être desservie dans l'église parochiale de M. Saint Pierre de Lannilis, sur l'autel principal ».

Chapellenie de Meur, chargée d'une messe, le jeudi ; présentateur, M. Hubert de Bellingant ; titulaire, Antoine L'Escalier, cleric en 1745.

Chapellenie de Catherine Simon : présentateur, l'Ordinaire ; chargée d'une messe basse, tous les quinze jours ; titulaire en 1770, le recteur de Landéda, Jean Pérez.

Chapellenie de Marguerite Tromeur ; chargée d'une messe basse, tous les quinze jours ; l'Ordinaire présente, à la fin du xviii^e siècle.

Le nombre de ces chapellenies était plus que doublé, si l'on tient compte de celles qui se desservaient dans les vingt chapelles de la paroisse, dont voici l'énumération à peu près complète.

1^o Le Prieuré de Lothuznou.

La chapelle de ce Prieuré, dédiée, comme nous l'avons dit, à saint Tudon, dépendait de Saint-Mathieu, O. S. B. Le revenu, valant environ 600 livres, était chargé de deux messes basses, puis d'une seule par semaine, depuis le xvi^e siècle.

A la fin du xviii^e siècle, le manoir de Lothuznou, qui

devait être autrefois la résidence du Prieur, était affermé 250 livres à un sieur Le Vaillant ; le lieu noble de Keraudi, ou Keroudaut, était loué pour 201 livres à Jean Le Manguen.

Autrefois, un religieux bénédictin était, le plus ordinairement, titulaire du prieuré ; cependant, en 1743, il fut obtenu, en Cour de Rome, par Bernard-Charles-Daniel Provost Douglas de Boisbilly, chanoine de Quimper. En 1764 ; le titulaire était dom Anne-Auguste Bougay, O. S. B., demeurant à Marmoutiers.

2^o Notre-Dame de Trobéro.

Nous avons déjà fait connaître la fondation de cette chapelle ; nous mentionnerons ici les libéralités dont elle fut l'objet, par suite de la vénération des fidèles.

En 1560, le 16 Avril, Nicolas Trobéro et Marguerite Guéguen, sa femme, y fondent trois messes à perpétuité.

La même année, le 19 Mai, Catherine Laouéan, veuve de Jan Floch, y fonde, à chaque fête de Notre-Dame, à perpétuité, une messe à notes réponde par trois prêtres.

En 1593, fondation du S^r de Kerosven, dont nous avons déjà parlé.

L'an 1611, le 22 Mai, Marie de Kerouars, dame de Kerillas, fonde à perpétuité, chaque vendredi, une messe basse.

Le 7 Février 1665, M^{me} Anne de Perrien, douarière de Kerbabu, veuve de Messire Olivier de Bellingant, voulant fonder une confrérie de Saint-Joseph, à Notre-Dame de Trobéro, donne, à cet effet, le convenant de Cameuret, en la paroisse de Landéda, et prie MM. les Vicaires généraux de Léon, le siège vacant, de vouloir bien l'approuver, et leur montre une bulle qu'elle a obtenue, le 9 Juin 1664, d'Alexandre VII, accordant des indulgences aux confrères qui en feront partie. Alain Léon, du manoir de

Trobéro, est choisi comme gouverneur de la dite confrérie.

En 1662, chapellenie de Kerosven ; une messe matinale, dont nous avons parlé.

Chapellenie de Guillaume Jestin et d'Olivier Calvez, dite de Landaunoye, ou Penanprat ; présentateur le S^r de Landaunoye, puis les S^{rs} de Bellingant ; 180 livres de revenu ; desservie en la chapelle de Trobéro.

3^o Notre-Dame de Poulfozou ou des Neiges.

Signalée par le P. Cyrille Le Pennec, sur la route de Paluden, au passage entre Lannilis et Plouguerneau. Existait encore en 1793 ; le 29 Juin, la cloche en est enlevée, pour la soustraire à la réquisition.

4^o Notre-Dame de Kerguiskin.

Cette chapelle, presque en ruine du temps du Père Cyrille, n'existe plus, sur les côtes de l'Aber-Benoît.

5^o Notre-Dame du Coum ou du Tavay.

Chapelle dépendante de la seigneurie du Coum, distincte de la chapelle de Tavajoc, voisine, mais située dans la paroisse de Brouennou, aujourd'hui en Landéda ; elle appartenait, au xvii^e siècle, aux seigneurs de Coatjunval.

En 1686, on y desservait une chapellenie dont était titulaire Mathieu Le Gall, prêtre de Cornouaille, en remplacement de M. Jean Guiriec, chanoine de Sainte-Anne de Lesneven ; les présentateurs étaient primitivement les seigneurs du Coum. La pierre tombale d'un de ces seigneurs a été dernièrement transportée de Lannilis au Musée de Saint-Louis de Brest.

La chapelle fut détruite par un incendie, à l'époque de la Révolution. M. Corrigou nous dit que, d'après la tradition locale, la statue en bois de Notre-Dame du Coum fut respectée par l'incendie, mais jetée à la mer, à l'Aber-Benoît ; elle fut retrouvée par des pêcheurs, et est encore conservée.

6° *Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.*

Chapelle citée par le Père Cyrille ; était voisine du château de Kerdrel, il n'en reste plus de trace.

7° *Chapelle du manoir de Kerdrel.*

Probablement sous le vocable de Sainte-Apolline, qui y était particulièrement vénérée. On y desservait une chapellenie dite *des Audren* ou *de Kerdrel*, fondée par Jeanne, dame de Kerlissier. La chapelle était bien conservée en 1805.

8° *Saint-Fiacre de Kerbabu.*

Au manoir de Kerbabu, il y avait deux chapelles, l'une dans la cour du château, l'autre à environ 300 mètres. C'est dans cette dernière, bien probablement dédiée à saint Fiacre, que se desservait une chapellenie dite *Kerrien* ou *Bellingant de Crenou*, au revenu de 132 livres, chargée de deux messes basses par semaine.

9° *Trefily ou de Kerengar.*

Chapelle où fut fondé, le 19 Avril 1531, un collège (collégiale) de quatre chapelains, dont étaient présentateurs les S^{g^{rs}} de Kerengar, puis en 1758, le prince de Montmorency-Tingry. La portion de chaque chapelain était de 200 livres, à charge d'une messe par jour, sur l'autel de Sainte-Marguerite, à laquelle tous les chapelains devaient

assister. Autre chapellenie, dite *de Kerengar*, fondée par Jeanne du Louet de Coatjunval, dame de Kerengar, dont le titulaire, en 1775, était Claude-René de Bouillon.

10° *Sainte-Catherine de Trefflan.*

On y desservait, en 1788, une chapellenie dont était titulaire Claude-Jean-Marie Duplessis-du Colombier, chanoine de Chartres.

11° *Chapelle de Kerouartz.*

N'est pas citée dans les anciens actes, et ne paraît pas de construction ancienne, quoique bâtie avec d'anciens matériaux d'édifices tombés en ruines.

12° *Sainte-Geneviève.*

Chapelle du château de la Motte ou de Kergarec. Une chapellenie y était desservie, au revenu de 80 livres, dont étaient présentateurs les S^{g^{rs}} de la Motte, puis la maison de Kerguziau Kervasdoué. Elle appartenait en 1805 à Jean-Marie Cabon.

13° *Saint-Sébastien.*

La chapelle datait du xvii^e siècle ; en 1805, le Curé disait qu'elle avait été bien réparée en 1785, et qu'on y avait grande dévotion ; mais il est probable que les réparations de 1785 n'avaient pas été bien sérieuses, car elle fut entièrement reconstruite, en 1822, avec les matériaux de la chapelle de Notre-Dame de Trobéro.

14° *Saint-Yves.*

Chapelle du manoir de Bergot ou du Moguer ; on y desservait une chapellenie dotée d'un revenu de 90 livres, à

charge d'une messe basse, tous les dimanches. (On s'y rend actuellement en procession, le lundi de la Pentecôte.) En 1744, le titulaire était Claude-René Bouillon, prêtre de Léon, et le présentateur le S^r Clerambault, S^r de Bergot, commissaire général au Port-Louis. On y desservait aussi une chapellenie fondée par Jean Hilion, prêtre, dite de Lanano et Bergot ; revenu 28 livres, à charge de 30 messes par an ; présentateurs, les S^{g^{rs}} de Kervenny-Bergot.

15° *Le Roual.*

Chapelle dédiée à Notre-Dame de Consolation, depuis sa reconstruction en 1859. Elle était autrefois desservie par un collège de quatre chapelains, dont furent successivement présentateurs les sieurs du Rouazle, puis de la Jaille. Elle appartenait, en 1805, à la famille Haligon.

16° *Mescaradec.*

Chapelle près le manoir de ce nom ; elle était la propriété des sieurs de Kergorlay, puis des Guikerneau.

17° *Oratoire dans le cimetière.*

Bâti, en 1641, par Yves Roudaut, architecte, et béni le 17 Août 1644.

En 1820, le Curé de Lannilis signale, comme existant sur sa paroisse, les chapelles domestiques de *Saint-Guil-laume*, *Sainte-Illuminée* et *Saint-Germain*, qui se confondent peut-être avec l'une ou l'autre de celles mentionnées plus haut.

(A suivre.)

LESNEVEN

Le Collège des Chanoines de Sainte-Anne

(Suite.)

SUPPRESSION DU CHŒUR COLLÉGIAL (suite).

Décemment, le seigneur de Penmarch ne pouvait se tenir à l'écart d'un conflit où tous les instincts chicaniers allaient pouvoir s'en donner à cœur joie. Louis François de Penmarch, chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur marquis dudit lieu, ancien banneret de Bretagne (1),

(1) Dixième et dernier baron de Penmarch, né le 22 Mai 1728 (KERDANET, *Vie des Saints*). Epousa successivement Marie-Marthe de Bolloy ; Françoise-Thérèse de Kerguennec (?) ; et Innocente-Charlotte-Sévère-Louise-Yvonne de Kermel. Décédé sans postérité à Penmarch, le 23 Février 1804.

La branche aînée des Penmarch se trouva fondue dans Huon, par le mariage à Tréguier, au 1^{er} Juillet 1748, de Renée-Gabrielle Guyonne de Penmarch, sœur aînée de Louis-François, dernier du nom, avec Jean-René Huon, seigneur de Lesguern et de Kérézélec.

A propos du nom de Bolloy cité plus haut, qu'on nous permette de rapporter la lettre suivante écrite de Tréguier, le 8 Juin 1702, au P^{re}ur des Carmes de Saint-Paul de Léon : « La paix de Jésus soit avec nous et notre force. Je crois, avec votre permission, qu'il est à propos de vous faire savoir la mort de Madame du Bislo de Bolloy, la douairière, âgée de 75 ans, qui, depuis 48 ans ou plus, a toujours vécu dans une vie exemplaire, pénitente, pauvre, dévote, communiant tous les jours tant qu'elle a pu se faire porter à l'église, disant le bréviaire nombre d'années. Quoiqu'elle fût (elle-même) sourde, elle était l'appui et la consolation de toutes sortes de personnes. C'était une femme d'un grand mérite personnel, admirée partout, un bel esprit, un grand sens, génie, belle mémoire, un jugement solide et grande capacité. Elle était parfaite

trouva, lui aussi, qu'on lui avait fait tort dans ses prééminences qui étaient, dans le pignon susain et au côté septentrional : deux fenêtres avec ses armes ; plus une châsse, un escabeau et un banc dans l'église ; plus, dans le cimetière, devant la principale porte d'entrée, une croix de pierre avec ses armes en bosse.

Les habitants lui rappelèrent que la croix de pierre n'était pas en cause ; quant aux fenêtres, la maison de Penmarch avait, une soixantaine d'années auparavant, accepté qu'on bouchât l'une d'elles. Pour l'autre, le seigneur de Penmarch n'avait qu'à participer aux frais de la réédification, au lieu de se désintéresser de ses prééminences, comme à Notre-Dame, où il laissait tomber en ruines la chapelle qu'il y possédait près du chœur, au côté de l'Évangile.

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, de l'apparition de la figure un peu falotte de ce seigneur de Penmarch dans le chassé-croisé des appels et des instances, on allait avoir pour

en tout, et cependant avait cherché à s'humilier, à changer cette grande beauté et son grand air par tout ce qu'elle avait pu et par les macérations et pénitences. Il n'y a pas encore deux ans, elle jeûnait trois fois la semaine, étant [pourtant] depuis quatre ans travaillée de continuelle et fréquente maladie qui la réduisait nombre de fois à l'extrémité et obligeait à lui donner les derniers devoirs. Elle a souffert tous ces temps des maux très sensibles et très pénibles dans une patience à ravir le ciel et la terre. Ces souffrances lui ôtèrent l'usage du marcher et des mains. Mais la tête et le jugement [demeuraient] toujours admirables. Dans sa maison elle faisait exactement ses dévotions, toujours en oraison étant seule. Fut à la grand messe le jour de l'Ascension. Le samedi se trouva tout à coup malade. Le soir on lui donna l'extrême-onction. Le lundi 29 Mai, mourut à 10 heures comme un ange et devint admirable. On l'habilla de votre saint habit. Monseigneur l'Évêque de Tréguier, le clergé, toute la noblesse de la ville et environs, une affluence de monde et peuple, par dévotion, estime et vénération, assistèrent à l'enterrement et depuis, on court à son tombeau pour l'implorer et la prier. Je vous supplie de lui procurer le repos éternel au plus tôt comme à votre sœur, et d'annoncer sa mort à toutes vos maisons et à votre ordre pour procurer les suffrages des prières à une de leurs sœurs du Tiers-Ordre des plus zélées et de mérite, professe depuis de longues années. »

Le nom de la signataire de cette lettre a disparu. Sur le dos, le Prieur a écrit : « Sœur Anne Le Hildry, dame du Bislo de Botloy, a pris l'habit à Saint-Paul, le 21 Juillet 1674 » (Arch. Dép., H. 228).

compliquer les affaires autre chose que des questions de pures prééminences. Abattre et rebâtir la nef et chœur des Chanoines, œuvre peut-être pas bien nécessaire. Ces derniers, toutefois, y consentiraient bien ; ainsi auraient-ils une chapelle un peu moins obscure. En attendant, ils iraient à la chapelle Saint-Yves, pour leurs offices et cérémonies. Mais ils soutenaient n'être en rien tenus aux frais, et d'ailleurs ne le pouvoir aucunement, le fonds de leur mense ne rapportant qu'à peine les honoraires de la desserte de la fondation.

Faisant droit à cette requête, les habitants promirent d'indemniser les Chanoines, ne leur demandant que leur simple consentement pour rebâtir le tout aux frais de la fabrique et du sieur de Gontaut-Biron qu'on y obligerait. Mais, observaient en outre les sieurs Chanoines, le Général de la paroisse n'a pas le droit de reconstruire absolument à sa guise, et il ne doit point séparer la nef paroissiale de celle du Chapitre, car ce serait contraire aux intentions des fondateurs de 1477 et de 1485.

Enfin, un autre genre de difficultés provenait de la nécessité qui s'imposait d'agrandir l'église projetée. En longueur, cela ne semblait guère possible. Car il y avait au Couchant beaucoup de maisons, notamment l'hôtellerie des Trois-Rois. Devait-on alors avancer au Nord dans le cimetière, vis-à-vis de la place, ou du côté Sud, vers la rue des Récollets ? Ce fut à ce dernier parti qu'on s'arrêta.

Toutefois, le plan du sieur Saffrey n'eut pas l'heur de plaire longtemps aux habitants. On s'adressa, en Janvier 1755, « à Monsieur de Fresier », et le 14 Avril suivant, les notables de Lesneven, sur le vu de son plan et devis, le priaient « de recevoir un million de remerciements de l'obligation qu'ils lui ont de leur procurer une aussi jolie église ».

Frézier critiquait le projet précédent fait par « un appareilleur qui se donne pour architecte. L'objet de l'appa-

reilleur n'étant que l'exécution ou imitation servile de ce qu'il a vu. »

Une des principales déficiences signalées par Frézier était le défaut de lumière. A quoi il proposait de remédier en éclairant les deux bouts du berceau de la nef par des vitraux placés au-dessus de ses naissances, comme il l'avait fait à l'église de Saint-Sauveur de Recouvrance. « Si j'étais le maître, ajoutait-il, j'éclairerais la nef par 12 vitraux le long de la voûte découpée en lunettes dans le berceau, comme l'on fait ordinairement dans toutes les belles églises, ceux que je fais aux deux bouts n'étant pas suffisants pour y répandre une belle lumière. »

« La simplicité d'une église, écrivait-il encore, en augmente la majesté. La multiplicité des petites dévotions accessoires fait tort à la principale, et détourne du culte dû à la présence du Saint-Sacrement. Je sais bien que le clergé intéressé aux offrandes est bien aise d'y donner occasion par différents motifs. Mais les gens de bien pensent comme saint Jérôme dans sa lettre à Népotien, qui disait qu'étant l'homme du Seigneur, il se contenterait de la nourriture et du vêtement, d'où je conclus en juge désintéressé, que les deux chapelles demandées d'augmentation sont inutiles » (1).

On ne s'attendait guère à trouver saint Jérôme en cette affaire, et par la plume de M. Frézier.

Seulement, « la simplicité » visée par l'ingénieur faisait disparaître le chœur et nef des Chanoines. Bien que ces derniers fussent en droit, d'après une consultation d'avocats de Rennes, d'en exiger le rétablissement, ils acceptèrent pourtant, ainsi que M. de Gontaut-Biron, la nouvelle disposition de l'église. La solution imaginée (19

(1) Arch. Dép., E 472, en date du 1^{er} Mars 1755. On trouve dans le même dossier les dimensions des cloches à installer dans le clocher ; la première, de 4 pieds 2 pouces ; la deuxième, 3 pieds 1 pouce ; la troisième, 2 pieds 9 pouces ; la quatrième, 2 pieds 5 pouces 6 lignes,

Janvier 1755), pour leur donner satisfaction fut d'établir deux autels adossés ; l'un, celui de la paroisse, placé à la romaine près de la balustrade de communion, et tourné vers la nef ; l'autre, devant servir aux chanoines avec une sorte d'arrière-chœur de 12 pieds de profondeur, où serait réédifié le mausolée des Du Châtel. On leur assurait aussi leur sacristie et leur clocher propres.

Il semblait donc que les travaux fussent désormais sans obstacles. Mais la disposition précédente contraignant à avancer les autels vers la grande nef, tout en laissant moins de place pour le chœur proprement dit, était aussi de nature à léser le seigneur de Lescoet dans ses prééminences, en raison de l'emplacement de tombe qu'il possédait à l'endroit où allait être posé le nouveau maître-autel. Evêque et grands vicaires jugeaient de leur côté, défavorablement, cette exigüité du chœur.

M. de Lescoet avait donc la partie belle pour travailler à modifier le nouveau plan. A en croire les avocats des Gontaut-Biron, le seigneur de Kerno avait ses hommes d'affaires qui s'employaient de leur mieux à peser sur les décisions des habitants. « Il y a en tout ceci, est-il écrit, un faiseur et défaisseur de plans qui cherche à jouer les habitants. » Un sieur de Kerhor, agent de M. de Lescoet, aurait conduit le Général dans toutes les opérations. D'un autre côté maître Jacques Miorsec, sieur de Kerdañet, administrateur de la fabrique de Saint-Michel, est accusé d'imposer (toujours pour M. de Lescoet), ses volontés au corps politique, et d'avoir entraîné dans une cabale le plus grand nombre des habitants. Un factum de la même époque prétend que « les lois concernant l'administration de la fabrique et de la ville, sont toutes violées à Lesneven. Il y a des habitants qui ont trouvé le secret de se faire maintenir dans le corps politique, dix, douze ans, et plus. Il y en a un qui y exerce un empire absolu, et est en possession d'écrire toutes les délibérations sur le

cahier, sans consulter les autres délibérants qui signent à l'aveugle pour ne pas lui déplaire, et il garde ensuite chez lui ordinairement le dit cahier. Il y a aussi des marguilliers et trésoriers sortis de charge, depuis plus de vingt ans, sans avoir rendu leurs comptes et versé leur reliquat, et d'autres débiteurs qu'on ne poursuit pas par complaisance. »

Observons, par contre, que le seigneur de Lescoet, continuant toutes ses traditions de générosité, ne contribua pas peu à la reconstruction de l'église. Tandis que les habitants reprochaient à M. de Gontaut-Biron, si jaloux de ses prééminences, de n'avoir rien donné pour le nouvel édifice, ils n'hésitaient pas à reconnaître que M. de Lescoet, seul, ou presque, avait prodigué ses largesses, si bien que, « sans lui, il n'y aurait point eu d'église neuve ». Sans ses libéralités en bois, particulièrement, il aurait fallu aller en chercher à grands frais à Port-Launay.

Une première fois, il donnait 50 pieds d'arbres de son bois de Kerno, lesquels estimés à 3.000 livres furent laissés à la fabrique pour 2.000.

Le 16 Février 1755, il fournit 30 arbres estimés 300 livres. — Une autre fois, 62 pieds estimés 3.600 livres, mais qui ne furent payés que 2.600. Le 27 Mars 1757, le seigneur de Kerno devait encore faire présent de 12 pieds pour 600 livres au lieu de 864. De telles générosités étaient d'autant plus méritoires que, à cette époque, le château de Monsieur de Lescoet fut détruit par un incendie.

Ces dons lui donnaient bien naturellement certains droits de protestation contre les dispositions d'un plan par lequel il s'estimait lésé. C'est pourquoi nous assistons à un nouveau remaniement du projet qui avait valu à M. Frézier de si chaleureux remerciements.

On allait essayer de réserver aux sieurs Chanoines la chapelle construite dans le bas-côté Nord de l'église, mais sans leur fournir de sacristie distincte, ni de clocher,

« ce qui était une ruine générale des droits et fonds de la Collégiale et des seigneurs du Châtel. » C'est alors qu'on imagina de leur donner en partie satisfaction, en construisant deux sacristies dont l'une leur serait accordée. Idée malencontreuse, s'il en fut. Car ces sacristies étaient séparées de l'église par une venelle, ce que tout le monde trouvait ridicule ; si bien que les sacristies neuves furent démolies à peine élevées, et remplacées un peu après par une sacristie en sapin, établie provisoirement sous les orgues, en attendant qu'on eût des fonds pour faire mieux. La fausse manœuvre avait tout simplement englouti les 5.800 livres que possédait la fabrique !

Les Chanoines présentaient un autre grief. La chapelle qu'on leur destinait dans le bas-côté Nord n'ayant que 11 pieds de large, au lieu de 15, ils ne pouvaient songer à y placer leurs doubles stalles et l'ancien mausolée des du Châtel. Force était donc de rechercher quelque autre combinaison. Paroissiens et Chanoines réussirent alors à s'arranger sur ces nouvelles bases : le maître-autel servirait aux membres du Collège et aux prêtres de Saint-Michel, à condition, bien entendu, de fixer leurs offices à des heures différentes, comme cela, d'ailleurs, avait lieu par le passé.

Cette disposition exigeait qu'on reculât l'autel jusqu'au fond et qu'on l'adossât au pignon oriental. Moyennant cet arrangement, les Chanoines étaient tenus quittes pour l'avenir de toutes réparations ; leur ancien revenu de 15 pistoles par an s'en trouverait augmenté, et les offices, avec un clergé plus nombreux (il y avait alors 14 ecclésiastiques à Lesneven) n'en seraient que plus beaux. A cette solution, tout élégante qu'elle fût, allait manquer l'élément capital : l'exécution.

Pour ce qui était du différend au sujet des prééminences, voici ce que nous trouvons. Un sieur Joseph Lunven, sieur de Kerbernard, procureur fiscal de du Châtel, à Brest,

ayant la direction générale des terres du Châtel dans le Léon, parlait, à la date du 12 Novembre 1757, d'un essai de conciliation entre Lescoet et du Châtel. Le 16 Juillet 1758, un projet fut dressé à ce sujet par les avocats rennais, Boudoux et du Parc Poullain, mais sans résultat. « L'illustre magistrat » Le Pelletier de Rosambeau ne fut pas plus heureux, et le 10 Octobre, M. de Lescoet en donnait la raison, c'est que le plan sur lequel on reconstruisait l'église n'était plus celui de 1753.

Comment démêler la vérité et le droit dans ces divergences d'intérêts, et quels étaient au juste tous les mobiles des « faiseurs et défaiseurs de plans » ? Il serait malaisé de le dire. Ce qui est certain, c'est qu'un nouvel architecte allait surgir, mandé par le sieur de Lescoet qui, depuis longtemps, cependant, ne mettait plus les pieds en cette église paroissiale dont la reconstruction l'occupait si fort.

Claude-Alain Barbier, comte de Lescoet, chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, s'était, en effet, il y avait dix-neuf ans, retiré au couvent des Récollets de Lesneven, vivant de la vie commune des frères et leur prodiguant ses libéralités, entre autres, un habit neuf chaque année. Il devait y mourir le 17 Août 1763, pleuré de tous les religieux » (KERDANET, *Vie des Saints*, p. 106).

Son testament, rédigé au dit couvent le 5 Août précédent, nous apprend les dernières dispositions d'humilité et de charité de ce véritable homme de bien. Il y déclare « vouloir être inhumé en l'église des dits Religieux, dans le caveau qu'il a fait rétablir, et où sont les reliques de son père (1), et cela sans aucune cérémonie dans

(1) M. LE GUÉNEC, dans le n° de Mars 1917 du *Bulletin de la Société Arch. du Finistère*, parle « de la profanation des restes des seigneurs de Lescoet, arrachés à leur caveau des Récollets où ils reposaient sous la dalle à effigie guerrière sculptée en 1638, par le bon artiste landernéen, Rolland Doré, enlevés à leurs cercueils de plomb, et enfouis à l'écart comme des débris d'animaux ».

les prières qui se feront pour le repos de son âme. Il veut une messe quotidienne, pendant vingt ans, sur l'autel de la chapelle où est son caveau, messe suivie d'un *De profundis*, et pour cela il affecte les redevances du lieu de Mesnigoalen.

Il veut que tous les dimanches, pendant quatre-vingt-dix-huit ans, on donne aux pauvres 3 livres, dont 36 sous à la porte de l'église des Récollets, entre 8 heures trois quarts et 9 heures, par un domestique du couvent, et 24 sous aux pauvres honteux de la ville. Et pour ce, il affecte le lieu noble du Cosquer, au bourg d'Elestrec, plus le revenu de deux champs joignant l'enclos des Récollets.

Il demande qu'on donne 60 livres de rente viagère à Jacques Jort, surnommé la Montagne, garde-bois, ainsi qu'à la Roy, gouvernante à Kernno, et pour ce, affecte les deux lieux de Poulbriant à Lesneven. Plus, une année de gages à tous les domestiques qui se trouveront à son service à sa mort.

Veut que l'année qui suivra le paiement de son rachat, on diminue 100 livres à chaque fermier de métairie qui aura fait les corvées à Kernno.

Il déclare qu'il a acheté une tapisserie de Bruxelles à son oncle du Gage, pour 4.000 livres, dont il a payé les cinq sixièmes sur la recette des terres de son fils aîné (le sieur de Kerhorre ?).

Il donne 12.000 livres à chacun de ses cadets : le vicomte de Lescoet, capitaine de vaisseau ; le chevalier de Kernno, lieutenant de vaisseau ; l'abbé de Lescoet, comte de Lyon, et à sa fille du Lescoet qui n'est point en religion » (1).

Durant tout le temps de son séjour chez les Récollets, soit par amour de la retraite, soit par autre motif, il avait cessé de paraître à la paroisse où pourtant on l'avait vu

(1) Arch. Dép., H. 327.

« fort assidu aux exercices du dernier jubilé. » Mais il ne s'en intéressait pas moins à la reconstruction de l'église, et ce fut lui qui fit venir aux Récollets, M. Cornec, recteur de Plabennec. Ils eurent ensemble une longue conférence, à la suite de laquelle ledit M. Cornec dressa d'accord avec un des Chanoines, et sur les indications de M. de Lescoet, un plan d'église à pans coupés qui fut par la suite définitivement suivi.

Les modifications furent-elles peu goûtées des habitants, ou bien M. de Lescoet outrepassa-t-il ses droits de prééminencier ? Il se peut ; du moins, à s'en référer à un mémoire des habitants où on déclare « exorbitantes les nouveautés introduites par M. de Lescoet ainsi que ses prétentions, si bien qu'il emporte la moitié de l'église, sans compter qu'il nuit aux autres prééminences ou même les anéantit ». Par exemple, en ce qui concernait les marques d'honneur ; il avait, en Juin 1757, fait mettre dans les voûtes des deux fenêtres du bas bout de la nef, au dedans et au dehors, des pierres gravées à ses armes. Il fit aussi voûter « tout le sanctuaire même sous le maître autel, ainsi que le bout du bas-côté du Midi. La clef de cette voûte est au milieu du sanctuaire, et on descend dans ce souterrain par un degré en pierre de taille. On y a placé une tombe élevée entourée d'environ 15 petits caveaux séparés. Il avait fait faire, en outre, un deuxième caveau voûté dans le bas-côté donnant sur le Midi, depuis le haut jusqu'au troisième pilier, soit sur 25 pieds, à compter du deuxième pilier oriental. Le caveau est de la largeur du bas-côté et a trois rangs d'alvéoles, avec marches pour y descendre. Tous ces caveaux faits sur le modèle de ce qu'il y a de mieux dans ce genre dans les églises de Paris. »

C'est que « beaucoup de personnes ont de la répugnance à être enterrées dans les cimetières. D'autre part, les arrêts et règlements de la Cour défendent d'inhumer

dans les églises, à moins de caveaux souterrains bien fermés, arrêts exécutés en toute rigueur à Lesneven (1). M. de Lescoet a fait de nombreuses alvéoles où on peut placer des cercueils, moyennant son consentement et une redevance de 12 livres au profit de la fabrique. Ainsi, M. de Lescoet n'agissait-il pas pour lui. N'avait-il pas un caveau aux Récollets, et, en différentes églises de Lesneven, une infinité de tombes et enfeux ? Il n'avait pas lieu de craindre que les sépulcres manquassent à sa famille. Loin de lui toute idée de faste, d'ambition et d'usurpation. C'eût été le mal connaître. Le genre de vie qu'il avait embrassé et qu'il menait depuis des années dans l'obscurité d'un cloître prouvait, mieux que tout, qu'il était peu touché des vains honneurs du siècle. S'il fit placer ses armes dans les bas-côtés de la nouvelle église, c'est moins pour apprendre à la postérité qu'il avait beaucoup contribué à sa construction, que pour imposer à ses descendants une sorte d'obligation de pourvoir à l'entretien et à l'embellissement d'une église où leurs ancêtres firent dans tous les temps éclater leur zèle et leur piété, et bien que n'ayant pas encore (vers 1763) reçu le moindre sol sur ce qui lui était dû, il ne fit pas la moindre démarche pour cela. »

Quoi qu'il en fût des intentions de M. de Lescoet, vers le même temps, le Présidial de Quimper rendit la sentence suivante : Le seigneur de Lescoet pouvait conserver deux bancs dans le chœur ; trois écussons dans la maîtresse vitre ; un enfeu seulement dans le massif élevé sous le chœur ; les autres petits caveaux devant être bouchés, comblés ou supprimés. Dans la nef, M. de Lescoet pouvait garder le banc qu'il possédait, vis-à-vis de la chaire, à l'endroit du pilier où est l'autel de Saint-Eloy et

(1) Cette docile observation des règlements était fort loin d'être générale ; bien au contraire. Voir A. Dupuy ; « Les Epidémies en Bretagne », *Annales de Bretagne*, 1886, n° 2, p. 126.

de Sainte-Barbe. Mais il lui était défendu de placer une lisière en dedans ou en dehors, faute d'avoir suffisamment justifié ses titres à cette prétention. Le Général de Lesneven était débouté de ses prétentions envers MM. de Gontaut et de Lescoet :

Toutefois, cette sentence ne dut pas être le dernier mot en cette affaire, car à la date du 19 Août 1772, Mess. Claude-Alexandre-Marie Barbier, chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur comte de Lescoet, Châtel, de Kergo, de Kerno, de Lesquiffiou, vicomte de Coetmenech, seigneur du Rest et du Modest, accepta de prendre pour arbitrer les sieurs du Parc Poulain et Boylesve, avocats à la Cour, pour terminer le procès qu'il avait au Présidial de Quimper avec le Général de Lesneven, concernant ses prééminences. Mais nous ignorons ce qu'il advint de ce projet de transaction.

Au commencement de 1762, Monseigneur de Léon fit savoir que non seulement il ne bénirait pas personnellement la nouvelle église, mais qu'il refusait d'autoriser la cérémonie et de déléguer qui que ce fût. On a déjà vu qu'une des causes de mécontentement de l'Evêque était l'emplacement donné au maître autel. M. de Lescoet essaya d'obtenir des habitants qu'ils acceptassent une autre disposition. Il se rendit à l'assemblée du corps politique, le 29 Avril 1762, pour communiquer la lettre de Monseigneur de Léon et proposer un facteur d'orgues. Les habitants acceptèrent l'offre concernant le facteur d'orgues, le sieur Watrin, lequel s'engagea à tout remettre en état, moyennant 3.000 livres. (Mais lors du procès-verbal du renable des orgues, 6, 7 et 10 Septembre 1764 (1), les experts délégués par le Général de Lesneven, François Verax, organiste de Carhaix, Hervé-Joseph Coustin, organiste de Landivisiau, et François Marquer, expert et facteur d'orgues

(1) Note de M. le chan. PÉYRON.

à Saint-Mathieu de Quimper, estimèrent que le travail n'était pas satisfaisant et furent d'avis de diminuer le salaire du sieur Watrin de 1.350 livres.)

Quant au déplacement de l'autel, les habitants refusèrent même d'en délibérer. Le Recteur de Lesneven, ayant voulu gagner quelque chose sur ce point et obtenir même quelques subsides pour couvrir les frais, se vit éconduit. Mais dès le lendemain, M. de Lescoet, d'accord avec le recteur, fit déplacer et adosser au pignon Est, l'autel litigieux, lequel n'était qu'un travail très léger en sapin. Il en coûta 12 livres à M. de Lescoet, père, et 6 livres à son fils, M. de Lesquiffiou.

Mis en présence du fait accompli, les habitants s'en accommodèrent. Le 6 Mars 1763, la communauté projeta de demander à Monseigneur de Léon, par manière de sommation, de venir bénir l'église, ou, en cas de refus, de signifier sa décision par écrit.

Le Prélat, quoique ayant bien des sujets de mécontentement du Général de Lesneven, accepta de venir consacrer l'église. La cérémonie eut lieu le 18 Décembre 1763. Il n'y avait plus, à proprement parler, de chapelle collégiale : jusqu'à la Révolution, les Chanoines officieront dans le chœur et nef de la paroisse.

Les derniers Seigneurs de Névet.

(Suite et fin.)

Il serait intéressant de savoir quel est ce seigneur de Névet béni, à la mémoire duquel s'adresse ce chant de la reconnaissance.

La question a été traitée contradictoirement, par M. Gaston de Carné et par M. Trévédy, dans la *Revue de l'Ouest*, 1888.

Le héros de l'élegie est évidemment Malo, dit M. de Carné, car lui seul mérite cette épithète de vieux (*otrou koz*) que lui donne l'auteur de la complainte ; ce qualificatif ne saurait appartenir ni à Jacques, assassiné à Rennes, ni à Jean, ni à René, ni à Henri-Anne, tous morts avant d'avoir atteint la quarantaine.

Le héros de l'élegie ne saurait être Malo, reprend M. Trévédy, car le chant populaire parle d'un M. de Névet, laissant des fils, et Malo n'a eu qu'une fille. Quant à l'objection tirée de l'*otrou koz*, M. Trévédy s'efforce de tourner la difficulté en disant que c'est *otrou kez* que l'auteur avait voulu dire, et que sa pensée a été dénaturée par la substitution d'une simple lettre. En dehors de cette interprétation, un peu tirée par les cheveux, on pourrait objecter à l'opinion de M. Trévédy que ce qui doit caractériser surtout le héros, c'est sa charité peu commune pour les malheureux ; or, Jean de Névet nous est surtout connu par son aveu à l'Evêque, en 1644, où il fait étalage de la glorieuse origine de sa maison ; mais nous ne connaissons de lui rien qui puisse lui faire mériter la qualité de bienfaiteur du peuple.

Peut-être, pourrions-nous conclure que ce n'est ni de Jean ni de Malo qu'il est question dans l'élegie.

Disons, d'abord, que Jean est décédé le 11 Décembre 1646, et Malo, le 1^{er} Avril 1721 ; or, en Décembre, on était dans le temps de l'Avent ; d'un autre côté, le 1^{er} Avril, en 1721, tombait en Carême, le mardi du dimanche de la Passion, puisque, cette année, Pâques était le 13 Avril. Comment donc faire coïncider avec ces deux dates, la fête de nuit dont il est question, dans la complainte du pauvre Malgan, à une époque où les lois de l'Eglise étaient mieux observées que de nos jours ?

Si nous écartons, comme prétendants à l'honneur de l'élegie, Jean et Malo, il ne reste plus que René de Névet ou son fils, mais ce dernier, non marié, n'est pas même mort à Lézargant.

Ce serait donc, selon nous, René qui serait ce seigneur de Névet, qui a dû laisser une impression si durable parmi ceux qui l'ont connu, et dont le souvenir nous a été conservé, non plus par un chant populaire, mais par un document authentique et contemporain, que nous avons cité plus haut, et qui aurait assurément changé les idées de M. Trévédy, s'il l'avait connu plus tôt. Dans René, nous avons un seigneur de Névet, non seulement recommandable par une grande piété, mais un vrai bienfaiteur du peuple, par son intervention efficace, en 1675, pour apaiser les révoltés et les soustraire aux terribles châtements du Duc de Chaulnes ; de même dans sa vie privée, comme seigneur vis-à-vis de ses vassaux, en exerçant sa charité envers eux, de manière à ne froisser en rien leur dignité, leur procurant du travail pour faciliter la libération d'une dette. Que l'on relise cet éloge de M. de Tréanna, et l'on demeurera bien convaincu que c'est lui que Malgan proclame le *soutien du pays*.

René de Névet a deux fils, ils sont encore jeunes, l'aîné

n'a que cinq ans, mais cela suffit, pour qu'il puisse consoler ses vassaux, en leur disant que ses enfants leur continueront l'assistance que lui-même leur a donnée.

Mais alors, pourquoi Malgan qualifiait-il de « Vieux Monsieur », *otrou koz*, ce seigneur de Névet qui venait de mourir à trente-cinq ans ? C'est que Malgan ne parlait pas français, mais breton. L'expression *otrou koz* n'implique pas nécessairement l'idée de vieillard ; un père de quarante ans est dit couramment *otrou koz*, s'il a un fils de dix ou quinze ans ; s'il s'agit, notamment de deux frères orphelins de père, l'aîné est dit *otrou koz*, alors qu'il n'aurait que trente ans. Or, c'était bien le cas pour les deux frères René et Malo ; à sa mort, René avait trente-cinq ans, son frère Malo en avait trente. Lorsqu'on demanda qui est mort chez les Névet ? la réponse était toute naturelle, c'est le vieux, l'aîné, le chef de la famille. Ainsi s'expliquerait tout naturellement cette épithète de « vieux » qui a tant troublé et M. de Carné et M. Trévédy.

Il ne faudrait pas non plus chercher la preuve d'un grand âge, dans les autres paroles qu'il prononce : « *pa zeu an oad mervel zo red*, quand vient l'âge de mourir il le faut » ; c'est-à-dire, sous une autre forme : lorsque l'heure est sonnée il faut partir ; mais l'heure peut être la sixième, la neuvième ou la onzième heure ; c'est une simple formule de soumission à la volonté de Dieu lorsqu'il lui plaira de nous rappeler à lui.

La fête de nuit, lors de la mort de René de Névet, devient vraisemblable, puisqu'on est dans le temps pascal, le lundi de la Quasimodo. Nous croyons donc que c'est bien la mort de René de Névet qui a inspiré le chant de Malgan, et il ne faudrait pas attacher trop d'importance à certains détails de la complainte, recherchés par l'auteur pour dramatiser son récit. C'est ainsi que la scène du cimetière, qui nous montre le corps de M. de Névet des-

cendu dans la tombe par le fossoyeur, est de tout point invraisemblable, car jamais un seigneur de Névet, mort à Lézargan, n'a été inhumé dans le cimetière, mais dans la tombe prohibitive des Névet, près le maître-autel de Locronan, quand cela n'a pas été aux Cordeliers de Quimper.

L'élégie de M. de Névet nous a quelque peu fait oublier la dernière descendante du nom, cette *pauvre* petite fille de Malo, âgée de trois ans, une des plus riches héritières de Bretagne, malgré les libéralités testamentaires de son père.

La veuve, M^{me} de Névet, n'avait plus d'autre consolation que sa fille ; aussi se déterminait-elle à la garder et à ne point la confier aux religieuses du Calvaire, comme l'avait recommandé son mari. De là, un procès qui ne devait pas se terminer, espérait-elle, avant que sa fille n'ait atteint l'âge de douze ans, fixé pour sa sortie de pension ; et puis, elle se disait, tout bas, que sa fille, avec sa fortune, pouvait espérer un parti autrement brillant que celui offert par son cousin de Pontbriand. Et même, pour se soustraire à des souvenirs pénibles, elle quitta Lézargan, et vint demeurer dans sa belle résidence de Beaubois (Bourseul), au diocèse de Saint-Malo.

Mais pendant que Marie-Thérèse de Névet grandissait, Malo de Pontbriand ne perdait pas de vue les dernières volontés de son oncle, et avait quelques inquiétudes sur les dispositions peu encourageantes de M^{me} de Névet ; aussi se décida-t-il à brusquer le dénouement par un coup de tête.

« C'était en 1727, nous dit M. de Carné, M^{me} de Névet se promenait, un jour, avec sa fille, âgée alors de dix ans, dans son parc de Beaubois, lorsqu'elle reçut la visite de quatre dames, qu'un grand carrosse avait amenées. Deux

de ces dames s'approchèrent pour amuser l'enfant, pendant que les deux autres s'éloignaient insensiblement avec la mère. Lorsque la marquise de Névet fut assez loin et qu'elle eut disparu au tournant d'une allée, des hommes qui attendaient dans le parc, au nombre de douze, s'emparèrent de l'enfant, la jetèrent dans le carrosse, et la voiture partit au galop des chevaux. »

Cet enlèvement fit du bruit dans la province, et naturellement cette folle entreprise fut énergiquement blâmée. Tout espoir de mariage fut perdu pour Malo de Pontbriand, et il dut rendre la fille à sa mère, la marquise de Névet, qui s'empressa de marier Marie-Thérèse, dès qu'elle eut douze ans, à Jean-Antoine Franquetot, comte de Coigny. Le mariage fut célébré dans la chapelle du château de la Maignanne, en Andouillé, le 25 Octobre 1729.

L'alliance était des plus brillantes : M. de Coigny, âgé alors de 25 ans, était favori de Louis XV, fils de François de Franquetot de Coigny, maréchal de France en 1734, décédé à Paris en 1759.

Ils eurent trois fils : 1^o Marie-François-Henri, né en 1737 ;

2^o Augustin-Gabriel, né à Paris, Saint-Roch, en 1740 ;

3^o Jean-Philippe, né en 1743, décédé en émigration.

M^{me} de Coigny devint veuve de bonne heure ; son mari mourut en 1748, tué en duel, et voici, d'après M. de Carné, dans quelles circonstances :

« Il jouait un soir, au jeu du Roi, avec le prince de Donges, fils aîné du duc du Maine, et il perdait beaucoup ; dans un mouvement d'humeur, il prononça entre ses dents cette parole imprudente : « Il a plus de bonheur qu'un enfant légitime ». Le prince n'avait rien entendu ; mais des courtisans s'empressèrent de les lui répéter ; un duel s'en suivit, dont M. de Coigny fut victime. »

Sa veuve, la fille de Malo Névet, ne mourut qu'en 1778, le 29 Août.

Son fils aîné, Marie-François-Henry, fut colonel général des dragons, lieutenant général en 1780, pair de France en 1816 ; mort gouverneur des Invalides, à Paris, en 1821. Il était père de François-Marie-Casimir de Franquetot, marquis de Coigny, maréchal de camp en 1788, lieutenant général en 1814, mort en 1816 ; et c'est sa sœur Antoinette-Françoise-Jeanne qui épousa Horace-François-Bastien Sébastiani, général de l'Empire, qui est devenu maréchal de France en 1848. C'est leur fille unique qui épousa le duc de Choiseul Praslin et eut une fin si tragique après dix-huit ans de mariage.

Le duc Choiseul-Praslin était marié, depuis 1824, à Altarice-Rosalba-Fanny Sébastiani, née à Constantinople en 1807. C'était une femme d'une grande vertu et de correction parfaite ; elle avait eu onze enfants de son mariage avec le Duc. Celui-ci, après une vie assez régulière, avait contracté des liaisons incompatibles avec la fidélité conjugale ; sa femme s'en émut et songea à demander la séparation. Ce fut alors, qu'emporté par la passion, le Duc en arriva à assassiner sa femme, qui venait d'atteindre sa quarantième année, le 18 Août 1847. Il prévint lui-même la justice, en s'empoisonnant, quelques jours après son arrestation.

Le second fils de la dernière des Névet, marquise de Coigny, marié en 1767, fut le père de Anne-Françoise-Aimée de Coigny, née à Saint-Roch en 1769, et qui a fait tant parler d'elle. Mariée, en 1784, à André-Hercule Rosset, duc de Fleury, emprisonnée avec André Chénier, elle lui inspira sa fameuse pièce de vers, *La jeune Captive*. Libérée, elle divorça, pendant l'émigration, pour se remarier avec un M. de Montrond, qu'elle avait connu dans les prisons, sous la Terreur, puis divorça de nouveau.

C'est ainsi que la glorieuse descendance des barons et marquis de Névet est venue s'éteindre dans la boue et le sang : une femme tuée par son mari, une autre infidèle à tous ses devoirs.

Aussi, pour l'honneur du pays, aimons-nous à penser que, depuis la mort de Malo de Névet, en 1721, sa descendance n'appartenait plus à la Bretagne, et que tous ces malheurs eussent été évités, si l'on avait mieux suivi les sages dispositions du pieux Ermite de Locronan.

*
* *

« Oh ! ne quittez jamais, c'est moi qui vous le dis,
Le devant de la porte où l'on jouait jadis,

Car une fois perdu parmi ces capitales,
Ces immenses Paris, aux tourmentes fatales,
Repos, fraîche gaité, tout s'y vient engloutir. »

*
* *

L'année 1921 verra le bicentenaire de la mort du dernier des Névet. Mais l'auréole de vénération qui entoure la mémoire des deux frères René et Malo n'est pas encore effacée dans le cœur des habitants de Kerlaz (1). Désormais, elle deviendra impérissable, grâce à la pieuse pensée d'un enfant du pays, le R. P. Floc'h, de la Congrégation du Saint-Esprit, supérieur du Séminaire français à Rome, qui vient de doter la jolie église de sa paroisse natale de beaux vitraux dont l'un rappelle, d'une manière touchante, la piété et la charité des seigneurs de Névet, vrais Bretons et soutiens de leur pays ; comme le chantaît Malgan, *Kendalc'h ar Vretoned*.

P. PEYRON.

(1) Kerlaz, aujourd'hui paroisse, où est situé le manoir de Lézargant, et ancienne trêve de Plonévez-Porzay.

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

LANNILIS

(Suite et fin.)

En dehors de la confrérie de Saint-Joseph, signalée plus haut, Lannilis comptait la confrérie du Saint Rosaire, fondée en 1631 ; elle avait, en 1786, un revenu de 352 livres.

Celle du Saint-Sacrement, dont la dévotion devait être fort ancienne, car nous voyons, en 1609, une chapellenie dite de *Cibavit* ou de Notre-Dame de Bellingant, fondée en 1609, par un prêtre, Yves Le Meur, d'un revenu de 300 livres, à charge d'une messe solennelle, chaque jeudi de l'année, avec assistance du clergé de Lannilis, chapellenie qui fut réunie à la confrérie du Saint-Sacrement fondée par Catherine de L'Isle, dame de Kerouart, pour tous les jeudis et le second dimanche du mois ; en 1786, revenu de 264 livres.

La confrérie des Saints-Anges, dotée par Hamon Tournon, prêtre, neveu de Michel Le Nobletz ; elle avait, en 1786, un revenu de 113 livres.

La confrérie des Trépassés, fondée en 1699, par Guy Martin, neveu et futur successeur d'Alain Cariou, comme

recteur de Lannilis ; avait, en 1786, un revenu de 446 livres, sur biens immeubles.

* * *

A l'enquête sur la mendicité, M. Le Duc, recteur de Lannilis, répondait comme il suit :

« Il y a dans cette paroisse environ 90 familles pauvres mendians, qui, y compris les enfants, forment une classe d'environ 300 personnes et à peu près un septième des habitants, mais incomparablement plus nombreuse que celle des personnes en état de leur procurer un grand secours, attendu surtout que la plus grande partie des gros propriétaires demeurent dans les villes.

« On divise cette espèce de mendians en trois classes différentes, et on range dans la première les journaliers, les tailleurs et autres gens de métier, dont les premiers manquent souvent d'être employés, et les uns et les autres ne gagnant, pour l'ordinaire, que cinq ou six sols par jour, sont hors d'état de nourrir une famille souvent nombreuse, et c'est la plus grande classe.

« La seconde comprend 15 ou 20 personnes infirmes et autant de vieillards que le défaut de force ou de santé réduit à mendier.

« Dans la troisième classe, on compte environ cent enfants, dont les uns trop jeunes encore pour travailler, et les autres forcés par leurs parents de chercher du pain pour eux et pour ceux de leurs frères qui ne peuvent encore se le procurer.

« Toutes les familles pauvres sont simples locataires, sans aucune terre à cultiver. Il n'y a pas, dans la paroisse, de terre vague susceptible de défrichement.

« Il n'y a point d'hôpital, mais bien un revenu annuel de 290 livres, et à la mort de la dernière demoiselle Clisson,

il sera de 498 livres. Cette rente a été fondée, au profit des pauvres malades de Lannilis, par feu M^{lle} Cogeval, (Coetjunval ?) représentée aujourd'hui par M. le prince de Tingry. Le capital de cette rente avait été placé, par la fondatrice, sur les aides et gabelles, et accepté par le général et corps politique de Lannilis, à charge de faire construire un hôpital, suivant délibération du 21 Décembre 1743. Cette rente a été payée exactement, excepté en 1771, où l'on fit une retenue d'un cinquième au profit de Sa Majesté, mais qui fut remboursée, l'année suivante. La distribution s'en est faite par les gouverneurs en charge ; mais si les choses ne prennent pas une meilleure forme, le Recteur actuel espère en faire désormais la distribution.

« Le nombre des pauvres étant considérable, et celui de ceux qui pourraient leur procurer de grands secours étant petit, n'étant pour l'ordinaire secourus que par des fermiers, qu'une mauvaise année met souvent hors d'état de faire aucune aumône, on estime que, pour empêcher la mendicité et procurer aux pauvres un secours assuré, il faudrait d'abord construire un hôpital, et y affecter un revenu assez considérable pour nourrir 50 pauvres. Le fonds pourrait être levé, soit sur les biens-fonds, soit sur les vins qui se vendent dans l'endroit, ou autres denrées qui ne sont point de la première nécessité, comme café, tabac, etc. On pourrait aussi engager les personnes qui font des aumônes en bled à les porter dans une maison marquée, où l'on ferait du pain, dont on donnerait par semaine une certaine mesure et suivant le besoin de chaque individu, pour supplément à ce qui manquerait au travail des personnes robustes pour nourrir leurs familles.

« Par ces arrangements et le maintien des lois sages qui défendent aux pauvres de courir d'une paroisse à l'autre, on pourrait peut-être arrêter le cours de la mendicité. »

« *Observations sur le goëmon.* — Les paroissiens de Lannilis ont toujours été dans l'usage de prendre et couper du guesmon sur les côtes de Landéda et Brouennou. Il paraît qu'en 1723, on leur fit quelque difficulté sur cet objet. En conséquence, le général de Lannilis fit, à celui de Landéda et Brouennou, une sommation prônale et notarisée, afin de savoir leur moyen d'empêchement, et sur la réponse qu'ils firent de n'en avoir aucun, intervint, en 1724, une sentence de l'amirauté, de maintenir l'usage de Lannilis, usage immémorial fondé sur ce que, depuis le xv^e siècle, les trois paroisses n'en faisaient qu'une. Ce n'est que depuis deux ans que l'amirauté frappe d'amende Lannilis, pour la coupe du guesmon ; mais il y a deux mois qu'on lui a signifié la sentence de 1724 ; nous espérons qu'elle en tiendra compte. »

RECTEURS DE LANNILIS AVANT LE CONCORDAT

Les plus anciens Recteurs de Lannilis, du xiv^e siècle, nous sont connus grâce aux recherches du Père J.-M. Malgorn, O. S. B., dans les registres de l'Université de Paris publiés par le Père Denifle, et dont il a bien voulu nous communiquer le résultat.

1330-1344. C'est d'abord un Even Bohic, professeur de droit à l'Université, signalé en 1330 comme clerc de Léon, conseiller du Doyen et du Chapitre de Paris, qui ne possède que la pauvre paroisse de *Lanna*, au diocèse de Léon, « *pauperem parochialem ecclesiam de Lanna Leonensis diocesis* ».

Le 25 Mars 1335, professeur de droit *in utroque*, il est pourvu d'un canonicat et d'une demi-prébende en la chapelle de Saint-Anian de Paris. L'autre moitié de la prébende était possédée par Robert de Vermon, pre-

mier chapelain du Roi, d'où contestation ; mais cette semi-prébende demeura à Even Bohic, jusqu'à sa mort.

Le 29 Mai 1335, Benoît XII accordait à Even Bohic un canonicat avec expectative de prébende ; mais il devait se démettre de la paroisse de *Lanna*. Cette cession n'eut lieu qu'en 1344 (*Actes St-Siège*). Comme on le voit, Even ne résida guère dans la paroisse ; et le 16 Mai 1344, ayant été pourvu d'un canonicat et de la dignité de chantre au Chapitre de Léon, sa paroisse de *Ploediner* ou de *Lanna*, valant 50 livres, était donnée, par Clément VI, à Olivier-Yves Ham, quoique Even Bohic, en quittant Lannilis, ait tenté d'é luder la réserve apostolique en résignant sa paroisse à Jean Joncour, du diocèse de Léon, qui, de fait, l'a occupée sous prétexte de certaines lettres apostoliques (1).

Even Bohic mourut le 29 Novembre 1351 (Arch. Nat. LL. 105, p. 548). Il laissait un proche parent, Henri Bohic, professeur comme lui à l'Université de Paris, qui, devant notaire, déclarait qu'il ne se portait pas comme héritier d'Even ; qu'il ne prend pas la charge d'exécuter ses dernières volontés, comme aussi il ne s'y refuse pas, et s'il le fait, c'est en qualité de proche parent « *propinquior carnalis defuncti* ». Il était à Paris depuis au moins 1340, puisque, cette année même, il était témoin du testament d'un comte de Léon (Mor.,

(1) Le 14 des kalendes de Juin 1344, collatio ecclesie de Plebedenarii alias de Lanna ecclesie Leonensis per assecutionem, ab Eveno Bohic utriusque juris professore, factam de canonicatu et prebenda ac cantorie ecclesie Leonensis, ipsi per Benedictum XII reservatis, apud sanctam sedem vacantis, et quinquaginta librarum Turonensium valorem annum non excidentis, pro Oliverio Yvone Ham, non obstante quod idem Evenus, ante assecutionem dicte cantorie, molens illudere reservacioni apostolice, dictam parochialem ecclesiam, coram Ordinario resignavit et Johannem Joncour, prefate diocesis, ipsam ecclesiam, pretextu quarundam litterarum apostolicorum, de facto occupaverit (Clément VI, tome XVII, f^o 8^o. — Archives Vaticanes).

I, 1411) et commentait les décrétales au cours du matin, en 1348-1349; et son texte était entre les mains de tous.

On a confondu facilement ces deux Bohic Even et Henri, professeurs en décret tous deux à Paris, et c'est de ce dernier dont M. Le Vot nous a laissé une notice; mais Even est mort en 1351, tandis que Henri était l'exécuteur testamentaire d'Even, et chapelain de la chapellenie de Saint-Yves, dont la chapelle ne fut fondée à Paris qu'en 1357. Ces Bohic fournirent une dynastie de savants canonistes ou théologiens, car nous pensons bien qu'un autre Even Bohic, vivant en 1383, 1389, religieux carme à Paris, originaire de Bretagne, était bien de la même famille. Il s'intitulait, en 1388, « *religiosus vir frater Evenus Boyc ord. Carmel. studens parisiis bachalaureus formatus in theologia, de Britania oriundus* ».

Mais de ces savants, il n'y en a qu'un qui nous intéresse directement, comme se rattachant à l'histoire de Lannilis, c'est

1330-1335. Even Bohic, recteur de Lannilis.

1374. En Octobre, Grégoire XI revalide la nomination de Yves Maignan ou *de Curia* (Le Lez) comme recteur de « *Plebedyner hodie Lannilis* », faite par l'Evêque de Léon, alors qu'elle était réservée au Saint-Siège.

1465. Décès d'Alain Quibignon, recteur.

1466. Sur la recommandation d'Alain de Coetivy, évêque de Prenest, cardinal de Sainte-Praxède, Paul II nomme recteur de Lannilis Christophe de Penmarc'h, « cher neveu d'Alain, *dilecto nepoti suo*, qui était recteur de Saint-Victor de Grevia, diocèse d'Uzès (Gard) ».

M. de Kerdanet nous a donné les noms des autres Recteurs de Lannilis (*Vie des Saints*, A. G., p. 516) :

1570-1582. Hamon Barbier, de la maison de Kerjean, cha-

noine de Léon, archidiacre de Quéménédilly, recteur de Lannilis, Plougoulm, Plougar et de plusieurs autres paroisses; avait fondé à Lannilis 4 obits par an, les lundis après la Toussaint, Noël, Pâques et la Pentecôte. 1582-1584. Jean Meur, Mer ou Mear; fonda la chapellenie de Kerdroniou.

1584-1587. Guillaume Seveur, Sever ou Cevaër (r. G. 85).

1587-1602. Jean Le Jeune, originaire de Saint-Vougay (G. 229). M. de Kerdanet dit qu'on ne connaît qu'un acte de son gouvernement, celui d'avoir cédé l'ancienne tombe des Recteurs au S^r de Kerouartz.

1602-1657. Goulven L'Hostis, fils d'un fermier des sieurs de Bellingant, dont il favorisa les entreprises sur la chapelle de N.-D. de Trobérrou, comme nous l'avons dit plus haut. Mais comme le portent les registres, « c'était un habile homme qui mettait bien par écrit et était fort curieux des choses de son temps »; c'est lui qui annota les premiers registres et consigna l'acte de la consécration de l'église, en 1516. M. L'Hostis établit dans son église l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement.

1658-1662. Guillaume Merrien, « qui était doux comme un agneau », porte le registre, ne sentit pas la force de réagir contre les prétentions de certains seigneurs, et notamment contre celles des S^{rs} de Bellingant, et préféra se démettre de sa paroisse et devenir chanoine de Lesneven, où il mourut en 1694.

1662-1677. Yves Gourlay, « homme fort entendu, estimé du grand vicaire M. Even, et fort entreprenant, le contraire de M. Merrien, son prédécesseur; c'était un grand donneur de bâton et un grand versificateur » (registre de Lannilis); il mourut le 6 Avril 1677.

1678-1681. Alain Madec; c'était un ecclésiastique fort en vue; n'avait pu résider que six ou sept mois dans sa

paroisse, et pendant ce temps il put y donner une mission, la première donnée à Lannilis, et à laquelle il convia comme président M. Louis Quemeneur, recteur de Ploudaniel, qui avait été nommé supérieur du Séminaire de Léon, le 9 Juin 1677 ; mais il ne tarda pas à renoncer à cette charge, et fut remplacé par M. Alain Madec, qui, de ce fait, ne pouvant résider habituellement à Lannilis, se faisait suppléer par M. François Méar et Alain Le Gall. M. Madec finit par se faire adjoindre, comme directeur au Séminaire, M. François Méar, son ancien vicaire ; mais cette direction par des prêtres séculiers ne dura pas longtemps. M. Madec, en 1682, ayant été nommé supérieur du Séminaire de la Marine, au Folgoët, céda sa place de supérieur du Séminaire de Léon aux Pères Lazaristes, qui gardèrent le poste jusqu'à la Révolution. En 1687, M. Madec fut remplacé au Folgoat par les Jésuites, et il en profita pour partir pour les missions de Chine, où l'avait déjà précédé M. Louis Quemeneur, qu'il eut la consolation d'assister dans ses derniers moments.

1681-1709. Alain Cariou, « homme du plus grand mérite, nous dit M. de Kerdanet, qui donna une seconde mission à Lannilis. Il mourut en odeur de sainteté, » le 17 Novembre 1709, après avoir résigné sa paroisse à son neveu.

1710-1718. Guy Martin, neveu de M. Cariou, donna une troisième mission à Lannilis, et érigea la confrérie des Trépassés, en 1699.

1718-1736. Jean Perrot, bachelier en théologie de Paris, ancien recteur de Landunvez ; c'est lui qui rédigea les mémoires dont nous avons parlé, contre les prétentions des S^{rs} de Bellingant.

1736-1752. Claude-Marie-Toussaint Gléau, du diocèse de Quimper, donna une quatrième mission en 1750, et

permuta sa paroisse de Lannilis avec Jean Le Gléau, recteur de Cléden-Poher, en 1752.

1752-1756. Jean Le Gléau. Mourut le 18 Février 1756.

1756-1772. Jean-François Geslin. Donna sa démission en 1772.

1772-1823. Joseph, qui fit rebâtir son église en 1774 ; il était originaire de Sibiril, né le 23 Décembre 1738, et ordonné prêtre le 19 Mars 1763 ; il nous a laissé un long mémoire adressé à M^{sr} de la Marche, vers 1786, au sujet de la trêve du Brouennou, qu'il était question de supprimer ; il demandait d'annexer à Lannilis une dizaine de villages enclavés, dit-il, dans sa paroisse, comme « les paroisses de l'évêché de Dol le sont dans les autres diocèses de la province ».

LA RÉVOLUTION

Le serment fut refusé, à Lannilis, par les prêtres en fonction, MM. Le Duc, recteur, Le Floch, Bergot, curés. A la lecture du décret réclamant le serment, le 23 Janvier 1791, M. Le Floch ajouta : « *Guelet a rit penaoz ervez an decret man ar velezen, da bere ne permetto quet o c'houstonanç, presta o lé, ne elliant quet na cofess na communia, ober badisiantou, enterramanchou, nac ober fonction public ebet ;* Remarquez que les prêtres qui n'auront pas prêté le serment ne pourront plus, d'après la loi, exercer aucune fonction ». Cette réflexion bien simple indigna un citoyen chatouilleux, qui écrivit aussitôt au Procureur-Syndic de Brest :

« Cette réflexion aussi courte qu'incendiaire, d'un protestant, m'a paru avoir pour but d'insinuer au peuple que nos augustes représentants ont porté la main à l'encensoir. J'ai cru devoir vous donner connaissance de ce fait : une étincelle négligée peut occasionner un incendie » (L. 72).

Une circonstance qui aggravait singulièrement le sens de cette phrase, c'est que des cinq prêtres habitant la paroisse de Lannilis, un seul avait prêté serment, et cet assermenté était interdit depuis plusieurs années.

Cette dénonciation n'émut pas beaucoup le District de Brest, qui se contenta de répondre : « J'avais déjà eu connaissance du discours attribué à M. Floch. Ce discours, à l'exception de ce qui regarde la confession et la communion, n'offre autre chose que le commentaire assez fidèle du texte même du décret. On peut, à la vérité, supposer à son auteur une intention coupable, mais l'intention seule ne se punit pas. Je ne crois donc pas qu'il y ait lieu à accusation. »

De fait, M. Joseph Le Duc, Jacques-Marie Le Floch et Yves Bergot ne tardèrent pas à quitter le pays, et pour éviter d'être saisis, se retirèrent à Jersey, puis en Angleterre, et ne revinrent au pays que vers la fin de 1802.

Un autre prêtre, qui n'avait que le titre de confesseur, demeurait à Lannilis ; c'était M. François-Marie Le Drast, né à Lannilis en 1736 ; il n'avait pas prêté serment, n'y étant pas obligé, et peut-être dut-il à cette circonstance de n'être pas trop inquiété. Mais le 12 Mai 1793, nous lisons cet extrait des registres de la Municipalité :

« Nous, officiers municipaux, nous sommes transportés, avec quatre fusillers, jusqu'en la demeure de François-Marie Le Drast, prêtre non assermenté, située en ce bourg, y avons fait des perquisitions pour devoir l'y trouver, mais inutilement, et avons ordonné de mettre les scellés sur les effets du dit Drast, qu'on considère comme émigré.

« Après quoi, nous nous sommes transportés chez le prêtre Floch, que nous avons aussi rangé dans la classe des émigrés, après avoir fait d'inutiles perquisitions. »

M. Floch devait, en effet, avoir passé en Angleterre ; mais nous retrouvons l'abbé Le Drast comme habitant

Lannilis en 1794. Nous croyons qu'il dut mourir avant la fin de la Révolution.

En somme, à Lannilis, comme dans l'ensemble du district de Lesneven, grâce au bon esprit de la population, les prêtres eurent moins à souffrir que dans les autres districts. C'est ainsi que, le 2 Octobre 1795, le Procureur-Syndic du canton écrivait au Procureur-Syndic de Brest : « Jamais la municipalité de Lannilis ne fera un acte de vigueur pour l'exécution d'une loi envers aucun individu, et surtout contre un prêtre. Je me suis transporté hier chez René Manach (1), prêtre, avec le maire Moyot, pour l'engager à se conformer à la loi du 11 Prairial (demandant la soumission aux lois de la République).

« Après bien des discussions, il a fini par nous dire que, sous deux ou trois jours, il verrait quel parti prendre, et pour ne pas occasionner de rumeur dans sa famille et parmi le peuple, nous avons pris sur nous le parti de le laisser libre. »

Probablement, il ne crut pas devoir faire cette promesse, puisque, en 1798, M. Manach est signalé à Lannilis comme prêtre *insoumis* (L. 94).

CURÉS DEPUIS LE CONCORDAT

- 1804-1820. Joseph Le Duc ; mort le 15 Décembre.
- 1824-1838. Yves Bergot, de Lannilis.
- 1838-1840. Joseph-Marie Mercier, de Crozon.
- 1840-1848. Jean-Marie Kervoal, de Milizac.
- 1848-1862. Yves Calvez, de Plouéan.
- 1862-1884. Jean-Marie Abgrall, de Plouguerneau.

(1) René Manach, né à Lannilis en 1761, prêtre en 1786 ; noté comme insoumis à Lannilis en 1798 ; vicaire, ibidem, en 1804 ; devint recteur de Plougoulm ; décédé en 1827.

- 1884-1893. Jean-François Corrigou, du Drennec.
 1893-1915. François Ollivier, de Saint-Pol de Léon.
 1916. Jacques Castel, de Carantec.
 1916. Yves Berthou, de Guipavas.

VICAIRES

1804. Manach.
 1805-1823. Jean Durel.
 1823. Guillaume Le Gad.
 1824-1827. Jean-François-Marie Jézéquel.
 1827-1828. Jean-René Forjanel.
 1828-1831. Jean-Marie Caraes.
 1831-1837. Joseph-Marie Bozec.
 1837-1840. Jean-Marie Croguennoc.
 1840-1848. Pierre-Marie Marc.
 1848-1852. Divy Letty.
 1852-1853. Jean Boucher.
 1853. Corentin Corlosquet ; décédé.
 1853-1855. Guillaume Broch.
 1855-1857. Clet-Marie Berriet.
 1857-1863. Olivier-Marie Roué.
 1863-1866. Jean-Marie Uguen.
 1866-1872. Guillaume Le Sann.
 1872-1877. Joseph-Marie Sagot.
 1877-1879. Ernest-Marie Ollivier.
 1879-1880. Athanase-Herlé Jézéquel.
 1880-1887. Cécilien Péron.
 1887-1891. François-Marie Le Pape.
 1891. Paul-Vincent Ollivier.
 1904. François Clec'h.
 1912. Corentin Cleac'h.

FAMILLES NOBLES

Audren, Sr de Kerdrel : *de gueules à 3 tours couvertes d'or, maçonnées de sable ; devise : Tour à tour.*

Bellingant, Sr de Kerbabu : *d'argent à 3 quintefeuilles de gueules.*

Bergoet, Sr dudit lieu : *d'argent au chevron de sable chargé de 3 coquilles de même.*

Chastel (du), Sr de Keraldanet : *fascé d'or et de gueules de six pièces ; devise : Ma car Doue.*

Com (du), Sr dudit lieu et de Kerengar : *d'or au pélican en sa piété d'azur.*

Forestier, Sr de Kerosven : *de sable à la bande fuselée d'argent.*

Fosse (de la), Sr dudit lieu : *d'or à la rose de gueules ; devise : Rotat omne fatum.*

Gourio, Sr du Roualze : *d'argent à 3 chevrons d'azur ; devise : Dieu me tue.*

Jollou, Sr de Kerambourg, paroisse de Brouennou.

Keraldanet (de), Sr dudit lieu et du Rascol : *de gueules au chef endanché d'or de 5 pièces.*

Kergorlay (de), Sr de Mescaradec : *vairé d'or et de gueules ; devise : Aide-toi, Kergorlay, et Dieu l'aidera.*

Kerouartz (de), Sr dudit lieu et de Bergoet : *d'argent à la roue de sable accompagnée de 3 croisettes de même ; devise : Tout en l'honneur de Dieu.*

Lansullien (de), Sr de Kerozven : *d'argent à 3 fusées de sable.*

Louet (du), Sr de Treffily et de la Fosse : *fascé de vair et de gueules.*

Mescam (du), Sr de Mescaradec : *d'azur à 3 têtes d'aigle arrachées d'argent, qui est Mescaradec.*

Penchoadic (de), S^r de Kerouzien et de Kerengar : de sable semé de billettes d'argent, au lion de même sur le tout.

Penmarc'h (de), S^r de Kerbabu : d'or à la fasce d'azur accompagnée de 6 pigeons de même ; alias : de gueules à la tête de cheval d'argent ; devise : *Prest ve.*

Touronce (de), S^r de Gorrequer : de gueules au chef échancré d'or, chargé de 3 étoiles de sable ; devise : *A bien viendra par la grâce de Dieu.*

Treffily (de), S^r dudit lieu : d'argent au sautoir de gueules, au bâton d'argent brochant à dextre.

Trévou (du), S^r de Mescaradec : d'argent au léopard de sable.

* * *

En 1674, les marguilliers de la paroisse, faisant leur déclaration pour l'arrière-ban de l'évêché de Léon, nomment les manoirs suivants, parmi lesquels on est surpris de ne pas voir figurer le plus important, Kerouartz :

Rascol-Keraldanet, au comte d'Acigné, demeurant à Paris ;

Kerozven, au S^r de Kerozven, y demeurant ;

Mescaradec, valant 900 l., aux mineurs des feus S^r et dame de Kerleguer, dont le S^r de Tromeur, en Bohars, est le curateur ;

Le Roualle, à M^{me} de Moellien, douairière de Lezireur, demeurant à Moellien, en Cornouaille ;

Trousarc'h, à la même ;

Bergot, à M^{me} de Kervény, demeurant à Toranéach, près l'église de Saint-Fiacre (Pont-du-Châtel, en Plouider) ;

Kerasquer, au marquis de Coatantao, demeurant à Morizur, en Saint-Méen ;

Kervelegan, au S^r de Kerbrat le Barzic, de Landerneau ;

Penlan, à François Le Lez ;

Feunteunlez, où demeure le sieur de Kerscau, au S^r de Kerveatoux, de Plouarzel ;

Gorrequear, à M. de Gorrequer, valant 200 l. ;

Kerbabu, à M. de Kerbabu ;

La Motte-Kerouartz et Kergarec, au S^r de la Motte-Kerouartz, y demeurant ;

La maison de la dame douairière de Gorrequer, au bourg ;

Les manoirs de Treffily, la Fosse et Kerengar, à M^{me} de Coatjunval ;

Kerguisquin, à M. du Bois Denis, de Gouesnou, et M. Tréompan, son frère ;

Lanano, au S^r de Lanano, habitant Paris ;

Le Coum, à M^{me} de Coatjunval ;

Kerguisquin, à M^{me} de Tromenec, de Landéda ;

Loddébras, Kerdrel et Leurabémon, au S^r de Kerdrel, de Landunvez (1).

Au siècle précédent, 22 nobles avaient comparu à l'appel des gentilshommes de Lannilis, à la montre de Lesneven, en 1534. Les plus considérables étaient alors :

François du Coum, S^r de Kerengar, homme d'armes. Sa pierre tombale, qui le représente en haut relief, revêtu de son armure, a été transportée du cimetière de Lannilis, où elle gisait depuis la reconstruction de l'église, au musée de Saint-Louis de Brest ;

Maitre François Kerouartz, S^r dudit lieu ;

Christophe Gourio, S^r du Roualze ;

Tanguy du Coum, S^r dudit lieu ;

Gabriel Keraldanet, S^r du Rascol ;

Olivier le Mescam, S^r de Mescaradec ;

Jean Kerosven, S^r dudit lieu ;

Ollivier Bellingant, S^r de Kerbabu ;

Ollivier Audren, S^r de Kerdrel ;

Ollivier Kerouartz, S^r du Bergoet.

(1) Arch. du château de Lesquiffou.

Plusieurs des manoirs énumérés plus haut ont disparu ; mais le vieux château de Kerouartz s'élève encore sur la rive gauche de l'Aber-Vrac'h, adossé à ses grands bois qui vont tremper dans l'eau des marées les racines de leurs derniers arbres. Une large avenue de plus d'un kilomètre y conduit de la voie romaine qui reliait Landerneau à quelque oppidum aujourd'hui immergé aux abords du fort Cezon. Le portail extérieur, à portes cavalière et piétonne dont les claveaux sont piquetés, est surmonté de mâchicoulis et défendu par deux tourelles percées d'une double batterie d'embrasures. L'édifice principal, très dignement construit en grand appareil, est du xvii^e siècle ; il est décoré d'une belle porte à pilastres ioniques, tympans triangulaires et urnes, et de lucarnes à frontons. A droite, fait saillie une tour carrée couverte en dôme, avec angles brisés. Une autre tour ronde, amortie aussi en coupole et munie de meurtrières, se dresse à l'angle Nord de l'arrière-façade. Dans la cour, coule une fontaine à édicule de plomb et grande auge dont les coins sont entaillés pour y poser seaux et cruches. La chapelle, située à gauche de l'enceinte, est un élégant édifice du même style que le château.

Quelle est l'origine de ce château et quelle est la date de sa première fondation ? Le seul renseignement que l'on connaisse est une note de M. de Kerdanet, dans *Les Vies des Saints de la Bretagne Armorique*, par Albert Le Grand, édition de 1837, p. 516, note ainsi conçue :

« Il y a des siècles qu'en fouillant d'anciennes ruines, on y trouva les vers suivants :

*« Me quondam Ouarsus miles construxerat anglus,
Me quoque destructam reddidit igne parem.*

« C'est un soldat anglais nommé Ouars qui m'a construit ;
C'est aussi un Anglais qui m'a détruit par l'incendie. »

Dans les salles de ce manoir, on trouve des cheminées

monumentales, ornées de colonnes, pilastres et cariatides. Sur le trumeau de la cheminée de la grande salle du premier étage, on lit d'abord la devise des Keroūartz : QVAND . IL . PLAIRA . A . DIEV . 1660 . Puis ce dialogue :

— DEMANDE DU PÈRE A L'ENFANT

« Comme tous tes aïeux, mon fils, n'as-tu pas l'envie
D'illustrer par tes faits l'honneur de ma maison,
Honoré Dieu surtout et vivre par raison
Pour mériter au ciel une éternelle vie ? »

RÉPONSE DE L'ENFANT

Si mes pères ont acquis de l'honneur, du courage,
Des vertus, des degrés par leur grande valeur,
Mon père, assurez-vous que je ne faille cœur,
Pour mériter au ciel un si noble avantage. »

La famille de Kerouartz est connue depuis Macé de Kerouartz, croisé en 1248, que saint Louis chargea, dit-on, de la conduite des convois et machines de guerre de l'armée, en mémoire de quoi il plaça au milieu de son écusson une roue de sable. La filiation établie commence à Hervé, homme d'armes à la solde du pape Grégoire XI contre les Florentins en 1396, et qui fut l'un des héros du fameux combat des dix Bretons contre dix Allemands, où les premiers préludèrent glorieusement aux fastes de l'Yser et de la Marne, en écrasant leurs adversaires. Claude de Kerouartz, chevalier de l'Ordre, épousa Françoise de Kerbic, dame de Coeteozen, et reconstruisit son château vers 1620 ; un de ses frères cadets, Guillaume, fut prieur claustral de Daoulas et recteur de Logonna.

Paul-François-Xavier, marquis de Kerouartz, se distingua, au cours des guerres de Louis XIV, comme capitaine de cheveu-légers, puis mestre-de-camp d'un régiment de son nom. Son fils Sébastien-Louis épousa, en 1732, Marie-Jeanne de Kergroadez, héritière du beau château de Kergroadez, en Brélès. Ils n'eurent que deux filles, dont l'aînée épousa le comte d'Houchin, et la cadette, le prési-

dent de Kerouartz, issu de la branche de la Motte. Elle eut en partage la terre de Kerouartz, qui appartient actuellement à leur descendant direct, le marquis de Kerouartz, sénateur des Côtes-du-Nord.

Le manoir de Korbabu, converti en ferme, est une intéressante construction Louis XIII, bâtie en pierres de taille, avec de hautes lucarnes à frontons courbes ou triangulaires coupant la ligne des toitures, et une tourelle ronde à cul-de-lampe sur la façade. L'aile de droite a une belle corniche soutenue de modillons, et des soubassements moulurés. Derrière le corps de logis, s'élève une tourelle carrée couverte en dôme, particularité que l'on retrouve à Kerouartz et à Kerosven. Un magnifique colombier est voisin du manoir. La famille de Bellingant s'est fondue, en 1721, dans Penmarc'h.

Le manoir de Kerdrel, à l'Ouest de la route de Lannilis à Tréglonou, domine, comme son voisin du Roualze, rebâti modernement, le joli estuaire de l'Aber-Benoît. Depuis le XIII^e siècle, il appartient à la famille Audren de Kerdrel, qui compta l'un des siens à la croisade de 1248, et s'honore encore de dom Maur Audren, prieur de Redon, qui fut, sous Louis XIV, l'inspirateur et l'âme de la grande entreprise scientifique et patriotique des Bénédictins bretons, auteurs de ces deux œuvres magistrales : *l'Histoire de Bretagne* et *la Vie des Saints de Bretagne*.

LESNEVEN

(Suite.)

L'Hospice de Saint-Maudez

Première période : des origines à 1680.

Indiquons, pour commencer, les principales sources et les fonds où nous avons puisé nos renseignements.

1^o Un mémoire de Miorcec de Kerdanet, avocat, rédigé et daté à Lesneven, le 7 Août 1813. Le dit avocat était d'autant plus qualifié pour traiter de l'affaire, que nous trouvons un Miorcec de Kerdanet, administrateur de l'hôpital, le 15 Mars 1755 ;

2^o Les Archives départementales, fonds Barbier de Lescoet, hôpital de Lesneven ;

3^o Les Archives paroissiales de Saint-Michel, à Lesneven ;

4^o Les cahiers des délibérations du corps politique de ladite ville ;

5^o Les Archives de l'Evêché de Quimper ;

6^o L'histoire de Lesneven, par de Kerdanet.

LA FONDATION. LES FONDATEURS. — L'hospice de Lesneven, dans ses origines, n'était point « comme l'hôpital Saint-Yves à Rennes », un *nosocomium*, c'est-à-dire un établissement où seraient soignés les malades. Mais il devait plutôt servir d'asile aux vieillards nécessiteux et aux petits enfants. Sa fondation, dit de Kerdanet, se perd dans la nuit des temps (1).

(1) Mémoire de Kerdanet.

On peut la présumer de 1200 à 1300 ; mais le dossier de l'Evêché précise un peu plus, en ajoutant qu'elle serait du temps de saint Louis, au retour des Croisades. L'époque fut, on le sait, féconde en établissements de ce genre. Ils se multiplièrent un peu partout, soit en actions de grâces, pour l'heureux retour des seigneurs qui s'étaient croisés, soit en imitation d'œuvres similaires d'assistance rencontrées çà et là au cours du lointain voyage.

L'hospice de Lesneven dut sa naissance aux Gouzillon de Kernou, qui le dédièrent à Saint-Maudez et le dotèrent de terres et de rentes. L'histoire de ces âges reculés nous montre les Gouzillon-en crédit, riches et puissants, années 1310, 1311, 1322, 1328 (1). Ils avaient toute la confiance d'Hervé, vicomte de Léon. Ils étaient dépositaires et gardiens du sceau de la Cour et juridiction de Lesneven. On les voit souscrire au traité dudit vicomte avec les moines du Relecq, ainsi qu'aux contrats de mariage de ses filles avec Hervé du Pont-Labbé, et Ollivier, vicomte de Rohan. En 1358 (?), ils fondent une chapelle dans l'église du Folgoat (2).

Anciennement, la chapelle et hospice de Saint-Maudez touchaient « aux prairies où est la fontaine dont la gorge est d'une seule pierre » (en breton *Feunteunmean*).

Ce terrain ainsi que les prairies et courtil adjacents étaient cernés : 1° d'un côté des métairies de Poulbriant qui ont des dépendances touchant celles de Mesnigoalen, dont les terres s'étendent fort au loin sur le grand chemin de Landerneau, d'une part ; et de l'autre, sur les taillis et avenues de Kernou ; sur les métairies des Salles et de Penanrue ; ces taillis formant corps avec le pourpris de Kernou les fermes prochaines, les Keranou, moulin de

(1) D. MOR., *Pr.*, t. I, pp. 1230, 1237, 1238, 1249.

(2) Mémoire de M. de Kerdanet. Mais la date de 1358 est manifestement une erreur.

Kernou, métairie d'en haut de Kernou, de la Villeneuve, allées et rabines ; 2° d'un autre côté, des dépendances du manoir de Feunteunmean, et plus loin de la terre de Kergouniou et de son moulin dit du Saint-Esprit.

Tout cela était d'attache ; l'hôpital et la chapelle étant entre les dépendances de Feunteunmean et de Poulbriant. En 1760, le grand chemin qui a été alors ouvert, est venu séparer les terres et prairies de Feunteunmean du terrain de l'hospice et de la chapelle. Mais cela ne peut faire oublier que, jusque là, ce terrain dépendait bien de Feunteunmean.

Originellement, toutes les fermes et terres ci-dessus nommées (Poulbriant, Mesnigoalen, les Salles, Penanrue, Keranou, la Villeneuve, moulin et métairie de Kernou, etc.) formaient la terre de Kernou, et appartenaient, toute la ville de Lesneven le savait, aux Gouzillon de Kernou.

Il faut même en dire autant de Kergouniou, du moulin du Saint-Esprit et de Feunteunmean. L'arrêt de noblesse des Gouzillon de Kernou (qui commence par Ollivier et se termine par Guillaume Gouzillon de Kergouniou), l'atteste. (Voir *Guy Le Borgne*, pp. 13, 100, 135.)

Mais la branche aînée de Kernou, à un moment donné, céda Feunteunmean à un jeune homme de cette maison. Cette vente fut peut-être faite à Guy de Gouzillon de Feunteunmean et de Kergouniou, dont le fils Jean épousa Anne de Kerliviry, et en eut Christophe, que nous trouvons possesseur, en 1531, du dit domaine de Feunteunmean.

Puis, au moins dès 1633, on voit comme propriétaire de Feunteunmean, Hamon Le Dall, notaire royal de Lesneven (1).

Profitant de ce transfert, les habitants de Lesneven vont, en 1780, attaquer les droits de la branche aînée de Kernou

(1) Sur Hamon le Dall, cf. *Bull. diocés.*, 1918, p. 101 et 1919, p. 23.

sur l'hôpital et la chapelle, en arguant des titres des acquéreurs de Feunteunmean. Ils ajoutent que la vente aurait été faite sans rétention par la branche aînée, des droits sur l'hôpital. La preuve, c'est que lors de la réformation du domaine, en 1683, les descendants d'Hamon Le Dall s'inféodent vis-à-vis du Roi, des droits honorifiques à Saint-Maudez, comme dépendants de Feunteunmean.

Les habitants prétendent, en outre, que la branche aînée de Kerno devrait, selon les règlements, appuyer ses droits honorifiques à l'hôpital de titres antérieurs à 1539; que les seigneurs de Kerno ne s'étant point inféodés vers le Roi d'aucun droit sur cet établissement, c'est qu'ils n'en ont point, puisque il n'y a pas de franc alevé en Bretagne; enfin, que les armes des Gouzillon placées à l'hôpital sont conservatoires des droits honorifiques dépendants non de Kerno, mais de Feunteunmean.

Telle était, en 1780, pour ne pas parler de raisons secondaires et qui sentent encore plus la chicane, l'argumentation du corps politique de Lesneven, le jour où il entreprit de faire pièce, à propos de l'hôpital, à Sébastien-François-Joseph Barbier, chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur comte de Lescoet, châtelain de Kergoff, vicomte de Coetmenech, Plouider, sire de Kernouez, Kerno, Rodalvez, Quillimadec, Lesquiffiou, etc., descendant direct des Gouzillon de Kerno, par cette Jeanne de Gouzillon de Kerno qui épousa en 1571, Louis Barbier de Kerjean.

Toutefois et quel que fût l'appareil imposant des arguments alignés par les habitants de Lesneven, la faiblesse de leurs prétentions apparaissait dans ce seul fait que les descendants des acquéreurs de Feunteunmean ne formulaient vis-à-vis de Kerno aucune revendication, et pour cause. L'hôpital était tellement resté la propriété des Gou-

zillon de Kerno, que ceux-ci ne cessèrent pas d'en aliéner les terres selon leur gré, à titre de cens et rente foncière. Ainsi, par acte du 19 Mars 1508, signé Coatudavel, passe, Guillaume Gouzillon de Kerno, et Jean Le Pan, hospitalier et économiste de Saint-Maudez, cédèrent à Yves Laminot, un courtil et des terres à Kerdevi en Plougar. Pour cette aliénation, Guillaume Gouzillon n'eut pas à requérir le consentement ou agrément, ni des officiers du roi, seigneur féodal, ni des chefs municipaux de Lesneven, ni de ses cadets de Feunteunmean et de Kergoniou. Pas de preuve plus forte que Saint-Maudez était un hôpital domestique et privé.

D'autres preuves plus ou moins directes abondaient par ailleurs et venaient, dans la suite des âges, se renforcer les unes les autres. C'étaient, par exemple, les inventaires obligatoirement présentés aux seigneurs de Kerno, les nominations à eux réservées des Economes, Administrateurs et Aumôniers; la reconnaissance, à diverses reprises, par les tribunaux, des droits, titres et insignes honorifiques des dits seigneurs, etc.

Plusieurs siècles durant, leurs prérogatives ne furent aucunement contestées: « Seuls, jusqu'en 1605, ils ont pourvu aux secours spirituels et temporels; seuls, ils ont fait administrer, ont reçu les inventaires et les comptes, perçu les revenus, aumônes et offrandes des âmes pieuses, sollicité des indulgences et la protection de la puissance ecclésiastique.

Le 30 Août 1511, par exemple, l'Evêque fulmine des censures contre ceux qui tenteraient d'empêcher Jean Gouzillon de Kerno de rétablir ses armes dans la vitre principale du Saint-Maudez, laquelle menaçant ruine, réclame prompt réparation. Mandement notifié à Christophe Gouzillon, propriétaire de Feunteunmean, et à sa mère, Anne de Kerliviry. On voit aussi dans le mande-

ment de Jean de Kermavan, évêque de Léon, en date du 23 Mai 1510, que les propriétaires de Kerno et leurs commis, ont seuls sollicité des indulgences pour ceux qui feraient des offrandes à l'hôpital.

L'inventaire du 28 Juillet 1517, mentionne ainsi des bulles obtenues par défunt messire Gabriel Gouzillon et contenant 700 jours de pardon.

Le 3 Avril 1519, Jehan Gouzillon de Kerno obtient de l'Official de Léon, Jean de Traonélorn, un mandement portant inhibition au prédicateur de Lesneven de prêcher ailleurs qu'en la chapelle de l'hôpital, le jour de Pâques. (Les lettres de l'Official confirmaient l'usage de prêcher à Saint-Maudez, ce jour de Pâques pour y attirer des dons en faveur des pauvres.)

Cet acte qui prononce des censures contre ceux qui s'y opposeraient, fut notifié à Jean de Kerguelen, alors receveur à Lesneven, pour le roi de France, usufruitier du duché de Bretagne (1).

Le 13 Avril 1523, l'Archidiacre de Quiminidilly, chanoine et grand vicaire de Léon, accorda des indulgences pour attirer les aumônes et offrandes à la chapelle de Saint-Maudez, et pour les recevoir, commet Jean Golias, économe de l'hôpital. Mais il oublie d'y faire mention des Gouzillon, auxquels il fait seulement notifier son mandement.

C'est pourquoi Margilie Campir, tutrice de Benoît Gouzillon de Kerno, son fils, craignant que le Grand Vicaire ne veuille empiéter sur leurs droits et transformer l'hôpital domestique des Kerno en bénéfice ou établissement ecclésiastique, sollicite de nouveau du Souverain une

(1) François I^{er} venait de passer à Lesneven, allant au Folgoat, accompagné de la reine Claude. C'est à cette occasion que leur garde fut assailli par la bande du Marhec de Guicquelleau, dont le dévergondage se montre rien que par cette audace. (Cf. *Bull. diocés.* 1917, p. 223.)

sauvegarde, et en obtient, le 11 Octobre 1526, des lettres patentes qu'elle fait notifier au Grand Vicaire et au Promoteur de Léon. Par ces lettres, François I^{er} la maintient, en la possession, saisine et jouissance de ses écussons ; présentation de personnes à l'administration et gouvernement du dit hôpital, ainsi que de ses autres droits.

Par là il est manifeste que les titres de la branche de Kerno sur l'hôpital ne devraient souffrir aucune contestation. Aussi ne voit-on point ceux qui pourraient faire quelques difficultés, j'entends les possesseurs de Feunteunmean, songer à susciter la moindre opposition. Ils n'ignorent pas que la cession jadis faite de Feunteunmean, par un aîné de Kerno, comportait cette réserve que l'établissement dédié à Saint-Maudez demeurerait l'hôpital domestique de la branche principale de Kerno. Et ils vont même formellement souscrire à cette réserve, par acte du 15 Novembre 1531, dans une transaction passée entre 1^o Benoît de Gouzillon, fils de Jean Gouzillon de Kerno et de Margilie Campir (1), et petit-fils de Guillaume Gouzillon de Kerno, d'une part, et 2^o d'autre part, le possesseur même de Feunteunmean, Christophe Gouzillon de Feunteunmean et de Kergoniou, assisté de sa mère et tutrice, Anne de Kerliviry.

Au début du xvii^e siècle, les rois, pour développer la bienfaisance, confièrent la charge des hôpitaux aux citoyens et au clergé. Les habitants de Lesneven observant alors que l'hôpital de Kerno était régi par le prêtre Marchaland seul, demandèrent qu'on lui adjoignît un laïc. En réalité, ils se mêlaient là des affaires d'autrui et de la maison de Kerno, dont ils voulaient, sans droit, partager les droits de propriété. Le moment leur était, il faut le dire, on ne peut plus favorable. Car le propriétaire de

(1) Campir, en Tréouergat, *Fascé or et sable, au lion d'or brochant.*

Kerno, Jacques Barbier, était alors mineur et sa mère tutrice, assez âgée.

Cette douairière de Kerno était Jeanne de Gouzillon de Kerno. Devenue veuve, le 30 Septembre 1569, par la mort de son premier mari, Yves de Lanuzouarn, sieur dudit lieu en Plouénan, elle s'était, deux ans après, remariée à Louis Barbier, veuf lui-même de Françoise de Morizur, et qui habitait Kerjean, château bâti par son oncle, Hamon Barbier (1), le si fameux abbé.

Quoique tirant déjà sur l'âge, Jeanne de Gouzillon n'était pas femme à se désintéresser de ses droits. Elle venait de le montrer relativement à un emplacement dans le chœur de Saint-Michel. Le 5 Novembre 1602, elle faisait appeler en justice, missire Jan Marchadour, vicaire de Saint-Michel, et Ecuyer Guillaume du Bois, sieur du Praldoun (maître ès-Arts), procureur de demoiselle Jeanne de Quelennec, dame de Kerjollys et de Morizur, lesquels avaient fait placer un banc et accoudoir capables d'une seule personne, armoyés de trois chevrons brisés, au-dessous d'une vitre armoyée des armes de Morizur avec les alliances de et de Kerjollys.

Le procès-verbal de descente du Sénéchal à l'église paroissiale, porte qu'on procède à la montre et vue oculaire des choses contentieuses, et par exprès du banc et accoudoir étant au chœur vers le Sud, joignant le marchepied du grand autel, et près le banc dossier joignant le mur, qui sert aux ecclésiastiques, le tout mis par nouveauté, sans aucun droit, titre, ni possession.

« Lequel banc et accoudoir, en outre, empêchent notablement et palpablement le service divin, et par exprès la table de communion des fidèles et catholiques, dont il gêne l'ouverture.

(1) *Bull. Soc. Archéol. du Finist.*, année 1877.

« En l'endroit est requis que Jean Marchadour, présent, soit ouï de sa bouche ; lequel, fait mettre la main à sa poitrine, et juré par ses saints ordres de dire vérité, a déclaré être vicaire de Lesneven depuis quatorze ans ; que, à sa sçavance, il n'aurait vu autre banc et accoudoir au dit endroit ;

« Mais qu'il y a quatre ou cinq ans, procédant aux réparations, il aurait, d'accord avec les fabriques et avec l'avis des habitants, demandé à la dite demoiselle du Quelennec, du bois qu'elle aurait gratuitement baillé, moyennant l'autorisation à elle accordée de placer un banc et accoudoir en l'endroit où est à présent le débatif, et où elle disait avoir du temps précédent droit d'en avoir. »

Finalement, la douairière de Kerno a gain de cause ; la demoiselle du Quelennec étant, le 26 Novembre, condamnée à faire enlever son banc et accoudoir et à payer une amende de 24 écus, applicable à la réparation de l'église (1).

Pourtant, dans l'affaire de l'hôpital, en 1605, la vigilance de Jeanne de Gouzillon semble avoir, au début, été plutôt surprise. Le 18 Janvier, Yves Le Guen (2) s'était porté procureur des habitants intervenus dans le procès de Hervé Marchaland, prêtre, gouverneur de l'hôpital, et des fermiers et détenteurs du temporel.

Le seigneur de Kerno, Jacques Barbier, encore mineur (3), ne fut pas appelé et n'intervint pas au procès. Mais les juges de Lesneven ne méconnurent pas ses droits, et le 31 Janvier, parties ouïes et Jean Le Nobletz (4), pour le procureur du roi, ils conservèrent aux Kerno les inter-signes principaux, les droits d'avoir copie des inventaires, d'assister à la reddition des comptes, de nommer les

(1) Archives départementales, E. 47.

(2) Sur Yves Le Guen, sieur de Keradennec, voir *Bull. dioc.*, 1918, p. 197.

(3) Se trouve cependant qualifié de titre de Gouverneur de Lesneven, dès 1603 (Abbé TANGUY, *Plougoulm*, p. 54).

(4) Sur ce frère du saint missionnaire, voir *Bull. dioc.*, 1918, p. 199.

économies au cas où ne leur plairaient pas les présentations faites par les habitants, et de désigner le chapelain.

Puis la douairière de Kerjean intervient à son tour et nouvelle sentence favorable est rendue le 24 Mai.

1627. — La peste désole Lesneven, comme d'ailleurs le reste du pays. On est contraint de déloger les pauvres de l'hôpital pour y faire place aux malades ; les pauvres, toutefois, continuent d'être assistés en une maison appartenant au sieur du Menneur Gourio, rue du Maczon (1).

Le 24 Avril 1640, Jacques Barbier, seigneur de Kerno, sans soulever aucune contestation, fait faire par écuyer Michel Rodellec, sieur de Pencharo, bailli et lieutenant général de Léon au siège de Lesneven, le procès-verbal des prééminences de Kerno dans la vitre du pignon susain de la chapelle Saint-Maudez.

(Semblable relevé se fera encore le 11 Avril 1667.)

A ce moment, pourtant, s'il y avait eu quelque droit réel, Hamon Le Dall eût été en mesure de formuler des revendications, car il géra les affaires de l'hôpital de 1617 à 1620, et, devenu acquéreur ensuite de Feunteunmean, il eût connu ce en quoi, juridiquement, l'hôpital se fut rattaché à cette terre.

11 Février 1654 — A la séance du corps politique de Lesneven, de la part de l'écuyer Jean Huon, sieur de Kersanton, procureur des Religieuses de la Miséricorde de l'Hôtel de Dieu et Saint-Nicolas de Vannes, a été remontré que, souhaitant s'établir à Lesneven, elles donnent à entendre que leur institution est d'enseigner la jeunesse ou de servir les pauvres, suppliant les habitants de consentir à leur établissement, et déclarant ne prétendre aucune part aux deniers communs, ni aux deniers de l'hôpital, mais s'établir, bâtir, nourrir et entretenir à leurs propres frais. »

(1) DE Kerdanet, *Nouvelle notice sur le Folgoat*, p. 105.

Malgré ces réserves des dites religieuses, en l'endroit s'est opposé maître Guillaume Turin, procureur de la Cour (1), pour Messire Allain Barbier, seigneur de Kerno, seigneur supérieur et fondateur de monsieur Saint-Maudez, à ce que l'établissement projeté ne puisse nuire à ses droits.

Le 5 Décembre 1672, les titres des seigneurs de Kerno sont reconnus par un nouvel arrêt qui condamne de plus les Ecoñomes à remettre en place, dans un délai de quatre mois, les écussons et armes des dits seigneurs.

En somme, à nous borner à l'histoire de l'hôpital antérieure à 1680, il est visible que tout y proclame les droits incontestables des Gouzillon de Kerno et de leurs descendants sur l'hospice et chapelle de Saint-Maudez. L'agitation créée ensuite par les habitants, en 1780, contribuera simplement à mieux mettre ce point en lumière, et quelles qu'aient pu être les décisions des tribunaux, au début du XIX^e siècle, cet établissement apparaît bien comme fondé et soutenu par la famille dont Sébastien Barbier de Lescoet, demeurant à Saint-Pol de Léon, se trouvait en 1813, le représentant.

Aussi est-ce à juste titre que l'hospice conserve encore actuellement, sous le maître-autel, la statue d'un seigneur de Kerno (sans doute Jacques Barbier, fondateur des Récollets, en 1625). Cette statue qui, d'après le manuscrit de Cariou, se trouvait, en 1846, dans la cour du couvent des Ursulines (actuellement la Retraite), a dû être transportée à l'hospice lors de la reconstruction de la chapelle, en 1869. On en trouve la description dans Fréminville.

(A suivre.)

(1) Guillaume Turin, sieur de Coadou, épouse, en l'église Notre-Dame de Lesneven, Françoise de Kerguelen, dame de Kerlean, le samedi 31 Janvier 1654.

MANUSCRIT DE M. BOISSIÈRE

INTRODUCTION

Notice sur l'Auteur de ce Mémoire.

Dominique-Henri-Alexandre Boissière naquit à Rennes, le 11 Janvier 1743. Il était fils de Alexandre Boissière et de Henriette Le Gendre, de la paroisse de Saint-Etienne. Le 19 Septembre 1761, il reçut la tonsure (*rite dimissus*) des mains de M^{sr} Jean-François Dondel (1), évêque comte de Dol, dans la chapelle du Séminaire, et le 20 Décembre 1763, les ordres mineurs, des mains de M^{sr} Joseph-François Dandigné de la Chasse, évêque comte de Léon, dans la chapelle du Grand Séminaire de Rennes, avec l'autorisation de MM. de la Corbière et Hay de Bouteville, vicaires généraux de Henri-Louis-René Desnos, évêque de Rennes.

Le sous-diaconat lui fut conféré, le 20 Décembre 1766, par M^{sr} Desnos lui-même, dans la chapelle du Grand Séminaire, et il reçut le diaconat, sur dimissoire, par M^{sr} Urbain-René de Hervé, évêque de Dol, pontifiant dans sa cathédrale, le 19 Septembre 1767.

Cette même année 1769, nous le trouvons secrétaire de M^{sr} Jean-Marc de la Royère, évêque de Tréguier (1767-1773), qui établit la dévotion au Sacré Cœur de Jésus et publia, en 1768, un mandement sur cette dévotion. Son secrétaire ne fut probablement pas étranger à cette insti-

(1) Il ne fut ordonné prêtre qu'en 1769, après une formation cléricale de huit années.

tution ; car, le 30 Novembre 1769, l'abbé Boissière recevait des lettres d'affiliation à la confrérie ou « union cléricale des Cœurs de Jésus et de Marie », fondée au Petit Séminaire de Rennes, sous l'influence des Pères Eudistes, qui en étaient les directeurs.

L'année suivante, 24 Juin 1770, l'abbé Boissière était enrôlé dans la frairie blanche de Guingamp ; cette frairie avait été fondée, au XIII^e siècle, par le duc Pierre, qui en fut le premier Abbé, et honoré de brefs d'indulgence par le pape Paul V, le 3 Avril 1619. La formule d'agrégation de M. Boissière est signée par les deux Abbés qui gouvernaient la dite frairie : Auffray, abbé laïque, et M. A. Ollivier, recteur de la Trinité, abbé ecclésiastique.

Lorsque l'abbé Boissière avait passé au sous-diaconat, il avait dû présenter un titre clérical ; on accepta comme tel, une chapellenie peu importante, dite de Caro, située en la paroisse de Bréal, diocèse de Saint-Malo ; mais il n'en retira que des ennuis, et le revenu fut largement employé par le Recteur de la paroisse, qui avait charge de la desservir.

Aussi M^{sr} de Royère, évêque de Tréguier, ayant pourvu M. Boissière de la chapellenie de Pontplancoët, desservie en sa cathédrale, vacante par la démission de M^{sr} de la Marche, qui venait d'être nommé évêque de Léon, celui-ci, après avoir souscrit au formulaire prescrit par Innocent X et Alexandre VII, prit possession de la dite chapellenie par procureur (M. Moullec, recteur de Saint-Vincent), devant le Chapitre ; mais le 26 Novembre 1773, le Roi Louis XVI crut devoir y nommer de nouveau M. Boissière ; et sous prétexte que la chapellenie était toujours vacante, la prise de possession n'ayant pas été personnelle, il la conférait par droit de *régale*.

M. Boissière, du reste, ne tarda pas à demander à l'évêché de Rennes, la translation de son titre clérical de la

chapellenie de Caro, en celle de Pontplancoët, autorisation qui lui fut accordée le 6 Février 1784.

C'est sur les entrefaites, que M^{sr} de Saint-Luc, ayant été nommé évêque de Quimper, s'attacha M. Dominique Boissière, et dès le 1^{er} Octobre 1773, le nomma vice-promoteur du diocèse, M. Yves Guillou, recteur d'Elliant, demeurant promoteur *ordinaire et primaire*. Les témoins de cette nomination furent MM. Yves Picot, chanoine, et Guillaume Raoul, diacre en titre, tous deux prêtres directeurs du Séminaire.

Le bénéfice de Pontplancoët avait peu de valeur. Dans sa déclaration faite à la mairie de Quimper, le 3 Mars 1790, M. Boissière déclare que la chapellenie n'est que de 176 livres avec 69 livres de charges, ce qui ne lui donne qu'un revenu net de 102 livres ; aussi, dès 1787, M^{sr} de Saint-Luc voulut procurer à son secrétaire le bénéfice de Locmichel ou du Moustoir, en Elliant, qui pouvait lui donner un revenu net de 350 livres. Il en écrivit au cardinal de Bernis, notre ambassadeur à Rome, qui lui répondit, le 19 Septembre 1787 :

« Je me suis hâté de faire les démarches nécessaires pour procurer à M. l'abbé Boissière le prieuré vacant de Locmichel, et j'ai la satisfaction de vous annoncer que, d'après mes instances, le Pape a bien voulu le conférer à cet ecclésiastique. Je l'en félicite de tout mon cœur, en vous assurant, mon cher Seigneur, de l'attachement que je vous ai voué pour la vie. »

Le 27 Octobre de la même année, M^{sr} de Saint-Luc, en vertu de la signature apostolique donnée à Sainte-Marie Majeure, le 7 des kalendes d'Octobre, conférait à M. Boissière, vice-promoteur de la Curie épiscopale, en com-mende, le prieuré simple de Locmikel O. S. B.

Témoins : Grégoire-Hervé Le Guillou et Germain Le Feunteun, prêtres de Quimper.

Les papiers que nous publions de M. Boissière nous donnent une idée de son rôle important, lors de la mort de M^{sr} de Saint-Luc et pendant la Révolution ; disons seulement que, le 1^{er} Octobre 1790, trois jours après la mort du Prélat, le Chapitre le nomma promoteur auxiliaire de M. Le Borgne de Kermorvan, chanoine promoteur ordinaire.

Signent : Gilard de l'Archantel, grand chantre (*precantor*), Talhouet, Le Normant, Desnos, Le Borgne, Cossoul, Larchantel, de Silguy, Audouyn, tous chanoines ; témoins : Yves Renot et Yves Rouzic.

M. Boissière ne tarda pas à être incarcéré au Château de Brest, puis déporté en Espagne, en Août 1792. C'est de là, en exil, qu'il rédigea ce mémoire, sur le désir du Souverain Pontife et d'après un programme dressé par la Cour romaine.

C'est ce travail manuscrit que, sur les instances de personnes autorisées, nous voudrions reproduire dans son intégrité. M. Téphany, dans son *Histoire de la Persécution*, a déjà utilisé ce document, mais sans le citer ni exactement ni intégralement, au risque de lui faire perdre de son importance et de l'autorité qui convient au témoignage d'un témoin oculaire ou du moins contemporain, et certainement d'une compétence incontestable.

Nous distinguerons par la lettre B. les notes mêmes de M. Boissière, et par la lettre P. celles que nous avons cru pouvoir y ajouter, particulièrement sur les personnes qui y sont citées.

En 1797, mais
ayant déjà écrit
une relation un
peu différente,
à son arrivée
en Espagne, en 1792.

TEXTE DE M. BOISSIÈRE

Diocèse de Quimper en Basse-Bretagne.

Notes relatives au prospectus imprimé à Rome, par lequel l'abbé D'hesmivi-d'Auribeau, archidiacre et vicaire général de Digne, demande des renseignements pour servir à la rédaction des mémoires recueillis par les ordres de N. S. P. le Pape Pie VI, concernant l'histoire de la persécution française.

Observations préliminaires du rédacteur.

Ce n'est que depuis peu de temps que nous avons eu connaissance des ordres donnés par Sa Sainteté à M. l'abbé d'Auribeau, et du plan qui a été adopté pour y satisfaire. M. l'abbé Mauduit (1) du Plessix, vicaire général du diocèse, le siège vacant, en nous adressant d'Orense (2), où il vit, le prospectus imprimé des mémoires qu'on désire, a jugé qu'ayant été à même d'être témoin oculaire de ce qui s'est passé dans le dit diocèse depuis le commencement de la Révolution jusqu'à la mort de ce prélat (*sic*) (3),

(1) Antoine-Adrien Mauduit du Plessis, né à Pouldergat, vers 1760 ; ordonné prêtre en 1784, recteur de Plovan en 1786, chanoine de Quimper, chassé de sa paroisse en Avril 1791. Se réfugia en Espagne. Revenu au pays, il fut nommé curé de Plogastel-Saint-Germain en 1805, puis chanoine et vicaire général. Il mourut le 9 Novembre 1827. — P.

(2) Ville épiscopale du Royaume de Galice, en Espagne (n. du rédacteur). — B.

(3) Il s'agit évidemment de M^{gr} de Saint-Luc et le rédacteur ici est certainement M. Boissière, qui signale son incarcération à Brest au 4 Juin 1792. Les notes ont été rédigées en Espagne vers 1797. — P.

arrivée le 30 Septembre 1790, jusqu'au 4 Juin 1792 où nous avons été renfermé au château de Brest avec grand nombre d'autres ecclésiastiques non àssermentés, il ne nous sera pas difficile de rendre compte de ce que nous avons vu de nos propres yeux ou sçu de personnes dignes de foi, et [on] a exigé de nous que nous le missions par écrit.

Déportés de Brest en Espagne avec soixante et onze ecclésiastiques de différents diocèses de Basse-Bretagne. Nous sommes arrivés comme eux à Ribadeo (1), le 18 Août 1792, dépourvus de toute espèce de papiers qui auraient pu nous aider à remplir la tâche qui nous est imposée. Aussi ne pourrons-nous donner de réponses à tous les articles du *prospectus*, mais nous garantissons la vérité de tous les faits que nous rapporterons, et ils seront d'ailleurs confirmés par le témoignage de M. l'abbé de Silguy (2), autre vicaire général de Quimper, le siège vacant, comme par celui de M. l'abbé Mauduit. Ils pouvaient dire l'un et l'autre *quorum pars magna fui*, puisqu'ils ont éprouvé tout le feu de la persécution excitée contre ceux qui sont demeurés fidèles à la religion et à la monarchie, et que leur courage et leur fermeté ont constamment répondu aux instructions verbales et par écrit qu'ils n'ont cessé de donner pour le maintien des vrais principes.

Nous avons l'avantage d'écrire en quelque sorte sous les yeux de M. Silguy, puisque nous nous trouvons réunis dans la même ville (3), aidé de ses lumières et de ses conseils et dirigé dans la narration des événements par la mémoire claire et distincte qu'il en a conservée, nous osons espérer qu'il ne s'y glissera aucune erreur essen-

(1) Ribadeo, petite ville d'Espagne, en Galice, avec un port sur la mer. — B.

(2) M. de Silguy (François-Hervé), dont il sera fréquemment mention dans ce mémoire, était né à Quimper en 1720, chanoine, vicaire général, déporté en Espagne en 1792. Mourut à Quimper, peu après son retour d'exil, en 1803. — P.

(3) Mondonedo, ville épiscopale d'Espagne, en Galice. — B.

tielle. Nous devons en dire autant des différentes pièces que (1) M. l'abbé Mauduit nous a fait passer. Elles ont été rédigées par plusieurs ecclésiastiques témoins et souvent même acteurs dans les faits qu'ils ont cités, et M. l'abbé Mauduit n'a épargné ni peines ni soins pour qu'ils fussent rapportés avec la plus scrupuleuse exactitude.

Des circonstances particulières nous avaient procuré l'honneur d'avoir, depuis la mort de M. l'Evêque de Quimper, une correspondance assez suivie avec Monseigneur le Cardinal Dugnani, jusqu'à son départ de France, où il était alors Nonce de Sa Sainteté. Nous fûmes assez heureux pour être à même d'envoyer alors à son Eminence, des instructions importantes sur l'état de ce diocèse, avec des pièces authentiques multipliées. Dans le cas où son Eminence les aurait conservées, et que M. l'abbé d'Auribeau en obtienne la communication, peut-être pourraient-elles lui être de quelque utilité. Du reste la plupart de ces pièces doivent se trouver dans la collection de M. l'abbé Barruel, ainsi que les événements principaux arrivés dans le diocèse de Quimper et nous ne doutons pas d'ailleurs que plusieurs personnes ecclésiastiques et laïques n'aient été dans le cas de faire part à M. D'auribeau de beaucoup de faits et d'anecdotes qui joints aux détails suivants, lui donneront une connaissance suffisante de ce qui concerne le dit diocèse. »

(1) M. Boissière cite plusieurs de ces lettres dans la seconde partie de son mémoire. — P.

ÉGLISE CATHOLIQUE DE QUIMPER

PREMIER PASTEUR DU DIOCÈSE
SES VICAIRES GÉNÉRAUX — CATHÉDRALE
CHAPITRE ET SES VICAIRES GÉNÉRAUX
SEDE VACANTE

Nous joignons ensemble ces articles, parce que le chef de l'Eglise de Q^r et ses Vicaires généraux et son chapitre, ont constamment agi de concert en tout jusqu'à la mort du Prélat et que la conduite du chapitre et de ses grands vicaires, dans la vacance du siège qui dure encore, a toujours suivi sur le même pied.

M^{re} Toussaint François Joseph Conen de St Luc, né à Rennes au mois de juillet 1724, nommé à l'Evêché de Q^r le 1^{er} mai 1773, fut peut-être un des Evêques de France qui sentit le plus vivement les maux de la Religion et les malheurs de la monarchie. Les différentes époques de sa vie en fournissent des preuves bien multipliées et bien connues dans la Province de Bretagne. Jamais il ne fut dupe des spécieux prétextes dont on se servit pour amener l'infortuné Louis XVI à convoquer les Etats généraux, et il prévint dès lors que L'Eglise et le clergé, Le Roi et son autorité étaient des victimes qu'on se disposait à sacrifier. Aussi dès les assemblées primaires au mois de Mars 1789, quand les ecclésiastiques et bénéficiers séculiers et réguliers du Diocèse, réunis pour former des cahiers de représentations et pour nommer des électeurs, lui envoyèrent une députation à l'effet de l'engager à venir présider l'assemblée, répondit-il très clairement qu'il ne pouvait dans les circonstances se prêter à ce qu'on désirait de lui.

De même, ni ses grands vicaires ni son chapitre ni aucun de ses membres ne voulut y assister et l'événement n'a que trop démontré combien ils avaient tous raison.

Le 19 Avril 1789, M^r l'Evêque tomba malade et il le fut très dangereusement pendant longtemps après les assemblées électorales.

Au mois de juillet de la même année, étant à peine convalescent, les officiers et soldats *nationaux* vinrent lui présenter le nœud en cocarde patriotique et lui adressèrent à ce sujet un discours analogue à l'effervescence des esprits. M^r l'Evêque leur répondit en substance, avec cette fermeté et cette dignité qui lui étaient propres en pareilles occasions, *qu'il acceptait le nœud patriotique parce qu'il le considérait comme un engagement solennel que prenaient ensemble les trois Ordres de l'Etat de se réunir pour le maintien de la Religion et de ses ministres, pour la défense sacrée du Roy, de l'honneur et des droits de la couronne, et pour assurer les propriétés de tous les individus.*

Au mois d'octobre même année Le Roy ayant écrit aux Evêques d'ordonner des prières dans leurs diocèses, afin d'implorer le secours du ciel dans les circonstances critiques où se trouvait le Royaume, M^r l'Evêque s'empressa de rédiger et de faire imprimer un mandement dans lequel il n'oublie rien pour éclairer les fidèles commis à ses soins et leur inspirer les sentiments dont il était lui même pénétré. Non content d'envoyer ce mandement dans toutes les paroisses et communautés et d'en ordonner la publication, il voulut la faire lui même dans son église cathédrale. En conséquence le dimanche ... d'octobre à l'issue des vêpres en présence de tout son chapitre en habits de chœur, et d'un peuple immense il monta en chaire, et avec cette éloquente facilité, cette abondance pathétique qui l'accompagnaient toujours quand il parlait des choses de Dieu et de la religion, il lut d'abord, paraphrasa et expliqua la lettre du Roy puis son propre mandement avec le dispositif et l'ordonnance rendus en conséquence, suivant les pieuses intentions du monarque. Le Prélat et la très majeure partie de l'auditoire furent

attendris aux larmes, tandis que les séditieux frémissaient de rage.

L'exemple de M^r l'Evêque, de ses vicaires généraux, de son chapitre et de presque tout son clergé, retint dans le devoir le peuple du Diocèse et le préservèrent pendant plusieurs mois des excès horribles qui se commirent dans d'autres parties du Royaume. Il ne tint pas à eux que tous se refusassent aux serments multipliés qu'on inventa ensuite pour gagner des partisans au système destructeur qui se développait de jour en jour d'une manière effrayante. Jamais le Prélat, ses grands vicaires et son chapitre n'en voulurent prêter aucun d'aucune espèce, quelques instances qui leur en fussent faites, quelques menaces qu'ont employat, ni comités, ni clubs, ni district, ni département ne purent les ébranler.

Après le fameux décret du mois d'avril 1790 qui refusait de reconnaître la religion catholique romaine pour la dominante, et d'ordonner que son culte fut le seul autorisé en France, M^r l'Evêque s'empressa de s'expliquer sur cet objet, le plus important de tous ; et pour le faire avec tout l'éclat et la publicité qu'il demandait, il disposa une adhésion à l'acte déjà donné par le chapitre de Paris. Puis en ayant conféré avec ses vicaires généraux et le chapitre de sa cathédrale, il fut unanimement adopté et adressé tant au dit chapitre de Notre Dame qu'au président de l'assemblée et aux ministres du Roy, par des lettres particulières et motivées, qui furent toutes souscrites de M^r l'Evêque, de ses vicaires gén. de tous les chanoines et du secrétaire de l'Evêché. Et afin que tout le diocèse et toute la France fussent instruits de cette démarche, M^r l'Evêque fit imprimer dans un même cahier ces différentes pièces, dont on répandit le plus d'exemplaires qu'il fut possible. Ceci se passait le 23 mai 1790.

Le 14 juillet 1790 fut assigné à Quimper comme dans toute la France pour la prestation solennelle du serment civique. La municipalité invita M^r l'Evêque par une lettre officielle et pressante à assister à cette cérémonie. Le Prélat répondit par écrit et clairement *qu'il ne voulait ni ne*

pouvait l'autoriser par sa présence. On ne fut pas plus heureux auprès des Grands vicaires et des chanoines qui tous s'abstinrent d'y paraître, par une suite des bons et vrais principes qui les dirigeaient. On conçoit aisément combien ce refus constant de sermenter attira à Mr l'Evêque et à son chapitre des reproches de haine de la part des principaux conspirateurs.

Au mois d'aout de la même année, dès que les nouveaux corps administratifs eurent la nouvelle de la prochaine arrivée de la *Bannière*, destinée pour le département du Finistère et rapportée par les gardes nationaux qui avaient assisté à la trop célèbre fédération de Paris, une députation composée de plusieurs membres du département du district et de la municipalité, vinrent (*sic*) inviter Mr l'Evêque à chanter un *te Deum* dans la cathédrale pour l'exaltation de la dite *bannière*. La circonstance était délicate et périlleuse, vu l'exaltation des têtes; mais la crainte du danger ne peut rien sur une âme pénétrée de l'amour du devoir. Aussi la réponse de M. l'Evêque fut-elle très négative et malgré le mécontentement qu'elle donna aux députés, ils ne purent s'empêcher d'admirer la fermeté épiscopale du Prélat.

La veille de l'arrivée de la *bannière*, d'anciens amis de Mr l'Evêque, même parmi les premiers membres des corps administratifs, luy firent donner avis des dangers qui le menaçaient d'après ses refus, et le conjurèrent de s'absenter pour éviter des malheurs qu'ils ne seroient peut être pas les maîtres d'arrêter, ou du moins de sortir de son palais et de se retirer *incognito* dans quelque maison particulière.

Mr l'Evêque sans craindre pour sa personne mais désirant d'épargner des crimes, consulta de bonne foi des amis de confiance, entre autres M. le C^{te} de Toulougeon colonel du Régiment de Rouergue alors en garnison à Quimper. Celui-ci répondit au Prélat que vu la détermination qu'il le voyait de se refuser à toute cérémonie religieuse et même civique, dans la circonstance il lui paraissait que le seul parti à prendre était de disparaître pour quelques

jours; que s'il suivait celui de rester, il pouvait bien penser qu'il ferait l'impossible pour empêcher leur violence, mais qu'il ne pouvait répondre de l'exécution des ordres qu'il donnerait.

Mr l'Evêque était bien éloigné de désirer qu'on usât d'aucuns moyens de force pour le mettre à couvert des insultes et même de la mort. Après avoir remercié ce brave colonel, il examina les choses devant Dieu, pesant au poids du sanctuaire les raisons pour et contre. Enfin, considérant, d'un côté, qu'il était moralement impossible qu'il pût partir de Quimper ou s'y cacher, sans qu'on sût où il se serait réfugié, et sans exposer par conséquent les personnes qui lui auraient donné asile; d'un autre côté, ses grands vicaires et son Chapitre étant d'accord avec lui de ne point faire chanter le *Te Deum*, quoiqu'on les en eût priés; qu'ils avaient même donné ordre de tenir fermées les portes du chœur et de la sacristie, afin qu'on ne pût avoir des ornements; et [*convaincu*] que, s'il se trouvait caché ou absent, l'orage ne manquerait pas de tomber sur eux, il se détermina à demeurer dans son palais, jugeant que c'était le seul poste que dût occuper un Evêque, dans la crise où il se trouvait. Il y resta donc, malgré les nouvelles instances qui lui furent faites, de grand matin, le jour même où la *bannière* arrivait. Après avoir dit la messe dans sa chapelle, et animé d'un courage extraordinaire, il attendait sans crainte les événements.

Vers les dix heures du matin, toute la milice nationale et tous les habitants, ainsi que le régiment de Rouergue, sous les armes, allèrent recevoir la *bannière*, hors la ville et marchèrent droit à la cathédrale, avec ceux qui l'avaient portée de Paris, le département, le district et la municipalité étant aussi du cortège. Le clergé, qui se trouva à la cérémonie pour le *Te Deum*, consistait en deux recteurs assermentés et un petit nombre d'autres ecclésiastiques. On enfonça, ou l'on fit ouvrir par force les portes du chœur et de la sacristie; et quand on fut placé, les deux recteurs ci dessus dits et un autre prêtre vinrent en chape entonner le *Te Deum*.

* *Prun d'eu*
m. Le Franc

A peine avait-on chanté les premiers versets, qu'il s'éleva un murmure, puis des cris épouvantables, poussés surtout par les soldats patriotes de Brest et de Lorient. On demanda s'il n'y avait pas un Evêque; le Président du département et le maire répondirent à la troupe mutinée qu'il était inutile de faire vis-à-vis de lui d'autres tentatives que celles qu'avaient déjà faites les corps administratifs. A l'instant, une multitude de voix se réunirent pour demander qu'on l'amenât *mort ou vif*. Ce n'était que jurements, que serments exécrationnels, et tout ce que la colère et la fureur peuvent inspirer de plus affreux. Enfin, on obtint un moment de répit, et des esprits plus modérés proposèrent d'envoyer au prélat des députés de la garde nationale. Cinq ou six furent chargés de cette commission, la plupart de Brest. Le Président du département leur recommanda d'avoir pour l'Evêque tous les égards dus à sa place et à sa personne.

Les députés furent introduits par l'ordre du prélat dans le salon de compagnie de l'évêché, et il s'y rendit seul, sans s'effrayer de les voir armés et les yeux étincelants de dépit et de rage. D'abord, ils s'expliquèrent en termes assez honnêtes. M^r l'Evêque répondit sur le même ton : « qu'il était fâché de la peine qu'ils avaient prise, mais qu'il avait déjà déclaré sa façon de penser et qu'il ne varierait pas.

— « *Il est étonnant*, reprirent les députés, *qu'un Evêque se refuse à paraître à la tête de son troupeau dans une cérémonie religieuse...*

— « Je m'étonne, moi, messieurs, que vous vous croyiez en droit de faire le catéchisme à un Evêque. Peut-être serait-ce à moi de vous le faire... »

Suivirent bientôt des menaces de la part des députés sur les suites d'un pareil refus. M. l'Evêque n'y opposa que la plus grande douceur, mêlée cependant de fermeté. Enfin, ne pouvant rien gagner, les députés se retirèrent, aussi confus que désespérés. Alors l'un d'eux s'approche de M. l'Evêque, et d'un air de courroux lui dit ces paroles énergiques : « Vous ne voulez donc pas, monsieur l'Evê-

que ?... Vous allez vous en repentir, et tout à l'heure !
— « *Il en arrivera ce qui plaira à Dieu*, reprit le courageux pontife, *ma détermination est prise.* »

Les députés, de retour à la cathédrale, rendirent compte du peu de succès de leur commission. Il serait impossible de dépeindre le tumulte qui s'éleva et l'excès des partis qu'on proposa. Les uns voulaient qu'on allât de force arracher l'Evêque de son palais et qu'on le promenât sur un âne; les autres qu'on lui *coupât le col*, etc.

Les gens modérés qui se trouvaient dans l'assemblée desséchaient de crainte de voir s'effectuer ces excès, et il paraissait impossible de les arrêter, lorsque le maire, élevant la voix de toutes ses forces, dit qu'il allait déployer toute l'autorité dont il était revêtu, si l'on ne faisait silence. Peu à peu les esprits se calmèrent, et enfin le *Te Deum* fut tristement chanté.

Dès le grand matin, le Président du département avait écrit à M^r l'Evêque de faire effacer sur les murs de l'évêché ses armes et celles de ses prédécesseurs, afin de ne pas augmenter, si la troupe nationale les voyait encore subsister, le mécontentement que lui donnerait son refus de chanter le *Te Deum*. Cet objet était trop mince et trop étranger au caractère épiscopal pour que M^r l'Evêque mit la moindre importance à conserver ces décorations; il fit donc venir un maçon auquel il donna ordre de piquer les armoiries sculptées sur son palais, afin de donner cette légère satisfaction aux destructeurs de la noblesse, de ses titres et de ses prérogatives !

A peine la dernière *bannière* fut-elle déposée au département, que trois de ceux qui avaient été députés vers M^r l'Evêque lui vinrent présenter un billet du maire pour les loger dans son palais.

« Nous étions chargés, lui dirent-ils, il y a quelques instants de vous porter des paroles menaçantes; nous venons maintenant, en suppliants, vous demander l'hospitalité.

— « Dieu soit béni, Messieurs, répondit M^r l'Evêque, de m'avoir procuré, dans un si court espace de temps, l'oc-

casion de pratiquer l'Évangile, en oubliant les injures et en vous recevant comme mes hôtes. »

Étant près de midi, le Prélat leur offrit à dîner. Ils s'excusèrent, vu qu'ils devaient assister au festin patriotique préparé sur le Champ-de-Bataille : mais ils promirent de venir souper et dîner le lendemain, ce qu'ils firent.

On avait invité au dîner du Champ-de-Bataille, outre les troupes nationales conductrices de la bannière, des personnes de tous les ordres. M. l'Évêque et quelques membres du Chapitre n'avaient pas été oubliés ; mais leurs principes ne leur permettant pas de prendre part à de pareilles fêtes, ils avaient remercié.

Dans l'après-midi, la troupe nationale de la ville s'assembla avec ses camarades des autres cantons, dans une chapelle voisine du lieu du repas civique. Il s'y fit de nouvelles motions violentes contre M^r l'Évêque ; mais, chose admirable, plusieurs de ceux qui avaient montré le matin le plus de chaleur contre lui, et notamment ses trois hôtes, prirent sa défense et déclarèrent qu'ils ne permettraient pas qu'il lui fut fait aucune insulte, ni à son palais aucun dommage. Et effectivement, il en fut quitte pour la terrible épreuve à laquelle il avait été mis le matin.

Le 23 Septembre 1790 M^r l'Évêque tomba malade et eut un fort accès de fièvre. Le 25 se trouvant mieux au matin, il célébra la sainte messe. Le 26 il se leva à midi pour dîner et le médecin jugea que la fièvre avait tous les caractères de la tierce. Vers les 3 h^{res} de l'après midi le même jour 26 on vint lui signifier de la part du département la trop fameuse *Constitution civile du clergé*. Elle luy était déjà connue, mais la notification fut pour luy un coup de foudre.

Il entra dans son cabinet où était son secrétaire et luy dit : « Voilà notre arrêt de mort ! je veux répondre sur le champ au départem^t, c'est mon devoir ; il faut protester contre cette pièce destructive de la Hierarchie ecclésiastique et contre tout ce qu'a fait l'assemblée au préjudice de la religion et des droits de tous les Ordres. »

* Son secrétaire lui représenta que relevant de deux accès

de fièvre, ce n'était pas le moment de s'occuper de cette besogne qui demandait à être faite avec un soin tout particulier ; que, le lendemain, il serait assez temps d'accuser réception de la pièce, comme l'exigeait le département, et qu'il allait faire instruire le président de son indisposition, qui n'avait pas encore fait sensation dans le public, attendu qu'on ne la regardait pas comme dangereuse. Mais M^r l'Évêque persévéra dans sa résolution, et se mit à son bureau pour l'exécuter. Son secrétaire lui offrit alors de lui épargner la peine d'écrire lui-même, sachant parfaitement ses intentions. « Eh bien ! soit, reprit M^r l'Évêque ; vous savez où sont les matériaux que j'ai rédigés ; conformez-vous-y exactement : il ne s'agit que de les mettre au net. »

Dès le soir même, le Prélat entendit, en présence de son médecin, la lecture de l'écrit intitulé : *Déclaration adressée à M^r le Procureur-général-syndic du département du Finistère par M^r l'Évêque de Quimper, en lui accusant la réception des décrets de la Constitution civile du Clergé*. Il la reconnut et l'approuva pour sienne, comme elle l'était en effet : et le lendemain matin, il n'eut rien de plus pressé que de la communiquer à quelques amis qui le vinrent voir. Il la remit au Supérieur du séminaire, M. Liscoat, pour qu'il la fit transcrire proprement, avant de l'envoyer au département.

Le lendemain, la maladie de M^r l'Évêque parut avoir fait les progrès les plus alarmants, et on parla de lui administrer les derniers sacrements. Il fut arrêté qu'au lieu d'adresser la déclaration au département, M^r l'Évêque ferait prier le président et quelques membres de ce corps de se rendre à l'évêché, au moment où il recevrait le saint Viatique, et qu'il la leur remettrait lui-même en main, en présence de ses grands vicaires et de son chapitre. Mais le mal fut si violent le lendemain jour indiqué pour la remise de la pièce et le délire si fort, qu'il fut impossible de remplir le projet. On espérait le pouvoir faire le jeudi 30 Septembre, vu que dans la nuit, M^r l'Évêque ayant recouvré tout son jugement, s'était confessé et

disposé à recevoir le viatique. Mais il perdit la connaissance vers les 6 ou 7 heures du matin et elle ne luy revint plus. Il mourut tranquillement ce jour même.

Voilà au vrai l'histoire de cette déclaration, qu'il a plu à quelques écrivains dévoués à la Révolution, d'appeler *déclaration posthume*, et de regarder comme apocriphe.

La mort de M^r l'Evêque causa parmi les bons catholiques et tous les sujets fidèles à leur Roy une consternation générale, tandis que les patriotes loin de dissimuler leurs sentiments contraires disaient hautement : « C'est un aristocrate de moins ». Les obsèques furent fixées au 5 Octobre et il s'y trouva un concours prodigieux d'ecclésiastiques et de peuple des différents cantons du Diocèse.

Le chapitre et le clergé après avoir rendu les derniers devoirs à leur chef, considérant de quelle importance il était de prémunir les fidèles contre les assauts que leur foi aurait à soutenir, lorsqu'en vertu des décrets de l'Assemblée les électeurs du Finistère se réuniraient pour la nomination d'un nouvel Evêque et pour ouvrir conséquemment en France la première porte au schisme, déclarèrent unanimement *qu'ils ne reconnaîtraient jamais le nouvel Evêque, à moins que son élection ne se fit suivant les formes anciennes, ou que l'autorité ecclésiastique les eut changées, priant Messieurs du département de suspendre toute démarche préparatoire à l'élection, pour ne pas donner au diocèse un pasteur avec lequel il ne serait pas possible de communiquer in divinis.*

Et afin d'expliquer plus en détail les raisons et les motifs de leur déclaration, ils adoptèrent en entier et souscrivirent la protestation préparée par M^r l'Evêque, quelques jours avant sa mort. Ces pièces, étant revêtues de la forme et de l'authenticité requises, furent portées, le jour même, au département par MM. Bernetz (1), recteur de Querrien et doyen des recteurs du diocèse, et Mauduit

(1) Louis de Bernetz, né en 1716, recteur de Querrien, doyen des recteurs, arrêté à Quimperlé en Octobre 1793, conduit en arrestation aux Capucins de Landerneau ; y mourut en 1794, à l'âge de 88 ans. — P.

du Plessix, recteur de Plovan, vicaire-général de feu M^r l'Evêque, et aujourd'hui du chapitre, le siège vacant (1).

Le département parut dissimuler d'abord l'impression qu'une démarche de cette nature ne pouvait manquer de faire sur lui. Il répondit aux deux députés que le bruit qui s'était répandu que le clergé venait de rédiger et de signer une pièce contraire au décret de l'Assemblée, les officiers municipaux avaient sur-le-champ commencé une procédure criminelle contre les auteurs et souscripteurs ; mais que, vu la remise à luy faite de cette pièce, il ordonnerait de suspendre les informations.

Mais loin de tenir sa promesse, le département ordonna à la municipalité, en lui envoyant la dénonciation de l'accusateur public, de suivre l'action commencée et d'entendre des témoins qui, pour la plupart, étaient du nombre de ceux qui avaient signé la protestation, tant dans le clergé séculier que dans le clergé régulier.

La municipalité s'occupa, plus de huit jours, de cette audition de témoins et elle affecta de réserver, en dernier lieu, le secrétaire de M^r l'Evêque, le supérieur et quelques-uns des directeurs du séminaire, quoi que ceux-là fussent plus à même que personne de lui donner les éclaircissements qu'elle cherchait. Mais son but était de leur attribuer ladite déclaration et de les poursuivre comme s'ils en avaient été les auteurs.

Elle fut cependant bien déjouée dans son attente puisqu'elle vit clairement, et par tout l'état de la procédure, qu'elle était véritablement de M^r l'Evêque et elle en aurait acquis une nouvelle preuve si, contre toutes les règles, elle n'avait pas constamment refusé d'entendre les témoins oculaires, quoiqu'ils fussent indiqués dans plusieurs dépositions. M. Cossoul, chanoine, et M. Trémaria, médecin,

(1) Nous joindrons à la fin de ces mémoires parmi le peu de pièces justificatives que nous avons à notre disposition, une copie de la déclaration en question et de l'adhésion du chapitre et du clergé et nous garantissons son exactitude et sa conformité avec les pièces originales dont on avait eu soin de faire et de conserver un double authentique et revêtu de toutes les signatures comme celui remis au département, voyez n^o 1. — B.

pour remédier autant qu'il était en eux à ce déni de justice, déclarèrent, par devant notaires, que le prélat leur avait communiqué sa protestation.

La municipalité s'abstint également d'assigner aucun membre du Chapitre, au moins nous le croyons de même.

Tandis que la municipalité travaillait de son côté, le département s'empressa de rendre compte à l'Assemblée nationale de ce qui venait de se passer et de lui adresser copie des pièces dont est cas. Et c'est ainsi que l'iniquité fut prise elle-même dans ses propres filets, et qu'elle donna, sans le vouloir, à la déclaration et protestation de Mgr l'Evêque et du clergé du diocèse de Quimper, une publicité et un éclat qu'elle n'aurait pu obtenir que peu-à-peu, à mesure qu'on serait parvenu à en répandre des exemplaires manuscrits, jusqu'à ce qu'on ait pu les faire imprimer.

Tous les journalistes dévoués à la bonne cause l'insérèrent dans leurs feuilles, et ce ne fut que plusieurs mois après, qu'elle fut imprimée séparément avec toutes les premières signatures et celles d'un très grand nombre de recteurs et d'ecclésiastiques du diocèse, qui s'étaient fait un devoir d'y joindre les leurs.

.

On demandera peut-être ce que devint la procédure de la municipalité et quelles en furent les suites. Tout se termina à la première information, et comme dans le même temps et à l'exemple du clergé de Quimper beaucoup de diocèses protestèrent également, l'Assemblée nationale ordonna, autant que la mémoire peut nous le rappeler, que toutes ces différentes plaintes seraient remises à un comité, pour, sur le compte qu'il en rendrait, être rendu tel décret qui conviendrait.

(A suivre.)

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

par MM. PEYRON & ABGRALL

(Suite)

LANNISCAT

Paroisse de l'ancien diocèse de Cornouaille, depuis le Concordat, paroisse du diocèse de Saint-Brieuc. Sous le patronage de saint Gildas. Le présentateur était alternativement le Pape et l'Evêque. Elle comptait 900 communiants, sans parler de ses trèves.

Parmi les *Actes du Saint-Siège* (Arch. vatic.) nous avons trouvé quelques pièces anciennes concernant cette paroisse (77), 29 Octobre 1371 : Commission est donnée par Grégoire XI de nommer à la paroisse de Lanniscat, Daniel de l'Isle, clerc de Quimper, si Guillaume de Kaer en est destitué, comme convaincu d'avoir attenté à la vie de Pierre de la Marche. Le même Pape ordonnait à l'Evêque de Léon, en 1372, d'informer contre Guillaume de Kaër sur ce crime.

L'année suivante, 17 Novembre 1373, l'Evêque de Léon chargea de cette affaire Guillaume de Cheffontaines, archidiacre de Poucastel, mais le recteur Daniel de l'Isle,

soupçonnant l'archidiacre d'être de connivence avec de Kaër, interjeta appel, et le Pape chargea le grand chantre d'Angers de régler ce différend et sans appel. Nous ne connaissons pas la conclusion donnée à cette affaire, mais, avant la fin du XVI^e siècle, elle était possédée par Olivier Dérien, archidiacre de Quimper, qui la résigna en faveur de Monicot Kerdren.

Les derniers Recteurs étaient : Guillaume Hervé, né en 1729 à Maël-Pestivien, prêtre en 1754. Recteur de Saint-Thurien, en 1761, de Rosnohen en 1762 et de Lanniscat en 1770, il eut toutes ces paroisses au concours, nommé en 1781. Mgr de Saint-Luc dit de lui : « S'est toujours, à tous égards, éminemment conduit, il est commissaire du Bureau diocésain et examinateur du concours, mon ami de confiance. »

En 1781, il fut remplacé par Philippe Quélen, né à Crozon en 1737, prêtre 1764, a été trois ans à Crozon, puis cinq ans et demi à Plouguernevel, nommé à Lanniscat, le 1^{er} Mai 1781 « homme excellent, une des meilleures têtes du diocèse ».

VICAIRES

Yves Caëron, né à Lanrivain-Bothoa en 1748, prêtre en 1772, excellent sujet en tout genre, curé ici, en 1779, nommé recteur de Trégourez, en 1788.

Alexis Paul, né à Locmaria-Quimper en 1759, prêtre en 1783, placé de suite à Lanniscat, a passé un an à Corlay et est revenu à Lanniscat, en 1786 Octobre.

Toussaint Le Roy, né à Bothoa en 1752, prêtre en 1786.

Mathurin Denmat, né à Saint-Caradec en 1753, prêtre en 1777. « Excellent sujet, de la plus grande piété », envoyé curé à Plussulien, en 1781.

François Guinement, né à Bolazec en 1756, prêtre en 1782, « très bon sujet en tout genre », envoyé à Guisriff.

Guillaume-Augustin-François Tanguy, né à Saint-Caradec en 1755, prêtre en 1780, directeur du Calvaire de Quimper en 1783.

SAINT-QUIJEAU (TRÈVE)

Patron, saint Ignace, 700 communians. Curé, M. Vincent Bronnec, né à Lanniscat en 1730, prêtre en 1758, « bon sujet, capable ».

Jean Le Moël, né à Mur 1752, prêtre en 1779, va à Lanrivain, puis à Querrien-Bothoa.

Jean Guillou, né à Lanniscat 1740, prêtre en 1784.

Yves Bozec, né à Lothey en 1759, prêtre en 1786.

Vincent-Louis Lenis, né à Lanniscat en 1762, prêtre en 1788 « très bon sujet », en 1788 à Saint-Quijean.

ROSQUELVEN (TRÈVE)

Patron, Notre-Dame, 260 communians. Curé, Jean Pollotec, né à Lanniscat en 1748, prêtre en 1773 « a de l'esprit », à Motreff, en 1782, à la Trinité-Langonnet.

André Le Pappé, né à Loctudy en 1755, prêtre en 1779, curé à Lanniscat (Rosquerven) en 1783.

SAINT-GELVIN (TRÈVE)

Patron, saint Guvenal, 800 communians. Curé, Tous-saint Guermeur, né à Lanniscat en 1741, prêtre en 1767, nommé recteur de Lannédern en 1783.

1783-1786. Guillaume-Augustin Tanguy, né à Saint-Caradec, directeur du Calvaire de Quimper en 1786.

1786. M. Jean Le Guillou, né à Lanniscat. De Saint-Quijean devient curé de Gelvin.

ROLES DE DÉCIMES EN 1788

Philippe Quélen, recteur.....	94 l.
La fabrice	18 l. 15 s.
Rosquerven, trêve	7 l. 12 s. 6 d.
Saint-Quigean, trêve.....	7 l. 12 s. 6 d.
Sain-Gelvin, trêve	7 l. 12 s. 6 d.
N.-D. des Vertus.....	1 l. 15 s.
Saint - Maudez	1 l. 15 s.
Saint- Mathurin	1 l. 15 s.
Total.....	144 l. 17 s. 6 d.

ABBAYE DE BON-REPOS

C'est sur le territoire de la trêve de Saint-Gelvin que se trouvait l'abbaye de Bon-Repos ou de *Bona requie*. Elle fut fondée par Alain III, vicomte de Rohan et Constance de Bretagne, sa compagne, petite-fille d'Henri, roi d'Angleterre, qui appelèrent des religieux cisterciens de l'abbaye voisine de Boquen-Plénée-Jugon, du diocèse de Saint-Brieuc. En 1790, l'abbé de Bon-Repos jouissait encore d'un revenu de 10.000 fr.

Voici la liste des abbés de cette abbaye, d'après Trevaux et Haureau :

Gautier, premier abbé.

Lucas.

Guillaume.

Richard, 1207.

Geoffroi, 1221.

Valtus, 1238.

Guillelmus, 1246.

Rivallon, 1274-1288.

Alfred, 1323-1330.

Henri David, 1356-1362.

Guillaume de Quimper, 1362-1381.

Yves de Quimper, 1392-1410.

Yves Malescot, 1425-1443.

Henri Le Barbu, résigna 1463.

Alain de Penguily, 1464, résigna 1483 en faveur de Louis de Rohan, mais les religieux s'y opposèrent.

Henri du Boisberthelot, 1484-1502.

Guillaume Le Feuvre, 1502-1507.

Hervé de Lannion, 1524-1533.

Renaud Bochetel, grand archidiacre d'Angers, premier abbé commendataire. René vicomte de Rohan l'avait nommé abbé de Coetmalouen et de Bon-Repos, les religieux essayèrent, mais en vain, de s'y opposer. Renaud mourut en 1536; à sa mort les religieux tentèrent d'élire à sa place le frère Jean du Quélenec, mais ce fut un abbé commendataire qui l'emporta.

Guillaume Lateranus du Costé, aumônier du Roi, doyen d'Orléans, devint abbé, 3 Octobre 1537, et mourut en 1562; à sa mort René de Rohan prit possession de l'abbaye, mais il en fut dépossédé par le Roi, qui y nomma son aumônier.

Jean Rousselet, qui assista aux Etats de Vannes, Septembre 1567, et mourut en 1579.

François Le Ny, chanoine de Léon, 1579, se démit en 1606. Antoine de Morri, sieur de la Sallière, fut pourvu en 1606, sur la résignation du précédent et la cession que lui fit Troilus de Mesgouez, marquis de la Roche, qui s'était emparé de l'abbaye en 1583, sous prétexte de la défendre.

Guillaume de Peyrat, 1608-1612.

Michel Le Roy ne prit pas possession.

Frère Claude de Guillier ou de Guiller, cistercien prieur de Coetmalouen, fut élu abbé 1613, assista aux Etats de Saint-Brieuc et de Nantes, résigna en 1628.

Frère Claude de Guillier, neveu du précédent, devint

son coadjuteur en 1625, et son successeur en 1634, assista aux Etats de Rennes en 1645.

Michel Mazarin (frère du Cardinal) religieux dominicain, devint archevêque d'Aix et cardinal de Sainte-Cécile, il obtint en commende l'abbaye de Bon-Repos, 1647, mourut à Rome le 1^{er} Septembre 1698, à l'âge de 41 ans.

Olivier Euzenac ou Lusenac, assista aux Etats de Fougères, en 1653.

Olivier Le Barbu, 1656.

Henri-François de Rougé du Plessis-Bellier assista aux Etats de Dinan, 1669, quitta la cléricature pour prendre la carrière des armes.

Son frère lui succéda comme abbé commendataire de Bon-Repos.

Philippe-Alexandre de Montault Navailles de Saint-Genest, 1685, mourut en 1734.

Jacques-Marie de Menou, grand vicaire de Nantes, 1734-1760.

François Allain, né à Saint-Brieuc, précepteur du duc de Chartres, futur duc d'Orléans, 1761-1776.

De la Biochaye, vicaire général de Dol, 1776-1790.

LANRIEC

Cette paroisse est fort ancienne et figure sous le nom de Lanreuc en 1368, dans un rôle des taxes sur les bénéfices du diocèse de Quimper, où elle est imposée pour une somme de 20 livres. (Cartulaire de Quimper). Actuellement elle est sous le patronage de N.-D. de Lorette, mais primitivement elle reconnaissait pour patron, saint Riou ou saint Rioc ou Riec, d'où son nom de Lanriec.

Ce saint Rioc était fils d'Elorn qui habitait le château de la Roche-Maurice, près Landerneau, dont on connaît l'histoire. Le pays était ravagé par un dragon; pour l'apaiser on en était réduit à lui livrer des enfants

du pays, désignés par le sort. Elorn avait déjà dû livrer plusieurs de ses enfants. Il ne lui restait plus que le petit Rioc, et le malheureux père, de désespoir, s'était jeté dans la rivière qui coulait au bas du château, lorsqu'il fut sauvé par les chevaliers chrétiens Neventer et Derrien, qui lui promirent de le défaire du monstre, ce qu'ils firent, en effet, et obligèrent, au nom du Christ, le dragon à se laisser lier de leur écharpe, qu'ils mirent en les mains du petit Rioc, qui le conduisit au château de son père. Malgré ce miracle, Elorn ne voulut pas se convertir, mais Rioc et sa mère furent baptisés et, chassés par Elorn, se retirèrent à La Forest, près Landerneau, d'où Rioc, à l'âge de 15 ans, se retira du monde dans un lieu presque inaccessible, sur un rocher à la pointe de Camaret. C'est là où, une quarantaine d'années après, saint Guénolé vint le prendre pour en faire son disciple. Il le trouva dans une grotte, vivant d'herbes et de petits poissons pris sur le rivage, ses vêtements avaient depuis longtemps disparu et il avait le corps tout couvert « d'une certaine mousse roussâtre, laquelle le garantissait de l'injure du temps ».

Rioc ne fit pas de difficulté pour accompagner saint Guénolé jusqu'à Landévennec, où le Saint « l'ayant dépouillé de cette mousse lui donna l'habit de son ordre, et est chose bien remarquable que sa peau fut trouvée aussi blanche et nette que si elle eût toujours été couverte de fin lin et de soie ».

Albert le Grand ajoute que Rioc mourut saintement à Landévennec « et que, depuis sa mort, Dieu a fait tant de miracles à son tombeau que saint Budoc, archevêque de Dol, métropolitain de Bretagne armorique, en ayant été dûment informé, le déclara saint, environ l'an 633. »

On peut se demander comment saint Rioc, qui a vécu si loin de la Basse-Cornouaille, y est pourtant honoré? Nous le devons certainement à l'influence de saint Guénolé qui, venant établir un prieuré à Concarneau,

a voulu en même temps conserver dans ce voisinage la mémoire du saint anachorète, dont la vie pénitente l'avait si vivement frappé, probablement aussi parce que Lanriec étant limitrophe de Beuzec-Conq on a voulu comme associer le culte de Rioc avec celui de saint Budoc, qui l'avait, en quelque sorte, canonisé.

L'église actuelle du XVII^e siècle est sous le vocable de N.-D. de Lorette, et nous supposons que ce changement de vocable a eu lieu, lors de cette construction qui remplaçait l'ancienne, qui reconnaissait saint Rioc comme patron, peut-être même la chapelle de saint Rioc a-t-elle été construite sur l'emplacement de l'ancienne église paroissiale.

Cette chapelle de Saint-Rioc figurait au rôle des décimes en 1789, sous le nom de Saint-Roch, mais en 1806, le Recteur lui restitue son véritable titre Saint-Rioc où Saint-Riou, on y trouvait aussi Saint-Maudet et Saint-Eurlou ou Saint-Gurloës, l'abbé de Quimperlé. Ce n'est qu'en 1859 qu'on s'est imaginé d'appeler cette chapelle de Saint-Riou du nom de Saint-Bonaventure, probablement à cause d'une relique de ce saint docteur qu'on y vénérât.

En 1813, la chapelle de Saint-Rioc possédait trois autels dont un, le maître autel, « orné de moulures bien peintes » avec chœur et chaire à prêcher.

RECTEURS AVANT LA RÉVOLUTION

1393.	Jean Corric.	} Actes du St-Siège, taxe.
	Guillaume Favé.	
1405.	Jean Sorchan.	
1571.	Barnabé Meur, décédé.	
1571.	Robert Denff.	
1573.	Yves Cazron.	
1580.	Colliou (G.95).	
1608.	Jean Glezien résigne.	
1623.	Jean Moreo.	
1764.	Menguy.	
1770-1790.	Tanguy.	

Au moment de la Révolution, en 1791, Lanriec avait pour Recteur un Monsieur Tanguy, et comme vicaire M. Burel, tous deux refusèrent le serment et ne tardèrent pas à être forcés de quitter le pays, M. Tanguy pour l'Angleterre probablement; et mourut en exil. Son vicaire, M. Alain Burel, originaire de Nizon, né en 1754, prêtre en 1790, gagna l'Espagne, d'où il revint en 1800 et, au Concordat, nous le trouvons Recteur de son ancienne paroisse de Lanriec, où il demeura jusqu'à sa mort, 6 Janvier 1821.

Dans sa correspondance avec l'Evêché, où il comptait quelques compagnons d'exil, il emploie assez souvent la langue espagnole, c'est ainsi qu'il signale en ces termes, en 1807, l'événement du jour, c'est-à-dire l'arrivée au *Passage*, étroit canal qui sépare Lanriec de Concarneau, du vaisseau « Le Vétéran », commandé par le prince Jérôme, échappant ainsi à la croisière anglaise :

« Ninguna noveda en esta tierra, sino el destroso que hazen los del Veterano asi en los costumbres come en las haciendas.

Rien de nouveau dans ce pays, si ce n'est le désastre occasionné au point de vue de la morale et des propriétés par les marins du « Vétéran ».

Plusieurs d'entre eux finissent par épouser des filles du pays. M. Burel nous signale, en 1807, le mariage de Joseph Remond, de Saint-Quentin (Aisne), du vaisseau impérial « Le Vétéran », avec Jeanne Morelle, originaire de Concarneau et domiciliée à Lanriec, en 1809. Le 6 Juillet c'est Stanislas Budaul, d'Orléans, canonier aspirant du 4^e régiment, qui épouse Marie-Hélène Carriou, de Lanriec.

En 1856, la fabrique était autorisée à accepter la donation de la dame Le Goazre de Toulgoet, veuve du sieur Hugot-Derville, d'un terrain et d'une chapelle et caveau au cimetière de Lanriec et une rente de 150 fr., à charge de 5 messes par an, et, à cette occasion, le

Recteur, M. Auffret, demande de bénir la chapelle et d'y pouvoir dire la messe.

RECTEURS DEPUIS LE CONCORDAT

- 1804-1821. Alain Le Burel.
 1823-1854. François Le Maout, de Clohars-Carnoët.
 1854-1860. Vincent Auffret, de Pleyben.
 1860-1868. Michel-Charles Chesnel, de Quimperlé.
 1868-1869. Henri Celton, de Ploaré.
 1869-1870. Henri Le Quéré, de Goulien.
 1870-1877, Maximilien Ladan, de Quimper Saint-Mathieu.
 1877-1888. Pierre-Julien Monfort, de Loctudy.
 1881-1891. Jean-Marie Nicolas, de Plouguerneau.
 1891-1894. Paul-Marie Auffret, de Plougoum.
 1895-1907. Louis-Philippe Le Moal.
 1907. Jean-Marie Drogou, du Bourg-Blanc.

VICAIRES

1851. Armel Le Mell.
 1856. Yves-Marie Le Dréau.
 1873. René Léal.
 1875. Yves-Marie Goachet.
 1879. Léopold Nicolas.
 1883. Jean-Louis Floch.
 1893. Jean-Louis Corre.
 1900. Arthur Le Bris.
 1901. Jean-Paul Cocaign.
 1909. Louis-Yves Riou.

FAMILLES NOBLES

Treanna, S^r du Moros — Yves de Treanna, capitaine de Concarneau en 1477; *d'argent à la masche d'azur.*
 Kervéguen, S^r de Kervichart; *de gueules au lion d'ar-*

gent, l'écu semé de billettes de même ou de gueules à la bande fuselée d'or.

Quesne (du), originaire de Normandie, châtelain du Moros et de Kervichart, en 1682; *d'argent au lion de sable.*

Gouarlot, de S^r de Toulmen et des Portes de Lanriec.

MONUMENTS ANCIENS

Allée couverte sur la voie de Concarneau à Ban-nalec, à deux kilomètres de Roudouic.

Cromlec'h, près de Kervichard.

A la pointe du Cabellou, M. Bourassin découvrit des substructions et recueillit des débris de poteries romaines et de moulins à bras.

LANRIVAIN

Trève de Botha, ancien diocèse de Cornouaille, aujourd'hui Saint-Brieuc. Patron, saint Grégoire; 900 communicants.

Curé, Joseph Dilhuit, né à Laniscat, 1740, prêtre en 1765, « sujet excellent pour tout » — a été à Motreff six ans, à Plounévél et à Lanrivain, depuis 1775 — nommé Recteur de Combrit, en 1784.

Jean Le Moël, de Saint-Quijeau, curé à Lanrivain en 1784. Curé de Querrien-Bothoa en 1786.

François Henri, né à Saint-Gilles Pligeaux en 1751, prêtre en 1774 à Bodéo puis à Lanrivain « très bon sujet » envoyé à Saint-Conen.

Nicolas Le Gall, né à Guengat, prêtre en 1779 « très bon pour tout ». Curé à Lanrivain en 1779, à Trefflagat en 1782, à Gourlizon.

Yves Février, né à Lanrivain en 1722, prêtre en 1746, décédé en 1787.

Claude Le Roux, né à Bothoa en 1749; à Lanrivain depuis 1775, envoyé à Poullaouen en 1780, à Louergat dans le Tréguier en 1785.

C'est dans cette paroisse qu'est construite la chapelle de N.-D. de Guiaudet, centre d'un pèlerinage renommé dont la fondation rappelle celle de Sainte-Anne d'Auray. En 1692, un bon paysan de Lanrivain habitant le lieu dit Coat-Constronnec, reçoit avis de Notre-Dame qu'il vint demander et obtenir du Recteur de Bothoa qu'on y construise en son honneur une chapelle. Le Recteur, M. Grégoire Raoul, traite le paysan de rêveur, de visionnaire, résiste par deux fois, puis frappé de cécité, consent à la demande, et finit par obtenir sa guérison. Dès que l'on commença les fouilles pour établir le nouveau sanctuaire, on y trouva enfouie une ancienne statue de Notre-Dame sur l'emplacement d'une ancienne chapelle, et depuis les pèlerins y accourent en foule.

M. l'abbé Le Men, recteur de Lanrivain, puis curé-doyen de Callac, nous a donné un intéressant récit de ce pèlerinage de Notre-Dame, qui appartient par ses origines, au culte de la Sainte Vierge, en Cornouaille (Saint-Brieuc, 1905).

LANRIVOA OU LANVOY

Trève de Hanvec, voir sur cette trève ce que nous en avons dit dans la notice sur Hanvec.



LESNEVEN

(Suite)

L'Hospice de Saint-Maudez

Deuxième période : de 1660 au XIX^e siècle

Le 26 Juillet 1679, aurait eu lieu, à l'assemblée du corps politique, une délibération touchant les affaires de l'hôpital. Mais les cahiers de la communauté présentent une lacune portant sur toute la période 1660-1680. La partie précédente de ces archives municipales a également failli s'égarer. C'est ainsi que, dans leur séance du 13 Février 1689, les habitants disent ne rien posséder antérieurement à 1680. Fort heureusement, Jacques Miorcec de Kerdanet a pu retrouver, en 1739, au manoir de l'Isle en Gall, près de Plouescat, dans les papiers de MM. du Chastel, la copie des délibérations de 1652 à 1660, moins toutefois les 31 premières pages, perdues, semble-t-il, définitivement (1).

Néanmoins, une délibération postérieure, du lundi 10 Mars 1681, nous renseigne sur celle du 26 Juillet 1679. On y remontre, en effet, que « l'établissement de l'hôpital général de cette ville s'est fait depuis deux ans et demi environ, que le bâtiment où sont les pauvres est sans autre fermeture que celle de simples portes, qu'il est très petit, sans cour ni jardin, ni autre ceinture de

(1) Ces renseignements se trouvent portés sur la 1^{re} feuille du cahier des délibérations, mairie de Lesneven. — Mais nous devons ajouter que c'est en vain que nous avons nous-même cherché le procès-verbal de la séance du 13 Février 1689.

muraille; que cette ville étant très petite et habitée par peu de personnes aisées, ce n'est pas sans beaucoup de difficultés qu'on y a fait jusqu'à présent subsister les dits pauvres, n'y ayant pour tout revenu certain que 180 livres de rente, chargé tant de la réparation de la maison que de l'entretien d'un père et chapelain, gouvernant quantes serviteurs, le surplus du fond du dit hôpital ne consistant qu'en quêtes qui diminuent de jour en jour par la pauvreté des habitants, et qu'ainsi ils estiment qu'il serait utile d'obtenir des lettres patentes pour affermir l'établissement dudit hôpital, à moins qu'il ne plaise à Monseigneur le Duc de Chaulnes s'employer auprès de Sa Majesté pour en obtenir 500 à 600 livres sur les deniers communs et le droit de papegaut. »

18 Août 1682. — Depuis trois semaines, on a discontinué de fournir du pain aux pauvres.

C'est que, remontre Gabriel Steven, sieur de Creach-salaun, trésorier de l'hôpital (1), le fond des quêtes ne suffit pas à moitié, et lui-même ne saurait être obligé à continuer les avances qu'il a faites jusqu'ici.

Les habitants le prient de conserver sa charge de trésorier, mais on remplace sept des anciens directeurs, et les nouveaux dont fait partie, Miss. François Le Reffloch, prêtre, chanoine, seront visiteurs, auront chacun un jour pour leur visite, se choisiront un secrétaire, un distributeur de la passade (?), un directeur pour les pauvres honteux et autres officiers accoutumés.

Qu'on fasse, de plus, un état de ce que les habitants consentiront à fournir chaque semaine, et à cet effet, que M. le Recteur aille avec le Syndic visiter les maisons.

Lundi 31 Août 1682. — Chaque Syndic sera tenu de présenter son compte aux Etats, ainsi que les diligences

(1) Voir sur Gabriel Steven, *Bull. dioc.* 1917 p. 373.

qu'il aura faites contre les précédents syndics, à peine de 150 livres d'amende au profit de l'hôpital.

Défense leur est faite de prendre part à l'adjudication des baux des deniers d'octroi, à peine de 1.000 livres au profit de l'hôpital.

10 Juin 1685. — Gabriel Steven, trésorier et gouverneur de l'hôpital, n'en fait plus les fonctions, et le sieur Louis Grall, prêtre et directeur spirituel, qui en a eu quelque temps le soin, ne veut plus se mêler de toucher et distribuer les deniers des recettes.

5 Décembre 1687. — Les Etats, réunis à Saint-Brieuc, ont accordé 127 livres à l'hôpital.

14 Octobre 1689. — Le syndic Sébastien Crouézé de Kerguyomar, député aux Etats à Rennes, est chargé d'y remontrer au maréchal d'Estrées l'indigence et le peu de revenu de l'hôpital, qui n'a environ que 100 livres de rentes léguées par quelques particuliers, et qu'ainsi on ne peut y entretenir les soldats malades.

Qu'il plaise donc au maréchal d'ordonner de prendre, tous les ans, une somme sur les deniers communs pour ledit hôpital.

26 Janvier 1690. — On remontre que l'hôpital ne consiste que dans un petit corps de logis, savoir: une petite cuisine, une chambre au-dessus, lesquelles sont toujours pleines des pauvres de la ville, de l'un et l'autre sexe, l'hôpital n'ayant pour revenu que 180 livres, desquelles il convient payer les gages du chapelain et de la gouvernante, le parsus ne subsistant que par les charités des personnes pieuses, de sorte qu'on est souvent obligé de mettre dehors une partie des pauvres pour mendier, et qu'ainsi ledit hôpital n'est pas en état de recevoir les soldats malades (1) lesquels devraient être transportés à l'hôpital général de Brest, où qu'il soit donné un fond pour bâtir une maison particulière tant

(1) Quatre compagnies du 1^{er} bataillon du régiment de Mérode venaient d'arriver à Lesneven.

pour le logement des dits soldats, fourniture de lits et de draps, qu'autres choses requises pour leur entretien.

Dimanche 31 Décembre 1690. — Il est question, dans la délibération des habitants, du mauvais état du pavé qui va de la Croix-Houarn à la rue du Mur conduisant à l'hôpital et par où passe la procession du Sacre.

Jeudi 9 Novembre 1691. — Demoiselle Anne-Marie Colas, femme de René Le Garrec, sieur de Lézongar, trésorier de l'hôpital (1) dit avoir, en l'absence de son mari, reçu une lettre de M. de Boridal, commissaire du Roi pour les fortifications et les troupes de la province, invitant l'hôpital à recevoir les soldats malades venant d'Irlande (2).

L'hôpital, remontre la dite dame, n'a que 150 livres de revenu (3); il n'y a presque point de logement que la cuisine, et au-dessus une chambre de 20 pieds de long sur 14 ou 15 de large, et un petit retranchement pour la séparation des hommes et des femmes, et seulement 5 ou 6 couchettes, actuellement occupées, sans draps ni couvertures; l'hôpital ne fonctionne que par les aumônes et charités, lesquelles ont bien diminué depuis deux ans, des habitants.

Ceux-ci, délibérant, sont d'avis qu'on remontre au sieur de Boridal la petitesse de la ville, et que la meil-

(1) René Le Garrec, sieur de Lézongar. Né en 1655. Procureur, Commis du Bureau des saisies. Demeurait rue du Ségalen. Nommé administrateur de l'hôpital, le 13 Février 1690. Elu syndic par 12 voix, le 6 Janvier 1692. Député aux Etats à Vannes, du 1^{er} au 23 Octobre 1693. Se fait relever de ses fonctions de syndic, en Avril 1696. Capitaine de la milice bourgeoise, en 1702.

(2) Le roi Jacques II d'Angleterre s'était embarqué à Brest, le lundi 7 Mars 1689, pour l'Irlande. Il devait revenir après sa malheureuse expédition, le 19 Juillet 1690 et à la fin de l'année suivante, 19.000 environ de ses partisans débarquèrent dans ce même port (Cf. LEVOT, *Histoire de Brest*, t. II, p. 29 et suiv.; et BOURDE DE LA ROGERIE, *Inventaire des Arch. Dép. du Fin.*, t. III, p. LXII).

(3) Décidément, le chiffre en est bien variable !

leure partie d'icelle consiste en laboureurs, journaliers et gens de métiers qui n'ont pour vivre que leurs salaires quotidiens, que le surplus des habitants, aussi bien que les précédents, sont actuellement chargés de gens de guerre, que le parsus des bourgeois se prétendent exempts du logement des dites troupes, et qu'enfin la ville, n'ayant aucun commerce, n'est pas en état de soutenir, si ce n'est avec peine, les dits gens de guerre qui s'y trouvent actuellement. Quant à l'hôpital, son revenu suffit à peine aux réparations, paiement du chapelain et d'une servante, que l'étendue des logements n'est que pour environ 12 pauvres, dont il y a 8 actuellement, sans autres lits que de mauvaises couchettes de bois, garnies pour toute garniture, de paille et de méchantes bernés.

Signé : GRALL, chapelain.

A leur tour, le syndic et le trésorier vont certifier que l'hôpital ne consiste qu'en une petite chapelle, une petite maison ayant cuisine et chambre au dessus où il y a 6 couchettes et 3 petits charlits, et où avec peine, on pourrait mettre en tout 16 lits, qu'on a fait, au bas de la chapelle, pour le logement des hommes, une anti-chambre où on pourrait mettre 10 lits; que dans la chapelle on pourrait placer 12 couchettes, tous lesquels lits ne pourront raisonnablement contenir que 45 personnes.

Mercredi 26 Novembre 1691. — Le syndic dit avoir été à Brest, avec le sieur de Lézongar, trésorier de l'hôpital, exposer la délibération précédente à M. de Boridal, qui n'a voulu rien entendre, et qui a ordonné de pourvoir au logement de 60 malades, sauf à en diminuer le nombre, suivant la quantité des troupes irlandaises qui débarqueront, et que, pour sa part, il ferait rendre de Brest, 13 lits garnis. Le syndic fait demander aux sieurs Yves Le Normand, sieur de Penlan, et Antoine Boisangé, chirurgien de 1^{re} classe de la marine, du départe-

ment de Brest, seuls chirurgiens et apothicaires de cette ville, s'ils veulent se charger des soldats irlandais malades.

En l'endroit s'est présenté, maître Yves Le Normand, chirurgien juré, lieutenant du sieur premier chirurgien du Roi, et commis au rapport, lequel a déclaré que, puisqu'il s'agit du service du Roi, vouloir bien se charger de soigner les dits soldats malades et leur fournir tous les remèdes tant externes qu'internes, moyennant en être payé; d'autant plus que, servant les pauvres malades de l'hôpital et de la prison, gratuitement depuis 12 ans, cela doit lui faire maintenant donner la préférence.

Maître Antoine Boisangé, maître apothicaire et maître chirurgien, offre aussi de fournir les remèdes de l'une et l'autre profession, pour le service de Sa Majesté, moyennant qu'on lui fournisse des aides suffisants (1).

Les habitants décident qu'une commission ira dans toutes les maisons savoir les aides qu'on pourra fournir à l'hôpital, et que les deux médecins travailleront concurremment pour la circonstance.

7 Décembre 1691. — On recevra, à l'hôpital, les malades du détachement de 400 dragons d'Irlande logés en cette ville.

3 Février 1692. — Le syndic (René Le Garrec, sieur de Lézongar), reçoit ordre, de M. de Boridal, d'exiger des personnes exemptes du logement des gens de guerre et des communautés religieuses, des paillasses et des couvertures pour l'hôpital, où se trouvent 63 malades, des troupes irlandaises et des compagnies de marine.

11 Juillet 1692 et 9 Mars 1693. — Ordre de M. de Bé-

(1) A la date du 5 Juin 1708, on lit, dans le Registre des Récollets : « Mort de vénérable Père Corentin Fourdilis, de Brest, âgé de 70 ans. Bon religieux, près de sa conscience. Surpris le samedi soir d'apoplexie et *litargie*, qui dura 5 jours, nonobstant tout le soulagement que put lui donner maître Boisanger, notre apothicaire. »

chanel, intendant, enjoignant de recevoir 4 soldats irlandais, à l'hôpital.

30 Mars 1694. — René Calvez, sieur de Kerambartz, trésorier de l'hôpital général (1), depuis le dimanche 28 Septembre 1692, remontre aux habitants qu'il a déjà avancé 700 livres de ses propres deniers pour la subsistance des pauvres.

27 Juillet 1698. — Le Syndic demande qu'un des agrégés de l'hôpital fasse les fonctions de chasse-gueux, pour empêcher la grande quantité de pauvres qui hantent journellement en demandant l'aumône.

Samedi 17 Avril 1702. — Les habitants disent que la Communauté a déjà versé 600 livres à l'hôpital, en raison de la réunion à cet établissement de l'office de juré-crieur.

29 Décembre 1703. — Le pont des douves, à la sortie du Château, et qui conduit à l'hôpital, est en très mauvais état.

9 Décembre 1704. — Le maire, René Calvez, sieur de Kérambartz, dit que, depuis 12 ans, il a avancé, pour nourrir les pauvres, 3.410 liv. 5 s. 7 d., de ses propres deniers. Il demande à être remboursé et remplacé comme trésorier de l'hôpital. Il faudra à son successeur, pour faire vivre les pauvres, un secours de 600 à 700 livres par an, l'hôpital n'ayant pas 400 livres de rente.

(1) Conseiller du Roi. Un des procureurs les plus habiles du siège. S'entendant presque aussi bien en architecture qu'en pratique. Fit bâtir, rue Notre-Dame, une maison à deux étages dont on admire encore l'escalier intérieur, tout en belles pierres de taille, et soutenu par des piliers très hardis. (KERDANET, *Histoire de Lesneven*). — Notaire apostolique et juré crieur, cette charge ayant été annexée à l'hôpital par édit du 4 mai 1693; élu maire en 1698 et 1719. Député aux Etats de Bretagne, en 1699, 1701, 1703 en 1707 (à Dinan où il reçut un des 500 exemplaires de l'*Histoire de Bretagne* de D. Lobineau distribués aux membres de l'assemblée); en 1709 et en 1720, à Ancenis. Mort en 1742, à l'âge de 81 ans.

Il propose qu'on lève 700 livres par an sur les habitants.

Puis, afin que les pauvres des paroisses voisines cessent de venir en grand nombre et dans les églises troubler le service divin, il serait à propos de prendre deux des hommes de l'hôpital, qui seront revêtus comme les autres chasse-gueux, et à qui il sera fourni une pique ou hallebarde.

Les habitants, voyant sa résolution bien arrêtée de se retirer, décident que, pour avoir des fonds jusqu'au 1^{er} Janvier, il sera fait une quête par les sieurs de Menhoignon, de Lézongar et Bordier.

16 Février 1710. — Le maire, René Calvez, sieur de Kerambartz, remontre qu'en 1704, il accepta de rester en charge comme trésorier et directeur de l'hôpital, parce qu'on lui promettait que des quêtes seraient faites chaque mois. Il y a de cela cinq ans et demi. Or, on a fait en tout deux quêtes! Comme il est dans des avances très considérables, il demande à être relevé de sa charge et propose qu'on nomme deux gouverneurs, comme autrefois.

Les habitants, acquiesçant, nomment pour trésorier général le sieur Bangy, et pour aide, Pierre Maindorge, aubergiste.

6 Octobre 1711. — Le sieur Michel Bangy est allé demeurer à Brest, et cesse ses fonctions. D'ailleurs, il a reçu à l'hôpital des personnes indignes. Quant à Pierre Maindorge, il a par caprice, fait sortir de l'hôpital un vieux bonhomme de 90 ans, Hervé Le Gac, et un enfant, tous deux natifs de cette ville. ;

Les habitants décident que les sieurs Recteur et les Bourgeois iront, à l'issue de la séance, voir si les pauvres de l'hôpital méritent d'y rester, et qu'à l'avenir leur avis et consentement sera nécessaire pour les admissions.

5 Juin 1712. — Réparations à l'hôpital. Adjudication

des travaux obtenue, à la 17^e bougie, par Jean Charetteur, pour 803 livres.

2 Avril 1713. — L'hôpital est dépourvu de toutes sortes de provisions et peut se dire abandonné.

10 Avril 1714. — Claude-Alain Barbier, chevalier, comte de Lescoat, dit qu'il est maintenu, par sentence de la Cour de Lesneven, à nommer le chapelain sous le bon plaisir de Monseigneur de Léon, et qu'en conséquence, il présente Claude Grall, prêtre, chanoine du Folgoat et de Sainte-Anne de Lesneven (mort le 31 Juillet 1726).

15 Janvier 1715. — Le même seigneur déclare que, pour plusieurs raisons, la nomination faite par les habitants, l'année précédente, du sieur de Kerdreu Marzin (1), comme trésorier de l'hôpital, ne lui plaît pas. Pour éviter les discussions, il nomme lui-même François Thuillier, marchand (2).

(A suivre).

(1) Nicolas Marzin, sieur de Kerdreu, procureur, est dit être en 1720, le plus opulent habitant de Lesneven, où il a fait et fait toujours une fortune considérable, sans avoir passé par aucune charge de ville. Mort vers 1730. Les comptes de la Confrérie des Agonisants dont il faisait partie, portent une recette de 3 liv. 10 s. pour un service solennel célébré pour lui.

(2) Un sieur Thuillier, est fabrique de Saint-Michel, en 1734-1736. Il y a aussi, vers cette époque, comme avocat, un François Thuillier, fils de Pierre Thuillier, négociant.

MANUSCRIT DE M. BOISSIÈRE

(Suite)

Mais revenons à la vacance du siège de Quimper. Le Chapitre, après la mort de M. l'Evêque, afin de pourvoir à l'administration et prévoyant qu'il ne tarderait pas à être renvoyé de son église et peut-être pour longtemps, jugea que les circonstances l'autorisaient à étendre un peu les règles pour le nombre des grands vicaires et en nomma dix du corps: MM. Descognets, de L'Arc'hantel l'ainé, Thiberge, Dulaurent, Le Normand, Langan, Guedon, Cossoul, de L'Arc'hantel le jeune et Silguy. MM. Descognets, de L'Arc'hantel l'ainé, Du Laurent, de Langan et Guesdon l'étaient du vivant de M. l'Evêque et le Chapitre se fit par cette raison un devoir de les continuer, comme il continua aussi dans la même qualité les trois autres grands vicaires de M. l'Evêque, quoiqu'ils ne fussent pas *de gremio*, savoir: MM. d'Oixant (1), recteur de Crozon; Floïd, recteur de Plusquellec, et Mauduit, recteur de Plovan.

Par les mêmes principes de respect pour la mémoire du défunt Prélat, ils nommèrent vice-Promoteur M. Boissière, qui l'était auparavant et en même temps secrétaire de l'Evêque. Cette multiplication de grands vicaires était nécessaire afin que les uns pussent suppléer au cas d'absence ou de mort des autres, et l'événement a bien justifié cette conduite.

Très peu de temps après la publication de la déclai-

(1) Joseph-Louis Heussaff d'Oixant, Vic. Gén., Rect. de Crozon depuis 1774, mourut dès les débuts de 1791. P.

(2) Guillaume-Armand Floïd de Mesneven, né à Plusquellec licencié en droit — de 1760 à 1775, Recteur de Scaër puis de Plusquellec, *omni exceptione major*, dit de lui Mgr de Saint-Luc. P.

ration dont nous avons rendu compte ci-dessus, M. Le Coz (1) principal du collège et procureur-syndic du District, prit cette occasion pour faire imprimer des *Observations apologétiques sur la Constitution du clergé* qui furent répandues dans toute la France, et réimprimées par ordre et aux frais de plusieurs départements. Que ces *Observations* fussent son ouvrage ou celui de l'« ingrat Camus », avocat du clergé, comme des gens connaisseurs l'ont prétendu, c'est ce que nous n'examinons pas.

MM. les grands Vicaires de la vacance ne se contentèrent pas de censurer et de réfuter verbalement l'écrit en question, ils parvinrent à faire imprimer, en réponse à M. Le Coz, un ouvrage d'une solidité qui ne laissait rien à désirer. Pour y ajouter encore un nouveau degré de force, ils avaient mis au pied de cet écrit et signé un acte par lequel ils déclaraient l'adopter dans son entier, et faisant usage du droit que leur donnait leur qualité d'administrateurs du diocèse au spirituel et de conservateurs de la foi et des vrais principes, ils avaient rédigé cet acte en forme de censure, de manière que les plus simples pouvaient apercevoir, sans peine, le venin des erreurs sans nombre des assertions de M. Le Coz.

L'ouvrage publié par MM. les grands Vicaires fit

(1) Claude Le Coz, d'abord professeur de Grammaire puis principal du collège de Quimper et ensuite métropolitain de Rennes, est peut-être un des plus honnêtes gens d'entre les constitutionnels. Il a toujours eu une conduite irréprochable et un cœur compatissant et vraiment généreux; mais on lui a reproché avec raison: 1° d'avoir toujours eu l'esprit léger et volage, 2° d'avoir toujours donné dans les nouveautés, à tête baissée, par exemple dans la manie des ballons et du mermérisme, 3° d'avoir toujours été vaniteux, s'imaginant tout savoir: la poésie, l'histoire, la physique, la médecine, la théologie et ne sachant rien à fond, parce qu'il a plus lu qu'étudié, 4° d'avoir toujours eu le ton pédant et les manières d'un précieux. On peut le comparer à la *femme docteur* et aux *précieuses ridicules* de Molière. — B.

grande sensation. M. Le Coz en fut outré et il somma les grands Vicaires d'en nommer l'auteur. Ceux-ci répliquèrent que l'ayant adopté ils en étaient seuls responsables, comme de leur censure qui l'accompagnait, et que M. Le Coz pouvait agir en conséquence. Alors M. Le Coz prit encore la plume et entreprit de réfuter l'écrit de MM. les grands Vicaires par un autre qu'il donna à l'impression. Il s'efforçait de détruire l'accusation de plagiat, de mauvaise foy, d'infidélité, etc., portée contre luy; et pour tacher de jeter de l'odieux sur MM. les grands Vicaires il avait joint à son ouvrage une feuille volante aussi imprimée, dans laquelle il insultait nommément et en particulier à chacun d'eux. MM. les grands Vicaires, afin de couper court, offrirent à M. Le Coz de luy démontrer jusqu'à l'évidence, dans une conférence, et d'après les auteurs et les autorités mêmes qu'il citait, tout ce qu'ils avaient dit de sa *mauvaise foy, de son infidélité, de ses plagiats, etc.*

M. Le Coz d'abord accepta le défi, mais à la réflexion, désespérant du succès il n'est sorte de moyens qu'il n'employât pour éluder d'entrer en lice. MM. les grands Vicaires n'ayant pu épargner à M. Le Coz une partie de la honte et de l'humiliation, en traitant la matière dans des conférences particulières, se virent dans la nécessité de dévoiler toute sa turpitude aux yeux du public, et malgré les difficultés qu'on opposait à la bonne cause, afin qu'elle ne pût se défendre par la voie de l'impression, un brave chanoine fit exprès le voyage dans une ville assez éloignée et fut assez heureux pour engager un imprimeur à prêter son ministère et sa presse pour l'impression d'un écrit rédigé et signé par les grands Vicaires et intitulé : *Examen raisonné du premier Mémoire de M. Le Coz.* Cette pièce, qui est un chef-d'œuvre dans son genre, fut très répandue. Toutes les erreurs, toutes les bévues, toutes les hérésies « de la Constitution prétendue civile du clergé et de son apologie » par M. Le Coz, y étaient

relevées d'une manière triomphante et sans réplique. Aussi M. Le Coz ne répondit plus, mais ce terrible échec ne l'empêcha pas très peu de temps après, d'être élu métropolitain de Rennes, pour prix du zèle qu'il avait montré. Ce que dessus se passait, autant qu'il nous en souvient, au mois de Décembre 1790. Nous parlerons ailleurs d'autres réfutations de M. Le Coz qui parurent à Quimper.

Le 26 Octobre précédent, le District se rendit dans la salle capitulaire, où il avait fait assembler les dignitaires et chanoines de la cathédrale et il leur signifia l'ordre de ne plus faire l'office ni se joindre en corps dans l'église cathédrale, qui fut confiée à deux Recteurs jureurs de la ville. Le Chapitre protesta unanimement et dans la meilleure forme, et contre la violence qui luy était faite et contre l'illégalité et l'injustice des ordres du District, et, chose étonnante, on leur en donna acte dans le procès-verbal qui en fut dressé.

L'assemblée des électeurs pour la nomination d'un Evêque constitutionnel était fixée au 1^{er} Novembre, et c'est sans doute par cette raison qu'on avait eu soin auparavant de séparer le Chapitre.

MM. les grands Vicaires voulant faire un dernier effort afin d'empêcher le schisme ou du moins de le retarder, avaient fait imprimer une lettre signée d'eux et adressée aux électeurs par laquelle ils les conjuraient, avec les plus vives instances, de détourner ce malheur, en suspendant l'élection. Cette lettre fut distribuée à tous les électeurs et était appuyée par des raisons et des motifs bien capables d'impressionner des esprits qui n'auraient pas été captivés par la crainte de la Convention, par l'enthousiasme de la nouveauté et par le fanatisme d'une révolution. Mais la très grande partie des électeurs n'en tinrent pas plus compte que le Département n'avait fait, au mois d'Octobre, de la prière du Chapitre et du clergé, lorsque ces

derniers luy demandèrent qu'il sursît à la convocation de l'assemblée électorale.

Nous renvoyons à parler de la nomination d'Expilly à l'article de l' « Eglise constitutionnelle. »

MM. les grands Vicaires de la vacance, toujours fermes et constants dans l'administration qui leur avait été confiée, et sans s'effrayer des dangers qu'ils couraient en continuant de gouverner, après la nomination, la consécration et l'exaltation d'Expilly, s'adressèrent à Sa Sainteté et la supplièrent d'accorder à M. de L'Arc'hantel l'oncle (1) et l'un d'entre eux, des pouvoirs extraordinaires, les plus étendus possibles, avec faculté de les communiquer en tout ou en partie, tant à ses confrères grands Vicaires, qu'à ceux des Recteurs et simples prêtres qui luy paraîtraient les plus propres à en faire bon usage.

Le 23 Juillet 1791, Sa Sainteté luy fit un bref de vicaire apostolique pour le Diocèse de Quimper, tel qu'il avait été demandé. Quand il l'eut reçu, on ne tarda pas à en être instruit dans le public et on le dénonça devant le tribunal qui luy intenta un procès criminel. M. de L'Arc'hantel, dans ses interrogatoires, avoua le fait sans tergiversation. Le jour étant venu, où on devait juger cette affaire, le Président du tribunal qui connaissait et respectait M. de L'Arc'hantel, avança l'heure de l'audience afin d'éviter la foule des curieux et des malveillans, et le jugement qui intervint fut modéré. On ne se rappelle pas positivement quel il fut. Mais au bout de quelque temps, M. de L'Arc'hantel se vit obligé de se mettre en sûreté pour éviter de nouvelles poursuites.

(1) Louis-Jean Gilart de L'Arc'hantel, né à la Coudraye (Huelgoat), le 11 Juillet 1721, chanoine, grand chantre, vicaire capitulaire et vicaire apostolique nommé par bref du Pape du 23 Juillet 1791. Fut détenu à Rochefort en 1793. Vicaire général de Mgr André, en 1802, et de Mgr Dombideau mourut le 27 Janvier 1806. — P.

Cela ne l'empêchait pas d'user de tous les pouvoirs, et quoiqu'il fût errant dans le Diocèse, ceux qui étaient dans le cas d'avoir recours à luy, en étaient facilement instruits; jusqu'à ce qu'enfin, il eut avis qu'on parlait de l'arrêter. Alors il se retira à Saint-Malo, d'où il expédiait encore des dispenses et autres grâces et permissions. Il se réunit dans cette ville à M. Floyd, autre grand vicaire, Recteur de Plusquellec, et forcé de sortir de sa paroisse par le District de son canton, après s'y être maintenu le plus longtemps possible, au milieu de mille dangers, et après avoir soutenu par ses exemples et son zèle, tout le clergé des environs, et s'être acquitté envers son peuple de tous les devoirs d'un vrai pasteur.

La municipalité de Saint-Malo ne les avait pas mal accueillis et leur avait même fait dire qu'ils seraient avertis, ainsi que les autres ecclésiastiques qui s'y étaient réfugiés, et qu'on leur faciliterait même le passage à Jersey, quand il ne serait plus possible qu'ils restassent en France. On leur tint fidèlement parole et ces deux grands Vicaires sont actuellement le premier à Jersey, le second à Londres.

M. Thiberge (1) autre vicaire général, se retira dans une maison de campagne aux environs de Quimper, exerçant son ministère, instruisant; disant la messe dans une chapelle, aux catholiques, qui s'y rendaient en grand nombre. Une telle conduite ne pouvait demeurer secrète, ni manquer d'irriter le Département et le District. Ils donnèrent ordre de l'arrêter, vers la fin de 1791. Mais ayant aperçu de loin les cavaliers de maréchaussée, il leur échappa et sortit du département, sans s'éloigner cependant de plus d'une lieue des con-

(1) Jérôme Thiberge, né à Brest en 1741, Prêtre en 1787; chanoine trésorier en 1789, prébendé de Beuzec-Cap-Sizon; caché pendant la Révolution; chanoine en 1802. Mourut le 24 Novembre 1814. — P.

fins, afin de pouvoir être utile aux diocésains de Quimper. Après avoir été errant pendant plus de quatre ans, il profita, en 1796, d'un moment où les prêtres pouvaient reparaitre, et il se rendit à Quimper, où il a été ensuite mis dans la maison d'arrestation, avec bien d'autres.

M. Descognets était déjà mort.

MM. Dulaurent (1) et Guesdon, vieillards de 77 ou 78 ans, et Le Normant (2), tous trois grands Vicaires, furent renfermés, dès 1792, dans la maison d'arrestation, et jusqu'à ce moment, ils avaient accompli avec le plus grand zèle et le courage le plus décidé, tous les devoirs que leur imposait leur qualité d'administrateurs du diocèse. MM. Guesdon (3) et Le Normant y sont morts la même année.

M. de L'Arc'hantel, le jeune (4), particulièrement odieux au Département et au District, fut forcé de sortir, en 1794, et alla se cacher aux environs de Tréguier, d'où il passa à Jersey pour éviter d'être arrêté. Ayant repassé en Bretagne avec M. l'Evêque de Dol, lors de la malheureuse expédition de Quiberon, il fut pris et fusillé avec ce prélat.

Nous ne pouvons donner de renseignements au sujet

(1) Hyacinthe-Alexandre du Laurent, né à Sainte-Radegonde-de-Poitiers en 1714. Chanoine, Vicaire général de Quimper. Déporté à Rochefort en 1794, où il mourut en arrivant. — P.

(2) Louis Le Normant du Pharadon, né en 1724. Chanoine théologal, prébendé de Carnoët; Vicaire général *Sede vacante*. Arrêté; détenu aux Capucins de Landerneau, y mourut, en 1794. — P.

(3) Jean Guesdon, recteur de Plomeur en 1746; chanoine prébendé de Plomodern. En prison à Audierne, à Kerlot, puis aux Capucins de Landerneau, où il mourut, en 1794. — P.

(4) René-Vincent de L'Arc'hantel, né à Quimper, en 1749. Prêtre en 1774; recteur de Bothoa et chanoine de Quimper. Retiré à Jersey, en 1792; fut fusillé, lors de la descente des émigrés, à Quiberon, en 1795. — P.

de M. de Langan (1), vu qu'il était absent, lors de la mort de M. l'Evêque et que nous n'avons su depuis aucune nouvelle de luy. Celui-là était encore bien connu par son catholicisme et son attachement au Roy.

M. Descognets (2) que nous aurions dû placer à la tête, comme le plus ancien et premier dignitaire du Chapitre, était attaqué, lorsque le siège vaca, d'une maladie de langueur, qui l'a conduit au tombeau, au Carême de 1791. Ses infirmités ne l'empêchèrent pas de donner, dans toutes les occasions, les preuves les plus publiques de l'horreur que lui causait tout ce qu'on faisait contre la religion. Il travailla luy même, à la censure de l'écrit de M. Le Coz; il encourageait à la patience et à l'amour du devoir les prêtres fidèles, et par ses conseils et par ses libéralités qu'il prodiguait à ceux qui étaient dépouillés de leurs bénéfices et dépourvus de secours pour vivre. Enfin, il suffisait d'être bon catholique et bon serviteur du Roy, pour être assuré de trouver dans luy toute espèce de ressource.

Une scène affreuse et bien attendrissante en même temps se passa la même année 1791, dans la petite ville de Crozon, dont était Recteur M. D'Oixant, aussi grand Vicaire du Chapitre, comme il l'avait été du défunt Evêque. Ce vieillard respectable sous tous les rapports, était presque mourant quand il fut remplacé par un intrus. On lui signifia néanmoins de vider le presbytère. L'état où il était ne lui permettait pas de marcher, il fallut le transporter à bras dans une maison peu éloignée, et son clergé ne voulut pas laisser à

(1) Herculin Pierre-Charles de Langan de Boisfévrier, chanoine de Quimper, bachelier en théologie, licencié en droit, député du Chapitre aux Etats en Novembre 1774, mort avant la fin de la Révolution. — P.

(2) René-Sébastien des Cognets de Correc, né en 1722. Docteur en théologie, chanoine prébendé de Spézet, en 1753, de Combrit, en 1786, archi-diacre, en 1782. Mourut à Quimper le 1^{er} Avril 1791. — P.

d'autres la gloire de rendre ce service à un confesseur de Jésus-Christ.

M. Mauduit, également grand Vicaire du temps de M. l'Evêque et dans la vacance, fut chassé de la paroisse de Plovan, dont il était Recteur, le 19 Avril 1791, jour des Rameaux. Il se retira chez Madame sa mère, à 13 ou 14 lieues, mais dans le même diocèse. On luy intenta un procès pour avoir, dans la semaine qui précédait les Rameaux, célébré deux mariages avec une seule publication de bans. Il avait luy même accordé la dispense des deux autres et signé sur le registre sa qualité de Vicaire général. Cela était inconstitutionnel. De plus, le jour qu'il refusa le serment, il avait motivé son refus. Le District de Pont-Croix fit recueillir tout ce qu'il avait pu dire, et de tous ces griefs résulta un décret de prise de corps, dont ayant eu avis, il passa dans un autre département. Après l'amnistie générale, il revint dans le diocèse, mais ce qu'il y eut de particulier c'est que malgré l'amnistie, on fit revivre son procès. Bien entendu qu'il ne s'alla pas présenter au tribunal. Il sortit de rechef du département, pour se soustraire aux poursuites. On croit qu'il fut condamné par contumace, à la réclusion au Château de Brest. Enfin, craignant de compromettre les personnes qui lui donnaient asile il se détermina à passer en Espagne.

M. Cossoul, (1), vicaire général et en même temps l'un des directeurs de Quimper (sic), a souvent tenu la plume dans des écrits publiés par MM. les Vicaires généraux. Sa conduite fut toujours ferme et courageuse, et en public et en particulier. Il fut du nombre des prêtres fidèles qui fut renfermé dans la maison des Carmes de Brest, au mois de Juin et mois suivants de

(1) Joseph-Charles-Michel Cossoul, chanoine, professeur au Séminaire de Quimper. Incarcéré aux Carmes de Brest en 1791. Mourut à Quimper, en 1803. — P.

1791, par ordre du Département, comme perturbateur du repos public et en sortit, au mois de Septembre en conséquence de l'amnistie générale. Au mois de Novembre suivant, il fut compris dans la liste de ceux qui devaient être conduits au Château de Brest. Cette fois, il échappa et se rendit à Paris, de là en Angleterre et puis en Allemagne.

Le plus jeune, mais non le moins courageux de tous les grands Vicaires, est M. de Silguy. Dans tous les assemblées capitulaires, dans les assemblées de vicaires généraux, dans toutes les circonstances où il s'agissait de s'opposer aux progrès du schisme et de donner en même temps au Roy des marques de fidélité, on le voyait toujours se distinguer d'une manière particulière. Nous aurons occasion de parler de la conduite héroïque des dames de l'abbaye de Kerlot, mais nous devons dire ici d'avance, qu'elle fut principalement dirigée par M. de Silguy. Il ne cessa jusqu'au mois de Juillet 1792, de faire à Quimper tout le bien qui dépendait de luy. Mais enfin, n'y pouvant plus demeurer sans s'exposer évidemment à être saisi, il sortit du département. Arrivé à Guingamp, ville du département des Côtes-du-Nord, la garde nationale l'arrêta dans une auberge où il était descendu et il fut mis en prison. M. son père, qui était à Quimper, en ayant eu connaissance, obtint du Département du Finistère, que sous sa responsabilité, il revint dans la maison paternelle. Il y demeura jusqu'au 10 Août, qu'il en partit pour se rendre à Brest, avec un passeport du Département, à l'effet d'être déporté en Espagne, comme la plus grande partie des autres ecclésiastiques séculiers et réguliers, détenus au Château de cette ville, et dont l'embarquement était fixé au 12 du même mois.

Nous ne pouvons donner d'autres détails concernant le Chapitre et ses vicaires généraux, *sede vacante*. Vu que nous étions du nombre des 72 déportés, qu'on fit partir de Brest, le 12 Août 1792, et que nous n'avons pas

toute la certitude acquise des faits glorieux et honorables que nous avons appris par des lettres venues depuis, de France, à différentes époques. Nous laissons à d'autres le soin de les recueillir.

COLLEGIALES

Il n'y en avait que deux dans le diocèse de Quimper: l'une à Carhaix, l'autre à Rostrenen. Le chef de la première était de Normandie (1) et absent depuis du temps. Des quatre chanoines qui la composaient, trois, à notre connaissance, ont été du nombre des jureurs et zélés partisans de la Révolution. Nous ignorons s'ils ont persévéré dans le schisme. Quant à la collégiale de Rostrenen, le doyen, M. Collet (2), et M. Boutier, chanoine, comme aussi, autant qu'il nous en souvient, ses deux autres confrères, dont nous ne nous rappelons pas positivement, sont demeurés fidèles.

(A suivre).

(1) Nous ignorons le nom de ce Doyen de Carhaix; mais les trois autres chanoines qui prêtèrent serment étaient :

Mathurin Blanchard, né à Saint-Caradec, en 1731. Devint curé constitutionnel de Carhaix. En 1794, déclara se démettre de ses fonctions ecclésiastiques. Mourut avant la fin de la Révolution ;

Louis Jégouic, né à Neullac, en 1745 ; A été secrétaire de Mgr de Cuillé, aumônier des Hospitalières de Carhaix. Interdit, en 1794, déclare s'abstenir de toutes fonctions sacerdotales incompatibles avec le gouvernement révolutionnaire. Décédé avant la fin de la Révolution ;

François-Marie Colin, né à Merléac, en 1752, En 1794, renonce à ses fonctions ecclésiastiques (L 117). Au diocèse de Saint-Brieuc, au Concordat. — P.

(2) M. Collet, doyen, et M. Boutier, se retirèrent à Jersey. (Les deux autres chanoines devaient être MM. Etienne Garrec et Pierre Breilvet). — P.

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

par MM. PEYRON & ABGRALL

(Suite)

LANVENEGEN . patron : S^t Conogan

Ancienne trêve de Guiscriff, aujourd'hui dans le diocèse de Vannes, faisait partie de la Cornouaille, et cette paroisse de Guiscriff dont nous aurions dû faire mention, en son ordre alphabétique, était un des principaux bénéfices de cet ancien Evêché.

D'après le rôle des décimes, le Recteur payait plus de 100 livres, c'était la taxe la plus considérable après celle du Recteur de Bothoa, fixée à 210 livres.

Voici, du reste, la nomenclature de tous les bénéfices de Guiscriff, avec la taxe, en 1766. Cette année, en sus des *dons gratuits* ou impôts ordinaires, on y avait ajouté des décimes extraordinaires.

Le Recteur personnellement, M. Tilly, était taxé à..... 111 l. 12 s. 10 d.

	extraordinaire.	ordinaire.
La Fabrice.....	2 livres.	5 l. 12 s. 6 d.
Le Rosaire ..	» l. 10 s.	1 l. 5 s. » d.
Le Sacre.....	» l. 10 s.	1 l. 5 s. » d.
Trêve de Lanvenegen.....	2 livres.	5 l. 12 s. 6 d.

— 178 —

	extraordinaire.	ordinaire.
Le Rosaire.....	» l. 10 s.	1 l. 5 s. » d.
N.-D. de Pitié.....	» l. 10 s.	1 l. 5 s. » d.
Saint-Tugdual.....	» l. 10 s.	1 l. 5 s. » d.
Locmaria.....	» l. 10 s.	1 l. 5 s. » d.
Saint-Maudez.....	» l. 10 s.	1 l. 5 s. » d.
Saint-Eloy.....	» l. 10 s.	1 l. 5 s. » d.
Saint-Guenel.....	» l. 10 s.	5 l. » s. » d.
Saint-Antoine.....	» l. 10 s.	10 l. 12 s. 6 d.
Saint-Urlou.....	» l. 10 s.	4 l. 7 s. 6 d.
Saint-Melaine.....	» l. 10 s.	1 l. 5 s. » d.
Saint-Georges.....	» l. 10 s.	1 l. 5 s. » d.
Total.....		165 livres.

En 1787, le recteur, M. Hervé, payait 150 livres; comme de nos jours, les taxes ne diminuaient pas, et cependant, à cette époque, plusieurs des chapelles citées plus haut sont dégreuées et ne figurent plus au rôle que pour mémoire, à raison, sans doute, de leur délabrement; ce sont les chapelles Saint-Tugdual, Locmaria, Saint-Maudez, Saint-Guenel, et Saint-Georges. En revanche, nous y voyons figurer de nouvelles chapelles : Saint-Mathurin devait recevoir de nombreuses offrandes, payera 5 livres, et Saint-Lubain qui n'est pas même imposée.

LANVEOC

Quartier de Crozon, sur la rade de Brest, érigé en paroisse par décret du 15 Août 1862. Il s'y trouvait une chapelle du XVII^e siècle dédiée à saint Joseph, elle a été remplacée, en 1872, par un nouvel édifice, sous le vocable de Sainte-Anne.

Dès 1840, des démarches avaient été faites pour l'érection de cette section en paroisse, mais la commune de Crozon ne voulait faire aucune dépense pour Lan-

— 179 —

véoc quoique le Curé convint volontiers de l'utilité de cette érection pour le bien spirituel de ce quartier.

RECTEURS

Le premier recteur 1862-1871 fut Pierre-Louis Monfort, de Plounévél; il eut pour successeurs :

1891-1896. Alain Picart, de Taulé.
 1896-1902. Paul-Laurent Balcon, de Lambézellec.
 1903-1919. Jean-Marie Magueur, de Lanrivoaré.
 1919. Louis-Joachim Caradec, de Concarneau.

VICAIRES

1865. Hyacinthe Nédélec.
 1869. Jean-François Bizien.
 1872. François Rolland.
 1874. Alain Tanguy.
 1876. Pierre Souétre.
 1877. Pascal Le Bras.
 1879. Prosper-Louis Le Jacq.
 1881. Charles Fermon.
 1884. Paul Salaün.
 1887. François-Marie Queinnec.
 1889. Auguste Stéphan.
 1901. Louis Andro.
 1910. Jean-Marie Floc'h.

LANVERN

Lanvern ou Languern autrefois, prieuré cure dans la paroisse de Plonéour dépendait de l'abbaye de Landévennec qui en nommait le titulaire.

Ce prieuré dut sa fondation, ou du moins un notable accroissement, à la générosité de Budic ou Bene-

dict, évêque et comte de Cornouaille qui mourut au commencement du onzième siècle. Le Cartulaire de Landévennec nous dit, en effet, (p. 168) qu'il donna à saint Guenolé « tref-julit » et autres terres en Plonéour, donation dont furent témoins ses deux fils Orscand, évêque de Quimper, Alain Cagnard, comte de Cornouaille et Gradlon de Plonéour qui devint abbé de Landévennec.

En 1362, un certain Armael de Villa nova ou de Kernévez, en Plonéour fut abbé du même monastère. Nous pouvons également citer comme prieurs de Lanvern : vers 1400 Yves Jordan qui remplaça, en cette qualité, le frère Yves Poulmic. (Acte S. S. 131.)

Ce prieuré possédé longtemps par des religieux fut donné à des séculiers, depuis la fin du XV^e siècle.

Voici ceux que cite M. l'abbé Cognec dans sa « Monographie de Plonéour-Lanvern » :

- 1516. Penvern.
- 1550. Alain Kerfour.
- 1541-1573. Charles Kerdroal.
- 1573-1584. François-Louis Poulpiquet.
- 1592-1611. Jean Mathézou.
- 1623-1631. Gabriel Poulpiquet.
- 1681-1642. Benoît Brossoy.
- 1642-1667. dom Joseph Baudichon.
- 1667. dom Nicolas Moreau.
- 1753. dom Pierre Ely.
- 1774-1783. dom Augustin Champagne.

L'église du prieuré, sous le vocable de Saint-Philibert, date du XV^e siècle, et existe encore de nos jours. C'est, sans doute, vers cette époque que fut construite, à quelques mètres du prieuré, une autre église qui servait aux prêtres séculiers appelés à suppléer les religieux dans le service paroissial; elle était sous le vocable de Notre-Dame du Folgoët, et nous savons que le

14 Avril 1463, le trésorier du Chapitre de Quimper était chargé de mettre en possession du vicariat perpétuel de Languern, Yves Daniel, prêtre de Quimper, en remplacement de Guillaume Kaëroch qui démissionnait entre les mains du Pape Pie II. (Acte du S. S. 875.)

VICAIRES PERPÉTUELS

Voici quelques noms des Vicaires perpétuels ou Recteurs de Lanvern, que nous donne l'abbé Cognec, d'après les notes du comte de Saint-Luc.

- 1551. Alain Domba.
- 1560. Ronan Gallic.
- 1584-1592. L. du Haffond, chanoine de Quimper.
- 1592-1613. Henri de Veteri Castro ou de Cosmaner.
- 1614. Guillaume Anyel.
- 1620-1650. François Le Rhun.
- 1650-1661. Guyon Marielle.
- 1661-1670. Jacques L'Honoré.
- 1670-1677. Nicolas Le Coeuteur.
- 1677-1691. Jean Lostennet.
- 1691-1710. Pierre Tanguy.
- 1710-1724. Noël Cotton.
- 1724-1742. Olivier Joanno.
- 1742-1754. Le Caër.
- 1754-1778. Jacques-Marie Le Bihan.
- 1778-1783. L. Le Gouay.
- 1783-1787. J. Dénéliou.
- 1787-1788. Henri Douarinou.
- 1788-1792. Guillaume Le Bloas.

La paroisse de Lanvern possédait une trêve, sous le titre de Saint-Honoré, dont M. Cognec nous donne également le nom des Curés depuis le milieu du XVIII^e siècle. Cette trêve est actuellement à la paroisse de Plonéour.

LANRIVOARE

Paroisse de l'ancien archidiaconé d'Ach, sous le patronage de saint Rioaré, ou saint Riwal, parent de saint Hervé, qui est honoré en Cornouaille dans la trêve de Saint-Rivoal, en Brasparts, et c'est peut-être à cause de sa parenté avec saint Hervé, qu'il est considéré comme ayant une grande puissance sur le démon, dont auraient hérité les Curés ou Recteurs de Saint-Rivoal, qui, selon la tradition populaire, ont la charge de conduire dans les marais du mont Saint-Nicolas les démons ou sorciers transformés en chiens noirs, qu'ils ont conjurés.

Saint Rivoaré aurait été le chef d'une tribu d'émigrés bretons qui aurait, été immolée par des payens en haine de leur foi, et c'est en souvenir de ce massacre qu'on aurait conservé leurs restes dans un cimetière tout particulier, entièrement dallé, dans lequel on ne pénètre qu'en se déchaussant. On y voit une croix au pied de laquelle se trouvent sept pierres rondes ayant quelque analogie avec la forme de pains de ménage. On dit que ces pains furent changés en pierre par saint Rivoaré, à l'étalage d'un boulanger qui lui aurait refusé l'aumône. Ce cimetière est dit communément, des 7777 Saints martyrs, mais en breton, l'on dit 7 mille, 7 cents 7 vingts et 7 — c'est-à-dire 7847 — auxquels, si on ajoute les 7 pierres de la croix, on trouve le chiffre 7854.

Ce nombre de 7 répété à dessein a intrigué les savants qui ont voulu y voir un nombre mystérieux, et M. de Kerviler, sans vouloir nier la tradition d'un massacre de chrétiens en ce lieu, y voit une formule des anciens druides rendant facile à retenir, la *théorie du cercle* et en même temps mettant en relief l'importance des nombre 7 et 3. « Etant arrivés, dit-il, à trouver

que la circonférence de 10 unités de diamètre avait une longueur de 314 unités, ils en avaient conclu que la surface d'un cercle était de 7854 unités carrées, et remarquant ensuite que ce nombre contenait l'expression de propriétés merveilleuses sur le nombre 7 et sur le nombre 3 ils en firent l'objet d'une légende monémnique pour leurs adeptes » (1). Cette légende nous aurait été conservée grâce à ce nombre des « 7 mille 7 cents 7 vingts et 7 Saints martyrisés, et des 7 pains de saint Hervé, que les nouveaux convertis ont adopté sans y voir trace d'une opinion scientifique quelconque.

Au XVII^e siècle, il existait à Lanrivoaré, appelé aussi *Gueret ar Sent*, cimetière des saints, une confrérie « canoniquement érigée sous l'invocation et à l'honneur de tous les Saints » qui fut enrichie d'indulgence par bref d'Alexandre VII, en 1664.

L'église paroissiale a été rebâtie en 1727, et n'a rien de remarquable.

On y desservait plusieurs chapellenies :

Chapellenie du Carpont ou de Kerdrionar, fondée par le Sgr de Kerdrionar, présentée vers 1780 par les Kerléau — 66 livres de revenu pour une messe, le vendredi. Titulaire en 1748, L. du Porzic.

Chapellenie de Douric-ar-Siliau; présentateurs les héritiers; charges: 3 nocturnes par an.

Chapellenie d'Hervé Duval, Sgr de Kerléau: 36 livres, messe basse tous les dimanches.

Chapellenie d'Yves Duval dite de Kerléau, Sgr de Kerléau, présentateur : 40 livres, messe tous les dimanches.

Chapellenie de Renée Duval, dame de Kerléau, Sgr de Kerléau présente: 27 livres, messe le mardi.

(1) Voir la théorie de M. de Kerviler dans l'*Association bretonne*, Congrès de Châteaubriant, 1894.

Chapellenie de Gabriel Le Gléau, Recteur de Lanrivoaré, héritiers présentent: 110 livres, messe le lundi et 3 nocturnes par an.

Chapellenie de Guerker ou Guermeur, Sgr de Kermeur: 40 livres, messe le samedi.

Chapellenie de Kerdrionar, maintenant les Kerléau: 120 livres, une messe matinale, le dimanche à l'autel de Kerdrionar.

Chapellenie de Julienne Kerangar, dame de la Porteneuve, dite de Pont-an-Corre, fondée le 20 Juin 1631 — présentateurs, Pont-an-Corre, puis Le Verger.

Chapellenie de Juliënne de Kerangar, dame de Kerléau.

Chapellenie de Trezeguer, fondée par Fr. Mahé de Trezeguer, Recteur de Trégionou; titulaire: Nicolas Marion, Recteur de Plougastel (Daoulas) 1748.

En 1775, M. Jaffrédou, recteur, répondit à Monseigneur sur l'état de la mendicité en sa paroisse:

« Le nombre des mendiants est de 70; nombre de familles en état de faire la charité, 20; familles ayant à peine le nécessaire, 40 environ. Plusieurs sont dans la misère par la débauche, le défaut de travail et défaut de volonté de travailler et deviennent fripons pour avoir de quoy continuer leur vie libertine. »

« Il y a très peu hors d'état de travailler, dans la paroisse, nulle ressource pour les pauvres que la charité du public. »

En 1786, Lanrivoaré comptait 400 habitants et avait un revenu net de 650 livres. « Ils pouvaient, disait l'Evêque, se passer de vicaire, mais ils en ont un et il serait difficile de les en déposséder. On pourrait peut-être leur abandonner quelques fermes près Saint-Renan et prendre une partie de Plourin. »

ANCIENS RECTEURS

- 1517-1522. Gilles Keraudy (G. 133).
 1631. François Brélivet (r. G. 373).
 1700. Claude Damesne.
 1701. Décès de Jean Argenton.
 1701-1706. Yves Le Corre, décédé le 3 Mars.
 1701-1706. Yves Thépault.
 1719. Gabriel Le Gléau.
 Michel Roparz.
 1770. Décès de Joseph Yvelin, neveu de Roparz.
 1770-1788. Guillaume Jaffrédou.
 1788-1791. François Balch, était sous-curé à Ploudalmezeau.
 Yves-René Lilès, vicaire.

Lors de la demande de serment, MM. Balch et Lilès s'y refusèrent. Le 18 Mai 1791, le sieur René-Louis Prigent, prêtre de Plourin, fut élu comme Curé et se présenta pour être installé, mais la municipalité de Lanrivoaré s'y refusa, et le District en fut réduit à ordonner au sieur Mével, procureur de la commune de Saint-Renan de procéder à l'installation. Mais l'intrus ne parvint pas à gagner les sympathies des habitants et il en était réduit, le 28 Juin 1791, à se plaindre au District en ces termes:

« Ce matin, j'étais allé dire mon bréviaire à l'église, j'ai trouvé à la sacristie M. Lilès, ci-devant vicaire de Lanrivoaré, je ne lui ai pas parlé, il ne m'a pas parlé non plus. Je me suis retiré au chœur dire mon bréviaire, mais M. Lilès s'étant habillé pour dire la messe matinale à son ordinaire, sortant de la sacristie m'a remarqué en l'église et s'est retiré; ensuite il m'a envoyé dire de sortir, qu'il ne pouvait pas dire la messe en ma présence; j'ai répondu que je n'aurais pas sorti et aurais souffert la mort plutôt. En conséquence M. Lilès s'est déshabillé et s'est retiré avec le peuple qu'il a gagné et est allé dire la messe dans une chapelle de-

mestique à Kerléau, appartenant à M. du Porzic, en Plouvien, laissant Lanrivoaré sans messe matinale. Personne ou presque personne ne vient à ma messe ni au catéchisme, non plus qu'aux processions... si une poignée de monde de Lanrivoaré, qui sont presque tous mes parents, est rebelle à la loi que ne deviendront pas les grandes paroisses ? On considère les sermentaires comme des schismatiques, des hérétiques, comme des excommuniés pires que des serpents. M. Lilès, par ses démarches, me fait considérer comme tel... »

Sur ces plaintes, M. Lilès fut incarcéré aux Carmes de Brest. Libéré, lors de l'amnistie le 27 Septembre 1791, il ne tarda pas à être arrêté de nouveau, interné au Château de Brest, puis déporté en Espagne, en Août 1792, où il résida à Santander. Revenu d'exil avant le Concordat, il fut nommé Recteur de Lanrivoaré, car l'ancien recteur, M. Balch qui avait dû se réfugier en Angleterre, était mort. M. Prigent, l'ancien Curé constitutionnel était toujours à la tête de la paroisse, Novembre 1802, mais il ne tarda pas à mourir, l'année suivante. Dès le 4 Novembre 1802, M. Lilès écrivait à Mgr André :

« J'ai l'honneur de vous faire part que depuis votre dernière ordonnance, je n'ai pas hésité à me réunir à M. Prigent pour officier dans l'église paroissiale, malgré les inconvénients que je ne doutais pas qui en fussent résultés pour ma santé, mon grand âge et les infirmités qui en sont la suite ne me permettent pas de passer le temps qu'exige l'exercice de mes fonctions sans en être très incommodé, dans une église qui est à peu près toute découverte, surtout dans la partie septentrionale, et toutes les fenêtres excepté deux, quasi sans vitrage. »

Il fut question de supprimer la paroisse de Lanrivoaré, mais cependant M. Lilès put y rester jusqu'à sa mort, survenue le 6 Novembre 1811, à l'âge de 73 ans.

La paroisse demeura longtemps vacante, malgré les réclamations fréquentes du maire; enfin on y nomma Yves-Marie Bazile, de Porspoder, qui fut assermenté et Curé constitutionnel de Plouguin. Bazile mourut Recteur de Lanrivoaré, le 25 Janvier 1829, et eut pour successeurs :

1830-1837. François-Marie Bervas, de Gouésnou.

1837-1852. Jean-Marie Ilion, de Locmaria-Plouzané.

1852-1856. René Le Mao, de Plouguin.

1856-1862. Yves Prigent, de Saint-Pol.

1862-1868. René Riou de La Feuillée.

1868-1895. Jean-Toussaint Danzé, de Douarnenez.

1896-1905. Claude Léostic, de Lampaul-Plouarzel.

1906. Yves Déniel, de Lampaul-Ploudalmézeau.

VICAIRES DE LANRIVOARÉ

1868. Yves Bodénès.

1870. Yves-Marie Picart.

1875. François Rolland.

1881. Jean-Louis Jaffrès.

1883. François-Marie Couzigou.

1891. Jules Bossennec.

1898. Yves Inizan.

1811. Henri Gonidec.

CHAPELLES

Chapelle de Saint-Venec, rebâtie par Gabriel Gléau, recteur de Lanrivoaré, en 1716. Saint-Venec représente un prêtre portant un calice des deux mains; invoqué pour la récolte du blé-noir.

Une chapelle de Saint-Herbot existait autrefois au cimetière.

Chapelle à Kervian, en ruine, sert de remise.

Chapelles à Kérdrionar et à Trezeguer.

LARRET

Lazret ou Larret était une antique paroisse du Léon, mais de très petite étendue; on n'y comptait, au XVIII^e siècle, que 120 communicants, elle avait pour Patron saint Léonard et pour seigneur temporel M. de Keroulas de Colharts.

Saint Léonard ne serait autre que saint Lunaire, Lormet ou Léonor, élevé à l'école de saint Iltut avec saint Tugdual. Il passa en Armorique, à la fin du VI^e siècle, y débarqua dans l'embouchure de la Rance, et devint, dit-on, évêque d'Aleth, mais évangélisa certainement le pays comme Evêque régional, à Saint-Lunaire où se trouve son tombeau. On le représente en évêque; sur sa poitrine est posée une colombe tenant dans son bec une petite tablette triangulaire représentant un autel portatif, lequel, selon la légende, était tombé dans la mer, pendant le trajet de l'île de Bretagne en Armorique. M. de Montalambert, dans *Ses Moines d'Occident*, nous dit « que saint Léonor voulant défricher avec ses moines un terrain fort inculte, comme ceux-ci se décourageaient, n'ayant ni le courage ni la force de faire avancer les charrues, douze grands cerfs de la forêt voisine vinrent d'eux-mêmes s'y atteler et les traîner comme autant de paires de bœufs. La nuit, ils disparaissaient mais revenaient reprendre, le matin, leur besogne, et cela pendant six semaines et trois jours. Le travail terminé, ils disparurent avec la bénédiction de saint Léonor. »

C'est, sans doute, pour ce fait, dit M. le commandant Faty, que saint Léonor passe pour le restaurateur de l'agriculture, en Armorique.

De 1741 à 1778, Larret avait pour recteur M. Brévalaire-Gabriel Audren de Keryvoatz, né à Lesneven en 1712; en 1764, l'Evêque constate qu'il est infirme et hors d'état de remplir ses fonctions, mais son état dut

s'améliorer, car il ne mourut qu'en 1778, et nous le voyons, en 1775, répondre à la lettre de Mgr de la Marche sur la mendicité en Léon. La signature est très ferme et très lisible, mais le texte, qui est d'une autre main, est fort négligé et d'un style peu correct :

« Vingt-un mendiants domiciliés, compris les non mendiants de honte, au vis-à-vis des habitants aisés, au nombre de quatre.

La source de la mendicité des pauvres de Larret paraît leur être innée, et la non volonté de travailler.

« Il y en a des vieillards qui ne peuvent plus travailler, il y en a d'infirmes, il y en a d'autres qui n'oseraient mendier de honte, qui après avoir été dans les grosses fermes, et n'étant plus en état de s'y maintenir par le prix annuel et exorbitant, avec les commissions de même goût, ne peuvent plus reprendre de ferme pour se soutenir avec leurs enfants. Ce n'est donc pas la cherté des denrées qui les rend ces tristes situations.

« Il n'y a point d'hôpital dans Larret. Le moyen de supprimer la mendicité dans cette paroisse me paraît d'agrandir les hôpitaux dans les paroisses où il y en a, d'y annexer des fonds suffisants pour nourrir et vêtir les pauvres de cinq à six paroisses limitrophes de ces hôpitaux et d'obliger les pauvres à remettre, en main, au gouverneur de ces hôpitaux, les paiements de leurs journées et de non pas la leur laisser en propriété pour leurs usages; et de faire établir des hôpitaux dans les grandes paroisses où il n'y en a pas.

« Dans Larret il n'y a pas de fonds certains pour les pauvres ni casuel provenant de quêtes; il n'y a pas non plus aucune espèce d'établissement pour les pauvres. »

Larret, le 15 Janvier 1775.

Audren de Keryvoatz,
Recteur de Larret.

En 1786, lors du projet d'une nouvelle délimitation des paroisses du Léon, voici ce qu'observait Mgr de la Marche touchant Larret :

« Cette paroisse pourrait subsister telle qu'elle est quant à la dotation du Curé (1) qui par sa position n'a ses pauvres à soulager ni charges ou corvées à craindre. Mais si l'on donnait la préférence aux raisons qu'il y a de la conserver, il faudrait l'étendre pour le bien des habitants, voisins d'un quart de lieue de cette paroisse, et éloignés d'une lieue ou une lieue et demie de la leur. C'est une suite des anciens et bizarres débordements des paroisses, spécialement de celle de Plourin; et, dans ce cas, il faudrait construire une autre église, celle actuelle étant très petite et très mauvaise.

« Il y a d'un autre côté beaucoup de raisons de la supprimer : 1° parce que dans la disette où l'on est d'ecclésiastiques, en général, et par conséquent d'ecclésiastiques du mérite nécessaire pour en faire un Curé, il est fâcheux de borner les talents d'un homme aux soins de 200 habitants qui ne donnent qu'environ 140 communians ;

2° Pour augmenter cette paroisse, il faudrait prendre sur des paroisses qui n'ont pas déjà un revenu suffisant, telle que celle de Porspoder, et sur celle de Plourin qu'il faudra démembler dans plusieurs de ses parties et qui, malgré son étendue, est d'un revenu fort médiocre à raison que sa dîme abonnée (2) change la 36^e gerbe dans la centième ou plus.

3° Il ne paraît pas possible de doter Porspoder et de faire entre Lanildut, Landunvez et Plourin les arrangements conformes à la raison et à la commodité et bien

(1) Il dîmait à la 12^e gerbe.

(2) C'est à dire que depuis qu'on a adopté la méthode de prendre une rente convenue sur chaque ferme, la dîme qui était autrefois d'une gerbe sur 36 est devenue d'une seule gerbe sur cent.

spirituel des habitants qu'autant que la suppression de la paroisse de Larret pourra en fournir les moyens.

Reste toujours la question de la dîme à la 12^e gerbe; subsistera-t-elle lorsque Larret cessera d'être paroisse. Le défaut du titre d'érection (de la dîme) jette de l'obscurité et du doute sur cette question, qu'il faudrait que l'autorité tranchât en ordonnant que la dîme subsisterait dans l'état, malgré la suppression de la paroisse. »

A la mort de M. de Kerivoatz, son successeur fut M. René Jaffrédou, né à Plouarzel, en 1730, prêtre en 1764, et curé de Plouarzel, puis recteur de Larret en 1778, où il demeura jusqu'à la Révolution. Il refusa le serment et est noté comme insoumis, en 1798; il ne tarda pas à mourir, et remplacé, lors du Concordat, par Augustin Le Hir, né au manoir de Tromenec en Landunvez, le 5 Juillet 1748, prêtre en 1774, à Landunvez en 1776, non assermenté. Il se retira en Angleterre et devint à son retour recteur provisoire de Larret, en 1804. Mais cette paroisse n'ayant pas été reconnue par le Concordat, il fut nommé recteur de Lanildut vers 1807, et mourut recteur de Tréouergat, en 1823.

Depuis 1807, Larret n'a pas été érigé en paroisse malgré les instances des habitants, qui après avoir vainement demandé, en 1808, un Recteur pour remplacer M. Le Hir, firent de nouvelles instances, en 1850, 1864 et 1868. En 1876, ils demandaient au moins un vicaire de plus à Porspoder pour desservir Larret. Toutes ces démarches ne purent aboutir à aucun résultat.

(A suivre.)

MANUSCRIT DE M. BOISSIÈRE

(Suite)

SEMINAIRES

Il y en avait deux, l'un à Quimper, composé de six directeurs, l'autre à Plouguernevel, composé de cinq directeurs. Ils étaient tous aux choix et à la nomination de l'Evêque et ils se prenaient dans le clergé même du diocèse. Tous les supérieurs et directeurs de ces deux Séminaires se sont montrés dignes de la confiance que le feu Evêque et tout le diocèse avait (sic) en eux.

M. Liscoat (1) supérieur du Séminaire de Quimper, a fait plusieurs écrits, en particulier une réfutation de « l'apologie de la Constitution civile » par M. Le Coz. Il demeura à Quimper, après avoir été chassé du Séminaire, ainsi que ses confrères, pour faire place aux intrus nommés par Expily, qui avait mis tout en œuvre pour engager les anciens directeurs à le reconnaître et à se soumettre à la nouvelle Constitution.

M. Liscoat, depuis son expulsion du Séminaire, continua (il n'était pas grand vicaire, n'étant pas gradué) toutes les relations et les rapports qu'il avait aupara-

(1) Henri Liscoat, né à Spezet, en 1743. Ordonné prêtre, en 1767, à Paris, en la chapelle de l'Archevêché, par Mgr de Royère, Evêque de Tréguier était en ce moment professeur au Séminaire du Saint-Esprit; mais il fut rappelé le 27 Décembre 1767, par Mgr de Cullé, comme directeur du Séminaire de Quimper. En 1776, tout en conservant sa place au Séminaire, il fut nommé au *Sous-diaconat en chef*, et devint Supérieur, en 1783. Se retira en Espagne, puis en Angleterre. Mourut à Quimper, à la fin de l'année 1803. — P.

vant en qualité de supérieur, avec tout le clergé du diocèse; répondant aux consultations, donnant les pouvoirs, fortifiant et encourageant les uns dans le bon parti, y ramenant les autres. Ayant été dénoncé au District, et au moment d'être arrêté, il s'éloigna de la ville vers le mois d'Août ou de Juillet 1791, parcourut différents cantons du diocèse, au risque d'être saisi à chaque instant. Enfin, voyant qu'il n'y avait plus de sûreté pour lui, il se rendit en Espagne, au mois de Septembre ou Octobre 1792. Il a passé ensuite à Jersey, afin de chercher les moyens de rentrer en Bretagne, moyens qui ont manqué, comme tout le monde sait, par un ensemble de circonstances malheureuses.

Nous avons parlé, à l'article des grands Vicaires, de M. Cossoul, second directeur du Séminaire de Quimper; MM. Le Coguiéc (1), Yvenat (2), Legerville (3) et Le Garrec (4), ont marché tous sur la même ligne. Le premier est à Jersey, nous croyons le second resté en France; le troisième est en Espagne, où il a été déporté, du Château de Brest, après plus de huit mois de dé-

(1) Pierre Le Cogulec, directeur à Plouguernevel, puis procureur du Séminaire de Quimper. Emigré en Angleterre, (à Jersey) Mourut à Carhaix, en 1803. — P.

(2) Jérôme Yvenat, né à Brasparts, en 1750. Professeur au Séminaire de Quimper. Déporté à l'île de Ré, en 1798. Y mourut le 21 Mars 1801. — P.

(3) François-Marie Lefssègue de Légerville, né à Rosnohen (Le Faou) le 10 Juin 1766. Prêtre, en 1789; directeur au Séminaire de Quimper, en 1790. Conduit à Brest, d'abord à l'Hôpital, puis au Château, le 29 Avril 1792. Déporté en Espagne.

Vicaire à Châteaulin, en 1803; Curé de Saint Corentin de Quimper. Y mourut le 21 Septembre 1826. — P.

(4) Joseph-Anne Le Garrec, né à Rostrenen, (Kergrist-Moelou) le 25 Juillet 1757. Prêtre, en 1782; directeur au Séminaire, demeuré en France pendant la Révolution. Curé de Châteaulin en Novembre 1806. Mort le 9 Mars 1815. — P.

tion. Il paraît que le quatrième a demeuré en France.

Les cinq directeurs du Séminaire de Plouguernevel ont également été persécutés, à toute outrance. M. Le Coq (1), supérieur de cette maison, est mort en Espagne. MM. Pennec (2), Louédec (3) et Toullec (4), sont dans ce dernier royaume, et M. Rigoleux (5), à Jersey, en Angleterre.

Ayant laissé en France les renseignements que nous avons eus sur ce qui regardait ces respectables directeurs, le zèle avec lequel ils ont travaillé à maintenir le peuple du canton de Plouguernevel et de tous les environs dans la religion catholique et dans la soumission au Roy, les sentiments de fermeté sacerdotale qu'ils avaient inspirés ou du moins entretenus par la force de leurs exemples et de leurs discours parmi le clergé de cette vaste partie du diocèse, au point que tous, à l'exception d'un ou deux peut-être, ont rejeté avec horreur toute espèce de serment; la manière in-

(1) Hervé Le Coq, né à Mur, en 1750. Supérieur de Plouguernevel depuis 1788; administrateur du diocèse *sede vacante*. Se retira en Espagne, à Bilbao, puis au diocèse de Saint-Brieuc, lors du Concordat.

(2) François Le Pennec, né à Quimerc'h, en 1763. Procureur à Plouguernevel. Est resté en France. Recteur d'Ergué-Gabéric de 1804 à 1809; recteur de Plomodern. Mourut le 9 Février 1822.

(3) Alain-Guillaume Louédec, né à Riec, en Janvier 1765. Prêtre, en 1789; directeur du Séminaire de Plouguernevel. Retiré en Espagne, en 1797. Vicaire à Saint-Corentin, en 1805. directeur du Séminaire de Quimper, chanoine honoraire. Décédé le 10 Avril 1818. — P.

(4) Toullec, directeur à Plouguernevel. Retiré en Espagne, en 1797. Au Concordat, dans le diocèse de Saint-Brieuc. — P.

(5) Jean Rigoleux, né au Vieux-Bourg Quintin, en 1759. Prêtre, en 1785. « Esprit de la plus grande justesse, plété, talent » Curé à Merléac, en 1787, puis directeur à Plouguernevel. S'est retiré à Jersey. Au Concordat, dans le diocèse de Saint-Brieuc. — P.

digne et cruelle avec laquelle on les arracha du Séminaire et les mauvais traitements qu'on leur fit éprouver dans cette occasion, nous ne nous hasarderons pas à en entreprendre le détail, de mémoire.

Quant au Séminaire de Quimper, nous ajoutons à ce que nous avons dit, plus haut, que le faux évêque Expilly, après son installation, ou plutôt son intrusion, voyant qu'il n'avait rien à espérer des six directeurs, lesquels, surtout dans une conversation qu'ils eurent avec lui, lui parlèrent avec toute l'intrépidité et la vérité qu'exigeaient les circonstances, nomma quatre ecclésiastiques assermentés pour les remplacer et en donna connaissance au Directoire du département. Celui-cy donna ordre sur le champ aux anciens directeurs de sortir du Séminaire, avec menace de les en arracher, à main armée, s'ils refusaient d'obéir. Cette notification leur fut faite le 8 Avril 1791, et ils sortirent le lendemain, sans bruit et sans éclat.

COLLEGE

Quel contraste affligeant entre ce que nous venons de dire du Séminaire et ce que nous avons à dire du Collège !

L'exemple perfide et les insinuations sophistiques du Principal, Claude Le Coz (depuis métropolitain de Rennes) contribuèrent beaucoup à pervertir le sous-principal Guillaume (1), les professeurs Saouzanet (2),

(1) Guillaume, sous-principal du Collège de Quimper. Prêta le serment. En arrestation à Landerneau, en Novembre 1793; en 1794 transféré à Carhaix. — P.

(2) Jean Saouzanet, né à Pont-Croix le 28 Avril 1748, prêtre, en 1774; professeur au Collège de Quimper; puis sous-principal, en Avril 1791; curé constitutionnel de Fouesnant, en 1794. Prêtre à Fouesnant, en 1801. Meurt après avoir refusé un confesseur. — P.

voyer à Rome, mais nous ne devons pas omettre de rappeler ici, ce qu'a dit du clergé de Quimper M. l'abbé Maury, aujourd'hui cardinal, dans la célèbre opinion qu'il prononça devant la Convention: « Nous imiterons le bon et brave clergé de Quimper ». Tout est dit par ce peu de paroles sorties de la bouche de ce grand défenseur de la religion et du trône.

CONGREGATIONS, CORPS RELIGIEUX, RELIGIEUSES

Comme les deux abbayes de Bénédictins de Quimperlé et de Landévennec étaient peu nombreuses et dispersées dans les commencements de 1791, nous ne savons pas au juste la conduite qu'ont tenue les religieux qui les composaient. Nous nous rappelons cependant parfaitement qu'au mois de Juillet de la même année, le Prieur de Landévennec n'avait pas fait le serment ni quitté son habit, de deux ou trois autres religieux qui étaient dans cette abbaye, l'un appelé dom Lézec, avait pris l'habit ecclésiastique séculier, et juré à Brest dont il était originaire et on luy avait donné le poste d'Aumônier constitutionnel de l'Hôpital de la marine. Il y a eu un autre jureur dans la même abbaye, qui a accepté une cure. Un religieux de l'abbaye de Quimperlé a aussi fait le serment.

Quant aux abbayes de Bernardins, de Bon-Repos, Coatmalouen, Langonnet et Saint-Maurice, nous n'avons aucuns renseignements certains, mais il paraît que si quelques religieux de ces abbayes ont fait serment, ils l'auront fait hors du diocèse.

Dans trois communautés de Capucins, celles de Quimper, Quimperlé et Audierne, il y a eu à notre connaissance au moins deux jureurs, dont l'un a été curé constitutionnel. Nous avons de même parfaite connaissance que le gardien de Quimper, le Père Tourmel, et plusieurs de ses religieux, se sont conduits avec courage

et fermeté, ayant signé la protestation du clergé de Quimper, et que le Père Tourmel est passé en Espagne, puis en Portugal.

Il n'y avait plus dans la communauté des Cordeliers de Quimper que deux ou trois religieux. Le P. Charpentier et le P. Langlé avaient très certainement refusé le serment. Le premier est resté infirme à Quimper, le second est venu en Espagne.

Nous ne savons aucun détail sur la Communauté des Recollets de Landerneau. Deux ont certainement fait le serment.

A Carhaix, les Carmes déchaussés n'étaient qu'au nombre de deux ou trois. Le P. Prieur surtout s'est conduit en vrai religieux. Cité devant le District pour quelques discours qu'on lui attribua, il les répéta hardiment et fit sa profession de foy, déclarant qu'on ne l'intimiderait pas par des menaces. Ce bon religieux fut du nombre de ceux qu'on renferma à Brest dans un couvent de son Ordre, suivant l'arrêté du Département, en 1791.

Les Augustins de la même ville n'étaient pas plus nombreux que les Carmes. Nous ne savons rien absolument de ceux-là.

Nous sommes à même de donner plus de détails et de renseignements sur la conduite qu'ont tenue les religieuses du diocèse de Quimper, et si pour rendre hommage à la vérité nous sommes forcés de dire que le grand nombre des religieuses Ursulines de Quimper et de Pont-Croix, trompées et séduites par leurs directeurs assermentés, ont donné dans le schisme, en reconnaissant le faux évêque Expily, nous avons la satisfaction de n'avoir que les plus grands éloges à faire de tous les autres couvents de religieuses de ce diocèse.

L'abbaye de Kerlot, Ordre de Saint Bernard, s'est distinguée dans cette révolution par l'exercice le plus héroïque et le plus soutenu des vertus chrétiennes et mo-

- (1) François Quéré (Frère Corantin de St François, supérieur, originaire de Ploystel Damlas, âgé de 40 ans, en 1791) émigré plus tard (1793?) en Espagne
et X. Frère Antoine de St Jean, 30 ans, du diocèse de Vannes. (Grimalac)
Ils refusèrent le serment. Incarcérés aux Carmes. Relâchés en Sept. 1791
- (2) Louis Gallois, Prieur, originaire de Metz } Prêtèrent le serment
Clément Collignon, Procureur, étranger au département }

(1) P. Hémon
"Carhaix et
le District de
Carhaix pendant
la Révolution"
MCMXII
p. 19 et 20

(2) id.
p. 20

nastiques; par la profession la plus éclatante et la plus courageuse de la foy; par le plus ferme et le plus tendre attachement aux vrais principes et à la religion catholique, à laquelle elle a tout sacrifié, par le dévouement et la soumission les plus inviolables au Saint-Siège, qu'elle a consulté dans toutes les occasions et qu'elle a instruit de tout ce qui luy était survenu; par son attention scrupuleuse, nous ne disons pas seulement, à ne pas enfreindre les lois de l'Eglise et celles de son Ordre, mais à éviter même jusqu'aux plus légères apparences d'infraction; par son extrême et inébranlable fidélité à la monarchie et au Roy, auquel elle fit parvenir plus d'une fois les protestations authentiques de son obéissance et de ses sentiments, notamment lorsqu'on la força d'évacuer son monastère, événement qui arracha des larmes à Louis XVI et à son auguste épouse; enfin par une conduite non moins invariable que prudente et éclairée, et qui fut toujours la même dans toutes les circonstances, et contre les attentats de l'impiété, et les efforts divisés ou réunis de la séduction et de la violence.

Le coup le plus sensible pour ces dames et le vrai commencement de leurs souffrances, fut la défection de deux de leurs sœurs qui, séduites par M. Le Coz, principal du collège, et profitant de la doctrine et des dispositions pernicieuses de l'Assemblée Nationale, sortirent de Kerlot pour se retirer au couvent des Ursulines de Quimper, qui se préparaient à suivre le torrent. Ceci arriva au mois de Novembre ou Décembre 1790. Au moment de la sortie, le maire Le Goazec dit à la multitude qui l'entourait: « Je viens d'arracher deux victimes au despotisme de cette barbare abbesse. » Mme l'abbesse écrit à Sa Sainteté qui répond de recevoir et traiter avec bonté les fugitives, en cas de retour et de repentir, et ne leur imposer qu'une légère pénitence, mais qui devait durer toute leur vie.

Peu de temps après son arrivée, l'intrus Expily leur fait une visite, il veut parler du vrai motif qui l'amène. Elles luy déclarèrent résolument, d'une voix unanime, qu'elles ne peuvent, ni ne doivent reconnaître en luy l'évêque légitime de Quimper; et depuis il ne jugea pas à propos de leur réitérer ses visites.

On leur notifia la loi en les sommant de se constituer. Elles répondirent unanimement et avec fermeté qu'elles n'en feront rien, qu'elles ne le peuvent d'aucune manière. L'abbesse ajoute qu'elle tient son pouvoir de l'Eglise, qui seule pouvait l'en destituer, que par conséquent le pouvoir temporel n'a rien à y voir et qu'elle, abbesse, ne souffrira nullement qu'on porte la moindre atteinte aux lois de l'Eglise, aux constitutions de son ordre, au gouvernement de sa maison et à son autorité propre. Les religieuses déclarent qu'elles ont une Supérieure, qu'elles n'ont nullement le droit d'en choisir une autre, et que selon leurs vœux elles obéiront et resteront toujours soumises à celle que Dieu leur a donnée. Tel fut, en tout temps, le langage de ces dames, toujours disposées à sacrifier leur vie pour la foy et les lois de l'Eglise, et toujours éloignées de se soumettre à des tempéraments, qui, sous l'ombre d'un bien précaire, auraient produit de très grands maux.

Déjà dépouillées de leurs biens et réduites à une modique pension, qui se payait en assignats, on vint les punir et les réduire en la leur retranchant. Ce trait de vengeance de la part des agents de la Révolution ne les étonna point, elles s'y attendaient, et trouvèrent dans leur extrême pauvreté de nouveaux motifs de consolations et de confiance dans la divine Providence qui ne les abandonna point.

Lorsqu'on s'empara de leurs biens, quand on leur enleva leurs titres, quand on prit les cloches de leur église, elles protestèrent contre ces actes de violence,

mais avec le désintéressement qui convenait à des vierges chrétiennes. Quant aux cloches, Mme l'abbesse ne voulut jamais ouvrir les portes du couvent à ceux qui venaient les enlever, on enfonça les portes.

Leur église fermée au public, dès le mois de Mai 1791 par ordre du Département, devint, ainsi que leur maison, le refuge d'un grand nombre de prêtres catholiques, qui y étaient reçus ouvertement et avec tout l'empressement et la charité qu'on peut s'imaginer.

Un des traits les plus propres à donner une idée du mérite de ces Dames, c'est la confiance que leur témoignaient différentes communautés, même éloignées, qui avant et après l'évacuation de Kerlot, les consultaient sur la conduite qu'elles devaient tenir (1).

Dès les commencements des affaires, Mme l'abbesse écrit plusieurs fois à l'abbé de Citeaux pour le consulter; elle reçoit aucune réponse; les lettres de cette Dame et les réponses ayant sans doute été interceptées. Elle s'adresse directement à Sa Sainteté, qui soumet, quant à présent, la communauté à l'Ordinaire.

Les décrets de l'assemblée ordonnaient aux communautés de femmes de se constituer, mais ils ne portaient aucune peine contre celles qui s'y refusaient. De puissants motifs aiguillonnaient les corps administratifs établis à Quimper, contre l'abbaye de Kerlot et les Dames hospitalières de Sainte-Catherine, ils ne balancèrent donc pas à fouler aux pieds leurs propres lois et, dès la fin de Décembre 1791, on remit à Mme l'abbesse un fort long arrêté du Département, dont la substance était qu'elles se constituassent, ou que, sous un mois, on leur ferait évacuer leur monastère. Il n'y eut qu'une

(1) M. de Silguy, Vicaire général, *sedes vacante*, qui comme nous l'avons dit plus haut, fut du plus grand secours aux Dames de Kerlot, et qui nous a donné en entier l'article qui les concerne, a vu, dans le temps, plusieurs de ces consultations (*Note du Rédacteur*). — B.

voix, qu'un esprit, et qu'une réponse de la part de ces saintes religieuses. Elles attendirent avec résignation le terme fatal, et la communauté des Dames hospitalières ayant été évacuée le 21 Janvier, celle de Kerlot ouvrit le même jour sa porte à une partie de ces saintes héroïnes, dont la présence ne servit qu'à les affermir dans leur résolution; mais qui ne devaient pas y rester longtemps, puisque le mardi suivant 24, on se présenta, à 8 h. 1/2 du matin, pour les jeter hors de leur couvent.

Il est impossible de rapporter tout ce qui s'est passé dans ce jour à jamais mémorable dans les fastes de l'ordre de Citeaux. L'abbesse et les religieuses se conduisirent en héroïnes chrétiennes; elles déployèrent les plus sublimes vertus, surtout la douceur, la patience, la charité et une noble fermeté qui ne pouvait venir que d'en haut. Leur résistance fut telle qu'il était déjà nuit close et les administrateurs n'avaient rien obtenu. Ils enfoncèrent les portes, à 6 heures du soir, jetèrent ces Dames sur le quai, et les laissèrent exposées aux horreurs de la nuit et aux inclémences du temps et du froid et d'une pluie horrible. On les reçut avec empressement dans différentes maisons, et peu de jours après, elles se réunirent toutes dans le couvent du Calvaire, ordre de saint Benoît, où elles ont demeuré jusqu'au mois de Septembre suivant, époque de l'évacuation de ce monastère.

Au mois de Février ou Mars, Mme l'abbesse adresse à Sa Sainteté, une relation exacte de tous les événements, et une consultation sur la conduite qu'elle et ses religieuses devaient tenir désormais. Sa Sainteté y répondit sans dilation par un Bref du 25 Avril 1792, y joignant une réponse à la consultation. Le Bref commence par ces mots : « *Luctuosissimam malorum seriem, dilectæ in Christo filiaë, etc.* » et l'adresse porte : « *Ditectis in Christo filiis, Mariæ cœlesti de Kergu abbatisæ, cæterisque monialibus monasterii de Kerlot,*

ordinis Cisterciensis diœcesis Corisopitensis. » On trouvera donc à Rome les renseignements les plus sûrs, les plus exacts et les plus véridiques sur les persécutions qu'a essuyées l'abbesse de Kerlot.

Les religieuses hospitalières, ordre de Saint-Augustin, (1) chargées de l'hôpital des infirmes à Quimper, furent celles qui sentirent les premières et le plus vivement ce feu de la persécution.

Au mois de Mars 1791, l'envoyé de Béliat, le sieur Expily n'a pas plutôt souillé de ses regards adultères le siège épiscopal de Quimper, qu'il songe à dresser ses embûches et à tendre ses filets pour séduire les catholiques et surtout les religieuses.

Nous avons vu sa conduite vis-à-vis des Dames de Kerlot, voici celle qu'il tint vis-à-vis des Dames hospitalières. Il leur fait remettre un billet portant ces mots : « Monsieur (1) Expily se propose l'honneur de saluer, comme citoyen, les Dames hospitalières... » La Communauté lui répond : « Les Dames hospitalières recevront la visite de M. Expily comme citoyen. » Il se présenta, en effet. En serpent rusé, il se plie et se replie de mille manières ; tantôt d'un air riant, il présente la coupe enchanteresse ; pas une n'y applique la lèvre ; tantôt d'une main perfide, il décoche quelques dards envenimés, pas une n'en est atteinte.

Pour cacher sa défaite et sa honte il demande à voir les pauvres malades. Sans doute qu'il s'attendait, que pour lui épargner la peine de sortir du parloir et de passer par la rue, on lui donnerait l'entrée des salles, en lui ouvrant les portes de clôture ; mais les religieuses

(1) Elles étaient établies dans l'ancien hôpital de Sainte-Catherine, depuis 1645. En 1792, leur monastère fut pris pour les services de l'administration centrale sert depuis de Préfecture.

L'hôpital ayant été transféré dans les anciens bâtiments du Séminaire, elles le desservirent, jusqu'à l'arrivée des Sœurs blanches, et sont actuellement à Cuburien près Morlaix. — P.

s'en gardèrent bien. En conséquence, il prit congé d'elles, et ne fut pas tenté de revenir à la charge.

La municipalité étant allée à l'Hôtel-Dieu et ayant fait assembler la communauté, pour offrir à celles qui le voudraient de profiter des décrets et de rentrer dans le siècle, ne fut pas mieux accueillie que l'intrus Expily. Un refus unanime, refus le plus dédaigneux, fut la seule réponse à une pareille proposition.

Dans une seconde visite, les municipaux, au lieu d'assembler la communauté, font comparaître, seule et l'une après l'autre, chacune des religieuses afin qu'elle pût s'expliquer plus librement, sur l'objet de la première visite. Même constance, même refus de la part de toutes.

Mais dans une troisième visite, (1) ils se proposent de mettre la religion de ces épouses de Jésus-Christ à la plus rude des épreuves. Le service des pauvres malades est le quatrième des vœux que prononcent, à la face des autels, les Dames hospitalières. La municipalité leur présente les clefs de la maison de la retraite des femmes, qu'on venait d'enlever aux demoiselles respectables qui l'occupaient et la dirigeaient, et on les menace de leur ôter le soin des pauvres si elles s'obstinent à ne pas souscrire à cette nouvelle proposition. Plutôt que de confirmer en manière quelconque l'expulsion des demoiselles de la retraite, et de coopérer et participer à cette injustice, elles laissent aller, leurs chers malades, quittant ainsi Dieu pour Dieu, les membres de Jésus-Christ pour Jésus-Christ lui-même.

Les municipaux se rendirent une quatrième fois à l'Hôtel-Dieu, mais ils ne recueillirent cette fois-ci en-

(1) Ceci dut se passer peu de temps après l'expulsion des Dames de la Retraite qui occupaient à l'autre extrémité de la ville, la maison qui sert actuellement de gendarmerie, et qu'elles durent abandonner le 2 Juillet 1791. — P.

côre que la honte et le dépit de se voir vaincus par la constance d'un sexe naturellement si faible. De pauvres malades sont impitoyablement arrachés de leur lit de douleur, sur lequel ils sont étendus, et transportés à la maison de retraite, tandis que plusieurs d'entre eux, se reposant en entier sur la divine Providence, refusent de s'y laisser conduire, pour ne pas s'exposer à y perdre la foi.

La municipalité se présente une cinquième fois, et un nouveau genre de combat se prépare. On notifie à la Communauté l'ordre de se constituer, sous un mois, sous peine de se voir dissoute, toujours même résistance et même fermeté de sa part.

Enfin le 21 Janvier 1792, avant l'expiration du mois accordé, la municipalité va frapper à la porte du couvent, cinquante satellites marchent à leurs ordres, et on les place dans la première salle occupée cy-devant par les malades. Bientôt toute la ville est instruite de ce qui se passe aux hospitalières, et le cri de l'indignation publique fut suivi d'une commotion presque générale. On voit s'avancer du sein de la foule une jeune Anglaise de 18 à 20 ans, et s'adressant d'un ton imposant aux municipaux: « Messieurs, s'écrie-t-elle, quoique j'aie le bonheur d'être catholique, je suis née de protestants, mais je sais que ma nation rougirait de persécuter ainsi des catholiques. » Sur les cinq heures et demie du soir, un des valets de ville ou du District, porte la main sur Madame de Kervaségant, supérieure de la Communauté et l'arrache avec dureté de sa cellule. Au milieu de tout cela, elle conserve assez de présence d'esprit pour dire à cet impudent: « *Sachez que ma personne est sacrée.* » La mère du troupeau ainsi frappée, les brebis sont aussitôt dispersées; l'une d'elles courbée sous le poids de la vieillesse, se voyant forcée de franchir, comme le reste de ses sœurs les barrières sacrées qui la séparaient du monde depuis

plus d'un demi-siècle, veut faire quelque résistance, expression naturelle de l'horreur et de l'amertume dont elle est pénétrée; un sabre est levé sur sa tête, elle se jette à genoux, s'écriant: « *Je veux mourir ici.* » On la porte à deux sur la rue et on remarque que ceux qui la soutiennent frissonnent, pleurent et tremblent.

Cependant des personnes charitables et compatissantes s'empresent de donner asile à celles de ces saintes filles qui n'avaient pas leurs familles à Quimper, et la plupart d'entre elles se retirent ensuite dans d'autres Communautés de la ville, où elles furent reçues avec les démonstrations du respect le plus sincère et de la charité la plus tendre.

Outre que nous avons su ces détails, pendant que nous étions encore sur les lieux, nous les avons encore trouvés, plus circonstanciés dans une relation que nous a envoyée, M. Le Roux, directeur de cette même Communauté, lequel a partagé et soutenu avec autant de zèle que de courage, la persécution exercée contre ses chères filles, jusqu'au moment où il a passé en Espagne pour se soustraire à la fureur des persécuteurs, qui faisaient alors la guerre à toute outrance aux prêtres non assermentés.

On ne sera pas surpris de l'acharnement avec lequel furent poursuivies les Dames hospitalières, quand on saura que les corps administratifs, convoitaient les bâtiments spacieux et bien situés de cette Communauté, pour s'y faire un établissement commode. Ils ne tardèrent pas à y être autorisés par la Convention nationale, mais toutes choses subsistaient encore en leur entier au mois de Juillet 1791, quand par un mouvement subit de patriotisme (ou plutôt en conséquence d'ordres secrets) les partisans de la Révolution se portèrent à démolir les murs de clôture du côté du Champ-de-Bataille. Ce fut pour eux un jour de triomphe et de jouissance comme celui de la démolition de la Bastille

à Paris. Tous voulurent y avoir part: hommes et femmes, riches et pauvres, les prêtres même assermentés.

On y voit les écoliers du collège, ayant à leur tête leurs professeurs; les Vicaires d'Expily et les nouveaux directeurs du Séminaire auraient cru manquer à leurs devoirs, s'ils ne s'y étaient pas trouvés pour donner l'exemple, féliciter les plus actifs et animer les plus expéditifs. On remarqua surtout dans cette scène le sieur Le Coz, supérieur constitutionnel du Séminaire, faire à côté d'une demoiselle patriote, l'office de manœuvre, il portait un bout de la civière, et la demoiselle portait l'autre, toutes les personnes qui passaient dans les environs, de quelque rang et condition qu'elles fussent, étaient forcées de porter au moins une pierre.

Les Dames bénédictines du prieuré de Locmaria, et les Dames calvairiennes de Quimper, demeurèrent plus longtemps dans leur monastère que ces deux Communautés dont nous venons de parler, mais toujours fidèles à tous leurs devoirs, toujours constantes dans leur foy, toujours rejetant avec horreur les moindres apparences du schisme et l'intrus qui l'avait introduit dans le diocèse.

Il en fut de même des Dames de Saint-Thomas de Villeneuve (1) chargées de l'Hôpital général, et des filles du Saint-Esprit ou Sœurs blanches, consacrées au soin des pauvres malades de la ville. Les demoiselles directrices de la retraite des femmes, outre les mauvais traitements qu'elles éprouvèrent de la part des corps administratifs, avant qu'on s'empara de leur maison pour en faire un hôpital, eurent aussi à soutenir les assauts de l'intrus Expily. Mais en garde contre la déduction de ce dernier, comme affermies contre les persécutions des premiers, elles parurent supérieures à tout.

(A suivre).

(1) Elles y avaient été appelées dès 1688. — P.

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

par MM. PEYRON & ABGRALL

(Suite)

LAZ

A la fin du XVIII^e siècle, Laz, nous dit Ogée, comptait avec Saint-Goazec sa trêve, 2.400 communicants, soit environ 3.000 habitants. Aujourd'hui, la population est sensiblement la même, Laz compte 1.464 habitants et Saint-Goazec 1.774. L'église de Laz est demeurée sous le patronage de saint Germain, mais Saint-Goazec qui primitivement reconnaissait le patronage de saint Goazec ou Goazac, disciple de saint Patrice et évêque d'Irlande, maintenant a pris saint Pierre pour patron.

En Laz, nous dit Ogée, « se trouvait la seigneurie de Roche Laz », et, sans doute, cette dénomination de Laz ou glaz, provenait des abondants ouvriers d'ardoises qui enrichissaient le pays et notamment les seigneurs de la Roche et ceux de Laz, toutes deux réunies sous un même chef, dès le XVI^e siècle. Les plus anciens dans le pays étaient naturellement les barons de Laz, car ceux de La Roche, originaires de Léon ne durent venir s'établir que plus tard dans cette partie de la Cornouaille. Le siège de cette seigneurie de La Roche était établi dans un vieux château bâti sur un roc escarpé,

dans la paroisse de Saint-Thois, et qui n'était qu'une ruine lorsqu'en 1576, Henri III érigea la seigneurie de La Roche en marquisat, en faveur du fameux Troilus de Mesgouez, comte de Joyeuse garde et gouverneur de Morlaix; en même temps le Roi annexa au marquisat de La Roche la baronnie de Laz, et depuis l'histoire de Laz se trouve mêlée à celle des marquis de La Roche et barons de Laz, qui résidaient dans le manoir de Trévarez (1), en Saint-Goazec paroisse de Laz. Si l'on est curieux de connaître quelque chose de la vie de ces seigneurs on devra absolument consulter la notice que leur consacre M. le vicomte du Halgouet dans son *Inventaire des archives du Grégo* auquel nous empruntons tous ces renseignements. Disons seulement que Troilus de Mesgouez (manoir en Lamber-Léon), après maintes aventures, expédition à Terre-Neuve dont il fut nommé vice-roi (1578), sous la Ligue, fut prisonnier de Mercœur, puis essaya en vain de s'emparer de Ouessant, et mourut enfin sans laisser de postérité. Le marquisat et la baronnie de Laz passèrent successivement à sa nièce Anne de Coatanezre qui épousa Charles de Kernezne, dont le fils Charles de Kernezne épousa une Robine de Marbeuf et mourut en 1677, sans héritier. Son neveu Charles-Louis de Kernezne, le fils de son frère Jean, marié à Gabrielle de Lescu, mort sans postérité en 1687. Un de ses oncles de Kernezne recueillit la succession et mourut en 1699, laissant ses titres à Joseph-Luc de Kernezne qui prit part à la conjuration de Pont-Callec, en 1720, dont il fut sur le point d'être une des victimes. Il mourut à Trévarez, en 1737.

Sa veuve, Françoise de Lescouet, fut exilée à Moulins pour avoir pris part à la résistance du Parlement

(1) Disons après M. du Helgouet que l'ancienne orthographe de ce mot était dans les anciens Aveux : Trevarré ou Trevarrec, ce qui serait une tournure plus bretonne.

de Bretagne, aux prétentions royales. La fille aînée de Joseph-Luc de Kernezne hérita du marquisat de La Roche, et mourut sans alliance à Paris, en 1759. Sa jeune sœur Luce-Corentine de Kernezne, demoiselle du Curru, fonda une mission qui devait se donner par les PP. Jésuites, tous les dix ans, alternativement, à Laz et à Milizac.

Sa succession fut recueillie par une nièce Marie-Aude-Jacquette du Châtel, veuve de Hugues-Lambert Huchet de la Bédoyère, qui eut quelques contestations avec ses vassaux de Laz, « si bien qu'il fut question au Conseil du Roi, d'exiler les habitants de cette paroisse et de les remplacer par des Canadiens » (M. du Halgouet, p. 144). Mme la comtesse de la Bédoyère mourut en 1768, dont la fille Jeanne-Charlotte se maria à un Thomas-Scholastique du Bot du Grégo, dont le fils Charles-François-Jules, au décès de son aïeule, en 1768, devint marquis de La Roche.

Leur fille, Louise du Grégo épousa, en 1787, Antoine d'Amphernet de Pontbellanger qui, devenu un des principaux chefs des Chouans morbihannais, mourut de façon mystérieuse, vers 1796.

« On a dit que Pontbellanger avait été blessé au siège de Josselin, le 16 Juillet 1795, mais cette affirmation est controuvée et ce n'est pas de cette blessure que Pontbellanger est mort. Sa femme lui en fit bien d'autres et les bleus l'achevèrent plus tard. » (J. LE FALHER, *Revue morbihannaise* 1909, p. 368).

En effet, Louise du Grégo eut des relations assez suspectes avec les généraux républicains et finit par épouser Michel Bonté, baron de l'Empire, Mme Bonté mourut à Trévarez, en 1826, et son mari, le général, mourut à Paris, en 1836, après s'être remarié à Elisa de Carlotti. Son corps fut ramené en Bretagne et enterré dans la chapelle de Trévarez, à côté de sa première femme.

M. Rospars, très au courant de tout ce qui con-

cerné cette famille, nous dit, « que ces restes furent transférés, vers 1854, par les soins de Mlle Clémentine de Kerstrat, au cimetière de Saint-Goazec, où les deux superbes monuments en marbre blanc, avec leurs pompeuses inscriptions sont relégués dans un coin et à moitié recouverts de ronces. »

M. Rospars ajoute que de son premier mariage avec M. d'Amphernet de Pontbellanger, Mlle du Grégo eut un fils, Charles-Félix de Pontbellanger qui épousa, en 1819, Monique Quesnel de la Morinière dont il eut deux enfants, Michel-Louis de Pontbellanger qui devint propriétaire de Trévarez, qu'il vendit, vers 1848, aux MM. de Kerjégu, et une fille Antoinette-Marie mariée, en 1829, à M. H. de Virel de Trédion, près Vannes.

Voilà un aperçu des personnages qui furent les possesseurs du marquisat de La Roche et de la baronnie de Laz ; ils pourraient fournir matière à plusieurs épisodes romantiques qui ne s'écarteraient guère de la vérité historique.

L'Eglise de Laz

L'église paroissiale fut reconstruite dans de grandes proportions dans le courant du XVIII^e siècle, grâce aux libéralités des seigneurs de La Roche et de Laz. On voit la date de 1729 sur une partie de l'édifice, mais le clocher ne fut reconstruit qu'en 1827, pour une somme de 4.000 francs, selon le devis du sieur Hassenfratz, conducteur des Ponts-et-Chaussées, chargé de la 4^e section de la navigation de l'Aulne (arch. Evêché).

Voici quel était le rôle des décimes en 1780 :

Décimes extraordinaires :	Décimes ordinaires :	
M. Gallois payait.....	55	livres
La fabrice, 2 livres.....	7 l.	10 sols
Le Rosaire, 10 sols.....	1 l.	5 s.
Trêve de Saint-Goazec, 2 livres.....	13 l.	15 s.
La Madeleine, 0		
Trévaré, 10 sols.....	1 l.	5 s.
Total.....	83	livres 15 sols

Comme on le voit d'après ce rôle, la fabrique de la trêve avait plus de ressources que l'église paroissiale puisque celle-ci paie une taxe moindre de près de moitié.

* * *

Au XVI^e siècle, un Ecuier de la paroisse de Laz, Guillaume Anceau, prit parti pour Charles de Blois, il était connestable de Guingamp et fut fait prisonnier à la bataille d'Auray, 1364, où Charles de Blois trouva la mort, il fut témoin lors du procès de Canonisation, (Morice II, c. 22 et 33). Comme il portait une jambe de cire, sans doute comme en ex-voto d'une blessure, au tombeau du Bienheureux, des Anglais s'en étant moqué, il soutint bien haut qu'il croyait fermement à la sainteté de Charles. Il fut un des signataires du traité de Guérande, en 1380 (Morice II, 177).

Au mois de Juillet de 1655, comme le Père Maunoir organisait une de ces processions, en usage, à la fin de la mission donnée à Laz, il fut fort inquiet du temps fort pluvieux du matin jusqu'à midi, néanmoins la procession se mit en marche pour un parcours d'environ une lieue, « et Dieu récompensa notre confiance, dit le Père, car à peine fûmes-nous sortis de l'église en portant le Sacrement, qu'un vent violent repoussa les nuages d'un autre côté, si bien que pendant six heures nous vîmes le ciel sombre et la pluie tomber dans la région voisine, et à peine étions-nous rentrés à l'église que la pluie recommença à tomber jusqu'au lendemain matin. »

Ce fut lors de cette même procession que la petite fille du marquis de La Roche, sieur de Kernezne, alors gouverneur de Quimper, qui depuis six mois souffrait d'une fièvre quarte, insista pour assister à la procession où elle devait figurer la Sainte Vierge présentée au temple; malgré son état de santé elle put y faire bonne contenance, et comme pour la récompenser de

sa confiance et de sa piété, la fièvre fut coupée et ne revint plus (Journal manuscrit des Missions).

Chapelles

L'état des chapelles nous est connu par les anciens aveux qui rapportent les prééminences auxquelles avaient droit les barons de Laz. C'était au bourg même de Laz, outre l'église paroissiale de Saint-Germain, la chapelle Notre-Dame, sise autrefois dans la partie sud-Ouest du cimetière. Dans Saint-Goazec, outre la paroisse, sous le vocable de saint Pierre, c'était : 1° la chapelle de Notre-Dame, 2° La Madeleine et celle de Saint-Augustin.

1° La chapelle de Notre-Dame du bourg devait être très ancienne, puisqu'elle est donnée comme chapelle du château de Laz, dont toute trace avait disparu au XVI^e siècle. Elle est tombée en ruine, à la fin du XVIII^e, et M. Rospars observe qu'on n'enterre pas dans cette partie du cimetière.

2° Dans la trêve de Saint-Goazec il y avait une autre chapelle dédiée à Notre-Dame, près le château de Trévarez, elle est signalée comme existante dès 1501; elle fut remplacée au XVIII^e siècle par une chapelle dédiée à saint Hubert et figure comme telle au rôle des décimes, elle est devenue chapelle domestique du château de Trévarez, et en 1807 un décret signé de l'Empereur, au camp de Tilsit, autorise de l'ouvrir au culte, et, en 1812, le Recteur demanda d'y conduire la procession de la Fête-Dieu.

3° Saint-Augustin. 4° Saint-Bernard, ces deux chapelles, dit le Recteur de Laz, en 1809, n'ont pas été vendues, « ce sont deux espèces de crèches, sans porte ni fenêtres ».

5° La Madeleine, qui en 1804, était dans un bon état de réparation.

RECTEURS DE LAZ AVANT LA RÉVOLUTION

1370. 16 Novembre, Geoffroy Lescop. Grégoire XI lui accorde une grâce expectative d'un bénéfice à la collation de l'Evêque de Quimper, mais il devra se démettre de Laz. Le 11 Septembre 1371, une grâce expectative est accordée à Nicolas Le Gall, cleric de Vannes pour Laz, lorsque Geffroy Lescop sera pourvu d'un autre bénéfice. (A. S. S., p. 76) mais il ne paraît pas que ce projet eut de suite, car ce n'est qu'à la mort de Geffroy, recteur de Laz, vers 1390, qu'on y nomma Jean Piouff qui eut pour successeur Olivier Gervais, qui étant mort fut remplacé par Guillaume de Alta Villa,
1405. (Kerhuel) qui était Recteur de Laz, en 1405. (A. S. S., p. 131).
1447. Bertrand de Coatanezre, recteur de Laz, qui fut chargé par le pape Nicolas V de régler une contestation entre Guillaume de Alto Nemore (Coathuel) et Hervé de Lézongar, clerics au sujet de la paroisse de Plusquellec. (A. S. S., p. 166).
- 1467-1486. Guillaume Périou, oncle des Furic, nommé le 9 Septembre 1467, procureur de la fabrique de Saint-Corentin, poste qu'il occupa jusqu'en 1486, son nom figure dans les Comptes de la Cathédrale et il signe les marchés faits à cette époque pour les travaux entrepris, entr'autres pour la construction de la tour centrale, la fameuse tour de plomb, qui fut brûlée, au commencement du XVII^e siècle, et les stalles du chœur, en 1474. En 1471, il avait fondé une chapellenie dans la chapelle de Saint-Be-

- noît, aujourd'hui chapelle du Sacré-Cœur.
(Voir *Monographie Le Men*).
1533. Louis de Kergoat, recteur de Laz, de Châteauneuf et de Langonet résigne en faveur du suivant.
- 1533-1544. Olivier de Tremarchec, recteur de Laz, de Châteauneuf, d'Elliant, Saint-Hernin et Langonet, décédé le 23 Octobre 1544. (Déal.).
1580. Loys Le Correc. (C. 95).
1649. Guillaume Abgrall, recteur, disant la messe en la chapelle de Notre-Dame au bourg, demande un titre clérical pour Denis Le Gall, clerc, élève des Jésuites.
1675. Jean Le Douguet, recteur, décédé.
1724. Gabriel de Rospiec.
1751. Le Tourmeur.
- 1756-1782. Joseph Galoy, licencié en Sorbonne. (B. 56).
1783. Philippe Jacob.

* * *

Dès les débuts de la Révolution, le château de Trévaré dut porter ombrage aux patriotes, mais il était loin de toute surveillance, aussi fallait-il de grandes précautions, pour en approcher sans trop d'émotion dans le pays, c'est ce que nous apprend le rapport suivant d'une perquisition avec la force armée. (L. 16).

« L'an 1791, ce jour 29 Juin, nous François-Xavier Baudot, membre du Directoire du District de Carhaix, commissaire nommé par le Directoire à l'effet de dissiper un rassemblement de ci-devant gentilshommes, au château de Trévarez, paroisse de Laz, rapportons ce qui suit :

« Nous sommes partis de Carhaix, ce jour à une heure après-midi, avec le détachement du Port-au-Prince...

En passant à Châteauneuf, l'officier, commandant le

détachement qui y est en garnison, nous a assuré que d'après la conversation qu'il a eue avec les individus réunis à Trévaré, au château, hier au soir, le prétexte de leur rassemblement est une partie de chasse, que néanmoins M. Tinteniac père, s'est livré à lui confier qu'ils avaient à leur disposition 80 hommes, très bons soldats. Le chevalier de Tinteniac a ajouté, que si la descente des Anglais était réelle, ils étaient disposés à combattre contre eux avec ces 80 hommes, sauf ensuite à guider leurs affaires particulières. Qu'ils étaient au nombre de 40 hommes, armés de fusils à deux coups et de pistolets, qu'il y avait de plus des femmes habillées en hommes et armées.

» D'après ce renseignement, nous avons requis le dit officier de faire assembler sa troupe aux 5 heures du soir, sous prétexte de retourner à Carhaix, et de partir pour aller se joindre sur la grand'route, au détachement de la garde nationale de Carhaix qui devait arriver à cette époque.

A 5 heures, le détachement de Châteauneuf qui était de 35 hommes et de quelques volontaires de la garde nationale avec 30 cavaliers du 21^e régiment de... descendirent le chemin qui conduit de Châteauneuf à Carhaix.

Le commandant du détachement avait, dès les quatre heures, envoyé une garde occuper le pont qui conduit à Trévaré, à l'effet d'arrêter tous ceux qui pouvaient aller y donner des nouvelles.

M. Maladan, commandant les 30 cavaliers, m'a déclaré qu'il ne pouvait agir que dans le cas que le drapeau rouge serait déployé, la loi martiale publiée et les municipaux en tête des troupes. Je lui ai répondu que la loi martiale n'était applicable que dans le cas de sédition populaire, dans les bourgs ou ville, que l'exécution en était impossible dans les campagnes, surtout dans le cas présent où il n'était pas question

d'insurrection de la commune de Laz, mais d'un attroupement de ci-devant nobles dont aucun n'était domicilié de la municipalité; que d'ailleurs le succès dépendait du secret et de la célérité de la marche, qui ne pouvait avoir lieu si on traversait Trévaré pour se rendre au bourg de Laz y réunir la municipalité... que s'il persistait dans son refus, il l'en rendait responsable et qu'il allait marcher avec le détachement de Port-au-Prince et la garde nationale.

» Alors M. Maladan répondit qu'il était aussi patriote qu'un autre, qu'il n'avait fait ces observations que parce qu'il les croyait fondées sur la loi; qu'il était prêt à marcher, le Directoire restant responsable de sa réquisition.

» Il fut arrêté que je prendrais les devants accompagné d'un brigadier de gendarmerie, que je demanderais l'entrée du château, qu'après avoir communiqué ma commission aux ci-devant nobles, je prendrais connaissance de leurs projets et de leurs forces; que dans le cas où ils paraîtraient avoir eu des desseins pernicieux je les sommerais de se rendre à Quimper, sous l'escorte d'un piquet, leur garantissant qu'ils n'éprouveraient aucune violence ni insulte.

» Que s'ils refusaient cette capitulation je leur déclarerais qu'ils allaient être forcés dans le château; que pendant ce temps la cavalerie irait se porter dans un lieu où elle pourrait couper la retraite à ceux des ci-devant nobles qui tenteraient de s'enfuir; que les cavaliers de la gendarmerie se tiendraient à portée du château pour porter les ordres nécessaires; que chacun des trois détachements de la garde nationale et du régiment de Port-au-Prince investirait le château; que les officiers défendraient à leurs soldats de commettre aucun dégât.

» Ce plan convenu, les détachements se sont mis en marche pour Châteauneuf; une des sentinelles m'a fait

remarquer dans un champ voisin, un particulier nommé Pic, ci-devant de la Mirandole lequel revenait de Trévaré. Le sieur Pic, sur mes réquisitions, m'a répondu qu'il avait été dîner avec les personnes réunies à Trévaré et devait y avoir été le jour précédent « qu'ils étaient en petit nombre, quelques-uns sans armes, les autres n'en n'avaient que de chasse que l'objet de leur réunion était une partie de chasse. Interrogé sur leurs noms, et s'il n'y avait pas donné avis du dessein d'y envoyer des troupes, a répondu qu'il n'était pas obligé de satisfaire à mes autres questions et qu'il n'y répondrait pas.

» Attendu son refus, et le soupçon qu'il était allé prévenir les ci-devant nobles de faire retraite, l'avons fait consigner dans sa maison jusqu'à notre retour.

» A l'endroit, deux fusilliers nous ont conduit un ecclésiastique non sermenté vicaire du Moustoir, suspecté d'avoir été donner avis de notre projet, au château. Ce soupçon ayant été détruit par les réponses du sieur Guillou, nous l'avons fait relâcher.

» Arrivés à une petite futaye, près le château, nous avons aperçu un homme à pied qui fuyait vers le bois; nous l'avons fait poursuivre, mais en vain, tandis que nous nous rendions seul et sans arme dans la principale cour du château.

» A la porte principale, avons trouvé une dame, l'épouse du sieur Mazé, fermier de la terre de Trévaré, et sur nos interrogations, nous a dit que si ceux que nous cherchions n'étaient pas partis, nous devions les chercher dans le corps de logis vulgairement dit le *chenil*.

» Arrivés à la maison désignée, nous avons trouvé quelques paysans de Bannalec et deux charrettes chargées de caisses, matelas, sommiers, valises, etc.

» Au rez-de-chaussée, nous avons trouvé des tables dressées dans les deux chambres basses, les débris d'un grand repas et deux domestiques de M. de Tinté-

niac, qui m'ont déclaré que leur maître était venu avec une douzaine d'amis pour y chasser et s'amuser.

» Requis de donner leurs noms, ils nous ont nommé M. de Tinténiaç, son fils, M. Bauvoir, M. Kerstrat, M. Briand, chevalier de Saint-Louis, de Quimperlé, M. Keranevel, M. Guernisac, MM. Trémiso, Kerléau, d'Amphernay, Derval, Duvergier père et fils, Le Guével, prêtre non assermenté, qu'ils étaient partis pour Quimerc'h, aussitôt dîner :

» En l'endroit, ces détachements ont investi le château.

» Entrés, nous y avons trouvé Mme Mazé avec ses enfants et M. Jacob, curé de Laz.

» Mme Mazé nous a dit que ces Messieurs, au nombre de 18, armés de fusils, avec leurs domestiques, également armés, Mesdames de Tinténiaç, Beauvoir et les demoiselles Geslin, en tout cinq femmes, dont quelques-unes en amazones, étaient venues au château pour s'amuser; que s'ils avaient des desseins dangereux elle l'ignore, qu'elle n'a pu refuser l'entrée du château à M. d'Ampherney, parent et procureur de M. Pontbellanger, propriétaire de Trévaré.

» Sur ce qui nous a été déclaré par quelques paysans que ces Messieurs étaient allés à Saint-Goazec chez le maire, y avons envoyé un détachement sous les ordres de M. Damey, officier.

» Le sieur Hamon, garde forêt... nous a déclaré que ces Messieurs étaient au nombre de vingt maîtres, qu'ils ont chassé et tué une laie, la veille, qu'ils avaient des provisions de bouche pour longtemps, qu'ils avaient reçu plusieurs avis qu'on devait les inquiéter et les enlever, qu'ils avaient pour aumônier M. Guével, ci-devant, curé de Locmaria-Berrien, qu'ils sont partis précipitamment après dîner, une heure environ avant notre arrivée.

» Nous avons procédé à la visite du château avec M.

Lavalette, commandant le détachement de Port-au-Prince, et n'y avons trouvé rien de suspect. Le sieur Damey, revenu de Saint-Goazec, nous a déclaré n'y avoir trouvé personne.

De tout quoi avons rapporté le présent procès-verbal. »

Cette perquisition avait été peu fructueuse pour les patriotes, d'abord parce que leur marche n'avait été si secrète que les intéressés n'aient pu être avertis, et aussi parce que le pays n'était pas encore à la hauteur des nouvelles institutions. Le recteur de Laz, Philippe Jacob, que les patriotes trouvèrent au château de Trévavez, avait refusé le serment, ainsi que son vicaire, M. Henri, ils demeurèrent cependant dans leur paroisse jusqu'à la fin de 1791, demeurèrent cachés dans le pays, mais aussi ils étaient soutenus par toute la population comme l'on peut en juger par cette délibération du Conseil municipal prise le 14 Mars 1792 (L. 129).

« Nous municipaux et notables, sur la demande itérative de tous les individus de la paroisse de Laz, remontrons à MM. du Département, que MM. du District de Carhaix menacent de faire capturer leurs prêtres et surtout le sieur Jacob leur Curé, qu'une persécution sans cause, fait tenir caché depuis trois mois. Nous vous supplions de faire donner au sieur Jacob, bon et vertueux prêtre qui ne nous a prêché que soumission aux lois, toute assurance, pour nous administrer librement les secours spirituels. Le sieur Jacob notre vigilant pasteur est le seul, de mémoire d'homme qui ait bien connu notre caractère et qui ait su le diriger au bien dans les circonstances les plus critiques. »

Jacques Keraval, maire, notables: Michel Henry, Duigou, Corbel, Bizien, Cozic, Le Guével, etc. Jaouen, procureur de la commune; Le Cloarec, secrétaire-greffier.

Le District de Carhaix essaya de remplacer M. Jacob par un M. Le Coant, constitutionnel, mais celui-ci, de crainte des chouans, ne voulut pas se risquer dans le pays.

Les prêtres fidèles demeurèrent, encore toute cette année 1792, dans ces contrées retirées, plusieurs se laissèrent traquer jusqu'à la fin, d'autres se rendirent d'eux-mêmes en arrestation pour n'être pas réduits à mourir de faim. C'est ainsi que M. Jacob fut amené à prier les gendarmes de venir le saisir, espérant se voir interner à Kerlot, mais de fait il fut conduit dans la maison de justice de Quimper vers le mois d'Avril ou Mai 1793, et c'est de là qu'il arrivait au Département le 31 Mai. (L. 73).

« Expose Philippe Jacob, recteur de Laz, que détenu depuis trois semaines à la maison de justice de Quimper, il demande à être transféré à Kerlot, dépôt commun des prêtres réfractaires et infirmes ». M. Jacob allait avoir 60 ans). Le District de Morlaix, ajoute-t-il, qui devait ou payer l'exposant ou le remplacer (1) envoyait sans cesse des gendarmes ou des soldats qui pillaient la maison, l'exposant se pourvut au Département qui, par arrêté du 14 Mars 1792 l'autorisa à continuer ses fonctions jusqu'à ce qu'il fut remplacé. Il ne l'a pas été et n'a pas été payé, il a résisté tant qu'il a pu, mais enfin hors d'état de subsister, il s'est retiré dans sa maison natale à un quart de lieue de la paroisse. Mais il n'y pouvait plus tenir, il n'avait pas de pain, ses infirmités augmentaient, il écrivit donc au citoyen Guéguen, de Châteauneuf : « Généreux ami, après ce que vient de me dire mon neveu, il y aurait encore pour moi moyen d'entrer au dépôt à Quimper,

(1) Une loi positive autorisait, obligeait même les curés non assermentés à continuer leurs fonctions jusqu'à leur remplacement et leur assurait un traitement. Ce devait être le cas du curé de Laz.

consultez là-dessus la brigade de Châteauneuf et venez avec eux vous saisir de ma personne, vous me trouverez chez moi le 9 Mai 1793 ». Jacob, recteur de Laz.

« L'exposant alla lui-même le 10 Mai au-devant d'eux, les engagea à se rafraîchir dans sa maison. Il fut conduit à Châteauneuf, le lendemain on le mena à Carhaix, où il fut jeté tout mouillé dans un cul de basse fosse, d'où on l'a conduit à la maison de justice de Quimper.

L'exposant s'est donc rendu volontairement comme plusieurs de ses confrères admis à Kerlot depuis peu; il a suivi leur exemple, il compte sur le même asile. »

Cette satisfaction lui fut accordée le 5 Juin, malgré les observations du concierge qui assure qu'il n'a que 53 lits pour coucher 73 prêtres détenus.

De Kerlot, Jacob fut transféré aux Capucins de Landerneau, où les meubles étaient fournis par les dames Kerantrei et Tronjoli. Le 3 Février, après un court séjour en 1793, il fut reconduit dans la prison de Carhaix (L. 125). A Quimper où nous le retrouvons, au mois de Mai 1798, il fut détenu au collège, nous croyons qu'il ne tarda pas à y mourir; nous n'en trouvons plus trace, lors de la réorganisation du culte. Un prêtre de Laz, Urbain Cléac'h, né à Laz en 1718, prêtre en 1749, n'a pas fait le serment. Détenu à Kerlot et aux Capucins de Landerneau, fit sa soumission en 1793, était nourri chez Henri Le Menthéour, à Saint-Goazec (L. 125) dût mourir avant la fin de la Révolution. Quant au vicaire de Laz, M. Henri, il fut déporté au château du Taureau, le 27 Octobre 1792, et de là à Brême, le 17 Avril 1793.

RECTEURS DEPUIS LE CONCORDAT

1804-1810. Jean Douerin, né à Locronan en 1751, prêtre en 1775, mourut en Avril 1810.
1810-1820. Le Guellec.

- 1821-1826. Robic.
 1826-1843. Pierre-Paul Corréoc, de Roscoff.
 1843-1845. Jean-Louis Croissant, de Quéménéven.
 1845-1854. Grégoire Riou, de Plounéour.
 1854-1873. François Marrec, de Saint-Pabu.
 1873. François-Marie Favé, de Plougourvest.
 1877-1883. Martial Le Hir, de Saint-Renan.
 1883-1888. Clet-Marie Fily, de Cléden-Cap-Sizun.
 1888-1890. Pierre Le Jacq, de Tréflaouéan.
 1890-1894. Jean Jourden, de Pleyben.
 1894-1901. Hervé Riou, de Landivisiau.
 1901-1911. Meven André, de Guilligomarc'h.
 1911. Jacques Hamon, de Taulé.

VICAIRES

1831. Yves Diner.
 1836. Jean-François Breton.
 1847. Jean-Charles Kersalé.
 1851. Yves-Marie Gouez.
 1853. Jean-François Pellen.
 1856. Hervé Le May.
 1858. Jean Gilard.
 1860. Yves-Marie Jézégou.
 1867. Jacques-Marie Poudoulec.
 1871. Jean-Marie Guillerm.
 1875. Jean-Marie Prigent. *Paul*
 1878. Charles-Marie Daré.
 1884. François Pasquier.
 1887. Jean Le Roy.
 1890. Yves-Marie Ollivier.
 1893. Jean-François Perrot, 28 Mars.
 1893. Yves Quéan, 29 Mai.
 1895. Hamon Jonqueur.
 1901. René Cottonnec.
 1906. Yves Moré.
 1909. Louis Andro.
 1912. Jean-Baptiste Abhervé-Guéguen.

Le 27 Juillet 1812, un certain Hamon, ancien garde de la forêt de Laz écrit à Mgr Dombidau pour lui réclamer une indemnité pour les dépenses faites chez lui alors qu'il tenait auberge.

Il raconte qu'il y a 16 ou 17 ans, M. l'abbé du Bot qui demeure en 1812, près de Carhaix, était chouan, dans la forêt de Laz; comme lui Hamon, n'était payé ni par le propriétaire ni par le gouvernement, il tenait auberge pour vivre avec sa famille. Or, l'abbé du Bot arriva chez lui un jour avec 30 hommes et deux demoiselles, et y passèrent cinq jours et au bout de ces cinq jours, il y avait là 400 hommes réunis, et on y fit bombance car la note du garde monte à 888 fr. 10 sous, dont voici le détail curieux :

« 96 bouteilles de vin à 16 sous, 40 bouteilles de liqueur à 2 fr. 10 s. la bouteille, 120 bouteilles d'eau-de-vie à 40 sous la bouteille, soit un total de 416 fr. Plus 180 bouteilles de vin à 10 sous, soit 90 fr. »

La boisson est la grosse affaire car il n'est pas question de dépenses pour le pain et la viande, dont probablement les chouans avaient provision, en revanche les réclamations pour le logement ne sont pas exagérées.

« Six couettes de toile de chanvre, comprenant chacune six aunes à 40 fr., 72 fr.;

Douze draps de 4 aunes chacun, 96 fr.;

Six couvertures à 12 fr. chaque, 72 fr.;

Six traversins complets, 18 fr.

En somme il n'y avait que six lits pour la compagnie ;

Deux douzaines d'assiettes à 3 fr. 15 s., soit 7 fr. 10 s.

Six plats, 9 fr.; deux grandes marmites neuves, 36 fr.; deux de moyenne grandeur, 18 fr.;

Deux douzaines de cuillères en métal, 24 fr.; repasser, 18 fr.

Le garde ajoute : « il ce sieur du Bot) avait pris

tout cela chez moi par amitié et au nom de Louis XVI, avec promesse de me payer, il a fait bien d'autres demandes à M. du Cap, de Quimper, il vous dira qui je suis et la conduite de M. l'abbé du Bot à l'égard de tout le monde où il a passé pendant la chouannerie. »

Nous ignorons quelle suite Mgr Dombidau a pu donner à cette réclamation.

En 1819, le sous-préfet de Châteaulin, M. Rodellec du Porzic, rendait témoignage à Monseigneur du zèle du maire de Laz, pour les réparations de l'église paroissiale: « Le chevalier de Kernesne, maire de Laz, vieillard septuagénaire, ancien émigré, chevalier de Saint-Louis, a développé dans cette occasion un zèle et une activité dont son âge semblait le rendre incapable. » Mais ces travaux ne furent terminés qu'en 1827, comme nous l'avons dit.

A la mort de M. Le Guellec, la paroisse demeura quelque temps sans pasteur et à cette occasion le vénérable maire, M. de Kernesne écrit à Mgr Dombidau une lettre qui pourrait être signée par un pasteur des âmes des plus zélés. Après avoir rappelé à Monseigneur qu'il lui a été promis un nouveau Recteur pour le mois de Septembre 1821, il remercie Sa Grandeur d'avoir confié aux paroisses voisines le soin des malades de Laz, puis il ajoute: « Mais, Monseigneur, si de porter les secours et les consolations de la religion aux malades est un devoir essentiel, il en est un non moins sacré et dont le besoin se fait sentir avec plus de force tous les jours, c'est celui d'instruire les générations naissantes. Le plus grand nombre des pères de famille d'aujourd'hui, trop jeunes lors de la Révolution pour être instruits de leurs devoirs, n'ont pu donner à leurs enfants une instruction qu'ils n'avaient pas eux-mêmes. Le mal croît avec l'ignorance et l'on ne peut envisager sans frémir, le sort qui semble attendre la génération qui s'élève. C'est quand par état

on a des relations journalières avec le peuple, que l'on voit à quel point il est démoralisé. La certitude d'échapper à la vengeance des lois rend toutes actions simples et naturelles; les liens du sang ne retiennent plus des hommes devenus grossiers par ignorance et touchent presque à l'état de sauvages; dès l'instant qu'un fils est devenu le plus fort, l'autorité paternelle cesse. Je dois cependant rendre justice aux habitants de Laz. Ils sont naturellement doux et bons, soumis et confiants pour leur pasteur; il ne manquerait pour les ramener à leurs anciennes mœurs qu'un homme qui les éclaire. Réellement attachés à leur religion, ils n'ont besoin pour la pratique que de la connaître. »

Signé : le chevalier de Kernesne.

FAMILLES NOBLES

Anseau, Guillaume, écuyer de Laz, 1371. Porte sur son sceau : *un lion brisé d'une bande.*

Du Bot, S^r du Grégo, marquis de la Roche, S^r de Trévarez : *d'azur au chevron d'or accompagné de 5 quintefeuilles d'argent.*

Glaz, S^r de Kerhodent, paroisse de Laz. (Ramage de Châteaugal) : *d'azur au château de trois tours d'argent, maçonné de sable.*

Coetanezre, marquis de la Roche, Saint-Thois : *de gueules à 3 épées d'argent, les pointes en bas, rangées en bande.* Famille fondue, en 1595, dans Kernezne.

Kernezne, S^r de Trévaré et baron de Laz : *d'or à 3 coquilles de gueules, ou écartelé au 1^{er} de la Roche au 4 de Kernezne, au 2 de Kergoët, au 3 de Jouan, sur le tout un parti de Kernezne et de Coatarmoal.*

Le marquisat de la Roche et la baronnie de Laz ont été possédés successivement par les du Chastel, Huchet de la Bédoyère et du Bot du Grégo.

Lanlouet, S^r de Trévarez. Un prêtre de cette famille, à la tête des paroisses des environs de Carhaix attaqua les royaux en 1590.

Mesgouez, S^r de Trévarez et baron de Laz : d'or au chevron d'azur, accompagné de 3 trèfles de gueules ou écartelé au 1 et 4 d'azur au dextrochère ganté d'argent soutenant un épervier de même longé et guilleté d'or qui est la Roche, aux 2 et 3 d'azur à deux épées d'argent la pointe en bas qui est Coatarmoal sur le tout du Mesgouez ; devise : *Rien de trop.*

La Roche Helgomarc'h, en Saint-Thois ; branche aînée fondue en Rostrenen, puis Mesgouez pour qui cette seigneurie fut érigée en marquisat, en 1576, possédée depuis par Coatanezre, du Chatel, Huchet de la Bédoyère du Bot du Grego et d'Amphernet de Pont-Bellanger.

Coatarmoal : d'azur à deux épées d'argent aux gardes d'or posées en sautoir.

(A suivre).

MANUSCRIT DE M. BOISSIÈRE

(Suite.)

A Carhaix, les Dames hospitalières et les Dames Ursulines se firent admirer par ceux même qui les arrachaient de leur état. Dans les différentes visites que leur firent les administrateurs pour essayer de les intimider et de faire plier leur constance, ou pour les gagner par des promesses spécieuses, elles déconcertèrent les projets des impies, par les réponses les plus sages et les plus courageuses. Une jeune hospitalière se disposant à signer comme les autres Sœurs l'acte de refus qu'elle faisait de sortir de sa clôture et de profiter de la liberté accordée par les décrets, un officier municipal ou du District, luy dit : « Madame, il n'y a pas d'encre, dans la plume. » — « Si l'encre manque, reprend-elle, j'ay du sang dans les veines. »

Enfin les Dames Ursulines de Quimperlé, les Filles de la Sagesse de la même ville et les Dames Ursulines du Faouët, triomphèrent également des exécuteurs serviles des ordres et des décrets de la Convention, sans se démentir un seul instant.

Noblesse. — Magistrature

Toute la France a sçu les protestations faites par la noblesse de Bretagne, aux Etats de Saint-Brieuc, lors des premières assemblées électorales, la très majeure partie de la Noblesse du diocèse de Quimper, ou concourut à ces protestations ou les adopta ensuite et en

fit la règle de sa conduite; en conséquence elle a été persécutée d'une manière particulière.

La plupart des officiers du présidial protestèrent aussi et se rangèrent du côté de ceux qu'on nommait aristocrates. C'est-à-dire qu'ils demeurèrent fidèles à la Religion et au Roy; le sieur Kervélégan, sénéchal, s'est rendu célèbre par son dévouement à la Révolution, par les lettres incendiaires qu'il écrivit de l'Assemblée nationale, à laquelle il s'était fait députer, au club de Quimper et aux partisans de la révolte.

Catholiques laïcs

C'est un fait incontestable que tant dans les villes que dans les paroisses de campagne du diocèse de Quimper, le très grand nombre a montré le plus grand attachement à ses pasteurs légitimes, l'éloignement le mieux prononcé pour les intrus, la charité la plus étendue envers le clergé persécuté, il faudrait des volumes pour raconter les traits multipliés qui confirment cette assertion. Nous renvoyons à ce qu'en ont dit dans le temps les journaux et écrits consacrés à la bonne cause et aux mémoires qu'on n'aura pas manqué d'adresser sur ces objets à MM. les abbés Baruel et Auribeau.

Femmes

Dans le diocèse de Quimper, comme dans presque toute la France, les femmes ont donné les plus beaux exemples de zèle, de piété et de patience, dans les souffrances qu'elles ont essuyées, mais les détails nous manquent.

PERSECUTION contre le clergé catholique

Il n'est aucun des ecclésiastiques fidèles qui n'ait été plus ou moins persécuté. Nous nous contenterons de parler des persécutions générales exercées contre eux.

Dès les commencements de 1791, les Corps adminis-

tratifs commencèrent à mettre à exécution le décret ordonnant aux Evêques et aux Curés la prestation de serment, sous peine d'être destitués.

Au mois d'Avril, le Directoire du département voyant que les pasteurs intrus, mis à la place des pasteurs légitimes, ne pouvaient espérer de réussir, tandis que ces derniers resteraient dans leurs paroisses, prit un arrêté par lequel il leur était enjoint de s'en éloigner de quatre lieues. Il est aisé de s'imaginer les vexations de tout genre, exercées contre eux à cette occasion.

Mais ces moyens, quelque violents qu'ils fussent, ne paraissant pas encore suffisants, le Département, le 2 Juillet suivant, statua à l'instigation des intrus, que ceux des pasteurs et autres ecclésiastiques qui auraient continué à exercer leurs fonctions, seraient conduits à Brest, pour demeurer en arrestation, dans la maison des Carmes déchaussés. Ceux du diocèse de Quimper qui y furent conduits sont: M. Cossoul, vicaire général; Tranoez (1), recteur de Pleyben; Quiniquidec, prêtre

(1) Tranoez, Jean-Baptiste-Louis, né à Pleyben, 1742. — Recteur de Saint-Thois, puis de Pleyben, 1835; interné aux Carmes de Brest; aux Capucins de Landerneau, 1794; déporté à Aix sur le *Washington*; curé de Pleyben, 1804; décédé le 6 Décembre 1805.

Quiniquidec, Jacques, né à Rosnohen, 1750. — Vicaire de Saint-Ségal; interné aux Carmes de Brest, puis au Château; déporté en Espagne; recteur de Saint-Ségal, 1804; décédé le 6 Décembre 1813.

Sévère ou Cévaër. — Prêtre de Pleyben; interné aux Carmes de Brest; échappe à la gendarmerie le 23 Novembre 1794; mort avant le Concordat.

Graverand, Louis, né à Crozon, 1744. — Interné aux Carmes, aux Capucins de Landerneau, 1793; déporté à Aix; vicaire de Saint-Louis de Brest, 1805; aumônier de l'Hôpital civil; décédé le 26 Mars 1816.

Le Borgue de Kermorvan, chanoine, dont nous avons parlé.

Coroller, François-Guillaume, né à Quimper, 1735. — A passé en Angleterre; 1804, chanoine honoraire; décédé recteur de Saint-Mathieu de Quimper, 5 Juillet 1806.

Janjacquer, Clet-Marie, vicaire à Saint-Mathieu de Quimper. — Interné aux Carmes.

Le Père Corre. — Père Augustin, prieur des Capucins de Landerneau; interné au château du *Taureau*; déporté à Brêmes, 18 Avril 1793. — P.

de Saint-Ségal; Sévère, prêtre de Pleyben; Graverand, recteur de Roscanvel; de Kermorvan, chanoine et promoteur; Coroller, recteur de Saint-Mathieu; Janjaquer. Le P. Le Corre, capucin. Le prieur des Carmes de Carhaix; Gloaguen, vicaire de Ploaré; Raguénès, prêtre de Crozon; Lameur, aumônier du Pont-de-Buis; Burlot du Haut-Corlay.

Aux uns, on signifi l'ordre de se rendre d'eux-mêmes à la maison d'arrestation, sous peine d'être conduits à leurs frais, et M. Cossoul, vicaire général, et M. Lameur, furent de ce nombre.

Les autres furent recherchés et poursuivis par la garde nationale et arrêtés comme autant de criminels et des scélérats; tels furent MM. de Kermorvan, Coroller, Janjaquer, et grand nombre d'autres désignés pour être également conduits à Brest, qui ne purent se soustraire à la vigilance des soldats, qu'au travers de mille dangers, allant se cacher dans les bois, dans les montagnes, quand ils ne pouvaient rencontrer d'asile assuré dans les maisons des catholiques, où la garde nationale faisait de fréquentes excursions, afin, disait-on, de voir s'il n'y avait pas de *prêtres réfractaires*.

Les détenus dans la maison d'arrestation de Brest, éprouvèrent toute espèce de mauvais traitements, d'espionnages, de calomnies et de menaces; et les soldats nationaux qui en gardaient les portes extérieures et intérieures, ne leur épargnaient ni les injures, ni rien de ce qui pouvait leur inspirer de la terreur. Mais rien ne fut capable d'ébranler leur fidélité et leur foy; ils supportèrent avec patience, tout ce qu'on jugea à propos de leur faire souffrir, jusqu'à ce que en conséquence de l'amnistie générale, ils furent élargis au mois de Septembre de la même année 1794, sous la réserve de se conformer à l'arrêté du mois d'Avril.

Le faux Evêque Expily, appuyé, ou plutôt à la tête *des prêtres intrus* qui comme luy s'étaient introduits

sans mission dans la bergerie, et qui de concert avec ce chef schismatique du département du Finistère, avaient formé le dessein de ravager le champ du père de famille, en y semant les erreurs de la nouvelle Constitution, était trop intéressé à écarter les pasteurs légitimes et tous les ministres catholiques, pour ne leur pas faire une guerre continuelle. C'avait été pour luy et ses lâches coopérateurs un tourment et une source intarissable de chagrins et de craintes, quand, au mois de Septembre, l'Assemblée nationale avait ordonné d'ouvrir aux ecclésiastiques détenus à Brest, les portes de leur prison, mais ils eurent bientôt la satisfaction de voir réussir leurs manœuvres et les efforts qu'on ne cessait de faire pour attirer sur le clergé catholique une tempête et une persécution plus fortes que les premières.

Le Département dont Expily et Gomaine, un de ses vicaires, étaient membres, après avoir pendant plus de 15 jours, travaillé à trouver des prétextes pour l'exécution de ses projets toujours subsistants, contre tout ce qui pouvait discréditer, les ministres du culte nouveau, faisant droit sur des dénonciations controuvées et sans doute mendiées dans différents districts, ne garda plus de mesures.

Le 29 Novembre, il prit un arrêté fulminant, par lequel il ordonna l'incarcération au Château de Brest : 1° de tous les ecclésiastiques qui avaient obtenu leur liberté, au mois de Septembre précédent; 2° de tous ceux qui ayant refusé le serment, troubleraient l'ordre public par leurs discours, leurs avis et leurs conseils, ou par leurs écrits; c'est-à-dire que tous les prêtres catholiques qui, n'écoutant que leur zèle et leur devoir, auraient cherché à prémunir les fidèles contre les nouveautés, soit dans des conversations particulières, soit au tribunal de la pénitence, soit par des écrits composés en faveur de la Religion, étaient compris dans la proscription.

Un pareil arrêté, ouvrait un vaste champ aux ennemis de Dieu et de son Eglise. Les Brefs de Sa Sainteté des 10 Mars et 13 Avril, paraissaient depuis plusieurs mois, ils avaient donné aux ministres catholiques, de puissants moyens pour combattre l'erreur par l'autorité la plus respectable, par celle du père commun de tous les fidèles. Ce n'était pas seulement l'opinion du clergé de France, c'était le jugement du Saint-Siège qui déclarait *impie et sacrilège* le serment prescrit par l'Assemblée nationale. Glorieux de tenir à la chaire de Pierre et d'avoir mérité par leur intrépidité, l'approbation et les éloges du Souverain Pontife, les ecclésiastiques non assermentés n'avaient rempli qu'une partie de leurs obligations en demeurant fermes dans leur foy, s'ils ne s'étaient encore opposés comme un mur d'airain au torrent d'iniquités et de séductions qui inondaient toutes les parties du Royaume.

En conséquence, les Curés et les prêtres fidèles du diocèse, sans craindre ceux qui n'avaient d'autres pouvoirs que celui de leur enlever la vie du corps, sans écouter les raisons, que la fausse prudence du siècle, ou la pusillanimité auraient pu leur suggérer pour garder le silence, saisissaient toutes les occasions d'instruire les peuples et de leur montrer le précipice affreux où on voulait les conduire.

Dieu bénissait visiblement leurs discours, leurs exhortations et leurs exemples. Le grand nombre docile à leur voix, fuyait les assemblées de schismatiques, et s'abstenaient de communiquer avec les intrus d'autres désabusés de leurs erreurs, et consternés d'avoir fait naufrage dans la foy, rentraient dans le sein de l'Eglise et venaient chercher dans le zèle et dans la charité de ses vrais ministres, la consolation et les secours dont ils avaient besoin pour sortir de l'abyme où ils s'étaient engagés.

La sage prévoyance des Grands Vicaires du Chapitre

avait, dès les commencements de 1791, réglé par le mandement de M. l'Evêque de Langres qu'ils avaient adopté, la conduite que devaient tenir pendant le schisme, les ecclésiastiques qui demeureraient attachés à l'autorité légitime, en accordant en même temps à tous les prêtres déjà approuvés, ou qui auraient pu l'être par la suite, le pouvoir nécessaire pour l'exercice de toutes les fonctions du saint ministère. Par ailleurs, Sa Sainteté avait établi, comme nous l'avons dit plus haut, un vicaire apostolique avec les facultés les plus amples, et celle de les communiquer en tout ou en partie, aux ecclésiastiques non assermentés, auxquels il aurait jugé bon et utile de les confier.

Les choses étant ainsi disposées, rien ne manquait pour l'administration spirituelle du diocèse, et malgré les efforts des constitutionnels, les pasteurs et prêtres catholiques étaient partout recherchés, soit pour valider les mariages célébrés devant les intrus, soit pour les dispenses y relatives, soit pour la confession, la communion, l'extrême-onction, souvent même pour les baptêmes des enfants. Humiliés et outrés d'être abandonnés, les pasteurs intrus ou constitutionnels portaient journellement des plaintes devant les Corps administratifs, et ce furent ces plaintes, jointes aux intrigues et aux calomnies des amis de la nouvelle Constitution qui provoquèrent l'arrêté du Directoire du département du 22 Novembre.

A peine cet arrêté était-il rédigé et signé, qu'il se forma une longue liste des ecclésiastiques, qui devaient être arrêtés dans les différents Districts. Des ordres sont expédiés sur-le-champ aux gendarmes et aux gardes nationaux, exécuteurs serviles de toutes les volontés des administrateurs, surtout quand il s'agissait de vexer les prêtres catholiques. Les uns sont arrêtés au milieu de la nuit, dans leurs propres maisons, d'autres dans les retraites et dans les asiles que leurs amis leur

avaient offert, pour les soustraire aux recherches des satellites; quelques-uns même aux pieds des autels, et sans leur donner souvent le temps de prendre avec eux les choses les plus nécessaires, ils sont impitoyablement trainés à Brest, comme des criminels coupables des plus grands crimes.

L'Assemblée nationale ayant réuni au diocèse de Quimper celui de Saint-Pol-de-Léon en entier, une partie considérable de celui de Tréguier et quelques paroisses de ceux de Vannes et de Dol, sous la même dénomination d'Evêché du Finistère, les Districts dépendants du même nom, secondèrent de leur mieux les intentions du Directoire du département, mais malgré toute leur activité, ils ne purent parvenir, depuis le 1^{er} Décembre 1791 jusqu'au 12 Août 1792, à arrêter dans tout le département que 107 ecclésiastiques séculiers et réguliers, parce que les autres proscrits, se tenant sur leurs gardes, ou trouvaient le moyen d'échapper, quand ils pouvaient être avertis de la marche des gendarmes et gardes nationaux, ou avaient pris la fuite pour s'aller cacher dans les bois, dans les montagnes et dans des châteaux et des villages, où ils étaient à l'abri des perquisitions.

Nous donnerons au numéro 2 des pièces justificatives la liste générale des 107 qui furent arrêtés dans tous les Districts du département du Finistère, nous bornant à parler ici des seuls Districts du diocèse de Quimper tel qu'il était avant la nouvelle circonscription.

Dans le District de Pont-Croix on se saisit dès le 1^{er} Décembre 1791, de MM. Le Gac (1), régent de 5^e au collège de Quimper, qui, seul de ses confrères du dit collège, avait refusé le serment, et perdu sa place en conséquence, des braves Gloaguen, vicaire de Ploaré; Charlès, prêtre de Plozévet; Plohinec, vicaire de Pont-

(1) Jean, né à Ploaré; interné au château du Taureau; déporté à Brême, 18 Avril 1793. — P.

Croix, et Rochedreux, vicaire de la trêve de Guilers, paroisse de Mahalon, lequel avait déjà éprouvé auparavant une procédure criminelle, à raison de son zèle à instruire ses tréviens;

M. Richault, vicaire de Saint-Sauveur de Brest, diocèse de Léon, qui se trouvait alors à Pont-Croix, fut arrêté également et conduit à Brest, comme les cinq autres.

De ces ecclésiastiques, le vicaire de Pont-Croix seulement demeurait dans la ville, les autres y étaient venus pour y faire leurs affaires. Le Directoire les fait avertir secrètement de se rendre au District. A leur arrivée, on leur rit au nez, en leur disant qu'ils sont en arrestation pour Brest. Ils demandent l'arrêté du Département, on le leur communique. Ils prouvent au District qu'il passe les ordres du Département. On n'en tient compte.

La canaille est mise sous les armes, et si bien stipendiée, que rien ne transpire.

On fait préparer une malheureuse charrette à demi-couverte, et vers les dix heures du soir, par le plus mauvais temps, on les entasse dans cette misérable voiture, sans leur procurer même de la lumière pour s'y arranger. L'un d'entr'eux demande une lanterne; le président du District lui répond qu'il en trouvera peut-être en route.

On les fait partir ainsi pour Quimper, distant de six lieues, escortés d'environ vingt des plus misérables sujets de la ville; et ils arrivent au Département, vers les huit heures du matin. On les y fait attendre près de deux heures, à la porte de la cour, sans doute pour donner le temps à la population de les insulter, mais une seule femme du voisinage en a le courage.

Conduits enfin dans la cour, puis dans l'antichambre du Directoire, on ne leur propose pas de changer de hardes, quoiqu'ils fussent dans le plus pitoyable état.

Arrive le président vers les 10 heures et leur fait faire du feu, mais sans leur offrir rien à manger, malgré le besoin qu'ils en avaient. Viennent ensuite successivement les autres membres du Directoire; quelques-uns en passant dans l'antichambre font semblant de les saluer, d'autres ne font aucun cas d'eux. Le fameux Goumaire, vicaire d'Expily, les regarde de la manière la plus dédaigneuse; ils attendent l'arrivée d'Expily, qui, leur avait-on dit, devait aussi assister à leur jugement, mais retenu, probablement par la honte, il ne vint pas.

Vers les onze heures, ils prient qu'on leur donne quelque chose à manger, et enfin après plusieurs demandes, on remet au suisse quelqu'argent pour leur acheter du pain, et celui qui le leur distribue, le fait en leur tournant le dos, leur donnant les plus grandes marques de mépris et faisant retentir la maison de l'air : *Ça ira*, etc.

A midy le Président dit aux prisonniers qu'il faut passer au Séminaire, où l'on aura soin d'eux, et que s'ils ont quelque chose à répondre aux griefs, dont ils sont chargés, ils en auront la liberté. Mais il faut observer qu'ils ignoraient quels étaient ces griefs (1).

La garde nationale qui les escortait, les fait traverser toute la ville, et au lieu des insultes auxquelles ils s'attendaient, ils virent verser des larmes sur leur sort.

Le supérieur constitutionnel Le Coz, leur désigne des chambres; il rougit en leur présence et se retire promptement, comme un geôlier qui ne peut envisager des prisonniers qu'on lui confie.

Au bout de cinq jours, ordre de les conduire à Brest. On les fait passer par les dehors de la ville, personne ne les insulte à l'exception d'un certain Mollet, armurier, forcené patriote, qui les suit près d'un quart de

(1) C'est M. Plohinec, vicaire à Pont-Croix qui nous a procuré la relation que nous venons de faire de ces cinq ecclésiastiques, dont il était lui-même. — B.

lieue, faisant retentir à leurs oreilles la clochette des agonisants, qu'il avait prise à l'hôpital général.

Nous rapporterons ci-après la manière ordinaire dont on accueillait à Brest les prêtres qui y étaient conduits.

Le même District de Pont-Croix fit encore arrêter pour Brest, le 15 Décembre, M. Kernilis, aumônier de M. le marquis de Plœuc; et le 12 Juin 1792, M. Morvan, recteur de Plonéour, il avait fait subir à ce dernier, plusieurs mois auparavant, un procès criminel. Nous ignorons les circonstances de leur arrestation.

Le District de Châteaulin fit arrêter, le 6 Décembre, M. Guézengar, vicaire de Pleyben, lequel avait précédemment échappé par la fuite, aux recherches qu'on avait faites de sa personne, pour le conduire aux Carmes de Brest. Le 7 du même mois, M. Yves Le Bozec, vicaire de Gouézec, qui fut saisi pendant la nuit dans la maison même du Recteur assermenté de cette paroisse, par les gendrames. Le 10 du même mois, M. Quinquidec, vicaire de Saint-Ségal, lequel avait été mis en arrestation aux Carmes de Brest, en conséquence de l'arrêté du Département du 2 Juillet précédent. — Le 2 Mars 1792, M. Mignon, prêtre de Crozon; il était resté dans la paroisse, mais déguisé, afin de tromper les gardes nationaux, qui y venaient de temps à autres, donner la chasse aux prêtres, mais des enfants, qui n'en savaient pas les conséquences, le découvrirent à ces satellites qui le conduisirent à Brest.

Par ordre du District de Carhaix, on arrêta le 7 Décembre 1791 : 1° M. Hourman, vicaire de Tréméoc; n'ayant pu rester dans cette paroisse, avec le Recteur assermenté, il s'était rendu à Carhaix, sa patrie, où son refus constant de faire le serment lui avait attiré la haine des patriotes; 2° le 11 Décembre, M. Kernaléguen, recteur de Berrien, probablement pour avoir demeuré dans sa paroisse, contre les ordres du Département; 3° le 12 Janvier 1792, M. Le Sech, vicaire de

Saint-Tudec, paroisse de Poullaouen ; 4^e le 3 Mars, même année, M. Bernard, recteur de Scrignac, homme respectable par son âge, sa science et sa piété, M. Brelivet son vicaire, et M. Hascoët, un de ses prêtres, tous les deux zélés imitateurs de la fermeté de leur Recteur. Ces six ecclésiastiques eurent beaucoup à souffrir dans le long trajet, du lieu de leur résidence à Brest, mais nous n'en avons pas les particularités.

La proximité de Brest avait beaucoup influé dans la conduite de Landerneau, contre le clergé de son arrondissement. 32 ecclésiastiques furent conduits à Brest par ses ordres, dont huit du diocèse de Quimper :

M. Bodenetz, recteur de Saint-Thomas, chanoine régulier de l'abbaye de Daoulas, pasteur plein de charité et de zèle pour ses paroissiens, qui consacrait aux petites écoles, tout le temps que luy laissaient les autres fonctions de son ministère.

M. Le Hars aussi, chanoine régulier de Daoulas, homme d'une grande piété.

M. Rolland, vicaire de Hanvec.

M. Jannou, nommé par le Chapitre à la paroisse de Plozévet, tous les deux d'un caractère bien décidé et remplissant avec courage tous les devoirs de dignes ministres.

M. Légerville, directeur du Séminaire de Quimper, dont nous avons déjà parlé, et qui s'était retiré dans sa maison paternelle à Landerneau.

(A suivre).

TABLE DES MATIÈRES

DU

Bulletin Diocésain d'Histoire et d'Archéologie

POUR L'ANNÉE 1919

	Pages
P. PEYRON et J.-M. ABGRALL : Notices sur les Paroisses du Diocèse de Quimper et de Léon :	
Lannéanou	5
Lannédern	50
Lanneuffret.....	58
Lannitis.....	64-97
Lanniscat.....	145
Lanriec.....	150
Lanvéoc.....	178
Lanrivoaré.....	182
Larret.....	188
Laz.....	209
G. PONDAVEN : Lesneven.....	19-77-115-157
P. PEYRON : Les derniers seigneurs de Nêvet.	29-90
P. PEYRON : Prêtres morts pour la Foi en 1792, 1793, 1794.....	49
P. PEYRON : Manuscrit de M. Boissière.	126-166-192-229